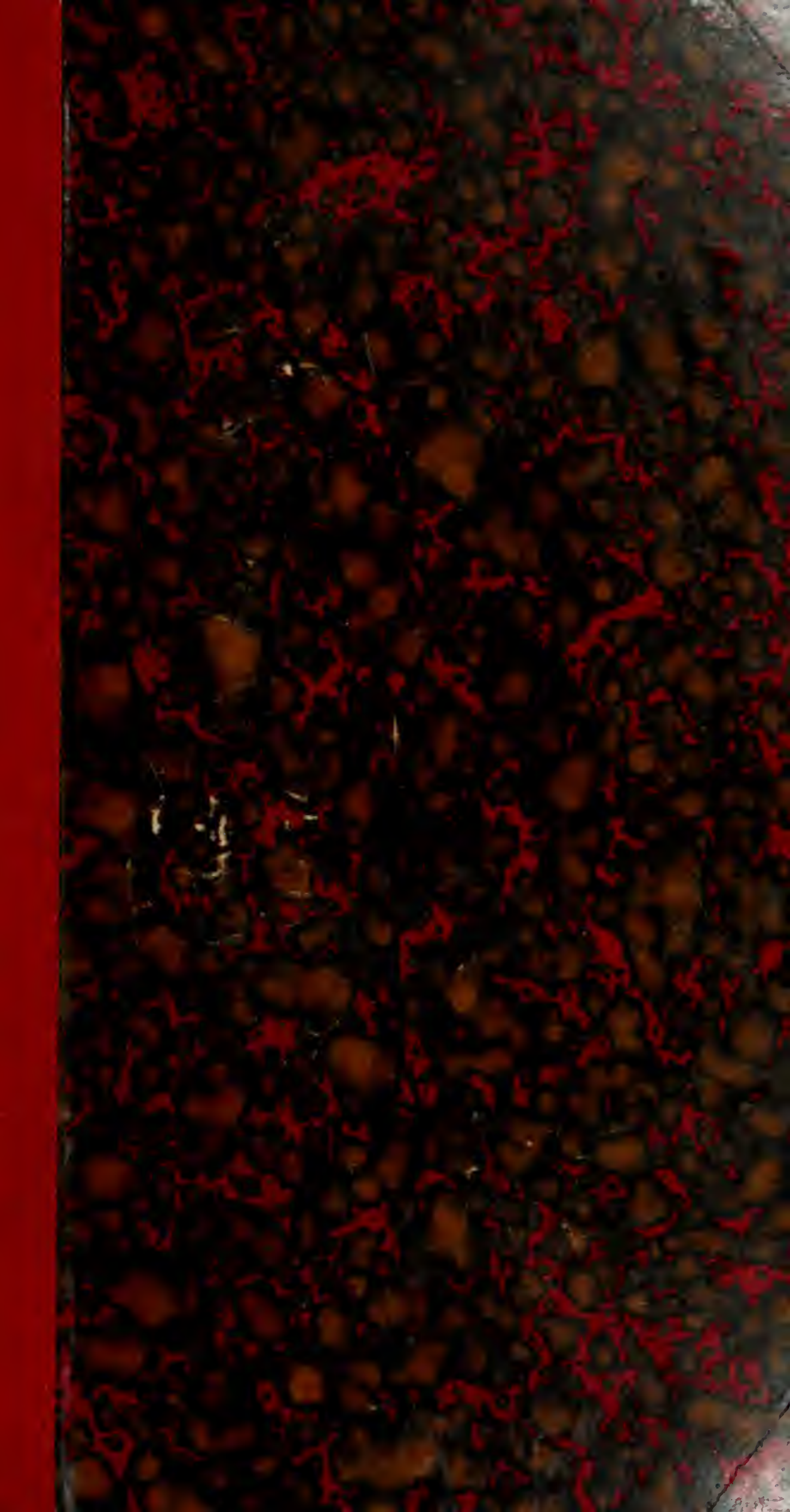




THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY









L'AMI DES MONUMENTS

TOME IV. — ANNÉE 1890

Études publiées par M. Charles Normand

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue illustrée. Recueil de motifs inédits, eaux-fortes, héliogravures, gravures sur bois.

Les volumes de 1888, 1889 et 1890 sont en vente au prix de 25 fr. (Étranger, 30 fr.). Ce prix sera augmenté.

Itinéraire artistique et archéologique de Paris, publié sous le patronage de la Société des Amis des Monuments Parisiens. — *En cours de publication.* — Un volume de près de 300 gravures et de plus de 400 pages. Son prix est porté désormais de 20 à **30** fr. (Étranger, 35 fr.), en raison de l'importance prise par l'ouvrage et du petit nombre d'exemplaires disponible. **Édition des fondateurs souscripteurs.**

Après son achèvement le prix pourra en être augmenté.

Revues géographiques semestrielles. — Rapports publiés tous les six mois sur les progrès de la Géographie pendant les années 1877, 1878, 1879. (*Épuisés.*)

Carte de Jersey — en trois couleurs — basée sur l'étude critique des documents existants et sur les observations personnelles de l'auteur. (*Épuisée.*)

Description de l'Ile de Jersey, avec notice sur l'histoire de la carte de l'Ile. (*Épuisée.*)

Tracé nouveau proposé pour obtenir l'ombre de la sphère. (*Épuisé.*)

L'Architecture métallique antique. — Du rôle du métal dans les constructions antiques. In-4° avec deux planches gravées au burin et 39 bois intercalés. 1883. — Ce travail, où se trouve développé, pour la première fois, le rôle du métal dans les constructions Grecques et Romaines, est presque épuisé.

Rapports publiés chaque année sur le Congrès des Architectes français (extrait de l'*Encyclopédie d'Architecture*), 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887.

Les Fouilles d'Olympie (Id.). — In-4° avec nombreuses gravures. (*Épuisé.*)

Les Fouilles de Pergame (Id.). — In-4° avec nombreuses gravures et une héliogravure.

Traductions et Notes de Voyages relatives aux monuments anciens et modernes de l'Allemagne, publiées dans la *Gazette des Architectes*, l'*Encyclopédie d'Architecture* et la *Semaine des Constructeurs*.

Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens. — Trois volumes in-8°, avec planches hors texte, eau-forte, nombreux bois intercalés. (Le quatrième est en cours de publication.)

L'Hôtel de Cluny. Un magnifique volume in-4° jésus sur papier de Hollande, accompagné de 30 eaux-fortes et héliogravures, tirées à part ou dans le texte, et de nombreux croquis dans le texte. Prix : 50 francs.

21751 Imprimerie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.





CHATEAU DE BLOIS
Cheminée à la Salamandre
Aquarelle de Charles Normand



REVUE DES DEUX MONDES DES BEAUX-ARTS ET DE L'ARCHÉOLOGIE

ILLUSTRÉE

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS
ET DU COMITÉ INTERNATIONAL D'AMIS DES MONUMENTS

ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS OFFICIEL INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS
ET ŒUVRES D'ART COMME ORGANE ENTRE LES ARTISTES, ÉRUDITS, ET AMATEURS
DE TOUS PAYS

ÉTUDE ET PROTECTION DES ŒUVRES D'ART DE LA FRANCE
REVUE DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DU MONDE ENTIER

FONDÉE ET DIRIGÉE PAR

CHARLES NORMAND

Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments rouennais

---

Nos 21-22. — 4e année, 1890. — Prix de ce numéro : 12 fr.
Souscription annuelle. 25 *fr.* — *Étranger,* 30 *fr.*

PARIS

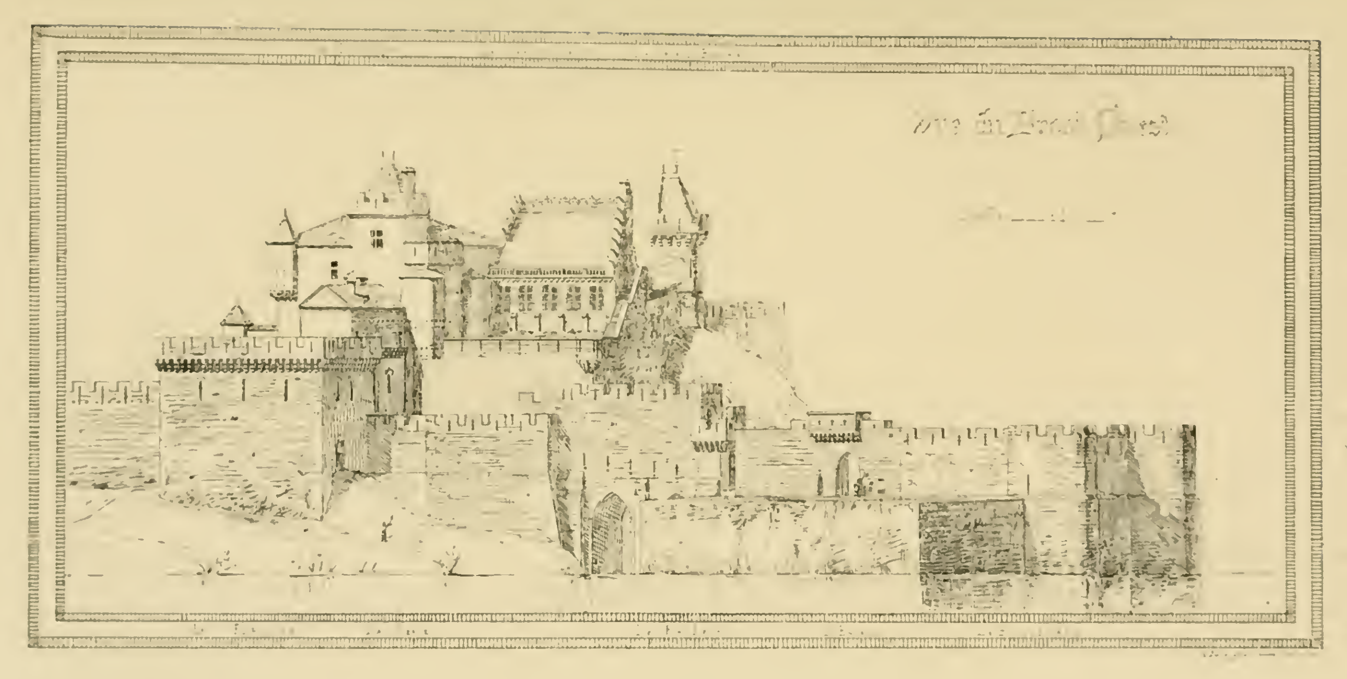
98, RUE DE MIROMESNIL
Autrefois, 51, rue des Martyrs





Pl. [illegible] — Le château de Bois-Bl[illegible], à [illegible] (Vendée), reconstitué par [illegible].





Pl. [illegible] — Le Château de Barbe-Bleue, à Tiffauges (Vendée), reconstitué par Ballyguier. Élévation géométrale.



L'AMI DES MONUMENTS

ET DES ARTS

APPEL AUX MEMBRES DES COMITÉS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX D'AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS.

L'œuvre que nous avons fondée avec nos collègues inaugure sa quatrième année. L'organe du Comité a pu rendre divers services à la patrie et à la cause plus cosmopolite de l'art et de l'érudition. Mais un renouveau de zèle s'impose aujourd'hui à tous nos collègues : *l'Ami des Monuments*, répandu dans toutes les parties du monde, a été choisi, par le premier Congrès officiel International organisé par le Gouvernement pour la protection des Œuvres d'art, comme organe des artistes, des érudits et des amateurs de tous pays. C'est une lourde tâche pour nos confrères : s'il importe que chacun de nos collègues y fasse faire figure honorable à son pays ou à sa région, qui ne sent combien cette marque de confiance commande d'efforts pour remplir dignement une si haute mission, pour la combiner avec la défense courageuse et prudente des richesses nationales ignorées.

Les rangs se sont peu à peu grossis de toute l'élite intellectuelle. De son côté la Direction a multiplié les sacrifices pour faire par l'illustration, la variété, le nombre et l'originalité des articles, un recueil digne de la tâche immense assumée par elle. Les résultats acquis se trouvent dans les pages de *l'Ami des Monuments*, dont le premier volume est déjà une rareté de bibliophile; il en sera bientôt de même des autres volumes, qui constitueront un véritable monument élevé à l'art et à l'archéologie nationale, accompagné d'une Revue annuelle des découvertes dans le monde entier. Les résultats acquis dès de si difficiles débuts sont donc encourageants. Mais cette tâche périlleuse est pleine d'avenir, si nos collègues le veulent. Il dépend d'eux de faire de leur organe un répertoire unique pour la science et pour l'art, un instrument puissant pour travailler à la beauté de nos cités, rendant ainsi plus aimable et plus intéressante la scène où s'agite notre vie, au milieu, hélas! de coteries mesquines.

Qu'il nous soit donc permis d'espérer de partout un concours général à cette œuvre si grande. Que notre devise à tous soit donc : *Toujours en avant!!* C. N.



LE CHATEAU DE TIFFAUGES (VENDÉE)

(Château de Barbe Bleue)

CANTON DE MORTAGNE, ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

PAR

UN AMI DES MONUMENTS



Fig. 373. — Scel pour sauf-conduit de Gilles, sire de Reys et de Pousauges (*Barbe-Bleue*, 1430), d'après Lecoy de la Marche.

Ces ruines sont situées sur un monticule escarpé qui domine les vallées de la Sèvre et de la Crûme; l'accès en a lieu par la route stratégique de Cholet à Saint-Jean de Monts. Ses murailles étaient déjà ruinées au XVI[e] siècle.

La légende attribue à la fée Mélusine la fondation de Tiffauges, où se trouvait un *castellum* dès l'époque romaine. Au V[e] siècle, une colonie de Sarmates et de Teiphales y peupla un poste de soldats. Parmi les seigneurs qui, pendant le moyen âge, commandèrent dans le château, nous citerons le célèbre Gilles de Rays, le compagnon de Jeanne d'Arc, qui s'illustra dans les opérations autour d'Orléans et devint maréchal de France à vingt-six ans. Après la mort de la Pucelle, il rentra dans ses terres et s'y livra au luxe et à la débauche qui le ruinèrent; il travailla ensuite à la recherche de la pierre philosophale; mais une visite du Dauphin, le futur Louis XI, arrêta son entreprise. Il se livra alors aux sorciers et aux magiciens; une vieille femme, *la Meffraye*, attirait de jeunes

enfants qui subissaient les plus odieux attentats. Le seigneur de Tiffauges nia ces actes quand il dut comparaître devant la cour ecclésiastique de Nantes; puis, menacé de torture, il avoua; il obtint alors son pardon: mais le duc de Bretagne fit passer le legendaire *Barbe Bleue* devant un tribunal préside par le chancelier Pierre de l'Hôpital, qui le fit pendre et brûler le 26 octobre 1440.

Sous la Révolution le pays fut le théâtre de la guerre vendéenne, et Kleber entra à Tiffauges.

Tiffauges possède des puits funéraires, découverts en 1885, qui rappellent les sépultures gallo-romaines du Bernard. Le lieu désigné sous le nom de *La Motte* devait servir de pretorium au camp romain, à en croire MM. l'abbe Brin et G. Balleyguier.

Tiffauges a de nombreuses ressemblances avec le château de Pouzauges.

LES FOUILLES DE L'AMPHITHÉATRE DIT PALAIS GALLIEN

A BORDEAUX

L'un des plus savants des correspondants de *l'Ami des Monuments* nous fait savoir que l'architecte de l'amphithéâtre a pu reconstituer le plan en réunissant les données fournies par les fragments subsistant en élévation ou dans les caves des maisons du quartier et par des recherches diverses. L'architecte, M. Charles Durand, aurait retrouvé le podium de l'arène et son égout concentriques, absolument inconnus jusqu'ici, ainsi que la trace du grand égout qui a été detruit. L'habile architecte, à force d'interroger les trous des murs, les retraites, les niveaux comparatifs, aurait rétabli les coupes avec les précinctions séparées, comme à Nîmes, à Arles, etc. Il aurait constaté qu'il y avait un troisième étage d'arcades, à l'exterieur, il aurait retrouvé le pavage antique dans la grande entrée, et deux citernes destinées à absorber une partie des eaux; il pourrait rétablir tout le poutrage des gradins, les escaliers; il a retrouve trace de la loge du gouverneur.

Les consolidations sont achevees depuis deux ans. La ville de Bordeaux a fait dresser un projet de restitution de la grande entree, au niveau ancien; on compléterait aussi quelques parties, qu'il y a grand interêt à ne pas abandonner plus longtemps. On a dépense 18000 francs en consolidations et en recherches.



A PROPOS DE LA CONSERVATION DES MONUMENTS

PAR

L. AUGÉ DE LASSUS



u'un fils de famille, dédaigneux des siens, jette bas donjons et tourelles, qu'il morcelle et dévaste le parc aux ombrages séculaires où s'égaraient ses premiers pas, qu'il abandonne à la rapacité des brocanteurs de profession, oiseaux de proie et de curée, les vieux portraits de famille et en quelque sorte avec eux les âmes proscrites de ses morts, qu'il accueille au foyer désolé la dissipation et la ruine, qu'il se fasse lui-même le destructeur de l'œuvre lentement accomplie, qu'il renie ses pères et dépouille sa descendance du berceau attendu et promis, le blâme aussitôt s'élève autour de lui; ceux-là même qui s'enrichiront des épaves sauvées du naufrage, jusqu'aux paysans avides qui se tailleront des potagers dans les futaies abolies, tous méprisent le dissipateur et le lui font sentir. Cette dévastation n'est pas consommée sans quelque protestation silencieuse; la nature elle aussi a des larmes pour l'écroulement des grandeurs humaines. Cependant le profane, si sévèrement jugé, ne compromet que l'intérêt d'une famille, et le bruit ne s'étend pas bien loin que fait, en s'effondrant, l'édifice dont la garde lui semblait confiée. Combien l'abandon du passé, la trahison aux devoirs qu'il devrait nous inspirer, est plus grave, lorsque le coupable est une nation, lorsque ce passé est fait, de tristesses et de deuils peut-être, mais aussi des gloires les plus

retentissantes? La profanation s'élève à la hauteur du sacrilège. Le passé en effet est le patrimoine commun d'un peuple; nous l'avons reçu, nous devons le transmettre fidèlement. La dissipation devient alors un crime de lèse patrie, quand elle n'est pas un crime de lèse-humanité. Le Parthénon, en effet, n'appartient pas à la Grèce seule; les Pyramides ne sont pas la chose de la seule Égypte: nous tous qui avons goûté la joie de rêver sous ces blanches colonnades, ou d'escalader ces montagnes grandes plus encore de leur renommée que des blocs entassés, n'avons-nous pas ressenti l'ivresse intime d'un retour longtemps rêvé, d'une reconnaissance espérée? Ne nous sommes-nous pas crus dans une patrie lointaine et cependant inoubliée, chez des aïeux que voudrait en vain méconnaître notre orgueilleuse ingratitude?

Les monuments sont pour nous tous ce que les portraits effacés et poudreux, les vieux parchemins jaunis sont pour un fils de famille. Quand on appartient à un grand peuple, ainsi que nous tous, on est de haute noblesse, serait-on né sous le toit le plus misérable, et ces monuments, les témoins, les confidents, les supports de cette gloire longuement accumulée, nous les devons aimer, conserver, respecter enfin, car c'est nous respecter nous-mêmes. Une nation n'est pas une génération: elle n'a pas le droit moral de dissiper les richesses de ceux qui ne sont plus, au préjudice de ceux qui ne sont pas encore, et de se complaire en des jouissances viagères. Avant nous la France, si nous sommes Français, après nous la France, et non pas, après nous le déluge! Enfin après nous, si le peuple lui-même doit disparaître un jour, l'humanité! Les civilisations ne sont ennemies qu'en des crises passagères; l'homme n'est pas toujours Érostrate ou Caïn: l'âme humaine se reconnaît quelque jour dans l'âme humaine et les siècles nous laissent un miroir qui nous montre l'homme dans le flot changeant des hommes.

Rome, celle des rois, comme celle des consuls, comme celle même des empereurs, au milieu des édifices sans cesse renouvelés, des esplanades, des terrasses débordant les limites que leur imposait la nature, au Palatin, Rome conservait une cabane, une pauvre chaumière, souvenir de misère, au sein même des plus merveilleuses splendeurs, c'était la cabane de Romulus; et jamais les Césars ne voulurent la détruire ni l'oublier. Le berger légendaire, le premier meneur de ces hommes qui devaient être les Romains, aurait encore trouvé là son gîte accoutumé. C'est par ce culte et cette religion nationale que l'on devient et que l'on reste longtemps un grand peuple.

Une nation ne saurait, pas plus qu'un homme, répudier impunément cette vertu suprême : le respect.

Conserver les monuments, telle est donc la pensée qui s'impose plus impérieusement chaque jour à tous les esprits réfléchis, à ceux qui n'ont pas l'impertinence de se croire nés d'eux-mêmes et s'enfantant eux-mêmes comme un dieu égyptien, à ceux qui voient dans le passé le meilleur conseiller de l'avenir. Conserver, disons-nous, et non pas seulement les monuments que leur magnificence achitecturale devrait seule sauvegarder, mais ceux que l'histoire a faits siens, et qui sont les reliques de la religion même de la patrie, ceux enfin que la légende effleura de son aile et qui nous apparaissent, au mirage des fables lointaines, comme gardant sur la pierre la splendeur et l'onction d'un sacre mystérieux. Conserver, disons-nous, mais non pas refaire. Les restitutions savantes, quelquefois ingénieuses, toujours très coûteuses des édifices du passé nous inquiètent, et nous n'acceptons pas, sans quelque réserve, les éloges enthousiastes qu'elles ont quelquefois provoqués. Les chefs-d'œuvre du genre nous préparent pour demain les confusions les plus étranges, les erreurs les plus grossières; nous devons, autant que possible, la vérité, même à nos enfants. Un monument refait est un mensonge étalé au grand soleil, quand il n'est pas un assemblage incohérent, une cacophonie que les siècles n'ont pas encore apaisée dans la conciliante harmonie d'une vieillesse commune.

Lorsque l'édifice, vide et silencieux, n'est plus que le témoin d'un autre âge, la règle est simple qui doit présider à sa conservation : déblayer, consolider, panser discrètement les blessures, arrêter sans le réparer l'irréparable outrage du temps. Mais il arrive souvent que l'édifice vit encore de notre vie journalière; il a conservé sa destination première, ou bien il doit, de plus ou moins bonne grâce, en accepter une nouvelle; il a ses habitants, sa clientèle, quelquefois exigeante, indiscrète et mal disposée à subir la gêne d'une habitation démodée, d'une existence désapprise. Ces édifices ne sauraient donc rester des ruines, et non seulement les réparations s'imposent, mais souvent des transformations, des adaptations, des agrandissements. L'épreuve est redoutable, et nous pourrions citer de trop nombreux exemples de monuments qui ont perdu, dans cette crise suprême, leur aspect, leur caractère, nous pourrions dire jusqu'à leur langage maternel. Parfois on a voulu, c'était le plus simple mais aussi le plus brutal, traiter le vieux monument comme une citadelle prise d'assaut; on a éventré, troué, percé, exhaussé ou abaissé, abattu les meneaux

coupables de mesurer chichement la lumière aux cartons verts de Sa Majeste l'Administration, jeté bas les portiques encombrants, lavé au blanc de chaux les peintures dont la barbarie naïve de nos pères avait sali les murailles, rasé créneaux et mâchicoulis, hélas! n'éveillant que les cris indignés des hirondelles. Plus tard, ce fut une période plus charitable : on voulut bien conserver le monument, mais en faisant sa toilette, en le parant d'une jeunesse depuis longtemps oubliée, en effaçant ses rides sous le fard d'une coquetterie surannée. On nous fit une de ces traductions du passé qu'on appelait autrefois les belles infidèles; puis on racla, on gratta, écorchant à vif les madones des vieux imagiers ou les exquises nudités païennes d'un Jean Goujon; on osa aussi, selon les préférences personnelles d'un homme, ou la mode du jour, sacrifier la Renaissance au moyen âge, ou le moyen âge au rude style Roman; on entreprit de ramener ainsi l'œuvre entière à une conception unique qu'elle n'avait jamais connue et d'abolir la diversité pittoresque et charmante des créations confondues ou superposées, dans l'uniformité bientôt fastidieuse d'un canon souverain imposé à toutes choses.

Protester contre ces interventions téméraires, préciser les règles qu'il serait désirable de voir généralement admises, c'est ce que des autorités de la science et de l'art ont déjà su faire, ce que nous voulons faire à leur exemple. Nous serons amenés ainsi à nous occuper des percements, du dégagement des édifices; nous chercherons à préciser dans quelle mesure des monuments érigés au dédale mystérieux des ruelles étroites et tortueuses, peuvent accepter sans déchoir et sans la flétrissure de leurs grâces discrètes, l'immensité des places nouvelles et la menaçante perspective des grandes voies au loin fuyantes. Le cadre complète le tableau. Nous réclamons une extrême parcimonie dans les embellissements; que ce soit un rêve ou une vague espérance, nous demanderons si dans nos villes, rapidement et souvent violemment transformées, il ne serait pas possible de limiter quelques voies, de conserver quelques ensembles de places ou de rues, de ménager aux monuments, au passé même, des lieux d'asile, des réserves. On le fait maintenant pour les futaies de Fontainebleau; les Américains l'ont fait pour leurs Indiens. Nos monuments ne pourraient-ils pas être aussi bien traités que des Peaux Rouges?

Enfin une ville étant, ce qu'il est bien loin de notre pensée de contester, un organisme vivant, dans la place que le présent peut et doit se faire, nous souhaiterons que se révèle et s'étende un esprit de

clémence. Nous voulons l'appel et le recours en grâce au profit des condamnés et le moins possible, la peine de mort, une trêve de Dieu pour l'art et pour le souvenir.

Aux grandes assises qu'ont tenues la France et les nations qui acceptent son hospitalité, ces questions ont dû être posées. Nous n'espérons pas leur donner une solution absolue, que du reste elles ne sauraient comporter; mais nous espérons, nous voulons provoquer, entretenir une féconde agitation. L'homme ne saurait prétendre à l'abolition des lois fatales qui régissent le monde; la ruine de lui-même et de ses œuvres est une de ces lois, mais du moins l'homme peut-il reculer la suprême échéance. L'homme aime la vie; sans cet amour il ne serait pas. Étendre sa sollicitude dans le passé, au delà même des âges que l'histoire s'efforce d'atteindre, c'est nous grandir, c'est nous glorifier, c'est prendre confiance aux créations de l'avenir, c'est conquérir, c'est régner sur l'immensité d'un plus vaste domaine, c'est ajouter des siècles aux jours que se promet l'humanité.

L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

EXPOSITION DU SERVICE DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DE LA RÉGENCE DE TUNIS

(Suite.) — Voir *l'Ami des Monuments*, 1887 et 1889, page 278.

(Nous donnons aujourd'hui la suite de notre exposé. Grâce à M. de la Blanchère, le savant et dévoué conservateur des antiquités de la Régence de Tunis, il nous est possible de rectifier plusieurs des erreurs de la notice distribuée à quelques privilégiés.)

L'autre vitrine accolée au tombeau est presque entièrement occupée par le Musée Alaoui, création du Service des Antiquités et des Arts, qui a été inauguré le 7 mai 1888. La plus grande partie est garnie d'objets provenant de Carthage et d'époque carthaginoise.

Le rayon supérieur présente des spécimens de la *poterie punique*



PL. [illegible]. — TUNISIE. — Les trois temples de Sbeitla (état ancien). — Aquarelle inédite de Tissot, ancien ambassadeur de France, communiquée par SALOMON REINACH.
(Voir le 1er volume (1887) de l'*Ami des Monuments*)



la plus ancienne, dont deux types également se retrouvent sur le rayon inférieur. Ce sont des vases faits au tour, de forme assez élégante et spéciale, caractérisés par les filets de peinture rouge et noire disposés en zones sur la panse; l'un d'eux offre des zigzags arrondis qui rappellent de loin le décor des poteries tunisiennes modernes. Ces pots se retrouvent depuis les plus anciennes sépultures de Byrsa jusqu'aux temps tout voisins de l'époque romaine; ceux qui garnissent le tombeau appartiennent à cette série.

Cette céramique des tombeaux puniques de Carthage remplit également la partie droite du second rayon. On y voit les formes plus petites, décorées également de touches de rouge, de zones, de feuillages sommairement tracés, les soucoupes et les plats destinés à être placés près des morts, et enfin des poteries grecques, cothons, aryballes, petites phiales et autres, ornées de zones et figures d'animaux; le commerce les apportait aux Carthaginois de l'époque, et, déposés dans leurs sépultures, ces objets étrangers permettent de les dater, à une ou deux générations près.

La partie gauche du même rayon contient également des objets de Carthage, les uns d'époque punique, les autres d'âge romain. On remarquera des terres cuites, des poteries, un scorpion en bronze, un petit autel votif, et surtout un superbe *mortier avec son pilon*, tous deux en bronze. Ce bel objet, en forme de calathos, décoré de reliefs et pourvu de deux anses faites de têtes de chevaux, a été offert au Musée par M. Sandwith, consul d'Angleterre. A titre de rapprochement, on a placé auprès de lui un grand fragment d'un seau en cuivre, également orné de reliefs d'un art barbare : l'un de ceux-ci est rattaché avec du plomb.

Tout le troisième rayon est couvert par des lampes païennes, spécimens des nombreux monuments de ce genre qui se rencontrent en Tunisie. Il y en a un total de cinquante-huit, réparties en quatre séries. La *série mythologique*, qui comprend dix-neuf pièces, dont sept sont consacrées aux divinités sidérales plus spécialement adorées en Afrique, renferme des sujets plus ou moins ordinaires, mais qu'il était utile de montrer : *Œdipe et le Sphinx*, *Diane chassant*, *l'Aurore et Céphale*, *Jupiter et son Aigle*, *Mercure* avec ses attributs, et surtout de nombreuses *Victoires*, l'une dressant un trophée, l'autre écrivant sur un bouclier, une troisième offrant une couronne, etc. Une autre série contient des *sujets variés*, de fantaisie, par exemple une *Scène rustique*, où quatre hommes luttent contre un taureau qui a lancé l'un d'eux par-dessus sa tête. Une petite série représente

l'*Amour*; et une dernière, de dix pièces, est consacrée aux *sujets relatifs aux spectacles*, et spécialement aux gladiateurs; on y remarque plusieurs *Scènes de combat* dans l'amphithéâtre, et un *personnage tout armé sur un bige entraîné par deux loups.*

Une dernière série est destinée à montrer *l'histoire de la lampe d'argile dans l'Afrique ancienne*, au point de vue des formes et de la fabrication. On y voit les points de départ : la lampe grecque ronde à belle couverte noire; la lampe punique, en terre grossière, simple soucoupe où deux plis sur les bords esquissent deux becs; la lampe indigène, vaisseau grossier, muni ou non d'une espèce d'anse qui le fait ressembler à un petit sabot; la lampe romaine enfin, ronde et sans anse, en terre légère, aux contours nets comme un petit bronze, ou plus massive, munie d'une queue forée. Les imitations de ces types, leurs reproductions, leurs amalgames se suivent très exactement dans cette série de spécimens, depuis les lampes en forme de poisson des nécropoles néopuniques jusqu'à celles à plusieurs becs qui annoncent déjà les candélabres kabyles, et par delà le beau temps de l'Afrique impériale jusqu'aux lourds produits byzantins.

Le quatrième et dernier rayon montre : à droite, un bétyle punique, en granit égyptien, unique par sa grosseur et par l'inscription très lisible, mais encore inexpliquée, de son revers; à gauche, une autre pièce unique, une jarre, de la nécropole de Taparura, aujourd'hui Sfaks, qui a encore son bouchon, formé d'un lut de plâtre sur lequel est empreint le cachet d'un nommé Severinus. Sur ce même rayon, des carreaux de terre cuite, dont un, qui représente un cerf, appartient au commandant Marchant; deux autres sont du musée de Carthage; trois pièces appartiennent à M. Julien Poinssot, dont l'une est d'une très grande valeur : c'est un *verre byzantin*, intact, avec inscription en relief.

La vitrine à droite de la porte renferme dans le bas une série de lampes chrétiennes provenant du musée Alaoui et reproduisant les types connus des *deux Hébreux rapportant la grappe de Chanaan*, du *Chrisme*, de la *Croix gammée*, de la *Colombe*, du *Paon*, de l'*Agneau Pascal*, du *Calice*, du *Palmier*, etc. Tout le reste est consacré à Hadrumète, aujourd'hui Sousse. La nécropole néopunique de cette cité a fourni une série céramique fort intéressante; beaucoup de ces types communs sont restés dans la fabrication moderne, reproduits journellement, à s'y méprendre, par les potiers de Nebel, de Tunis, de Sfaks et de Djerba. Parmi ces vases, sept sont très précieux; ils

portent, en effet, des inscriptions néopuniques, en graffito sur un d'entre eux, charbonnées sur un second, tracées au pinceau sur les autres. Presque tous ces vases contiennent des ossements ; plusieurs même ont encore leur couvercle scellé. Un ossuaire carré en plomb vient aussi de cette nécropole. La nécropole romaine, qui a été fouillée par M. le commandant de Lacomble, a donné des objets dont la plupart garnissent le troisième rayon. Ce sont des statuettes de terre cuite, du IIe siècle de notre ère, environ. On y voit un *lion*, une *Vénus ouvrant son manteau*, un *Cavalier tenant une couronne*, un *dieu Bès*, un *Atys assis jouant de la lyre* et surtout un sujet local, une *femme indigène sur son chameau* avec sa provision d'eau dans deux cruches. Des fragments d'autres figurines sont dans le bas de la vitrine, ainsi qu'une lampe représentant un *paysan dans sa charrette*, un médaillon où un *Eros funèbre* dort sur une peau de lion, et surtout un second médaillon où se voit une *course dans le cirque*, des biges attelés de chameaux, pièce unique qui sert de commentaire à un passage où Suétone attribue à Néron cette innovation.

La vitrine à gauche de la porte ne contient, comme la précédente, que les objets provenant du musée Alaoui, excepté trois expositions particulières. M. le lieutenant Margier a envoyé huit belles lampes provenant de Bulla Regia, parmi lesquelles on notera surtout celle qui représente l'intérieur d'une forge : deux maréchaux accroupis causent en travaillant ; des outils les entourent, et des fers à cheval sont pendus ou dispersés dans la boutique. M. l'ingénieur Aubert, de la compagnie Bône-Guelma, expose le produit de ses fouilles d'Utique, des figurines romaines, d'autres plus anciennes, parmi lesquelles des imitations phéniciennes de petits ouvrages égyptiens, divers objets et quelques lampes, dont l'une, des plus curieuses, montre les bâtiments d'une ferme et le fermier rentrant dans son chariot. Mlle Solange Massicault a adressé un lot provenant des environs de Sousse : trois vases de forme particulière, des lampes, un petit plat décoré et sept fioles de verre, de l'espèce vulgairement dite « lacrymatoires ». (*A suivre*.)



Fig. 375.

LA PORTE MALPERTUIS. DÉMOLIE EN 1887

SALINS (JURA)



alins, petite ville de cinq à six mille âmes, eut vers le treizième siècle une importance qu'elle conserva, toujours décroissante, jusqu'au dix-huitième siècle, et qui nous étonne aujourd'hui. C'est que pendant tout le moyen âge elle fut une des stations privilégiées de la grande route de Bourgogne en Italie : cette nécessité continuelle des communications y avait introduit, sans parler des débouchés de la Saline, un commerce actif et des industries prospères; sa situation féodale et stratégique lui avait donné une ceinture de fortifications si hérissée, que l'aspect en était comme d'un seul château, immense.

Une grande vue cavalière de notre ville, au XVI[e] siècle, par un peintre du cru, compte une quarantaine de portes et de tours, toutes dénommées, dont les traces se retrouvent, rudimentaires ou démantelées, parfois intactes. Elles tombent pierre à pierre, souvent aidées par le pic du vigneron, les deux tours du Prévôt, les tours Rouge, Bénite, du Bourreau; debout et solides encore la grosse tour ronde d'Andelot, et celles de Flore, de Reculot, Barangier, du Perroquet, de l'Arsenal, la poterne de Rans.....

Salins n'avait pas, comme Thèbes, cent portes, mais bien dix ou

LA DESTRUCTION DES MONUMENTS FRANÇAIS



Fig. [illegible] — La Porte Malpertuis à Salins (Jura) [illegible]

Dessin inédit de [illegible]



douze, successivement disparues. Les deux entrées principales étaient aux extrémités de cette longue, interminable rue d'une ville étouffée dans une gorge profonde. La porte Haute ou porte Odin, dans la première moitié de ce siècle, ne garda qu'une de ses tours, perdue dans les maisons et défigurée : elle avait si fière allure dans la grande planche de Van der Meulen, des campagnes de Franche-Comté par Louis XIV!

La porte Malpertuis resta comme le dernier joyau d'une cité ruinée; et malgré nos protestations, en dépit de promesses formelles, de plans moins barbares, elle fut démolie en 1887. C'était la joie du touriste, et certes aussi l'honneur des Salinois : alors, quel est le motif de sa chute?..... une question de voirie inutile et prétentieuse. Les plaies du vieux quartier pittoresque, éventré, resteront hideuses dans une ville sans ressources ni avenir; il ne lui reste qu'un espoir : au premier printemps, la nature aura commencé sa restauration consolatrice de guirlandes et de parfums, bientôt envahissante.

Cette belle entrée, que notre dessin montre dans son dernier état, n'était depuis bien longtemps déjà plus intacte : décapitée de l'étage qui surplombait, en encorbellement sur les mâchicoulis rasés également. A l'époque où le couronnement fut supprimé, les deux tours et l'entre-corps avaient été coiffés largement de cet unique toit dont la ligne trapue, barbarisme économique, cadrait assez harmonieusement avec les monts superbes du ravin qui enserre la ville tortueuse, hauteurs majestueusement silhouettées par les bastions de Vauban qui, dans la Franche-Comté annexée, fut le premier Vandale.

G. C.

BONS EXEMPLES

SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE BOURGES

Un de nos correspondants nous adresse des renseignements sur l'état actuel de plusieurs monuments de Bourges, dont notre *Revue* s'est occupée à diverses reprises, et en faveur desquels elle a toujours combattu.

La restauration de l'hôtel Cujas touche à sa fin, et les traces du traitement barbare que lui avait fait subir l'ancienne municipalité,

sont actuellement effacées. La réfection du comble est achevée et le monument a été rétabli dans son état primitif. Dès que les aménagements intérieurs le permettront, on y installera le Musée de la ville, dont les collections entassées dans une maison particulière peuvent être difficilement étudiées. Ces travaux font le plus grand honneur à la Commission des monuments historiques, qui a pris les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ce charmant édifice et à l'architecte, M. Bœswillwald, qui en a dirigé les travaux avec un respect et un soin au-dessus de tout éloge.

Je dois signaler l'acquisition faite récemment par le musée du Louvre, d'un important bas-relief en pierre représentant le Massacre des Innocents, qui proviendrait de l'hôtel Cujas, dans les caves duquel il aurait été retrouvé il y a peu de temps. Faut-il mettre ce nouvel acte de vandalisme au compte de l'ancienne municipalité, ou remonte-t-il à l'époque où l'hôtel a été disposé pour servir de caserne de gendarmerie? En tous cas, il est heureux que cette sculpture, qui avait été vainement offerte au musée de Bourges pour un prix minime, selon le dire du marchand vendeur, ait trouvé un asile dans notre grande collection nationale.

M. Bœswillwald a également terminé la restauration de la grange dixmière du chapitre de la cathédrale de Bourges, qui pendant longtemps avait servi d'écurie et de magasin pour les fourrages militaires. Ce curieux spécimen de l'architecture civile du XIIIe siècle, cité par M. de Caumont dans son Abécédaire d'archéologie, est destiné à recevoir la maîtrise de chant de la cathédrale.

Les inquiétudes que pouvait inspirer la destination future de l'hôtel Lallemant sont heureusement dissipées. La municipalité a renoncé aux projets d'aliénation ou de location qu'elle avait formés, et elle a accepté les propositions que les Sociétés savantes du département lui faisaient, pour s'y installer. Celles-ci sont déjà en possession des locaux qui leur sont attribués provisoirement, en attendant que leurs ressources leur permettent de s'y établir d'une façon définitive.

UN HEUREUX SYMPTOME

ASPECT ARTISTIQUE DES CITÉS — LE NOUVEAU PONT ET L'ASPECT DE CREIL

La fondation de *l'Ami des Monuments* et de ses comites n'avait point pour but seulement de sauver les œuvres anciennes, mais encore de veiller à la physionomie de nos cités, dont ces monuments sont un des éléments de décoration. Jusqu'ici ce côté de notre programme avait été rempli par des études theoriques et historiques, ou par la critique des choses exécutées. Mais voici qu'enfin, à l'instigation de membres de notre Comité, dignes de louange et d'imitation, l'œuvre entre dans la voie pratique, dans celle où l'on agit quand il est temps encore d'obtenir la réalisation de si légitimes desirs.

Pour accomplir une pareille tâche, il ne suffit point que l'élite intellectuelle de ce pays se soit groupée, en ralliant tout le monde autour de *l'Ami des Monuments*, pour y discuter les moyens propres à mettre un terme à la banalité que de fausses idées ont imposée à nos rues et à nos maisons. Pour que nos villes soient plaisantes et aimables à vivre, il ne suffit point de vulgariser les idées généreuses et fécondes de de Laborde. Pour accomplir cette tâche patriotique, qui intéresse tous les pays, ce sont les populations elles-mêmes qui doivent agir.

C'est Creil qui aura eu l'honneur de reprendre cette tradition qui valut aux Parisiens une ville si superbe, qu'ils doivent à leurs réclamations incessantes. A leur tour les habitants de Creil se sont revoltés contre le projet de pont qu'on veut leur imposer, et qu'ils trouvent taille sur ce patron uniforme qui fait la désolation de nos villes et de nos campagnes. Voici donc les termes d'une pétition qu'ils adressent à leur maire et qu'ils nous prient d'insérer; la valeur de cette manifestation réside en particulier dans la diversité des professions et dans ce que les plus humbles en ont compris la portee et l'ont signée, en les termes suivants :

PÉTITION RELATIVE AU PONT

Creil, le 26 janvier 1886.

Monsieur le Maire de la ville de Creil,

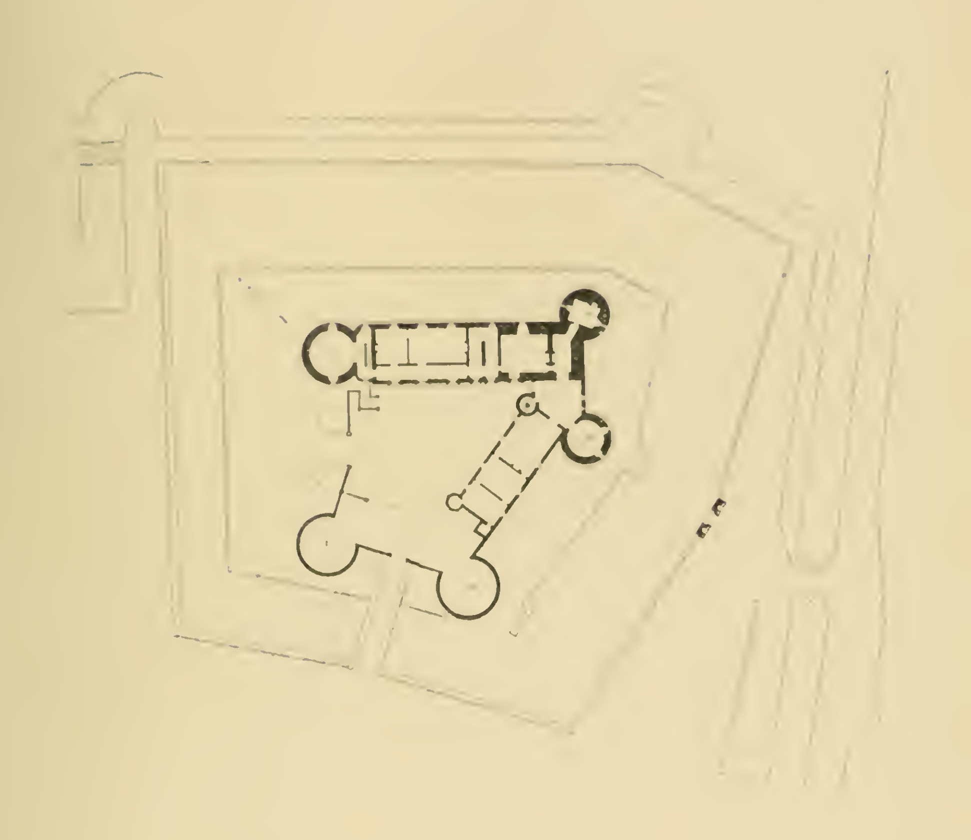
Nous soussignés, habitants de Creil, approuvons dans tous ses termes la délibération que vient de prendre le Conseil municipal, dans sa séance du mardi, 21 janvier 1890, relativement au tablier métallique du pont de l'Oise, que nous réclamons autant que possible à ciel ouvert et avec un aspect architectural en rapport avec l'emplacement tout à fait central qu'il occupe dans notre ville.

Nous vous adressons cette requête à la hâte, avec quelques signatures ; mais, si cela est nécessaire pour vous aider dans la circonstance, nous nous faisons forts d'obtenir, pour le même but, la signature de presque tous les habitants de Creil.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués.

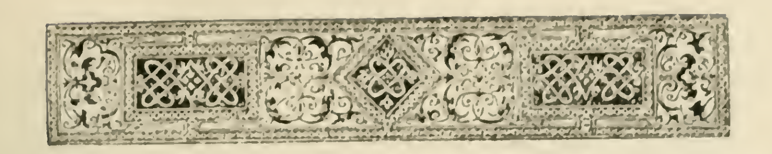
Signatures :

Rampon, Flez, Ferret-Waraugot, Mercier, E. Fauquiet, Dufay, Pionnier-Rieul, Quémin, Dr Jacquot, Ve Ledrau, Tourniquet, Dr Roustan, Benoît, Dr Crouzet, A. Machon, Roussel, Dupont, Bault, Duguet, notaire, A. Egasse, Bullot, etc.



Pl. [illegible]. — Plan inédit du Château de Saint-Germain-Beaupré, relevé et restitué par Albert Mazet, architecte.





CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-BEAU-PRÉ (CREUSE)

PAR

ALBERT MAZET

Architecte, membre du Comité de *l'Ami des Monuments*.



Saint-Germain est situé près du Berry, sur les confins de la Marche; le paysage est doux et calme comme dans l'Indre, mais avec je ne sais quel charme en plus : on commence à apercevoir le paysage pittoresque de la Creuse.

Au milieu de ce site charmant se trouve le château de Saint-Germain-Beau-Pré, avec ses tours, ses fossés pleins d'eaux vives, ses étangs, son magnifique parc planté d'arbres séculaires et ses belles prairies qui lui ont valu son nom.

Le château a la forme d'un pentagone irrégulier dont chaque angle extérieur est flanqué d'une tour; pour y pénétrer, il faut franchir, sur un pont d'une seule arche de 16 mètres environ de longueur sur 3 mètres de large, les fossés du château qui entourent toute la construction; ce pont est bordé d'un parapet en briques posées à jour; il laisse un espace vide de 3 mètres entre lui et la porte du château. Cet espace était occupé par le pont-levis qui aujourd'hui n'existe plus et a été remplacé par une deuxième arche.

De chaque côté du pont, une tour : la première à gauche est la tour Henri IV, en souvenir du séjour que fit le roi à Saint-Germain; elle a environ 10 mètres 50 de diamètre, les murs ont une épaisseur

moyenne de 1 mètre 50; la deuxième, qui se trouve à droite du pont et fait face à la tour Henri IV, est celle dite de Saint-Germain; elle a à peu près les mêmes dimensions que la première. De ces deux tours il ne reste plus aujourd'hui que les sous-sols, qui sont très élevés, le sol de la cour d'honneur étant plus élevé que celui des terrasses du bord de l'eau. Deux autres tours, celles du Midi et de Montpensier, ont 8 mètres 80 de diamètre extérieur; la cinquième, celle de la Chapelle, à environ 10 mètres 60. Ces trois tours ont 38 mètres de hauteur du sol à la naissance du toit; leur construction est en granit du pays, les ouvertures en pierres de taille, le reste en petits moellons à appareil régulier; les corbeaux en granit qui supportent les mâchicoulis sont d'un dessin très simple: au-dessus des corbeaux règne sur tout le pourtour un parapet en briques percé de nombreuses fenêtres et meurtrières. La charpente de ces tours est un véritable chef-d'œuvre: la toiture est en dôme surmonté d'un lanternon, la couverture en ardoise de différentes teintes d'un très gracieux effet, le tout surmonté d'une girouette fleurdelisée.

La tour du Midi est reliée à celle de Montpensier et celle de Montpensier à la Chapelle par deux corps de logis qui sont en reculement sur le nu des tours du côté des terrasses: dans l'angle formé par ces deux corps de bâtiments se trouve une tourelle dans laquelle est logé un escalier en spirale. Sur la terrasse se trouvait, entre la tour Henri IV et la Chapelle, le jeu de paume; en cet endroit le mur d'enceinte forme une ligne brisée à l'intérieur.

Dans le bâtiment qui fait face au pont sont les appartements de réception; la façade est ornée de pilastres qui encadrent la porte et les fenêtres; au-dessus de la porte, une ogive avec petits crochets; le sommet est décoré par une feuille: dans l'intérieur de l'ogive il devait y avoir des armes, qui probablement ont été effacées pendant la Révolution.

En pénétrant dans le château on trouve un vestibule avec voussures en pierre moulurées, la voûte en brique: en face la porte d'entrée, un escalier droit en pierre avec palier entre chaque étage; il est voûté de la même façon que le vestibule. Au rez-de-chaussée à droite de la porte, la grande salle à manger; elle est éclairée par deux fenêtres se faisant vis-à-vis; la cheminée est en bois, le plafond à caissons rehaussé d'or; dans les embrasures des fenêtres se trouvent dans le soubassement des peintures représentant le château et ses dépendances; au-dessus, des médaillons avec des peintures du genre de Boucher encadrées d'arabesques d'or. A gauche du vestibule, une

très vaste pièce servant de salle de billard avec une belle cheminée en pierre. Au premier étage au dessus de la salle à manger, le grand salon, éclairé également par deux fenêtres placées en face l'une de l'autre; dans les embrasures, peintures avec médaillon: une superbe cheminée en marbre rouge s'élève jusqu'aux solives; elle est surmontée de poutrelles. Cette pièce a été occupée par Mlle de Montpensier pendant son séjour à Saint-Germain. Après le grand salon, deux chambres avec plafonds à petites poutres peintes d'une façon ravissante.

Dans quelques pièces, entre autres dans le grand salon, on remarque de petites alcôves prises dans l'épaisseur des murs. Au-dessus de la salle de billard, une vaste chambre où se trouve une très belle cheminée en bois et un plafond superbe.

Sous tous les bâtiments, de magnifiques caves voûtées en plein cintre avec pénétration; elles servaient autrefois d'écuries et avaient leur sortie sur les terrasses du bord de l'eau; un pont spécial en face la tour du Midi les mettait en communication avec l'extérieur. Dans une partie des caves il existe deux cachots très bien conservés dont un n'a d'air que par un tuyau en poterie de 6 centimètres de diamètre.

Près du château, il y a une immense orangerie: les lucarnes sont de l'époque de Louis XIV.

Les jardins français avaient été dessinés par le Nôtre; une partie de ces jardins furent remplacés en 1854 par un parc anglais.

La date exacte de la construction du château n'est pas connue: on sait seulement qu'il fut assiégé et pris par les catholiques et restauré sous le règne d'Henri IV. Dans une lettre adressée par Henri, qui n'était alors que roi de Navarre, à son oncle le duc de Montpensier, il se plaint amèrement de la démolition du château et regrette de ne pouvoir contribuer à sa restauration. Cette lettre est datée du 1er novembre 1580[1].

Saint-Germain a eu des hôtes princiers le 24 octobre 1605. Au retour d'un voyage de Limoges, Henri IV vint coucher au château et repartit le lendemain pour Argenton; pendant ce court espace de temps il écrivit à la reine deux lettres qui sont toutes les deux datées de Saint-Germain. En 1660, Mlle de Montpensier, venant d'Argenton, a séjourné deux jours à Saint-Germain; beaucoup d'historiens l'ont

1. Lettres missives du roi de Navarre, publiées, par Berger de Xiviez, 1843. *Archives nationales*, 8e série, K, 101-9

faite prisonnière dans ce château, ce qui est une erreur historique réfutée d'ailleurs par M. le docteur Vincent[1].

Pendant près de neuf siècles le château appartint aux Foucauld. A la mort du dernier (Armand-Louis), qui avait épousé une Doublet de Persan, le château passe au marquis de Persan, le 12 may 1772, à la suite d'une saisie réelle enregistrée au greffe des décrets et des requestes de l'hôtel, à Paris, le 13 mars 1769[2], visée dans un jugement rendu aux requestes de l'hôtel, à Paris, le 12 may 1772.

Dans les titres de propriété du château nous trouvons une autre saisie en 1769; elle porte le timbre de la généralité de Bourges.

Le 28 février 1792 M. de Persan vend le château à M. Martin Ducouret. Un nouveau jugement d'adjudication fut rendu le 28 juillet 1810[3].

En 1840 le château passe entre les mains de M. de Villemotte; il ne laisse subsister qu'une tour, une tourelle et un corps de bâtiment.

De 1845 à 1860, Saint-Germain appartint à M. d'Honorati; c'est lui qui créa le parc anglais.

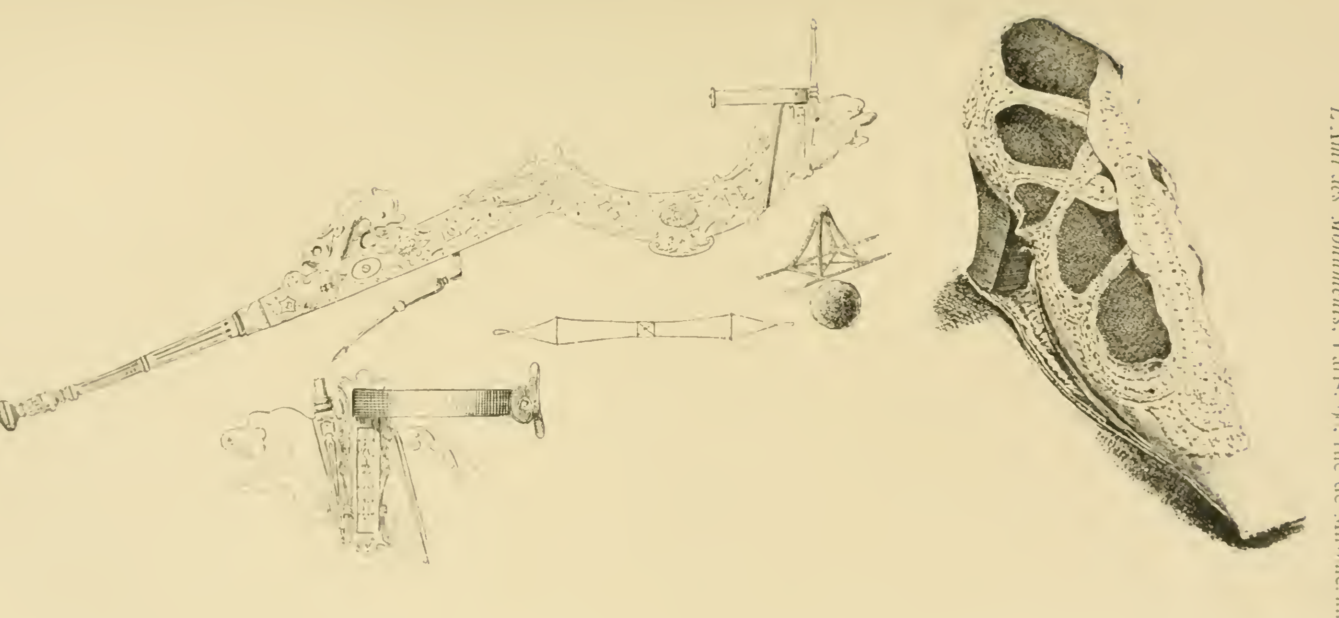
En 1860 le château eut la bonne fortune de passer entre les mains de M. Berthomier; nous disons la bonne fortune, car ses derniers propriétaires l'avaient laissé tomber dans le plus grand état de délabrement; M. Berthomier, élève de Labrouste, qui avait puisé auprès de ce maître le sentiment du beau dans l'art et le goût le plus vif pour tout ce qui touche à une architecture élevée, n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût fait sortir de ces ruines le superbe château que de nombreux touristes admirent aujourd'hui et qui évoque dans leur esprit bien des souvenirs auxquels sont mêlés les plus grands noms de notre histoire[4].

1. *Mémoire* de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome IV.

2. Volume 83 des *Criées*, fol. 425 et suivants.

3. Extrait des *Archives de l'Empire*.

4. Une partie de ces notes a été puisée dans les recherches archéologiques de M. le docteur de Beaufort (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.



Pl. [illegible]. — L'arbalète de Catherine de Médicis, conservée au Musée d'Artillerie à Paris. Dessins inédits de Piton

Chaussure de la garde-robe de Catherine de Médicis, conservée au Musée de Cluny à Paris.





SUR QUELQUES EFFETS D'HABILLEMENT

DU TEMPS DE CATHERINE DE MÉDICIS

SES CHAUSSURES AU MUSÉE DE CLUNY ET SON ARBALETE AU MUSÉE D'ARTILLERIE

PAR

PITON



atherine de Médicis dépensait, en 1587, environ 5000 escus par mois, pour elle et la princesse de Lorraine, sa petite-fille. Parmi les dépenses nous ne signalerons que deux robes commandées pour cette dernière princesse à Claude de Luez ou de Luz, brodeur ordinaire de la reine mère, qui demeurait rue du Four, près de l'hôtel de la Reine. — « Pour avoir fait une robbe de velloux vert et à grandes manches en broderie d'or et d'argent vuide à jour faicte a ramages de branches d'ollivier grappées d'or et d'argent clinquant sur tiges faictes de grosses canetilles d'or et d'argent chamarées de bandes aussi en broderyes aveq plaines (palmes?) fort riches dont Sa Majesté a fait don à madame de Lorraine pour servir à son mariage. — 1500 escus. »

— « Autre robbe de velloux rouge a grandes manches aussy en broderies d'or et d'argent et par triangles faictes à plain de canetilles d'or avec plusieurs fleurons en semance different avec des entrelatz

sur les angles des ditz triangles de canetilles d'argent fort riches pour servir à ladicte dame princesse dont Sa Majesté lui a aussi faict don — 1300 escus. » (K K. 117. A. N.)

— « Une douzaine de paires de grands lacés et musqués avec des houppes de soye a raison de 20 solz tournois par chacune paire, 10 l. t. — 3 paires de soulliers garnis de Liége esperons et esperonnes [pour les nains.] 6 livres. » (K. K. 115. A. N.)

Nous donnons le dessin d'un soulier d'origine française provenant de la garde-robe de Catherine de Médicis. — Il est à pointe longue, plate et carrée. Garni jusqu'au cou-de-pied d'une étoffe de soie brodée de rosaces en argent très serrées, tout ce soulier est en peau blanche, ainsi que le talon très haut et droit de la semelle qui forme patin et le retient à la pointe.

Des points indiquent qu'un galon contournait les bords du soulier et les coutures. — (Pièce unique.)

L'autre soulier faisant partie de la paire, de la même origine et de la même époque, est très élevé sur un talon rouge presque rond et formé de feuilles de cuir battues et brodées en or. Ce talon se reliant à la pointe par une seconde semelle plate et carrée, également rouge.

Le soulier de peau blanche à longue patte sur le dessus est découpé de façon à former de chaque côté de grandes brides qui se lacent sur le cou-de-pied à la patte centrale. Il est garni de bordures et de rosaces de soie rouge.

L'arbalète de Catherine de Médicis conservée au Musée d'artillerie est qualifiée d'arbalète à *Jalet* — et non *galet* comme on le trouve dans le catalogue des objets exposés au Trocadéro à l'Exposition rétrospective de 1889.

La Jale — JALE boule : Le jeu de boule que l'on nomme en Boulenois, le jeu de jales, donna son nom au jalet ou jallet — caillou rond comme une boule.

« L'arbalète servait à tirer de grosses flèches appelées quarreaux ou quarriaux. Elle servait aussi à tirer des *bales* ou de gros traits appelés matras, et alors on la nomme arbalète à *jalet* ». (Boulainvillier. Essai sur la noblesse, p. 19.)

Cette arbalète a son arbrier ou fût en bois d'if, sculpté à filets légèrement entaillés dans le bois. — Sa garniture est d'un goût remarquable. Cette arme, destinée à la chasse, lançait des *balles* de plomb ou de terre glaise (jalet). La corde, doublée, offre dans sa construction un logement pour y placer le projectile. Deux montants en fer, traversés par un fil, dont le milieu était marqué par une perle de

verre, servaient avec une hausse mobile à déterminer la ligne de mire.

Il y avait, outre ces arbalètes, des arbalètes à pied de biche, à tour, à cric et à baguette, mais l'arme dont nous nous occupons ne servait qu'à la chasse. Son arc assez faible, se tendant à la main, ne pouvait donner qu'un tir très rapproché. L'arbrier, cintré, permet de bien saisir l'arme et éloigne la main du champ de la corde. Cette dernière, à double brin, est munie d'une sorte de poche pour recevoir le projectile. La chasse avec cette arme était une partie de plaisir, où les dames tiraient elles-mêmes sur le gibier rabattu par un des petits oiseaux de la fauconnerie[1].

1. Voir le catalogue du Musée d'artillerie.



Pl. 382. — Chaussure de la garde-robe de Catherine de Médicis, conservée au musée de Cluny, à Paris.



COUP D'ŒIL SUR L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS

L'ASPECT DES CITÉS

ET LA FORMATION DU GOUT PUBLIC

PAR

ROGER PEYRE

Agrégé d'histoire et de géographie.

(Voir 2me volume, 1888, page 273.)

Les fêtes religieuses et civiles, plus nombreuses, plus aimées alors qu'aujourd'hui, étaient l'occasion de déployer dans les rues et à l'intérieur des édifices des tentures et des tapisseries. Ce furent là, surtout à partir du xve siècle, de véritables expositions. M. Müntz nous montre, dans son livre sur la Tapisserie, « qu'il n'y eut guère de manifestation de la vie religieuse, militaire, civile dans laquelle la tapisserie ne soit intervenue au xve siècle.... Aucun autre genre d'ornementation ne pouvait se prêter à des combinaisons aussi multiples que ces peintures mobiles, flottantes, en quelque sorte animées;... et d'autre part, on aurait de la peine à découvrir un sentiment ou une idée que la tapisserie de ce temps ne se soit appliquée à mettre en œuvre. »

C'est parce que l'art resta vraiment populaire tout en se développant, en s'élevant, en présence des modèles antiques et au contact des idées nouvelles aussi bien que par la protection de familles riches et éclairées, qu'il atteignit dans les cités italiennes, au temps de la Renaissance, un éclat et une universalité qui n'ont jamais été dépassés. L'art était considéré comme un des grands intérêts de l'État, non seulement par les chefs du Gouvernement, mais par la cité tout entière.

Quand André de Pise eut achevé la première porte du baptistère de Florence et qu'on la découvrit aux regards du peuple, « ce fut un événement dans l'État. La Seigneurie se rendit au baptistère en grande pompe, accompagnée des ambassadeurs étrangers et de tous les personnages éminents de la République[1]. » Mais l'art n'était pas seulement religieux. Il prenait de plus en plus ses sujets dans les événements contemporains les plus propres à entretenir le sentiment de la gloire nationale et l'amour de la liberté. Un fait, entre autres, montrera combien, dès le XIVe siècle, les œuvres de ce genre étaient nombreuses à Florence et intéressaient le peuple.

Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, s'était emparé du gouvernement de Florence et exerçait dans la ville une odieuse tyrannie : les magistrats vinrent en corps lui faire les remontrances les plus fermes ; et dans le discours qui lui fut adressé, on remarque les paroles suivantes : « Quand même nos pères ne nous auraient pas parlé de l'antique liberté de notre cité, les palais, les salles de nos assemblées, les enseignes de nos corporations nous la rappelleraient, car toutes ces choses, ces monuments, ces enseignes ont pour objet de nous la faire chérir[2]. » Après l'expulsion du duc (1343), Tomaso, plus connu sous le nom de Il Giottino, fut chargé de perpétuer par un tableau satirique le souvenir de ses crimes et de sa chute[3].

Mais, à partir de la fin du XVIe siècle, l'art tend à se séparer du peuple, qui y prend de moins en moins d'intérêt. Les œuvres d'art ornent surtout les palais des princes.

Nous ne partageons pas les jugements sévères de certains critiques sur l'art du XVIIe siècle ; mais il faut reconnaître que même la société polie de ce temps, supérieure à tant d'égards aux générations précédentes, était loin d'avoir pour les arts l'enthousiasme si vif, et souvent si éclairé, des beaux temps de la Renaissance, et il ne paraît pas qu'on ait beaucoup cherché à réveiller ce sentiment par l'éducation. Une exception doit être faite pour Fénelon. Sans doute cet

1. Louis et René Ménard, *Tableau historique des beaux-arts*.

2. Machiavel, *Histoire de Florence*, livre II. Peu importe ici la question de savoir dans quelle mesure le discours a été composé par Machiavel lui-même.

3. Ce tableau était encore placé au Palais Vieux de Florence à la mort du dernier Médicis, Jean Gaston (1737). Depuis, il a passé en diverses mains. En 1842, il se trouvait en la possession d'Artaud de Montaur. Nous ignorons ce qu'il est devenu depuis, mais on voit encore à Florence, dans l'escalier d'une maison de la rue Ghibellina portant le n° 83, une fresque représentant l'expulsion du duc d'Athènes.

esprit, si libre cependant, avait les préjugés de son temps contre l'art du moyen âge et ne voyait dans les monuments gothiques que des œuvres barbares ; mais il avait un sentiment trop vif de la civilisation grecque pour ne pas comprendre le rôle que le goût des arts peut jouer dans la culture générale de l'esprit. Parmi ses Dialogues des morts, composés pour l'éducation du duc de Bourgogne, deux ont pour interlocuteurs des artistes célèbres [1]. On trouve dans ses opuscules destinés au même but la trace des mêmes préoccupations [2]. On les trouve surtout dans les conseils qu'il donne sur la toilette des femmes, dans son traité sur l'*Éducation des filles*.

« Je voudrais faire voir aux jeunes filles, dit-il, la noble simplicité qui paraît dans les statues et dans les autres figures qui nous restent des femmes grecques et romaines ; elles y verraient combien des cheveux noués négligemment par derrière et des draperies pleines et flottantes à longs plis sont agréables et majestueux. *Il serait bon même qu'elles entendissent parler les peintres et les autres gens qui ont ce goût exquis de l'antiquité....*

.... Je sais bien qu'il ne faut pas souhaiter qu'elles prennent l'extérieur antique, il y aurait de l'extravagance à le vouloir, mais elles pourraient sans aucune singularité prendre le goût de cette simplicité d'habits, si noble, si gracieuse et d'ailleurs si convenable aux mœurs chrétiennes.... Les véritables grâces suivent la nature et ne la gênent point [3]. »

Voilà des conseils qui viendraient aujourd'hui plus à propos que jamais.

Du temps de Fénelon, les collections d'œuvres d'art que les souverains avaient commencé à former au XVIe siècle avaient pris un grand développement, et l'on sait tout ce que l'on doit aux efforts de Louis XIV et de Colbert à cet égard. A l'avènement de Louis XIV, le nombre des tableaux du Cabinet du Roi ne dépassait pas deux cents ; à sa mort ce nombre s'élevait à deux mille ; mais c'était sans grand profit pour la population française.

« Tant de chefs-d'œuvre assemblés à grands frais, dit M. Frédéric Villot dans l'introduction de son catalogue des peintures du musée du Louvre, étaient entièrement perdus pour le public, et ne ser-

1. Dialogue 52, Parrhasius et Poussin. — Dialogue 53, Léonard de Vinci et Poussin.

2. Dialogue entre Chromis et Mnasile, ou Jugement sur différentes statues.

3. *Traité de l'éducation des filles*, chap. X. Comparer le dialogue entre Chromis et Mnasile rappelé plus haut.

vaient guère que comme objets d'ameublement dans les palais de Versailles, lorsqu'ils ne gisaient pas abandonnés dans la poussière des greniers. »

Les peintres contemporains étaient plus favorisés. A partir de 1673 l'Académie royale de peinture et de sculpture commença ses expositions périodiques. Les membres de l'Académie royale étaient seuls admis à exposer. Aussi l'ancienne corporation des peintres, devenue Académie de Saint-Luc, organisa-t-elle une exposition rivale qui avait lieu tous les ans à la Fête-Dieu. Mais tout cela était bien insuffisant. Lebrun et Mignard ne pouvaient tenir lieu de Léonard de Vinci et de Raphaël.

Un critique dont le nom est trop oublié aujourd'hui, Lafond de Saint-Yenne, signala un des premiers ces abus avec une grande force. Dès 1746 il suppliait le gouvernement du roi, qui venait d'acquérir les plus beaux tableaux de la collection du prince de Carignan (1743), d'établir dans les bâtiments du Louvre une galerie de tableaux ouverte au public[1]. L'auteur fut d'abord traité de pamphlétaire ou de rêveur par tout ce qui tenait à l'administration; mais quatre ans après M. de Marigny, directeur des bâtiments, se faisait honneur de cette idée: avec l'approbation du roi, il faisait transporter de Versailles et exposer à Paris une centaine de tableaux choisis parmi les plus beaux du Cabinet du Roi. Ce fut le 14 octobre 1750 que cette galerie fut ouverte. La France avait donc son musée public avant l'Angleterre : le British Museum ne fut ouvert qu'en 1759[2].

(*A suivre.*)

1. Ce fut dans ses réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France qu'il fit pour la première fois entendre ses réclamations. Il les renouvela dans l'opuscule in-12 intitulé : *Le Génie du Louvre aux Champs-Élysées*. Dialogue entre le Louvre, l'ombre de Colbert et Perrault.

2. Le British Museum avait été fondé par un acte du Parlement de l'année 1753, par suite du testament de Sir Hans Sloane, mort cette année même. Ce collectionneur offrait à la nation anglaise, pour la somme de 20000 livres sterling, qui, disait-il, n'était pas le quart de la valeur, son musée et sa bibliothèque. Si l'Angleterre refusait, le marché devait être proposé successivement à la Russie, la France, la Prusse, l'Espagne. Le Parlement accepta, mais sans reconnaissance et d'assez mauvaise grâce. Pour pouvoir compléter la collection, il institua une loterie de 100000 livres sterling. 10000 livres furent employées à acheter l'hotel Montague pour y établir le musée et la bibliothèque qui furent ouverts au public en 1759. C'est en 1823 seulement qu'on a commencé à construire le monument actuel.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Nous prions nos correspondants de nous signaler toutes les nouvelles fouilles de France et de l'étranger, en les accompagnant de plans, vues et photographies.

Une mosaïque romaine vient d'être découverte à **Périgueux**, chez M. Brouilland, rue Condillac; elle est décorée d'arabesques, de fleurs et de dessins géométriques, et colorée de noir, de blanc, de jaune et de rouge. Il est très regrettable que l'état de cette trouvaille laisse fort à désirer.

Au cours des travaux de la cathédrale de **Séez** (Orne), on a découvert un pavage antique que recouvraient et protégeaient des planches pourries par l'humidité. Plusieurs mètres carrés sont déjà découverts et deux endroits différents portent la trace évidente du feu.

Dolmen des Mureaux. — Au lieu dit les *Gros Murs*, on a découvert un dolmen de 9 mètres de long, garni d'un mobilier funéraire : instruments en os, haches polies.

Découverte sur le territoire de Bouge, près Beaune, d'une pierre en forme de marteau dont la forme serait unique.

Aux environs d'Apt (Vaucluse), découverte d'une urne remplie de 102 médailles en argent de l'époque des origines phocéennes de Marseille. Au milieu de ce trésor, vieux de deux mille ans, découvert sur le bord de la voie Domitienne allant d'Arles à Milan, une boîte conique en ivoire contenant une bague en bronze.

Au-dessous d'un château fort, à 9 kilomètres d'Apt, découverte d'un denier d'argent de *Louis le Débonnaire*, pièce rarissime.

CHRONIQUE

Les lecteurs de *l'Ami des Monuments* n'ont sans doute pas oublié le vol dont le musée de Saint-Louis, à Carthage, avait été victime au commencement de l'année dernière (voir *l'Ami des Monuments*, 1888,

p. 308). Les auteurs de ce méfait viennent d'être jugés à Palerme et condamnés à cinq ans de prison. Les objets perdus n'ont malheureusement pas été retrouvés. E. E.

Le château du Héron (Seine-Inférieure), appartenant au comte Robert de Pomereu, vient d'être détruit en partie par un incendie. Sa construction datait du règne de Louis XV; il avait toujours appartenu à la famille Pomereu d'Alègre.

L'avenir du vitrail en France. — Nous attirons l'attention sur les conclusions d'un travail émanant d'un des hommes les plus autorisés en cette matière. M. Didron, l'habile peintre verrier, termine ainsi une brochure qu'il nous adresse sur le Vitrail depuis cent ans. Il convient aux hommes qui aiment leur art et leur pays de la méditer :

L'avenir du grand art décoratif, objet de cette étude, est difficile à prévoir. Son rôle restera probablement considérable; toutefois, il est apparent que le caractère laïque du vitrail s'accentuera de jour en jour davantage. Diverses catégories d'établissements publics sont maintenant ornés de vitraux, comme beaucoup d'hôtels somptueux et d'habitations de luxe moyen; mais le résultat obtenu est généralement assez mauvais, quand il n'est pas détestable, en raison du prix trop faible auquel on consent à payer les œuvres nécessairement coûteuses. Les occasions susceptibles de provoquer des études sérieuses et de vigoureux efforts pour bien faire sont rares en France; aussi le vitrail civil et domestique est-il peu encouragé à se manifester avec un très grand éclat. A titre de décoration des édifices religieux, le vitrail est également entré dans une ornière commerciale qui le fait dévier de plus en plus vers les banalités de conception et la médiocrité de procédés d'exécution peu propre à élever le niveau de l'art.

Autrefois les travaux ordonnés par l'État constituaient le moyen le meilleur de soutenir les ateliers de premier ordre qu'une clientèle particulière était insuffisante à faire vivre. Les circonstances politiques et la mauvaise situation de nos finances ont fait disparaître ces travaux presque entièrement. La restauration des verrières anciennes de nos églises est à peu près suspendue et des œuvres nouvelles ne sont plus commandées par les administrations publiques. Le besoin de réaliser des économies est arrivé à ce point que les rares travaux de restauration des vitraux appartenant aux grandes cathédrales de France sont l'objet d'adjudications sur rabais par soumissions cachetées comme s'il s'agissait de maçonnerie ou de

charpenterie. Les temps sont éloignés déjà où la peinture sur verre renaissante trouvait une protection efficace auprès du gouvernement de notre pays, où l'artiste espérait que ses études patientes, sa persévérance dans un travail consciencieux et son talent péniblement acquis seraient encouragés et récompensés!

MUSÉES

Musée du Louvre. — Mme la baronne de Witte, veuve du savant archéologue anversois, membre associé de notre Académie des inscriptions et belles-lettres, a fait don de précieux vases grecs. M. Henri de Fonbrune a offert le portrait de Jean Couturier de Flotte, par Perroneau, et Mme Pauline Duboys-Désaugiers le portrait de Désaugiers, par Riesener. Enfin M. Adolphe Demy a donné un fragment de plaque de bronze ayant figuré à l'Exposition universelle et contenant des parties de la loi de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise. Le musée égyptien au Louvre va s'enrichir de plusieurs monuments offerts par l'Egypt exploration Fund, Société que fondèrent en 1881 des Anglais ayant pour la plupart voyagé en Égypte, et à la tête desquels se trouvaient Reginald Stuart Pool, Sir Erasmus Wilson et Miss Amelia B. Edwards, notre collègue bien connue, même en France, créatrice de cette œuvre. Voici quels sont ces monuments : une petite colonne du portique d'entrée d'un temple; un bas-relief d'Osorkon Ier; un bas-relief d'Osorkon II faisant partie de la représentation de la grande fête. Ils proviennent des fouilles entreprises à Bubaste par M. Édouard Naville, le premier explorateur envoyé par la Société. Ces fouilles ont produit des résultats très importants pour la connaissance de l'antiquité égytienne et de l'antiquité grecque.

Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle. — Deux nouvelles salles ont été ouvertes: dans l'une d'elles on a placé les volumes de la collection Chevreul.

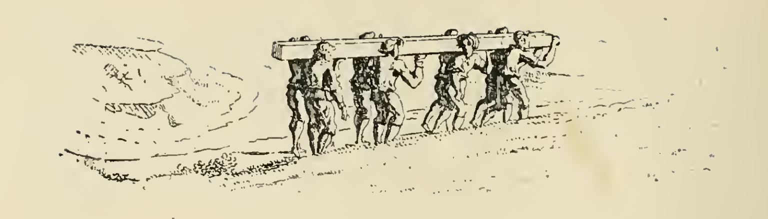
Cette Bibliothèque vient aussi de s'enrichir d'un nombre considérable de planches, dessins et manuscrits des ouvrages de Georges et Frédéric Cuvier, dont les héritiers ont fait don au Muséum.

Musée du Conservatoire des Arts et Métiers. — M. Carnot vient de faire don au Musée du Conservatoire des Arts et Métiers de la collection de constructions en bois qui figura pendant la durée de l'Exposition au rez-de-chaussée du pavillon norvégien. M. Thams, le propriétaire de cette collection, avait prié le Président de la République, lors d'une de ses dernières visites incognito au Champ de Mars, d'en disposer au profit d'un musée français.

CONSERVATION DE LA PORTE DU PALAIS

A BORDEAUX

Un de nos correspondants nous écrit que la Porte du Palais est désormais à l'abri : elle a été achevée en 1889, statues et grilles comprises. Il a fallu six années de recherches, et l'architecte, M. Durand, s'est astreint, chose fort louable, à ne rien mettre du sien. La restauration et les acquisitions de maisons démolies pour dégager le monument ont coûté près de quatre cent mille francs, dont cent mille pour les travaux. Voilà une bonne leçon que Bordeaux donne aux autres villes, même à la capitale !



UN ACTE DE VANDALISME IMMINENT

LA DESTRUCTION DU CHATEAU DE DIJON

Texte et dessin par Stopp (Morel-Retz).



ijon, ancienne capitale de la Bourgogne, a joui jusqu'à présent d'un renom mérité, comme ville intelligente, littéraire et artistique. — Et cependant on est sur le point d'y commettre un acte de vandalisme irréparable. — Le vieux château bâti par Louis XI, dont les ruines gigantesques font encore l'admiration des étrangers, est menacé d'être démoli. — Le conseil municipal a décidé de faire passer un boulevard sur l'emplacement d'une de ses tours, et, pour ce faire, il a résolu de les supprimer toutes. — La Commission des monuments historiques s'est énergiquement refusée à sanctionner cette décision sauvage; mais un décret de M. Spuller a ordonné le déclassement du monument, et l'on a passé outre.

Commencé par Louis XI en 1477, le Château de Dijon fut achevé en 1512 par Louis XII, dont on voit encore le porc-épic couronné, sculpté sur les tours. Assiégé en 1513 par les Suisses, auxquels il résista victorieusement, il servit successivement de prison aux Calvinistes, à la duchesse du Maine, à Mirabeau, au mystérieux chevalier d'Éon, à Toussaint Louverture. Quatre tours énormes subsistent encore : la tour Guillaume a encore quatre étages intacts; la tour Notre-Dame, trois; la tour Saint-Bénigne et la tour Saint-Martin cha-



Pl. [illegible] — État actuel du Donjon de Dijon, menacé de destruction.

Dessin inédit de Sirot (Morel-Retz).



cune deux. Les batteries souterraines, les grandes salles voûtées sont admirablement conservées et semblent terminées d'hier. La *portarie* où était établi le principal pont-levis n'a subi aucune dégradation; le sol s'est élevé au pied des murailles et les fossés sont en partie comblés par des matériaux amoncelés; mais il suffirait de déblayer ces douves pour remettre à jour les deux étages souterrains des courtines et des tours, qui sont en état de parfaite conservation. Des allées tracées avec art, quelques plantations intelligentes feraient de ces larges fossés, dominés par ces ruines grandioses, une admirable promenade pour les habitants et un attrait nouveau pour la curiosité des étrangers. Seulement, et voilà ce qui perce le cœur des édiles dijonnais amoureux de la ligne droite, il faudrait infléchir légèrement le fameux boulevard et le faire passer entre les tours au lieu de tout renverser pour lui faire place. Tous les gens de goût, tous les artistes, tous les esprits intelligents et soucieux des grands souvenirs du passé, et ceux-là sont nombreux à Dijon, voient avec une douloureuse indignation l'acte de vandalisme qui se prépare; d'actifs efforts sont faits par quelques membres éclairés du conseil municipal et de courageux journalistes pour la conservation de ce vieux château d'une valeur historique et artistique incontestable. Espérons qu'une réaction salutaire s'opérera dans l'opinion publique et qu'elle ne permettra pas l'anéantissement d'un monument qui appartient à la France tout entière.

LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

Suite. — Voir p. 211 et les volumes de 1887, 1888, 1889.

L'église Notre-Dame de Lamballe (Côtes-du-Nord), classée comme monument historique, renferme divers objets artistiques notamment une vieille tapisserie des Gobelins, placée sur le devant de l'un des autels secondaires, consacré à sainte Anne. Cette tapisserie représente une figure allégorique de la Charité : une grande dame, magnifiquement vêtue, allaitant deux pauvres enfants. Dans la journée du 1er novembre, fête de la Toussaint, un malfaiteur a détaché cette tapisserie avec un instrument tranchant et a pu s'en aller sans être inquiété par personne. Heureusement cette tapisserie volée a été sai-

sie par la police au domicile d'un revendeur à qui elle avait été cédée peu de temps après le vol.

BONS EXEMPLES

(Voir les volumes de 1887 et suivants.)

SAUVEGARDE DU DONJON DE LA ROCHE-POZAY

Nous signalerons la communication suivante, faite à la Société des Antiquaires de l'Ouest :

M. le comte de Chasteignier fait savoir qu'ayant appris que le vieux donjon de la Roche-Pozay allait être vendu aux enchères, il s'en est, d'accord avec quelques-uns de ses parents, rendu adjudicataire.

La Société exprime sa satisfaction de ce que cet intéressant monument soit rentré en la possession des descendants de la famille qui l'a illustré et soit désormais à l'abri de toute dégradation.

M. de Chasteignier fait une autre communication relative à l'église d'Ingrandes, près Châtellerault.

Il expose que M. le curé d'Ingrandes, malgré les observations qu'il a cru devoir lui adresser, et sans que le Conseil municipal ait été saisi de la question, se propose de bâtir sur la face extérieure de son église et contre le mur nord une construction destinée à servir de lieu de dépôt; que cette construction, qui peut être placée partout ailleurs, si elle est nécessaire, produirait un effet déplorable, alors surtout qu'elle doit être adossée au mur du nord, c'est-à-dire à la partie la plus intéressante et la plus curieuse du monument. M. de Chasteignier insiste sur l'intérêt archéologique considérable de l'église d'Ingrandes, et, à l'appui de cette appréciation, donne lecture de la description de cette église faite par M. de la Bouralière et publiée au *Bulletin* du 4e trimestre de 1885, pages 609 et 610. Il importe, dit-il, vu l'urgence, qu'il soit pris immédiatement des mesures pour mettre obstacle à la construction projetée, et, d'un autre côté, d'adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts une demande de classement comme monument historique. Il prie, en conséquence, la Société de prendre en ce sens une délibération.

Sur cette proposition, la Société, après en avoir délibéré, décide : 1° Que le président adressera à M. le préfet une demande tendant à ce qu'il veuille bien intervenir et faire surseoir au projet de construction de M. le curé d'Ingrandes; 2° qu'il sera adressé par M. le président à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, une demande de classement de l'église d'Ingrandes comme monument historique.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Novembre. — Élection de MM. E. Curtins et Layard. — M. Croiset rappelle que M. Schliemann a invité un des membres de l'Académie aux nouvelles fouilles qu'il projette à Troie.

Décembre. — M. Duruy communique un mémoire de M. Toplof qui établit que le lieu de la victoire du Granique doit être identifié avec le village de Tépé-Keuï. — M. l'abbé Duchesne communique deux inscriptions latines d'Algérie, dont l'une mentionne le bois de la vraie croix. — M. de la Borderie est élu membre libre. — M. Barbier de Meynard annonce la mort de M. Pavet de Courteille.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

18 décembre 1889. — M. Guiffrey signale, dans l'inventaire des joyaux du duc de Berry, dont il prépare la publication, quatre médaillons en or, de facture italienne, représentant des empereurs romains, et dont le prince fit l'acquisition en 1402 de marchands originaires d'Italie. Il présente les moulages de deux de ces médailles, qui appartiennent actuellement au Cabinet des médailles.

M. Courajod fait observer combien la date d'exécution de ces mé-

dailles est importante à fixer pour établir qu'à l'époque de leur exécution, l'art italien n'était pas encore converti à la doctrine de l'art antique.

M. Ormont communique le texte d'un fragment de tablettes de cire appartenant au musée Britannique et contenant un compte de distributions de l'abbaye de Cîteaux, de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]. Il signale en même temps, comme étant d'une authenticité très suspecte, d'autres tablettes appartenant au même établissement, n° 33270, et portant des inscriptions en caractères grecs.

M. de Lasteyrie propose une interprétation nouvelle du bas-relief de Toulouse où M. Courajod a cru voir deux signes du zodiaque imités de l'antique, et qui doivent n'être que la représentation figurée d'une légende dont il est fait mention dans une histoire de l'église Saint-Sernin, publiée au XVII[e] siècle.

M. l'abbé Duchesne entretient la compagnie de plusieurs inscriptions chrétiennes nouvellement reçues d'Afrique.

M. d'Arbois de Jubainville ajoute quelques remarques nouvelles sur la communication qu'il avait faite à une précédente séance à propos des rivières du nom de Rhodanus existant en Gaule.

M. Guiffrey signale la présence, dans l'église de Notre-Dame de Paris, d'un tableau représentant la légende bien connue d'un père de plusieurs enfants, dont un seul légitime; pour attribuer son héritage on imagine de faire pendre le père et d'obliger ses fils à tirer sur son corps; un des fils refuse, et il est reconnu comme légitime. Le tableau de Notre-Dame représente quatorze enfants au lieu de trois, puis quatre, qui figurent sur les anciens monuments.

15 janvier 1890. — M. Adrien Blanchet lit un travail intitulé : Contribution à l'épigraphie romaine de Langres.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Rochetain d'Avignon, un petit vase en terre cuite trouvé aux Baux, près d'Arles, qui porte en caractères grecs le mot « Segomar », gravé à la pointe, et qui paraît être le nom de l'ancien propriétaire du vase.

M. le lieutenant Espérandieu envoie à la Société communication de la découverte d'un cachet d'oculiste nouveau portant le nom de Caius Julius Atilianus.

22 janvier. — M. l'abbé Thedenat lit une note de M. l'abbé Battiffol relative à des manuscrits grecs conservés en Italie.

M. Durrieu explique comment le tableau aujourd'hui connu sous le

nom de la *Belle Ferronnière*, n'est pas celui à qui cette désignation convient et à qui tous les inventaires l'ont régulièrement attribuée avant le commencement de ce siècle.

M. Héron de Villefosse présente des ampoules de pèlerinage en terre cuite originaires d'Éphèse.

M. l'abbé Muller appelle successivement l'attention de la Société sur des bracelets gaulois en bronze et un cylindre à pendeloques bruissantes découverts dans le département de l'Ain, sur une représentation ancienne de la crucifixion en cristal gravé, et sur un document daté de 1636, intéressant la biographie de Callot.

M. Mowat signale la découverte à Helden (Limbourg) d'une grande plaque en argent doré de l'époque franque représentant une lutte contre des bêtes féroces.

Les secrétaires : MM. Boislille, Flouest, Durrieu.

CURIOSITÉS FRANÇAISES

Le lieu de naissance du cardinal de Richelieu serait au château de Richelieu. La tradition locale veut qu'on ait conservé dans le splendide château aujourd'hui détruit et qui remplaça la modeste demeure de ses ancêtres la chambre dans laquelle naquit le cardinal. M. l'abbé Lacroix avait cru pouvoir affirmer que Richelieu était né à Paris, en s'appuyant sur ce qu'il fut baptisé à Saint-Eustache à l'âge de huit mois. M. O. de Rochebrune donne des raisons fort concluantes dans la *Revue du Bas-Poitou* de M. René Vallette (1889, p. 303) : la principale est qu'une planche de J. Marot porte cette indication : « *Chambre de l'ancien bâtiment dans laquelle nâquit le grand cardinal de Richelieu* ». Or J. Marot avait été chargé par le neveu du cardinal de graver cette suite de planches. Lors de notre visite à ce château il n'en restait plus que des bâtiments de la cour d'entrée, et un fossé polygonal plein d'eau indiquant le tracé du plan d'une partie du palais. M. Leblois et Mgr Barbier de Montault ont également donné des témoignages en faveur de l'opinion de M. de Rochebrune. Un grand nombre des objets du château forment aujourd'hui le fonds du musée installé au rez-de-chaussée du Louvre.

La maison de Puget à Toulon. — Nous résumons ici un travail lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, par M. Ginoux.

Après avoir épousé Paule-Boulette Antelme en 1647, Puget songea à se fixer d'une manière définitive à Toulon. Sa femme y était née, ses travaux de peinture et de sculpture lui procuraient dans cette ville une aisance relative. Il ne voulut plus quitter la cité qui lui avait donné une nouvelle famille et qui, dix ans plus tard, en voyant ses cariatides, consacrait à nouveau son talent par un véritable triomphe. C'est pourquoi, après avoir à peine achevé cette belle œuvre (1657), il s'efforça d'acquérir tout au moins un des quatre emplacements à bâtir faisant partie d'un terrain gagné sur la mer; par échange avec le notaire Deydier, les consuls s'en étaient rendus propriétaires pour le compte de la communauté. Cet emplacement, que Puget convoitait depuis que la vente en avait été décidée, était par sa situation bien faite pour tenter un artiste; il se trouve à l'extrémité orientale du port de commerce, à la partie la plus méridionale du quai du Parti; des étages des maisons qui y ont été construites et qui forment un petit îlot, on pouvait, comme aujourd'hui, voir dans tout son développement la darse de Henri IV (port de commerce actuel). Le poste des vaisseaux du Roi, celui des galères et le chantier de construction des navires de guerre s'y trouvaient alors; on apercevait également la rade, la campagne et un horizon étendu. Aussi, dès que le grand sculpteur eut appris que les quatre emplacements des maisons avaient été, contrairement à la décision du conseil de ville du 29 octobre 1657, vendus sans enchères et clandestinement à un prix beaucoup au-dessous de leur valeur, dans le but de favoriser un bourgeois du nom de Pierre Anthelme, il n'hésita pas un seul instant à sommer, par acte extrajudiciaire du 29 juin 1658 (notaire Lieutaud), les consuls et la communauté de Toulon à accepter l'offre de six cents livres en sus de la somme de deux mille cinq cent soixante livres portée sur le contrat de vente desdits emplacements; suivant lui, ils en valaient plus de six mille. Les consuls refusèrent cette offre, sous le prétexte que le contrat de vente avait été passé et les places livrées; Puget argua alors de ce que la communauté était lésée, et de ce que cette vente était résiliable parce qu'on n'avait pas rempli les formalités nécessaires pour la rendre valable; il adressa le lendemain 27 juin, au juge, une requête avec prévision, pour que les consuls et Anthelme eussent à comparaître devant lui; entendre dire que sans s'arrêter au contrat de vente des susdites places de maisons, ces places seraient mises aux enchères sur la mise à prix de la somme par lui offertes et

adjugées à celui dont les conditions seraient les plus avantageuses à la ville. Le même jour (27 juin), M. Charles Serry, « docteur en médecine », ayant susrenchéri de douze cents livres sur le prix de vente des mêmes places de maisons et adressé, ainsi que l'avait fait Pujet, une sommation aux consuls, ceux-ci engagèrent ce dernier et le docteur Serry à se pourvoir par les voies ordinaires de la justice; ce qu'ils firent. Il y eut procès sur procès et, en fin de compte, la Cour d'Aix conclut à ce que les places de maisons seraient de nouveau mises aux enchères sur l'offre faite par Serry, et que Deydier et Anthelme, aussi en cause, seraient condamnés aux dépens.

Nous n'avons pu connaître ce qu'il advint de cette nouvelle enchère; nous supposons que le bouillant et tenace Puget ne trouva rien de mieux, en présence d'un second enchérisseur dont l'offre était double de la sienne, que de se désister et d'attendre, au milieu de ses nombreux travaux, la plus prochaine occasion d'acheter un emplacement ou une maison à sa convenance. L'année suivante, il se rendit en Normandie, en passant par Paris; quelque temps après son retour de cette province, il partit de Toulon pour Gênes (1660).

En 1671, trois ans après avoir quitté la ville aux palais de marbre, l'occasion d'acheter un immeuble se présenta. Louis Anthelme, oncle d'alliance de Puget, vendit, le 4 mai 1671, peut-être à l'insu de ce dernier, à M. Gabriel Renoux, notaire royal, une maison avec terrain au-devant, ayant vue sur une partie du port et de la rade: elle formait angle sur la rue du Môle (actuellement rue Hôtel-de-Ville), et sur la rue Bourbon (aujourd'hui rue République). Puget forma intance auprès du juge pour être reçu en retrait lignager, et le 15 octobre de la même année, M. Renoux se désempara, en sa faveur, de la maison et du terrain, contre remboursement; Puget céda à Anthelme une somme six cents livres, avec intérêt du quatre et demi, placée sur la communauté de Toulon. L'acte de vente fut passé le 8 août 1672, devant le notaire Pierre Roustan.

C'est sur l'emplacement de l'ancienne maison est du terrain acquis de son oncle d'alliance, que Puget se fit construire, les années suivantes, la maison actuelle qui, en façade sur les rues République et Hôtel-de-Ville, forme sur ces deux rues l'angle opposé à celui de la Maison Commune, dont deux de ses trois façades se trouvent également sur les susdites rues, la troisième visant le port et le quatrième côté étant contigu aux maisons en alignement sur le quai.

Dans trois des six espaces qui séparent ces piliers, sont des arcades aveuglées plein cintre, deux dans la première de ces deux rues, une

dans la seconde. Sur cette dernière arcade, plus étroite que les deux autres, en ce qu'elle est resserrée entre les deux piliers rapprochés, s'ouvrent la porte de l'escalier et, au-dessus, une fenêtre de l'entresol; chacune des deux autres arcades est également percée d'une porte et d'une fenêtre superposée. Les bais de l'entresol, au nombre de quatre dans la rue République, de trois dans la rue Hôtel-de-Ville, sont en arc bombé à grand rayon; leur hauteur n'a guère qu'une fois un quart leur largeur et leurs encadrements sont plats avec filet contourné sur le bord extérieur. Au droit de toutes les fenêtres de l'entresol, autres que celle au-dessous de laquelle s'ouvre la porte d'entrée de la maison, on voit des portes de magasin, dont plusieurs ont été transformées. Le voussoir central ou clef de la plate-bande, légèrement courbe, de la porte donnant accès dans le vestibule qui précède l'escalier, est ornée d'une grande tête de mascaron, à type oriental, barbue et coiffée d'un turban, qu'accompagnent, à droite et à gauche, des feuillages renfermés dans un panneau de forme trapéenne dont les bords sont moulurés. La porte primitive en bois sculpté n'existe plus, mais on a conservé la splendide imposte en fer repoussé au marteau qui la surmontait, et qui avait été exécutée d'après le modèle de Puget. (*A suivre.*)

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ÉTAT DE L'ART EN FRANCE EN 1830

LE VANDALISME, DANS LA MEUSE, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

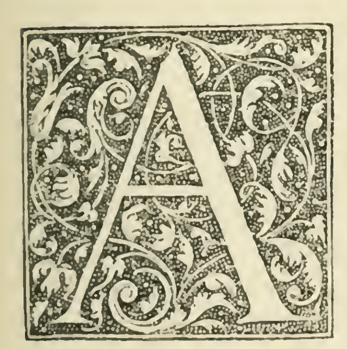
PAR

HIPPOLYTE OUDET

Architecte diocésain, créateur du musée de Bar (vers 1830).

Notre collègue, M. Arthur Rhoné, nous a communiqué la pièce suivante. Elle donne sur des œuvres disparues et sur l'esprit public en 1830 des indications trop précieuses pour que nous n'en reproduisions pas les parties essentielles.

Monsieur le Ministre,



A l'imitation des divers observateurs dont vos prédécesseurs ont accueilli les communications, permettez-moi aussi, Monsieur le Ministre, de vous citer des faits, de vous exposer ce que j'ai vu, non en 1793 et à la suite de cette époque de ruines, mais récemment, depuis quelques lustres seulement.

J'ai vu les précieux fragments archéologiques retirés primitivement de l'antique *Nasium* : médailles, figurines, armes, vases céramiques, objets de toilette, etc., déposés d'abord par un ordre supérieur dans le premier édifice départemental, être ensuite abandonnés et à tel point que ni l'administration ni aucune collection publique n'en possèdent aujourd'hui un seul vestige.

J'ai vu récemment découvrir sous le sol qui ensevelit cette ancienne et opulente cité des *Leuci*, des mosaïques, des nymphées, des hypocaustes, et autres substructions et gisements historiques; et ces inté-

ressantes ruines être du jour au lendemain enlevées ou saccagées par la malignité de quelques-uns et la cupidité des autres, ou plutôt par l'absence des mesures de police les plus simples.

J'ai vu dans l'ancienne basilique d'*Avioth*, cette église, la plus précieuse du département, modifier, changer, trancher, masquer le tout avec une ignorance ou mieux une barbarie révoltante; et cela, en partie avec les faibles secours accordés par l'État ou la munificence du prince, pour conserver ce qu'on détruisait.

J'ai vu peinturer, badigeonner, nuancer les découpures, les statues, les dais de niches, le tabernacle aux saintes huiles, les principaux motifs enfin de décor intérieur; et cette impertinence monumentale rencontrer des architectes pour la faire exécuter, je n'ose dire pour la proposer.

J'ai vu enfin ce vandalisme barbouilleur, aggravé par la variation des ocres, être renouvelé en 1838, à la demande d'un desservant mal conseillé.

J'ai vu l'antique et majestueuse basilique de *Saint-Vannes*, à Verdun, édifice du plus beau gothique, dont la fondation remontait aux premiers siècles du christianisme, l'une des églises les plus historiques de la France, protégée par Louis XIV, qui dans ses conquêtes commanda qu'elle fût respectée, « à cause de sa beauté remarquable », monument possédant une durée à venir de plusieurs siècles; eh, bien! dis-je, je l'ai vue être hachée et démolie sous les ordres de chefs militaires ayant titre d'*Ingénieurs*, par des forçats amenés exprès des galères de Brest pour cette action infernale.

J'ai vu quelques années avant le sac administrativement ordonné de ce chef-d'œuvre de l'art gothique, tout le pourtour du noble temple jonché de vitraux peints concassés, provenant du bris des trente verrières de cette cathédrale; et je me suis trouvé cherchant, ramassant dans ce groisil colorié quelques fragments moins mutilés, ou les disputant aux enfants de Verdun qui les enlevaient par paniers[1].

1. Monuments de la Meuse : *Vandalisme*. — Note communiquée par M. Gervais, qui m'a dit que je pourrais recourir au texte pour l'acte entier.

Beaucoup de moines avaient visité l'ancienne patrie des arts, l'Italie; et dans l'obscurité du cloître étaient quelquefois des morceaux distingués. Telle à Verdun une grande résurrection par le frère Luc; on l'a jugée digne de Lebrun.

(Extrait du troisième rapport sur le vandalisme par Grégoire, séance du 24 frimaire an III.)

Département de la Meuse. — Voici l'extrait d'une lettre en date du

J'ai vu refaire le portail à la plus remarquable de églises de Saint-Mihiel, église, gothique aux nombreuses ramifications, tout ornée de vitraux peints et célèbre par un des plus beaux *calvaires* que puisse montrer l'art français au XVIe siècle; et ce portail, lisse et uni, être percé de croisées de maison, de porte carrée et toscane, surmonté de toiture de forme hideuse, orné de cadran placé à angle droit comme une enseigne, etc., ressembler enfin comme on le dit actuellement, à l'entrée d'une hôtellerie.

J'ai vu dans le chef-lieu du département et à plusieurs reprises, une bande d'enfants jouer à coup de pierres a l'assaut du portail principal de la ville; et moi seul, sans titre et sans mission, en entreprendre la défense, et n'obtenir qu'avec peine et par condescendance un agent public pour se porter partie civile.

J'ai vu à l'église de *Rambercourt*, dont le portail est célèbre dans tout le Barrois par son architecture et la pieuse légende qui se lie à son érection, construire une baraque dans un des angles de son beau frontispice, pour y remiser une pompe à incendie et ses agrès.

J'ai vu la curieuse église conventuelle de *Lachalade*, rattachée pour sa fondation à une ancienne chronique lorraine, perdre une grande partie de son mérite par la *restauration* (que dans des temps qualifiés barbares on eût appelée *dégradation*), faite sous les ordres d'un architecte considéré de la Meuse.

20 frimaire, écrite de Verdun, par Janvier, membre de la commission temporaire des arts :

« Vous ne connaissez qu'imparfaitement encore toutes les horreurs commises dans la commune de Verdun sur les monuments des sciences et arts. Ce Carrache, que l'on charge de toute l'iniquité parce que la terre le dévore, Carrache n'est pas le seul auteur de ce délit.

Les tableaux, les tapisseries, les livres et autres objets provenant de la ci-devant cathédrale ont été transportés sur une place appelée la *Roche*. Les officiers municipaux décorés du ruban tricolore, le district, deux membres du département ont assisté à cette infâme expédition. On a battu la générale, fait prendre les armes aux citoyens, etc., et les Vandales se sont réunis en orgie après la cérémonie. Ils ont forcé l'évêque constitutionnel à danser autour du bûcher, etc.

Quand on lit le procès-verbal des destructions des chefs-d'œuvre à Verdun, il y a de quoi verser des larmes de sang. Carrache, officier municipal, le coryphée des scélérats qui ont commis ces crimes, est mort; nous envoyons sa mémoire à l'échafaud. Le directoire du district nous annonce que ses complices sont veillés de près; cette mesure est insuffisante; ils doivent être poursuivis. »

Voir : le *Vandalisme dans la Meuse* au XIXe siècle, par M. Audet, 1839.

J'ai vu la commune de *Mont*, riche en revenus forestiers, laisser presque périr la jolie crypte lombarde de la vieille église; et ses échevins me regarder comme fort singulier de les inviter à consacrer quelques fonds pour le rétablissement de ce *souterrain inutile.*

J'ai vu, dans un moment d'effervescence politique, des hommes de la ville de *Dun* aller au village de *Murvaux* avec des armes et des câbles, pour arquebuser, parmi les statues gothiques du portail, celles qu'ils avaient prises pour des Rois et des Reines; puis ensuite les tirer de leurs niches et les briser; ne laissant au pasteur, atterré, que le soin de creuser une fosse pour enfouir un monceau de décombres.

J'ai vu à l'église de *Culcy*, si digne d'attention par ses belles voussures et sa symétrie, couper une de ces voûtes et un des portiques à l'effet d'établir, en discordance avec ce joli vaisseau, une cage carrée renfermant un vil escalier; le tout pour la commodité du sonneur.

J'ai vu, dans l'église de *Véel*, démolir un curieux motif d'architecture du commencement de la Renaissance; dont les débris encore recouverts d'or et d'azur, voiturés comme moellons à Bar-le-Duc, furent enlevés par un amateur pour en décorer sa cour.

J'ai vu construire ou reconstruire à vingt églises gothiques que je pourrais désigner, des sacristies en hors-d'œuvre, bien garanties de toute symétrie quelconque masquant ou coupant les croisées de l'abside, mais surtout du style le plus contrastant avec l'édifice ordonnateur.

J'ai vu barbouiller, plâtrer, rebadigeonner les fresques, les sculptures, les statues, les inscriptions de la vieille église de *Genicourt*; et de bien d'autres, ma foi!

J'ai vu dans un des chefs-lieux du département, à un ancien presbytère remarqué par son caractère, une cheminée gothique et historique, sculptée, armoriée, dorée, aux peintures polychromes, être badigeonnée par ordre du curé ou de son architecte; eh! mon Dieu! que n'ai-je pas vu en fait de badigeonnage!

J'ai vu d'anciens autels en pierre, richement découpés; des retables et des tabernacles en bois, tout sculptés, ornés de colonnettes torses, de bas-reliefs dorés, de pâtes coloriées, etc., remplacés par des autels et des tabernacles formés de quelques plaques de marbre commun et uni, assemblés sur les patrons les plus disgracieux : *mais aussi c'est du marbre*, me répondait-on.

J'ai vu la châsse de saint Maxe, l'apôtre du Barrois, joli reliquaire en compartiments d'ivoire, sculpté, relevé d'argentures, être vendue

200 francs à un brocanteur pour être remplacée par une châsse *en carton-pierre* du prix de 500 francs!

J'ai vu au collège de la ville de Bar, fondation des princes lorrains, la façade qui offrait un si beau caractère de l'architecture du siècle de François Ier; cette façade être retablie et, ainsi que celle de la bibliothèque publique construite peu après, présenter le type le plus caractéristique d'une *filature de coton* (industrie du pays).

J'ai vu dans la cathédrale du diocèse, depuis longtemps déjà déshonorée, commettre vingt actes de barbarie; je n'en citerai ici qu'un seul : les boiseries du chœur et des stalles sont un de ces beaux ouvrages chargés de sculptures et d'attributs religieux, du temps de l'ancienne sculpture sur bois; eh bien! en 1828 le chapitre passe marché avec un frotteur, pour mille francs je crois, afin qu'il étende plusieurs couches d'encaustique sur le tout, et qu'il frotte ensuite ces lambris comme on fait d'un meuble, et il en est résulté que des parcelles de sculpture tombèrent par centaines; un artiste de Verdun qui en ramassa beaucoup, voulut m'en remettre un lot, comme pièces de conviction[1].

J'ai vu plus tard, une veille de fête, en 1834, le sacristain de cette cathédrale, accompagné de quatre jeunes clercs, frotter ces précieuses boiseries avec des brosses à parquet, pour, disait-il, les faire reluire; dans l'espace de cinq minutes il en fit tomber quelques éclats et se mit sottement à rire lorsque je les ramassai en lui représentant le dommage qu'il commettait : « J'ai ordre de faire cette besogne tous les samedis », fut la réponse qu'il me fit; et il se remit à frotter.

J'ai vu les belles boiseries sculptées de l'ancienne abbaye d'*Evaux* servir de cloisons dans un moulin à huile, et de portes de buffet dans une auberge; et j'ai retrouvé dans le grenier d'un menuisier quelques-uns des panneaux découpés de l'abbaye de Jean-d'heurs, devenue château de nos jours, enlevés pour être remplacés par des panneaux unis et modernes. (*A suivre.*)

1 En 1854 ou 55, on fit abattre encorbellement, console et statues de l'église de Rozieres-devant-Bar, pour y placer un *Chemin de la Croix*, ou autres mauvais tableaux (M. Bussetot).

LIVRES REÇUS

AVIS

Il est publié un compte rendu de tout ouvrage déposé en **double exemplaire**, l'un d'eux étant destiné à la personne chargée du compte rendu. Les autres ouvrages sont mentionnés. Toutefois les **principaux** articles des Revues et Bulletins de sociétés régionales sont analysés sur envoi d'un simple exemplaire; aucun échange ne peut être consenti.

Eugène Müntz. — *Les Archives des arts*, in-8°, 196 p. Paris. — Rouam.

Réunion de documents inédits ou peu connus que M. E. Müntz a réunis en France, en Italie, en Angleterre et en Allemagne : Notice sur une statuette de Louis XIII; la statue de Henri IV; le médailleur Dupré; l'Académie de peinture (résumée dans *l'Ami des Monuments*, 1889, p. 305); lettres d'artistes et d'amateurs (XVI°, XVII°, XVIII° siècles); fresques de Giottino à Rome; Traité de perspective de P. delle Francesca, etc. — Ce livre apporte à la science de très intéressantes données nouvelles.

Joseph Berthelé. — *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, grand in-8°, 496 p. Melle, 1889.

L'érudit archiviste donne des indications sur les églises de Saint-Maixent, Gourgé, Airvault; les influences auvergnates, limousines, perigourdines, angoumoises et champenoises sur le Poitou y sont signalées. Étude des cloches et reliquaires poitevins. On trouve dans cet ouvrage des documents précieux puisés dans des archives locales.

Jolibois. — *Revue du Tarn*, n° 11. Albi, 1890.

Histoire des pays d'Albigeois. Une planche représente une fenêtre d'une maison romane découverte à Albi en 1888; elle est une des plus curieuses de toutes celles que nous ayons étudiées en France : des personnages en relief décoraient les fenêtres; on trouve une disposition analogue à celles du plus vieil hôtel de France, simple maison de Granholet, avant 1311, comme nous l'ont appris des recherches dans les archives locales. (Voir l'*Ami des Monuments*, 1887, t. I, Étude sur Saint-Antonin).

Bulletin de la Société des architectes de l'Est de la France, n° 7, dirigé par Chenevier. — Verdun, 1890.

M. Cuny, président de la Société avec M. Genay, y publie un très juste et très

éloquent plaidoyer en faveur du donjon de Dijon, dont un des plus compétents de nos collègues s'occupe ici même, p. 47.

Revue Poitevine et Saintongeaise, dirigée par M. Berthelé, n° 73. Melle, 1890

M. L. Palustre croit que la prétendue maison de Diane de France, construction fort curieuse (n° 1 de la rue Saint-Paul à Poitiers), est celle de Julien d'Elbène et de sa femme Catherine Tornabuoni : les monogrammes, deux I et deux C rappellent le nom des deux époux, dont l'un fut chargé en 1574 de se rendre en Pologne pour ramener Henri III.

L'Art héraldique, par M. H. Gourdon de Genouillac. — Paris, Quantin.

Art ingénieux, science exacte, le blason est aussi une langue universelle, puisqu'en Italie comme en France, en Portugal comme en Russie, les figures héraldiques sont en usage. Non seulement les particuliers, mais les villes, les corporations, les communautés, les chapitres, les associations ont encore des armoiries, des sceaux et des cachets armoriés; les artistes les représentent; les savants s'en servent dans leurs recherches, les industriels en tirent des motifs d'ornementation.

Ed. Didron. — *Le Vitrail depuis cent ans et à l'Exposition de* 1889, in-8°. (Voir p. 41).

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1889, t. VIII, 1re livraison. — Rouen.

Procès-verbaux des intéressantes séances de l'année 1888. La commission surveille avec un soin justement jaloux les moindres démolitions projetées et poursuit ainsi l'œuvre de sauvegarde d'accord avec les *Amis des Monuments*, avec lesquels il serait souhaitable de voir les sociétés locales établir des rapports de plus en plus fréquents.

Jules Breton. — *La Réorganisation cadastrale et la conservation du Cadastre en France.* Paris, 1889, in-8°, Guillaumin.

L'auteur s'y propose de donner des bases certaines et invariables à la délimitation des propriétés foncières. Nos lecteurs y trouveront un historique du cadastre en France, documents utiles pour les *Amis des Monuments*.

Vitu. — *Paris.* Quantin, 1890, gr. in-4°, 512 p. et 480 gr.

L'Exposition universelle a fixé l'attention du monde entier sur la Ville de Paris. Pourtant bien peu d'ouvrages nous la révèlent vraiment. Nous avons cherché personnellement à donner, dans notre Paris, un Paris nouveau en résumant la somme des travaux antérieurs, apportant un certain nombre de documents nouveaux et une illustration tout spécialement archéologique et artistique. Le livre de M. Vitu remplit un autre programme; son illustration comporte au contraire une suite de vues du Paris actuel établies à l'aide de vues prises dans les différents quartiers de la capitale. La gravure trahit la même direction que celle dont Constant de Tours nous a fait profiter dans son charmant album du Paris moderne. Le livre est en général au courant des dernières recherches. Peut-être pourrait-on faire certaine

remarque. Il eût été bon de ne pas continuer à attribuer à Joconde la construction du pont Notre-Dame; il ne fut qu'un des collaborateurs de l'ouvrage dirigé par Colin de la Chesnaye et Jean de Doyac, ainsi que le prouvent des recherches récentes. Mais ce sont des remarques sur lesquelles on ne doit pas insister en face d'un tableau de si large envergure; le livre n'en subsiste pas moins comme l'un des meilleurs qui aient paru jusqu'ici, et il est appelé comme tel à un vif succès dans le grand public. Nous aurons d'ailleurs occasion de l'étudier dans les divers chapitres de notre *Nouvel Itinéraire-Guide de Paris.*

Charles Normand. — *Nouvel Itinéraire-Guide de Paris.* (Voir *l'Ami des Monuments,* 1889, p. 153), livraisons 3, 4, 5, 6. — Paris, 98, rue de Miromesnil.

(En présence de l'extension prise par l'ouvrage et non prévue au début, le prix de 20 francs est désormais porté à 25 francs pour les nouveaux souscripteurs.)

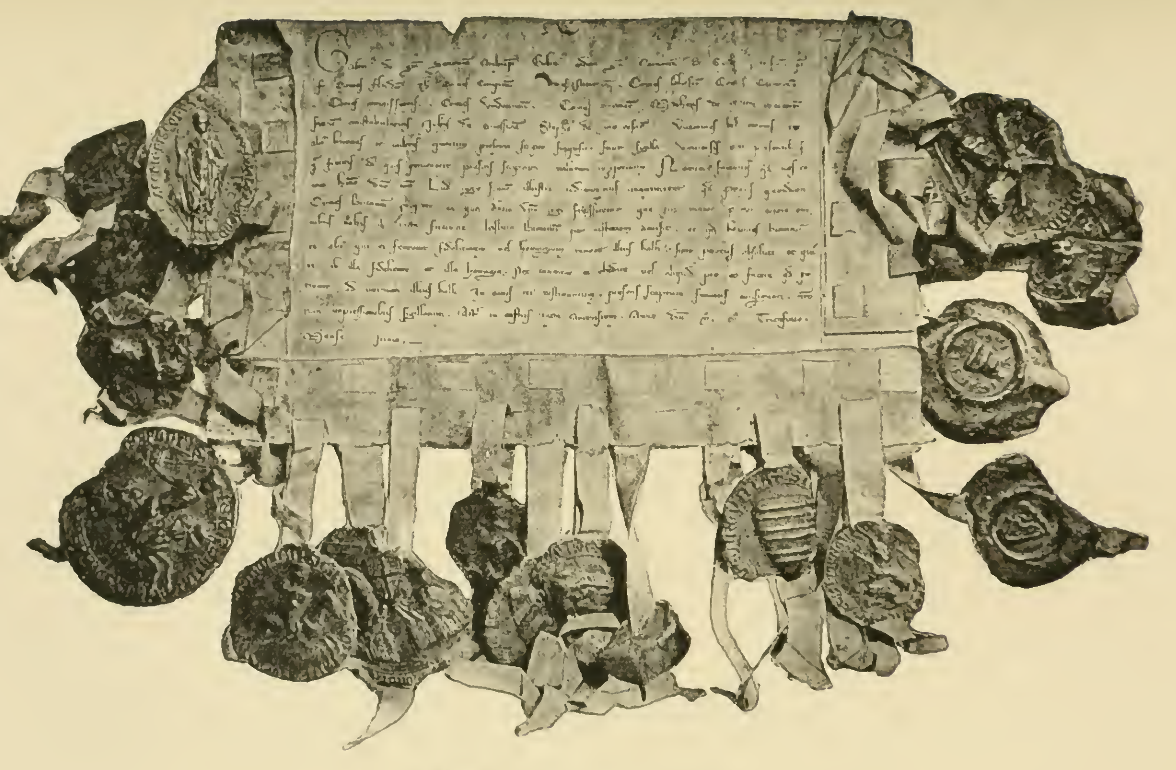
Ces livraisons renferment quarante-quatre planches et gravures, tirées en camaïeu sur papier teinté. On y trouve une monographie complète de l'église Notre-Dame, du Palais et de l'île de la Cité.

Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. — LES SCEAUX, par LECOY DE LA MARCHE. — Paris, QUANTIN.

Les *Amis des Monuments* et des Arts trouveront dans ce livre des figures qui montrent le concours que les sceaux apportent à leurs études. Les sceaux, témoins attestant l'authenticité des actes, sont aussi des monuments artistiques du plus haut intérêt; l'art du moyen âge surtout revit tout entier dans ces empreintes de cire ou de métal, et toutes les particularités de la vie publique ou privée de nos pères s'y reflètent. Ils ont le rare avantage de porter avec eux leur date. M. LECOY DE LA MARCHE, tout en ajoutant quelques découvertes nouvelles aux notions recueillies jusqu'à présent par les sigillographes, s'est attaché à rendre son sujet attrayant. Le texte initie à l'origine des sceaux, à leur usage, à leur fabrication, à leurs transformations successives, et 136 figures, reproduites d'après les originaux par un procédé perfectionné de phototypie, restituent pour l'œil, avec un relief étonnant, leurs formes, leurs contours, leurs sujets infiniment variés.

Le propriétaire-gérant : CH. NORMAND.

19930. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



Pl. [illegible]. — Charte entourée de sceaux

Arrêt rendu contre Pierre Mauclerc, par trente pairs et barons de France, d'après Lecoy de la Marche.









Fig. 386.

LE TOMBEAU DE CHENERAILLES (CREUSE)

Le relevé si soigneux et présenté avec tant de goût que nous donnons ici, est l'œuvre de M. Mazet. Il représente un tombeau des plus curieux qui mérite de prendre place dans la galerie des *Amis des Monuments*, car il n'a jamais été reproduit exactement, bien que les *Annales* de Didron (t. IX, p. 193) en aient publié une gravure. Viollet-le-Duc, qui n'en donne pas de croquis, s'exprime ainsi : « Un des monuments funéraires les plus intéressants, affectant la forme d'une niche avec sujets, est le tombeau du prêtre Bartholomé, placé dans l'église de Chenerailles (Creuse), et dont il fut probablement le fondateur.

Ce tombeau, engagé dans la troisième travée du côté méridional, est posé à 2 mètres au-dessus du pavé, et est taillé dans un seul bloc de pierre calcaire. Son architecture présente un arc en tiers-point avec deux contreforts. L'enfoncement est divisé en zones, dans chacune desquelles se détachent des personnages en ronde-bosse. La zone inférieure représente la scène ou l'ensevelissement du mort. La Sainte Vierge occupe dans la zone du milieu le sommet d'un édicule avec escalier. Saint Martial gravit l'escalier, un encensoir à la main. Sur le terrain, à la droite de la Vierge, est représenté le martyre de saint Cyr et de sa mère sainte Julie. A sa gauche, le prêtre Bartholomé, agenouillé, est présenté à l'Enfant Jésus par son patron et saint Aignan, évêque. Sous l'arcade est sculpté un crucifiement. Sur les deux phylactères placés sous la seconde et la première zone on lit : *Hic. Jacet. dominus. Bartholomeus. de Plathea. presbiter. qui. obiit. die. fest. V. M.* (*Virginis Mariæ*) *anno Dni M CCC.*

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ÉTAT DE L'ART EN FRANCE EN 1830

LE VANDALISME, DANS LA MEUSE, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

PAR

HIPPOLYTE OUDET

Architecte diocésain, créateur du musée de Bar (vers 1830).

(Suite. — Voir page 55).

J'ai vu la tombe de marbre à figure couchée du célèbre évêque *Pseaume*, un des prélats les plus cités du siège de Verdun, l'un des Pères et des historiens du concile de Trente, gésir, brisée, dans la cour d'un cloître; et mes sollicitations rester sans fruits pour sa restauration et son replacement dans la cathédrale que ce pontife occupa.

J'ai vu les deux belles pierres tumulaires de l'église d'*Ornes*, tombes que j'étais d'abord parvenu à faire conserver, être plus tard vendues à un paysan par un maire spoliateur, et immédiatement *l'une* recreusée pour en faire un évier, l'autre taillée pour un foyer de cuisine.

J'ai vu reconstruire l'église de *Troyon*, et le *chemin de la croix* qui en faisait partie, suite de bas-reliefs en ronde-bosse, au style mauresque, œuvre pie de quelque croisé lorrain, au lieu de retrouver une place d'honneur dans le nouveau vaisseau, en être banni et relégué dans la basse-cour du Presbytère.

J'ai vu à *Brillon* une semblable *passion*, sculptée, proscrite de l'église comme ouvrage trop gothique, jetée dans un coin du cimetière, et refus être fait d'enlever ce morceau; au bout de quatre années d'abandon, il fut mis en pièces par les enfants, de sorte qu'il n'en reste plus présentement qu'un tas de moellons.

J'ai vu dans les beaux cloîtres d'architecture sarracénique du grand séminaire, cloîtres qui font l'admiration des visiteurs, le chapitre diocésain prendre en possession, mutiler, claquemurer un de ses dix-sept portiques; pour en faire, quoi? *des latrines et un charbonnier.*

J'ai dû m'adresser successivement à trois évêques pour obtenir réparation de ce double sacrilège; non seulement je n'ai pas été écouté, mais je me suis trouvé sur le point de voir cesser mes relations diocésaines à cause de mes instances sur ce fait; et enfin je n'ai obtenu satisfaction que par le goût éclairé de notre digne prélat actuel.

J'ai vu l'ancienne statue de la Vierge Marie, patronne de la cathédrale du diocèse, œuvre exécutée en marbre de Carrare et fort réputée, être privée de son chef, et l'administration ecclésiastique charger du complément de cette belle statue un tailleur de pierre se disant tailleur d'images, puis ensuite faire refaire de nouveau cette tête par un orfèvre, en attendant probablement que l'on finît par où l'on eût dû commencer, c'est-à-dire par en charger un statuaire.

J'ai vu un grand et beau bas-relief mythologique, de l'école de Michel-Ange, reste échappé du vieux château des ducs de Bar, longtemps admiré depuis au-dessus de la porte d'un manoir, être débité et posé en dalles de cour, la sculpture face contre terre, par la volonté et sous les yeux de dames religieuses consacrées à l'éducation des classes élevées.

J'ai vu une main profane promener son ciseau barbare sur l'œuvre tant admirée du *sépulcre* de Saint-Mihiel, groupe de quatorze personnages et d'un mérite tel, que Napoléon le convoita pour son Musée des Monuments français; et moi, être sur le point de répondre à un cartel pour avoir dénoncé à la presse cet acte de vandalisme.

J'ai vu, dans cette patrie du célèbre sculpteur *Richier*, ville qu'on pouvait appeler naguère la ville aux belles cheminées ciselées, ces chefs-d'œuvre du ciseau d'un artiste dont la Lorraine s'honore, être démolies, cassées, vendues, et celles qui échappèrent à la fureur du *Moderne* heureuses de se trouver accueillies, en fragments, dans quelques jardins de la ville, ou par des appréciateurs étrangers.

J'ai vu le riche et beau plafond de la bibliothèque des Bénédictins à Saint-Mihiel, grande page ouvragée longtemps garantie par le soin prévoyant des moines au moyen d'une chape en béton dans les combles, être journellement dégradée par des manquements de précaution; et mes demandes de mesures conservatrices nullement accueillies, par une ville riche en ressources financières.

J'ai vu cette salle de bibliothèque être prêtée par la ville pour le banquet officiel d'une fête publique, et, le lendemain, le trop confiant bibliothécaire reconnaître dans l'immense et si bel ouvrage des *Antiquités romaines et grecques* de *Grævius et Gronovius*, la plus grande partie des planches coupées et enlevées.

J'ai vu, dans le lieu de cette vaste abbaye (bâtiments dont je veux éviter d'exposer ici l'état et les dégradations), l'ancien Missel du savant Péru, livre sur vélin, *grand in-folio*, orné de belles miniatures, d'encadrements arabesques, d'initiales en relief, véritable monument de paléographie française, se trouver en peu d'années arraché, pillé par de prétendus amateurs, et enfin des fripiers de la ville avoir la possibilité d'en vendre des feuillets aux voyageurs étrangers.

J'ai vu dans une autre cité, un chef-lieu, des collégiens trouver longtemps le moyen d'aller à la chasse aux gravures dans la bibliothèque, très mal gardée, de la ville; et vendre ou échanger au dehors des planches de *Montfaucon*, de *Banier*, de *Dom Calmet*.

J'ai vu, dans l'ancien réfectoire d'une communauté célèbre occupée par l'administration sous-préfectorale, réfectoire converti depuis plusieurs années en bureaux de sous-préfecture, une suite de neuf beaux et bons tableaux du peintre messin *Manduy*, qui a orné de ses peintures les cathédrales des Trois-Évêchés; et inviter inutilement le département à soustraire cette collection de mérite non seulement à sa nullité, là, mais à la poussière, aux manques de soins, aux chances de destruction, inévitables pour ces objets, dans des bureaux publics.

J'ai vu à *Montigny-lès-Vaucouleurs*, commune richement dotée et qui dut dans le temps ses franchises à la valeur et au sang de *Jeanne*, la représentation, la figure en fer repoussé de la Pucelle, armée de toutes pièces, posée en héroïne au-dessus de l'ancienne porte seigneuriale de ce bourg, être lâchement abandonnée, bientôt tomber, et disparaître avec l'arc même qui la portait.

J'ai vu la haute et vieille porte féodale si caractéristique de l'antique *Verodunum*, que les siècles ont noircie comme un rocher sous les tropiques, être gâtée par des modifications et des additions choquantes; et depuis, se trouver menacée d'un rasement total, qu'on prétend même n'être que retardé.

J'ai vu une ville vendre pour quelques écus la mitoyenneté de noble, puissante et vaillante *Tour de Luxembourg* à Ligny, monument à souvenirs historiques du Barrois; et pourquoi? pour voir grouper à ses pieds, sous ses sombres mâchicoulis, une filature, un moulin et un têt à porcs! tellement que, semblable à un châtiment d'en haut, le feu vint consumer, à peine élevées, ces infimes constructions... mais non, hélas! sans altérer et calciner tout un côté du monument si honteusement livré.

J'ai vu de jolies maisons de la Renaissance, j'ai vu de beaux ou de

curieux châteaux : *Fains, Beaulandes, Sampigny, Montbras,* et autres, être délaissés ou être abandonnés, sans aucune intervention autorisée, au marteau dévastateur de la bande noire ou, ce qui est peut-être pis, au génie rénovateur de nos architectes.

J'ai vu de bien singuliers hommes de l'art, obtenir des entreprises de réparations, de restaurations, de rétablissements d'édifices publics : un aubergiste, un portail gothique; un marchand de bois, le mobilier d'une église; un maçon, des statues; un charron, des colonnes et des autels sculptés; un menuisier, des peintures de décor; un plafonneur, de la dorure; un tonnelier, des réparations d'église; un laboureur, un bûcheron, un charbonnier, un fabricant de boutons, un marchand d'eau-de-vie, divers travaux d'art et d'architecture, etc., etc.

J'ai vu enfin le sous-préfet d'une contrée qui renferme plusieurs édifices et morceaux remarquables, invité par son supérieur à lui signaler les monuments historiques et œuvres d'art qui existaient dans les villes et communes et sa juridiction, répondre qu'il n'y avait pas de cela dans son arrondissement.

J'ai vu ces faits ! J'ai vu bien d'autres choses encore ! et si quelque critique humoriste ripostait à cette longue énumération de mes regrets par un : *Quand donc aura-t-il tout vu?* Je lui répondrais : Non, je n'ai pas tout dit : continuons. Je reprendrais la plume, et je pourrais doubler ces tristes citations, car au milieu des Omars et des Iconoclastes de nos cantons, il s'est commis bien d'autres actes analogues, qui échappent présentement à mes souvenirs, ou dont je n'ai pas une connaissance suffisante.

J'ai vu, et les vains efforts que seul j'ai souvent tentés (avant le temps opportun peut-être), pour prévenir ou empêcher, et mes blâmes qui ont suivi, n'ont eu pour résultat que de me faire signaler dans les communes par ma résistance aux volontés destructives ou modificatives des autorités locales, et me faire titrer d'amateur d'antiquailles et d'homme singulièrement original.

Combien, de plus, me suis-je créé d'ennemis en criant à chaque occasion au vandalisme, contre l'ignorance que je voyais nous déborder là où elle eût dû rencontrer des digues !

J'ai vu tout cela, et revêtu depuis quelques années d'un vain titre, d'un titre sans attributions, sans appui, sans une ombre d'autorité, il m'a été impossible de rien opposer d'efficace à tant de dévastations. Je n'ai pu, lorsque encore il me l'a été permis, que recueillir quelques débris ou relever l'orthographie des édifices et objets d'art qui allaient être *vandalisés*.

Eh ! que peut un correspondant pour les Monuments historiques, dans un département où l'art est retombé dans l'enfance et où le sentiment du beau semble totalement éteint, contre une douzaine et plus de maçons revêtus du nom d'architectes, et qui par toutes sortes de moyens savent capter la confiance des bons maires de communes et des dignes curés, beaucoup mieux que ne le sauraient et voudraient faire des artistes de mérite, généralement inhabiles à flatter, ramper et demander[1].

1. Ces observations concernent la période qui précède 1830, car on trouve aujourd'hui dans cette région, et parmi nos collègues, nombre d'architectes distingués. (Note de la Rédaction.)



Fig. 387.

LE CHATEAU DE CHENONCEAU

PAR

LUCIEN ROY

Architecte du château, diplômé par le Gouvernement.

(Suite. — Voir *l'Ami des Monuments*, n° 12, 1889, page 31, planches pages 29-33.)



ésar de Vendôme entra en possession de la terre de Chenonceau en 1624, un an après la mort de sa belle-mère; il ordonna d'arracher tous les arbres du parterre de Diane et de le rétablir entièrement en parterre de buis avec compartiments, en respectant scrupuleusement le caractère de l'ancien jardin et les dispositions de Catherine. Ces prescriptions indiquent, de la part de Vendôme, le désir d'habiter Chenonceau; mais, comme il essayait de résister au pouvoir du roi, il fut arrêté à Blois et enfermé au château d'Amboise. Comprenant qu'il ne pouvait espérer une grâce du cardinal, il passa à sa femme, le 11 août 1626, une procuration pour administrer ses biens. — Il ne fut délivré que le 30 décembre 1630, et revint à Chenonceau en 1632 et 1633, époque à laquelle il y fit exécuter divers travaux.

En 1637, Gaston d'Orléans et sa fille vinrent coucher à Chenonceau et furent reçus par M. de Beaufort, le futur roi des Halles, qui n'avait alors que vingt et un ans; il leur offrit un souper splendide, « si bien servi que quand ç'aurait été à Paris, l'on n'aurait pu rien faire de mieux ni de plus magnifique. »

Pendant ce temps, le duc de Vendôme était en Angleterre, chas-

sant pour se distraire. A la mort du roi et du cardinal, il rentra en France pour cabaler de nouveau contre Mazarin. Sa réconciliation avec ce dernier eut lieu à Chenonceau même; le 4 juillet 1650, le cardinal partit en effet de Paris avec le jeune roi, la régente Anne d'Autriche et toute la cour, pour arriver à Chenonceau le 14 juillet. Cette visite de Louis XIV est la dernière visite royale que reçut le château. C'est sans doute à l'occasion de ce séjour que fut apporté à Chenonceau le magnifique mobilier Louis XIV, composé d'au moins cent soixante pièces. (Ce mobilier a été compris dans la vente faite en 1889 à l'hôtel des Ventes, à Paris.)

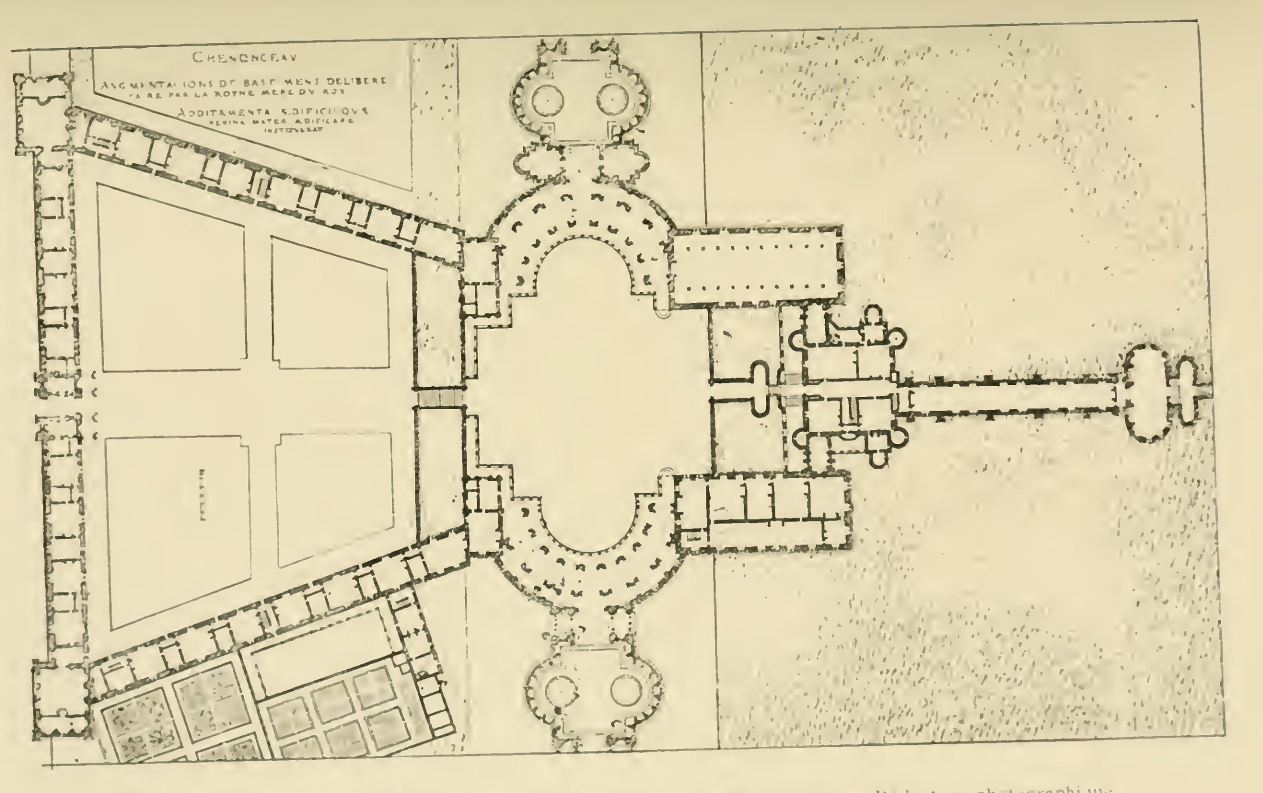
César de Vendôme mourut à Paris le 22 octobre 1665, et sa femme, Françoise de Lorraine, quatre ans après, le 8 septembre 1669.

Le duc de Mercœur, fils aîné de César, avait épousé Laure Mancini, à Paris, le 4 février 1651; il prit immédiatement après son mariage possession de Chenonceau et en jouit pendant dix-huit ans. Laure Mancini mourut le 8 février 1657, laissant deux enfants : l'un, Louis-Joseph, le grand Vendôme, et l'autre Philippe, grand prieur de France.

Après la mort de sa femme, le duc de Mercœur embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé cardinal; il mourut à Aix, en Provence, le 6 août 1669. Pendant ces dix-huit années nous ne trouvons aucun fait important dans l'histoire de Chenonceau.

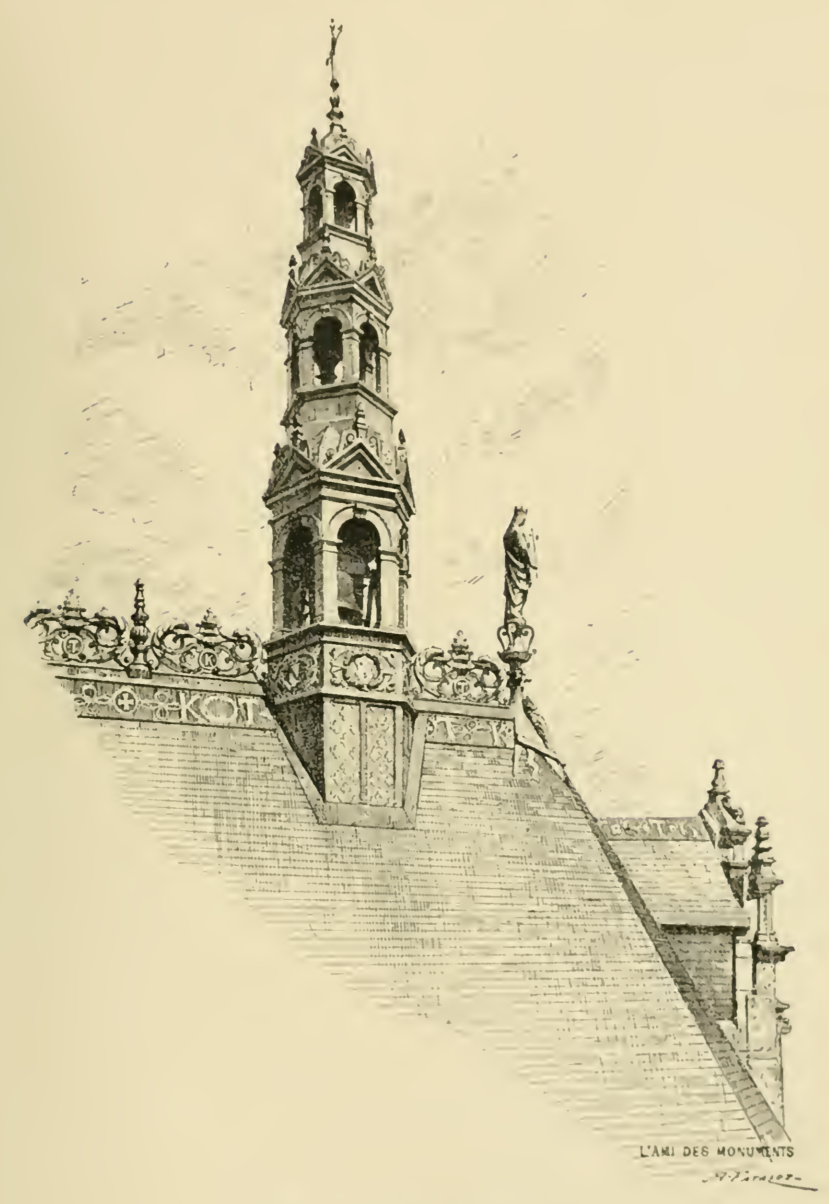
Louis XIV donna un conseil de tutelle aux deux héritiers mineurs, le duc et le chevalier de Vendôme. Ces deux jeunes gens se lancèrent dans toute sorte de désordres, et en moins de trois ans ils absorbèrent presque entièrement leur immense fortune. Un arrêt du Conseil du 27 juillet 1675, dicté sur l'intervention de Louis XIV, ordonna des mesures pour enrayer la ruine complète des fils de César de Vendôme; la terre de Chenonceau fut séquestrée et administrée pendant vingt ans par les directeurs des créanciers, qui se bornèrent à toucher le prix des fermages et négligèrent toute réparation d'entretien.

Les campagnes de Vendôme en Espagne se trouvèrent fructueuses pour le vainqueur, car à son retour il paya toutes ses dettes et redevint maître de Chenonceau en 1696. L'année suivante, le duc de Vendôme, en raison des services qui lui avaient été rendus, fit une donation d'usufruit des terres de Chenonceau et de Civray au chevalier d'Aulnay, moyennant une rétribution annuelle de 600 livres, plus une somme de 546 livres pour les dépenses de réparations. A la suite de cet acte, Vendôme enleva presque toutes les statues que Catherine



Pl. [illegible]. — Reproduction d'estampes rares. — Plan du Château de Chenonceau. — Réduction photographique d'après le livre original de Du Cerceau. (Cabinet Alfred Normand).





Pl. 39. — Château de Chenonceau.

Le campanile de la Chapelle récemment restitué, d'après la *Semaine des Constructeurs*.



de Médicis avait placées à Chenonceau ; il en donna une partie à Louis XIV pour Versailles et emporta le reste à son château d'Anet.

L'acte qui stipulait la dépense d'entretien ne fut pas scrupuleusement observé, et le château périclita de plus en plus. Pendant ce temps Vendôme se battait en Italie, et après la désastreuse campagne de 1708, il vint passer sur les bords du Cher le printemps de 1709. Pour reconnaître l'hospitalité du chevalier d'Aulnay, il signa une donation déguisée, instituant le chevalier propriétaire du mobilier Louis XIV, et reconnaissant que l'usufruitier avait fait pour 36707 livres de réparations au château, « pour qu'il soit remboursé de cette somme ».

Vendôme épousa, le 13 mai 1710, une petite-fille du grand Condé, Marie-Anne de Bourbon, connue sous le nom de Mademoiselle d'Enghien. Peu de temps après son mariage il partit au secours de la monarchie espagnole, et remporta la victoire de Villa-Viciosa, le 11 décembre 1710. Il mourut le 10 juin 1712, à l'âge de cinquante-huit ans.

La duchesse, sa femme, se trouva alors en possession d'une des grandes fortunes de l'Europe, par suite de la donation faite à son contrat de mariage. Elle mourut en avril 1718, et son héritage passa à sa mère, Anne de Bavière, qui ne garda Chenonceau que deux ans, car elle le vendit le 14 septembre 1720 à son petit-fils, Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé. La vente fut faite pour 300900 livres.

Quelques jours après cette acquisition, par une transaction intervenue entre eux, le chevalier d'Aulnay se désista de l'usufruit des terres de Chenonceau en faveur du duc de Bourbon, moyennant une rente viagère de 4000 livres.

En 1722, un devis de 32000 livres fut dressé par des experts pour les réparations urgentes des bâtiments. Ces travaux furent achevés en 1726; malgré ces dépenses, le duc de Bourbon habita peu le château, et ayant acquis une partie du duché de Guise, il vendit Chenonceau, le 9 juin 1733, à Claude Dupin et à dame Louise-Marie-Madeleine-Guillaume Fontaine, son épouse, pour 130000 livres. Le mobilier Louis XIV qui appartenait, comme nous l'avons dit, en propre au chevalier d'Aulnay, lui fut acheté directement par Claude Dupin.

Mme Dupin était la fille du fameux financier Samuel Bernard et de Mme Fontaine. Elle avait épousé en 1722 Claude Dupin, issu d'une ancienne famille du Berry et veuf en première noce de Marie-Jeanne Bouilhat; de ce premier mariage il avait eu un fils, né en 1715, Louis

Claude Dupin, qui prit ensuite le nom de Francueil, sous lequel il est plus connu.

Grâce aux fermes générales et aux libéralités de Samuel Bernard, M. et Mme Dupin possédaient une fortune qui leur permettait de mener grand train. Leur maison était un des rendez-vous des hommes de lettres et des femmes célèbres par leur beauté ou leur esprit; parmi elles, la marquise du Deffand, puis Fontenelle, Buffon, Voltaire, etc., etc. Mais un des personnages les plus intéressants qu'ils attirèrent à Chenonceau à cette époque fut J.-J. Rousseau; attaché à la famille Dupin comme secrétaire en 1742, aux appointements de 900 francs et après avoir servi pendant huit jours de précepteur au jeune Dupin de Chenonceau, dont il se plaint amèrement, il travaillait alors à un ouvrage que Mme Dupin voulait faire paraître sur le mérite des femmes; puis Francueil et le chanteur Jelyotte lui fournissaient le récitatif du *Devin du village*, qu'il refit d'ailleurs ensuite.

Jean-Jacques passa à Chenonceau l'hiver de 1747 avec la famille Dupin; Mme Dupin avait fait aménager un petit théâtre à l'extrémité de la galerie du premier étage, et Rousseau écrivit en quinze jours, pour y être représentée, une comédie en trois actes, *l'Engagement téméraire*. Plusieurs morceaux de musique furent de même composés par lui et quelques autres ouvrages, particulièrement *l'Allée de Sylvie*, ainsi désignée du nom d'une allée du parc qui borde le Cher.

C'est également à cette époque que Rousseau préparait le projet de son *Émile* pour la bru de Mme Dupin, Mme de Chenonceau, que la mauvaise éducation de son mari effrayait fort pour son fils. Cette Mme de Chenonceau, fille du vicomte de Rochechouart, était une jolie personne qui, fière de sa noblesse et se trouvant mésalliée par son mariage avec le fils de Mme Dupin, ne tarda pas à se brouiller avec sa belle-mère, et comme elles habitaient ensemble, Mme de Chenonceau prit le parti de vivre dans son appartement, où Rousseau venait lui donner des leçons.

En 1752, Rousseau refusa la position de caissier que Francueil, receveur général des finances de Metz et d'Alsace, voulait lui confier. Jean-Jacques garda un bon souvenir de Chenonceau, car dix ans plus tard, voulant fuir le monde, il songea à se retirer en Touraine, dont la douceur de climat lui convenait, mais il ne donna pas de suite à ce projet.

M. et Mme Dupin écrivirent plusieurs ouvrages philosophiques selon la mode qui sévissait alors sur les beaux esprits; Dupin de Francueil, musicien, peintre et graveur, a laissé deux vues du châ-

teau de Chenonceau, l'une gravée par lui, l'autre d'après son dessin par Aveline. Il fut marié deux fois, la première en 1737, avec Suzanne Bollioud de Saint-Julien, et la seconde, à l'âge de soixante-deux ans, avec Aurore de Saxe, bâtarde de Maurice de Saxe et de Mlle Verrière. Il eut de son premier mariage une fille, Madeleine-Suzanne, qui épousa Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, neveu de Mme Dupin; de son union avec Aurore de Saxe, Francueil eut un fils qui fut le père de George Sand.

En entrant à Chenonceau, Claude Dupin fit remettre le domaine en bon état, car malgré les 32000 livres que le duc de Bourbon venait d'y dépenser, il y avait encore fort à faire. Le nouveau devis, dressé par les experts en 1733, porte pour 70000 livres de réparations, dont la moitié pour le seul curage des douves et le rétablissement des perrés. Ces travaux considérables furent exécutés les années suivantes. Malheureusement le goût des modifications ne les conduisit pas d'une manière intelligente; c'est à cette époque qu'on fit disparaître la décoration funèbre de la chambre de la reine Louise de Vaudemont, qu'on détruisit le local formant dans les combles l'ancien couvent des Capucines et qu'on transforma la toiture du bâtiment des Dômes, dont la forme affectait d'élégantes courbes, en un toit sans caractère. Les fontaines du parterre de Diane et du jardin Vert frrent détruites ainsi que la fontaine du Rocher, dont les conduites avaient déjà été supprimées pendant l'administration des créanciers de Vendôme.

La galerie du premier étage, qui était remplie de tableaux, fut convertie en appartement, et on éleva au bout le petit théâtre de société au moment du séjour de Rousseau.

Les jardins, qui se trouvaient en quelque sorte abandonnés depuis près d'un siècle, furent complètement remaniés. Ces travaux furent exécutés sous la direction du jardinier François Sailly. C'est à cette époque que fut plantée l'allée d'ormeaux précédant le château, dont il reste encore d'importantes parties. Enfin les archives furent classées et inventoriées par l'abbé Gerbault, et Claude Dupin augmenta le domaine par une foule de petites acquisitions.

M. de Choiseul, qui avait fort embelli son château de Chanteloup, eut un moment l'idée d'acheter Chenonceau, et un contrat fut même préparé. Heureusement pour Claude Dupin, qui tenait beaucoup à son domaine, il renonça à son projet, mais les châtelains de Chenonceau se virent obligés à bien des concessions envers leur puissant voisin.

Dupin de Chenonceau, enfermé par sa famille à Pierre-Encise, à cause de ses écarts, puis exilé à l'île de France, y mourut en 1767. Son père, Claude Dupin, fut enlevé subitement à Paris, le 25 février 1769.

Dupin de Francueil mourut en 1787, laissant un grand désordre dans ses affaires et ses comptes avec l'État. Sa veuve se retira à Nohant, où elle s'occupa de l'éducation de son fils Maurice, puis de sa petite-fille George Sand.

Dupin de Rochefort, fils de Dupin de Chenonceau, avait épousé Mlle de Saint-Romain ; il mourut en septembre 1788, sans postérité, et sa veuve se remaria bientôt avec un jeune avocat qui devait être plus tard le chancelier Pasquier.

Mme Dupin, après la mort de son mari, vint davantage à Chenonceau et s'y installa même d'une manière presque définitive; elle s'intéressait aux habitants de ses domaines, et elle envoya à Paris le jeune Bretonneau, auquel elle facilita ses études médicales. La mort de son petit-fils Rochefort, en septembre 1788, la laissa dans un isolement presque complet; sa seule famille se bornait à son neveu Pierre-Armand de Villeneuve, trésorier général de la Ville de Paris, qui avait épousé Madeleine-Suzanne, fille de Dupin de Francueil, dont il avait eu deux enfants qui faisaient la joie de Mme Dupin. Mais il mourut prématurément le 21 ventôse an II, échappant ainsi à l'échafaud dont il était menacé.

Mme Dupin s'était à cette époque réfugiée à Chenonceau, où elle eut pour compagnon l'oncle du jeune Bretonneau, l'abbé Lecomte, ancien curé de cette paroisse. C'est grâce à lui que Chenonceau fut conservé pendant la Révolution ; il fit valoir l'utilité du château comme pont sur le Cher pour le passage des habitants des deux rives.

Quand, le 17 juillet 1793, la Convention ordonna de brûler tous les titres féodaux, l'abbé Lecomte put encore sauver une quantité de précieuses archives, dès lors classées sous le nom de titres de propriété. Malheureusement, la Révolution laissa d'autres traces à Chenonceau; toutes les armoiries du château furent mutilées; on livra aux flammes soixante-huit tableaux représentant des têtes couronnées, parmi lesquels un admirable portrait de Louis XIV, donné par ce souverain à Samuel Bernard. Une foule de panneaux et boiseries furent brûlés avec les tableaux, comme portant des emblèmes séditieux, tels que des H et des C couronnés de fleurs de lis, et autres symboles. Le métal monnayé fut enlevé et remplacé par des assi-

gnats, puis un emprunt forcé fut prélevé sur Chenonceau. Mme Dupin, taxée à 6000 francs dans le rôle de l'an IV, paya 400 000 francs en assignats (de la valeur de 4000 francs seulement) et 2000 francs en grains; en l'an VII, un autre impôt de 7400 francs fut encore exigé. En outre, la terre de Chenonceau fut mise sous séquestre comme bien domanial, et Mme Dupin se trouva obligée de produire et discuter ses titres de propriété. Grâce à la procédure dressée par Diane de Poitiers lors des réclamations de Catherine de Médicis, elle put prouver la légitimité de sa possession, et mainlevée du séquestre fut obtenue le 9 ventôse an III.

Mme Dupin mourut à Chenonceau le 30 brumaire an VIII (20 novembre 1799), à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Elle avait elle-même choisi sa sépulture dans le parc de Francueil, au centre de l'un des cercles créés par Bernard de Palissy. Son tombeau, qui du reste n'a aucune valeur artistique, existe toujours à la place désignée par elle.

L'inventaire des meubles de Chenonceau, dressé à la mort de Mme Dupin, s'éleva à 36 000 francs, non compris l'argenterie et les bijoux. Les deux petits-neveux se partagèrent son héritage; Chenonceau échut à l'aîné, François-René Vallet de Villeneuve, à la fois petit-fils de Dupin de Francueil et arrière-petit-fils de Claude Dupin.

M. de Villeneuve occupa un poste diplomatique sous l'Empire, et sa femme, Adelaïde-Charlotte-Apolline de Guibert, fut nommée dame du palais de la reine Hortense; après les désastres de 1814, ils se retirèrent à Chenonceau, où ils firent exécuter divers travaux dans les jardins. Malheureusement ils ne furent guidés dans ces travaux ni par le bon goût de l'époque, ni par le leur propre. Ils encombrèrent le château de simili-renaissance et transformèrent en partie ce qui subsistait encore de l'aspect ancien des jardins; ils établirent une magnanerie et une filature dans le bâtiment des Dômes, et eurent la malencontreuse idée d'employer les étoffes ainsi obtenues à recouvrir les meubles anciens du château.

En 1839, le duc et la duchesse d'Orléans vinrent à Chenonceau; Abd-el-Kader, prisonnier à Amboise, visita également le château le 13 mai 1851, et il témoigna son admiration sur le livre des visiteurs.

En 1842, Chenonceau reçut la visite de George Sand, que ses écarts avaient éloignée de son oncle, M. de Villeneuve, et dont les succès amenèrent une réconciliation.

La comtesse de Villeneuve mourut à Chenonceau le 18 no-

vembre 1852, à l'âge de soixante-dix-sept ans; au rétablissement de l'Empire, son mari fut nommé sénateur et chambellan honoraire, et mourut à Chenonceau le 12 février 1863, à l'âge de quatre-vingt-six ans, laissant le château à ses enfants, le comte Louis-Armand-Septime Vallet de Villeneuve, et la marquise douairière de la Roche-Aymon, dont le mari était aussi mort à Chenonceau dans le pavillon des Marques, en 1862.

Les héritiers de M. de Villeneuve n'avaient pas une fortune assez considérable pour garder Chenonceau, qui réclamait de nombreuses réparations; les toitures étaient dans un état déplorable, les plombs des chêneaux, complètement usés, laissaient filtrer l'eau sur les murs, pourrissant ainsi les pieds des chevrons et les abouts des poutres des planchers du dernier étage.

Le comte de Villeneuve et la marquise de la Roche-Aymon se décidèrent donc à vendre Chenonceau à Mme Pelouze, en avril 1864, moyennant la somme de 850 000 francs pour le château et les terres, plus 95 000 francs pour le mobilier artistique, meubles et livres.

Il faut louer Mme Pelouze d'avoir, dès son entrée à Chenonceau, dépensé largement ce qui était nécessaire pour les réparations urgentes dont nous parlions plus haut. Puis vinrent les travaux de reconstitution, auxquels Mme Pelouze consacra des sommes considérables. Ces travaux furent alors confiés à M. Roguet, qui s'en acquitta avec beaucoup de talent jusqu'en 1877. Il nous reste à parler des restaurations qui ont été faites à Chenonceau depuis l'achat du château par Mme Pelouze jusqu'à ces dernières années.

Nous avons dit plus haut que des constructions avaient été élevées par Catherine de Médicis entre la chapelle et la librairie. Ce bâtiment, composé de trois étages, dans lequel était aménagée la chambre de deuil de la reine Louise de Vaudemont, enlevait à la grande salle qui précède la chapelle, au rez-de-chaussée, et à la salle au-dessus, tout le jour sur la façade est; ces pièces, n'ayant plus qu'une seule ouverture sur la façade d'entrée, auraient été trop peu éclairées pour leur dimension; on fut donc amené à modifier en même temps la façade principale, en remplaçant cette fenêtre unique par deux grandes ouvertures qui donnaient à ces pièces le supplément d'éclairage nécessaire; à cause de la symétrie de la façade, ce même travail fut exécuté pour les pièces à droite de l'entrée. Ces travaux, auxquels Catherine employa des artistes de peu de valeur, dénaturèrent totalement l'aspect général du monument; d'énormes cariatides d'un art barbare accotaient ces fenêtres et détruisaient l'harmonie de l'ensemble par un

manque absolu de proportion. Les deux trompes qui forment balcon au-dessus de l'entrée perdirent plus tard leur balustrade en pierre, qui fut remplacée à cette époque par un balcon en fer; les meneaux des fenêtres furent détruits, et on enleva à la plupart des fenêtres leurs appuis en pierre que des balcons en fer suppléèrent. Il s'agissait donc, pour la restauration, de détruire les bâtiments ajoutés entre la chapelle et le cabinet vert, pour dégager l'ancienne façade, laquelle avait été mutilée par l'adjonction de ces bâtiments; dans ces démolitions on retrouva tous les éléments nécessaires pour la rétablir dans l'état ancien. La chapelle reconquit deux de ses fenêtres, dont les vitraux avaient été démolis, et qui, bouchés par les constructions de Catherine, servaient de parois aux chambres du premier étage.

On fut amené de même, sur la façade principale, à remplacer par l'unique fenêtre d'autrefois les deux baies ouvertes par Catherine dans chacune des salles. Là encore, tous les éléments de reconstitution furent retrouvés, les appuis des fenêtres et les meneaux furent rétablis; par un heureux hasard, un fragment de la balustrade de pierre du balcon central fut retrouvé dans le lit même du Cher. Pour toutes ces reconstitutions, les plans de Du Cerceau ont été un précieux auxiliaire.

Le pont-levis de l'entrée a été rétabli; là encore, j'ai retrouvé dans la maçonnerie les trous des deux poteaux qui supportaient l'ancien pont-levis.

Le campanile, qui avait été détruit à une époque qu'il nous est impossible de préciser, a été rétabli. L'amorce de son ancienne charpente, qui sortait encore du toit, en a déterminé les dimensions précises, sa forme au départ, et les dessins de Du Cerceau sont encore venus apporter un précieux renseignement sur sa disposition générale.

Si nous pénétrons dans l'intérieur du château, nous trouvons là encore d'importantes restaurations. Les carrelages ont été complétés suivant la disposition ancienne conservée dans plusieurs pièces. Des cheminées ont été refaites; je dois même dire que pour celle de la chambre de François Ier (datant du commencement de la restauration), on est sorti de la sobriété de style que l'on retrouve dans toutes les autres parties anciennes du château; cette cheminée est certainement d'une charmante composition et fait beaucoup d'honneur au talent de M. Roguet, mais en fait de restauration, on ne saurait, à mon avis, être trop strict pour observer les données qui

vous sont fournies et inventer le moins possible, surtout lorsqu'il s'agit de sculptures.

Toutes les menuiseries et serrureries ont été refaites d'après des documents précis. Les tentures anciennes qui couvraient les murs existent encore au château et sont des plus intéressantes; quelques parties seulement ont été complétées.

Quand Mme Pelouze acheta Chenonceau, la grande galerie du premier étage, située sur le pont qui traverse la rivière, se trouvait divisée en chambres depuis le XVIIIe siècle. Un long couloir desservait toutes ces pièces; celle de l'extrémité était plus importante que les autres, et formait la salle de théâtre dont nous avons parlé. Toutes les cloisons de ces chambres ont été enlevées pour former la grande galerie actuelle, dont les cheminées anciennes ont été restaurées. A part ces cheminées qui en occupent les deux extrémités, la salle était absolument nue de décoration et de peinture; il n'y avait aucun souvenir à conserver, et Mme Pelouze, qui voulait en faire une chose toute moderne, en confia la décoration au peintre Charles Toché.

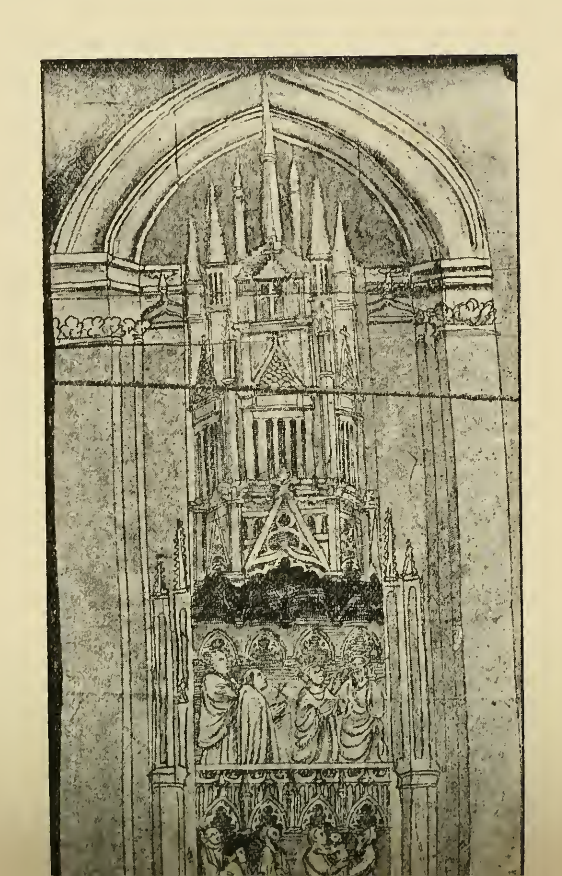
Un second pont-levis sépare actuellement les deux cours, mais ce pont-levis n'existait pas autrefois, et un pont en bois réunissait les deux cours. Il avait été (sans doute au XVIIIe siècle) remplacé par deux arches en pierre. Il faut encore regretter l'enlèvement récent de la balustrade, datant de Catherine, qui entourait la cour d'entrée et qui a été remplacée par un mur d'appui plein.

Le château, qui s'est trouvé vendu en 1889 avec toutes les propriétés de Mme Pelouze, appartient actuellement au Crédit foncier.

Il est impossible que ce magnifique château, unique par sa position et les souvenirs qui y sont attachés, ne trouve pas chez un amateur moderne un successeur digne d'attacher son nom à l'histoire de Chenonceau après ceux de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis. Il faut donc espérer qu'une ère nouvelle s'ouvrira devant lui et que ce domaine historique, conservé à l'admiration des artistes et des visiteurs curieux de notre bel art français, verra revivre autour de lui, dans la situation charmante qu'il occupe, la vie brillante et les splendeurs d'autrefois.

(Nota). Monseigneur Chevalier a publié sur Chenonceau des études historiques beaucoup plus complètes que la courte notice qu'on vient de lire. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à recourir à ces ouvrages des plus intéressants sur l'histoire de Chenonceau, ses archives, les comptes de Diane de Poitiers et de Cathérine de Médicis; c'est à lui que nous devons être reconnaissant d'avoir su classer et dépouiller les documents précieux qui forment le chartrier du château de Chenonceau.







Pl. 390-391. — Inventaire graphique des monuments détruits.

AVIGNON. — Le tombeau du cardinal de Lagrange, photogravure d'un dessin inédit de la Bibliothèque BARBERINI, à Rome.

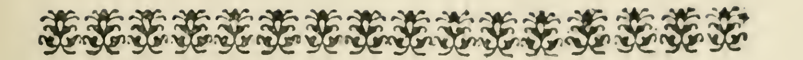




Pl. 392. — Inventaire graphique des monuments détruits.

AVIGNON. — Le tombeau du cardinal de Lagrange, photogravure inédite de la Vierge de l'Annonciation. (Musée d'Avignon. Voir l'ensemble pl. 390-391).





A TRAVERS LE COMTAT VENAISSIN[1]

LE MAUSOLÉE DU CARDINAL DE LAGRANGE A AVIGNON

PAR

EUGÈNE MÜNTZ

Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'École des Beaux-Arts de Paris.

Parmi les visiteurs du musée Calvet, à Avignon, il n'en est guère qui ne se soit arrêté avec autant d'admiration que d'horreur devant un bas-relief en marbre, représentant un homme mort, dont la peau s'est desséchée, racornie, et qui forme comme la transition d'un cadavre à un squelette. Le *Transi*, c'est ainsi que le peuple appelle cette figure étrange, qui est à la fois un exemple mémorable d'humilité chrétienne et un chef-d'œuvre de l'art. Ce vocable, ai-je besoin de l'ajouter, est ici employé dans son sens latin : il désigne non celui qui a froid ou qui a peur, mais le trépassé, « transitus »[2].

L'histoire des monuments d'Avignon a été tellement négligée jusqu'à ces derniers temps, que c'est à moi, à un étranger, je devrais dire à un barbare, car nous sommes en pays de souvenirs classiques, qu'incombe la mission d'esquisser l'origine et les vicissitudes de ce bas-relief fameux, ainsi que du groupe de statues qui lui font cortège[3]. Je procéderai à cette tâche, sinon avec l'espérance d'obtenir les suffrages de certains archéologues du Comtat Venaissin, peu disposés à la bienveillance, du moins avec la certitude d'apporter une moisson d'informations absolument inédites et nouvelles.

1. Voy. *l'Ami des Monuments*, année 1887, mars et octobre.
2. Ducange : « Transitus, = mors, obitus. »
3. M. Courajod, le savant historien de notre sculpture nationale du moyen âge, n'a pas manqué de reconnaitre tout l'intérêt de ces statues : c'est à lui que je suis redevable de la communication de deux des photographies qui sont reproduites sur les planches jointes à mon travail. M. Courajod a communiqué ses observations à la Société des Antiquaires de France en 1887 et en 1888 (*Bulletin*, 1887, p. 200, 1888, p. 167).

Le mausolée du cardinal Jean de Lagrange, tel est le monument dont proviennent le «Transi» ainsi que les statues qui l'environnent; le fait a été consigné, du moins pour la plupart de ces statues, dans l'inventaire manuscrit du musée Calvet, inventaire qui m'a été obligeamment communiqué par le savant et courtois conservateur du musée, M. Deloye.

Quelques mots d'abord sur le prélat magnifique qui, malgré ses déclarations d'humilité, a pris un soin si jaloux d'assurer à sa mémoire l'immortalité au moyen de mausolées ou de cénotaphes d'une richesse rare. Jean de Lagrange était originaire du Beaujolais; entré dans l'ordre de Saint-Benoît, il se distingua par ses progrès dans le droit : le pape Innocent VI, après l'avoir nommé abbé de Fécamp, l'employa à diverses ambassades, notamment en Espagne. Mais sa faveur date surtout de l'avènement du roi Charles V, qui en fit son ministre d'État et son surintendant des finances, et qui récompensa ses services par l'évêché d'Amiens et le chapeau de cardinal (20 décembre 1375). Lagrange semble avoir abusé de sa situation pour s'enrichir aux dépens des contribuables. Aussi le roi Charles VI, à peine monté sur le trône, le disgracia-t-il[1]. Le cardinal se retira alors à Avignon, auprès du pape Clément VII, puis de Benoît XIII, et mourut dans cette ville le 24 avril 1402, après avoir dicté, peu de jours avant sa mort, le 12 avril, un testament dont il importe de reproduire plusieurs passages[2].

Lagrange eut une idée horrible, et qui montre ce qu'il y avait à la fois d'humilité et d'orgueil, de mysticisme et de réalisme, dans les esprits du temps : il donna l'ordre de désosser, c'est le terme technique, son cadavre et de garder le squelette à Avignon, tandis que les parties charnues seraient envoyées à Amiens, opération répugnante entre toutes et qui ferait reculer de dégoût plus d'un médecin légiste de notre temps, mais qui prouve quel cas le fastueux prélat faisait de sa dépouille mortelle, de ces restes périssables. Il se

1. Le fait est contesté par Duchesne (*Histoire de tous les Cardinaux françois de naissance*, p. 648. Paris, 1666), qui prouve que le cardinal se trouvait à Avignon dès 1376, c'est-à-dire plusieurs années avant la mort de Charles V.

2. Ce testament a été publié dans l'édition de l'*Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins, donnée par Godefroy (Paris, 1653), et réimprimé dans les preuves de l'*Histoire de tous les Cardinaux françois de naissance*, de Duchesne, p. 467-477, 620-621.

serait agi de reliques sacro-saintes qu'il n'aurait pas pu y attacher plus de prix[1].

Le testament parle de deux mausolées, l'un commandé à Paris quelques années auparavant et érigé dans la cathédrale d'Amiens, l'autre en voie de construction, à ce qu'il semble, au moment de la rédaction du testament.

Au sujet du mausolée d'Amiens, je me bornerai à reproduire les renseignements que m'a obligeamment communiqués M. Durand, archiviste de la Somme : « Ce tombeau, détruit en 1751, est décrit d'une façon plus ou moins complète dans presque tous les ouvrages sur Amiens, principalement dans Lamorlière, *Les Antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens* (Paris, 1642, t. I, p. 218). Il en reste quelques débris, notamment la statue du prélat en marbre blanc, placée aujourd'hui sous le tombeau du chanoine Guillain Lucas, derrière le maître-autel de la cathédrale, à la place du tombeau de l'évêque Arnoult. En 1855, en démolissant l'ancienne sacristie, on a retrouvé la dalle sur laquelle ladite statue était couchée. C'est une grande lame de pierre de 2 m. 55 de long sur 1 m. 25 de large, biseautée dans tout son pourtour; sur lequel biseau est gravée une épitaphe en minuscules gothiques, publiée par Lamorlière et d'autres auteurs. La voici telle que je l'ai copiée sur le monument lui-même : *Hic jacet Reverendissimus in Xpo pater dns,*

1. « *Eligo sepulturam meam in ecclesia cathedrali Ambian. A parte sinistra majoris altaris... et ordino quod ibidem ponatur, assideatur et collocetur sepultura quam ego feci fieri Parisiis diu est, et quæ jam sunt plures anni fuit portata Ambian....*

Volo... quod si contingat me decedere in Avinion. vel prope per unam dietam, quod corpus meum integrum portetur, etc., deponatur in ecclesia Collegii S. Martialis Avenionensis, et in eodem fiant exequiæ solemnes..., et factis exequiis dividatur sive paretur corpus meum, juxta concessionem apostolicam super hoc mihi factam et ossa portentur Ambian. secrete... residuum vero corporis remaneat in dicta ecclesia collegii Sancti Martialis, in sepultura per me ibidem ordinata, cum repræsentatione aliquorum festorum B. Mariæ. »

Item, volo et ordino quod Capella capitis hujusmodi, nec non sepultura quam ibi ædificari et construi feci, tam de opere lapideo quam vitreo, de bonis executionis meæ, si ante obitum meum non fuerunt adimpleta, bene et decenter compleantur, et quod altare dictæ capellæ muniatur semel bene et honeste paramentis, mappis, calice, patena, duabus buretis pro vino et aqua, et duobus candelabris argenteis ponderis duodecim marcharum, et quod super dictum Altare ponatur una imago Beatæ Mariæ solemnis et notabilis de alabastro. »

dns Johannes de Grangia dudum abbas [fisc] anensen. deinde Eps Ambianen. postremo vero Ste Romane Ecclie Cardinalis Eps Tusculan. qui obiit anno Dni milimo cccc^mo^ *scdo, die xxiiii mensis Aprilis. Orate Deum pro eo ut reqiescat (sic) in paradiso.* » Les deux parties de l'inscription sont sur chacun des deux grands côtés de la dalle. Celle-ci, brisée en deux morceaux, est aujourd'hui dans le jardin de l'évêché d'Amiens. »

Venons-en au mausolée d'Avignon. Le cardinal, on l'a vu, parle de la chapelle et de la sépulture qu'il a fait construire « tam de opere lapideo quam vitreo »; il ajoute que, dans le cas où ces ouvrages ne seraient pas terminés au moment de son décès, ils devront être terminés convenablement. L'ouvrage, commencé avant le 12 avril 1402, n'était donc pas encore complètement achevé à cette époque.

Malgré sa richesse, qui laissait loin derrière elle les tombeaux des papes, le mausolée d'Avignon tomba bientôt dans l'oubli. Frizon le passa sous silence [1], et son exemple fut suivi par les éditeurs de l'ouvrage de Ciacconio [2], qui allèrent jusqu'à affirmer que le cardinal était mort à Amiens, non à Avignon.

Quant aux historiens du Comtat-Venaissin, ils se sont bornés à des descriptions plus ou moins sommaires. Le chanoine Deveras, qui a encore vu le monument intact, s'exprime comme suit dans son recueil manuscrit : « Saint-Martial : tout proche le grand autel, on voit le mausolée de Mgr Jean de la Grange, cardinal et évêque d'Amiens, qui est un des plus beaux de toute la chrétienté; au bas dudit mausolée est un squelette avec ces paroles en ancien gothique : *Spectaculum facti sumus mundo ut majores et minores in nobis clare videant* [3] *ad quem statum redigentur, neminem excludendo* [4], *cujusvis status sexus vel ætatis. Ergo miser cur superbis, nam cinis es et in cadaver fetidum, cibum et escam vermium ac cinerem, sic et nos, reverteris.* Ensuite, sur un petit morceau de bois contre la muraille dudit mausolée, on lit cette épitaphe : *Hic jacet Reverendissimus in Xpo pater dns Joannes de Grangia abbas Fiscanensis, deinde epcus Ambianensis, postremo vero S. R. T. cardinalis Tusculanus, qui obiit anno Domini 1402, die 24 mensis Aprilis. Orate Deum pro eo ut requiescat in pace in paradiso* [5]. »

1. *Gallia purpurata;* Paris, 1638, p. 406-408.
2. *Vitæ et Res gestæ Pontificum romanorum;* édit. de 1677, t. II, p. 609-610.
3. La leçon véritable est « perpendant ».
4. Lisez « excipiendo ».
5. Bibliothèque d'Avignon; fol. 79.

Fransoy, l'auteur d'un autre manuscrit de la bibliothèque d'Avignon, nous donne à son tour ces détails : « Église Saint-Martial. On voyait dans l'église Saint-Martial plusieurs mausolées dont l'un était admiré et admirable par la singularité de sa structure et la multiplicité de ses ornements en figures et sculptures : je parle de ce tombeau nommé par le peuple le *Transi*, en ce qu'il présentait une figure excessivement maigre. Ce tombeau avait été dressé à l'honneur du cardinal de La Grange [1]. Ce tombeau fut détruit sans égard pour la beauté de son travail, les diverses statues qui le décoraient furent mutilées. Certains en conservèrent quelques-unes et les ont vendues à Marseille à grand prix, d'autres furent éparpillées çà et là [2] ».

Joudou enfin nous apprend que « lors de la destruction des églises, une partie du monument fut sauvée par la précaution que l'on eut de l'ensevelir dans la terre, en exhaussant le pavé. En 1829, ajoute Joudou, on s'occupa d'exhumer ces précieux débris de l'art chrétien. Le bloc auquel se trouve attaché le *Transi* (statue ainsi désignée par le peuple) fut retiré et déposé au Musée. La pose, les détails anatomiques, le torse, sont d'une perfection admirable [3]. »

Mais ces auteurs omettent de nous parler de l'ordonnance même du monument, et nous aurions certainement été réduits à ignorer à tout jamais ce point essentiel, si je n'avais eu la bonne fortune de découvrir à Rome, dans la bibliothèque Barberini, parmi les papiers des Suarès, un dessin du XVIIe siècle reproduisant, quoique très grossièrement, la structure du mausolée, avec l'indication des principales statues qui l'ornaient.

Le dessin de la bibliothèque Barberini nous révèle la disposition, jusqu'ici inconnue, de ce monument fastueux entre tous ceux de la fastueuse Avignon.

(*A suivre.*)

1. L'auteur avait d'abord écrit : « de Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, père du pape Grégoire XI et parent de Clément VI ».
2. Tome I, fol. 69. L'ouvrage de Fransoy a été rédigé en 1818.
3. *Essai sur l'Histoire de la ville d'Avignon;* Avignon, 1855, p. 411.

L'HOTEL DE VILLE DE DREUX

SA CLOCHE — LES FLAMBARTS

PAR

ÉMILE MAISON



Classé à bon droit parmi les monuments historiques et récemment restauré avec un soin pieux, ce joyau de la Renaissance est un légitime sujet d'orgueil pour les concitoyens de Jean Rotrou, et d'envie pour leurs voisins. Nombreuses sont les belles églises et les anciennes résidences seigneuriales, puisque, sans parler des autres, nous possédons Notre-Dame de Chartres, le château d'Anet et le portail de Sorel-Moussel; mais pour une « maison de ville », comme on disait autrefois, pour une maison où s'assemblaient échevins et bourgeois d'une minuscule cité, qu'était-il besoin de se mettre en si grands frais? C'est que, ici déjà, la vie municipale n'était pas une simple promesse; c'est que Dreux, chef-lieu du magnifique comté de ce nom, avait déjà son histoire.

C'est en 1512, sous le gracieux règne de Marie d'Albret, cousine du roi de Navarre, que fut entreprise la construction de l'édifice actuel, bâti, selon toute apparence, sur les ruines de l'ancien Hôtel de Ville. Le soin en fut confié à un maçon du nom de Pierre Chéron, lequel éprouva quelque difficulté à en asseoir les premiers fondements, rapporte Mme Philippe Lemaître dans son *Histoire de Dreux*, les eaux souterraines ayant été malaisées à épuiser, à sourcer qui filtraient de partout. Pierre Chéron mourut sur ces entrefaites. Un autre maçon, nommé Jean Desmoulins, et Clément Métezeau reprirent bientôt son ouvrage. Jean Desmoulins, par acte notarié, s'engageait « à faire et parachever la maison et le beffroy de la ville », commencés par Pierre Chéron; mais il avait eu tout d'abord l'esprit de s'adjoindre Métezeau, qui sut être un grand artiste parmi les merveilleux architectes de son temps.

Il ne semble pas, du reste, que la ville se soit ruinée dans la con

struction de ce luxueux édifice. Le prix des journées était de douze sous; l'entrepreneur en distribuait la moitié à deux ouvriers qui travaillaient avec lui. Le portail et la première voûte étaient achevés vers 1518, et le deuxième étage terminé en 1520; ce qui, d'après Donnant, se reconnaissait à une pierre placée au-dessous de l'horloge et qui marquait ce millésime. Aucuns prétendent que les armes de François Ier et sa devise s'y voyaient aussi; en tous cas, il n'en reste aucune trace. A quel titre, d'ailleurs, eussent-elles figuré à cette place, puisque le comté de Dreux n'était pas encore rentré dans le domaine royal? Laissons donc dire les chroniqueurs trop bien informés.

Ce beau monument était parachevé en 1540, ainsi qu'il appert des comptes de Pierre Lemeunier, receveur de la ville. Le beffroi fut d'abord pourvu de l'ancienne cloche, qui sonnait de son mieux à toutes les cérémonies, tant et si bien qu'elle se fêla. C'est alors que les bourgeois de Dreux eurent la triomphante idée d'en faire fondre une qui n'aurait point sa pareille dans tout le royaume à cause du joyeux dessin qui se verrait dessus. Mais, quoique ces dignes et excellents Druides se montrassent quelque peu païens dans le choix de leurs images, pleines de déférence pour la personne royale, ils firent graver sur la nouvelle cloche l'inscription suivante :

L'an 1651, Ier du règne de Charles IX, par la grâce de Dieu roi de France et comte de Dreux, je fus fondue pour l'honneur de Dieu, le service du roi et la communauté de Dreux, messire Rotrou étant pour lors lieutenant général, Jacques Chaillon maire, et Philippe Petit procureur syndic.

Au-dessous de cette inscription et tout autour de la cloche, est représentée en bas-relief la procession des *Flambarts* : cérémonie à la fois nationale et religieuse à laquelle les habitants demeuraient fort attachés, n'ayant garde d'oublier qu'ils étaient fils de la terre du gui sacré[1]. A la suite d'un accident, la cloche dite de Charles IX dut être refondue, il y a de cela plus d'un demi-siècle, par les soins de M. Lamesange, devenu maire de Dreux, et à qui la ville est redevable du monument de Rotrou; tous les curieux détails de l'ancienne ont, du reste, été fidèlement reproduits sur celle qu'on voit aujourd'hui.

Combien curieuse, cette procession des Flambarts! Mais, d'abord, qu'est-ce qu'un flambart, au sens local du mot? Un flambart est un

1. Voir *le Mercure* du 25 janvier 1740.

brin de chêne, de la longueur de cinq à six pieds, fendu en plusieurs éclats par le gros bout. Une fois fendu, on le fait sécher au four pour le rendre plus combustible. Le jour de la cérémonie, qui avait lieu la veille de Noël, à cinq heures précises, hommes, femmes, filles et garçons, de tous états, mais d'un âge raisonnable, s'assemblaient par quartier au premier appel du beffroi; ils allumaient leurs flambarts, les mettaient sur l'épaule comme on porte un fusil, et partaient tous en rang et en bon ordre, accompagnés de tambours, de violons et autres instruments, pour se rendre dans la grande rue; puis ils faisaient le tour des halles en chantant : *Noël! Noël;* après quoi, ils venaient déposer tous leurs flambarts en un monceau devant le portail de l'église paroissiale, où ils chantaient *Veni Redemptor*.

Jamais aucun désordre ni aucun accident. Néanmoins, après l'incendie de Châteaudun, survenu le 25 juin 1723, les magistrats de Dreux, redoutant pour leur ville un sinistre pareil, obtinrent de l'intendant de la généralité de Paris un arrêté qui abolissait les *Flambarts* et faisait défense à toute personne d'en porter à l'avenir autour de la halle et autres endroits, sous peine d'amende et même d'emprisonnement. Ce fut un cri de douleur et de rage d'un bout à l'autre de la paisible cité, et jusque dans les quartiers suburbains. Alors les bourgeois de s'assembler à la maison de ville et de rédiger un placet à M. l'intendant; placet où nous lisons ceci :

« Il est certain que les Druides, nos ancêtres, avaient dressé dans un antre, longtemps avant la naissance de J.-C., un autel dédié à la Vierge qui devait enfanter[1]. Cet antre existe encore; c'est la chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, dans la cathédrale de Chartres. Cet autel fut donc l'effet de l'inspiration divine. Dans le premier siècle, saint Potentien et ses compagnons vinrent à Chartres et à Dreux pour y prêcher la foi. Ils prirent occasion de l'inscription de l'autel dédié à la Vierge qui devait enfanter, de prêcher l'Évangile, comme saint Paul dans Athènes le prêcha à l'occasion de l'autel qu'il y trouva érigé à un dieu inconnu.

« Les Druides, charmés d'apprendre l'accomplissement de leur prophétie, par l'enfantement de cette Vierge, écoutèrent avec plaisir et crurent. Ils étaient alors assemblés à Dreux pour y faire leurs sacrifices; mais au lieu d'aller dans la forêt de Crotais[2] couper le gui de

1. *Virgini parituræ.* (Voir Histoire de la cathédrale de Chartres.)
2. C'est aujourd'hui la forêt de Dreux, qui appartient à la famille d'Orléans.

chêne avec la serpe d'or, ce qui était chez eux une grande cérémonie, ils reçurent l'Évangile, renoncèrent à leurs anciennes superstitions, firent des fêtes pour honorer l'Enfant divin, et portèrent des *flambarts*. C'était la marque de joie et de respect de ces temps-là, car il n'y avait point alors de fusées ni de feux d'artifice. Voilà, Monseigneur, l'origine des Flambarts.... »

Si bonnes furent trouvées ces raisons, que la fête des Flambarts se célébrait encore à Dreux en 1785. Mais à la suite de quelles circonstances disparut-elle? C'est ce que les papiers du temps ne nous apprennent point. Une curieuse image du moins nous en reste, et, aussi ce gracieux monument auquel Métezeau a attaché son nom et qu'il nous plaît d'admirer tout autant que la digue de la Rochelle.

Bertry donne à Pierre Chéron le nom de Pierre Caron, Clément Métezeau reçut 7 sous et 6 deniers en 1533 pour une journée et demie de travail, employée à percer un trou destiné au passage du contrepoids de l'horloge. Voir Berty : *Le Louvre*, t. I, p. 267. (N. D. L. R.)

COUP D'ŒIL SUR L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS

L'ASPECT DES CITÉS

ET LA FORMATION DU GOUT PUBLIC

PAR

ROGER PEYRE

Agrégé d'histoire et de géographie.

(Voir 2me volume, 1888, 1889, 1890.)

Mais elle avait été précédée, et depuis longtemps, dans cette voie par l'Italie. Le musée des antiques du Capitole, la première en date des collections publiques de l'Italie, fut formé par Sixte IV en janvier 1471. Ses commencements, il est vrai, furent assez humbles : mais dès le surlendemain de son élection, Sixte IV avait adressé au

châtelain d'Ostie un rescrit destiné à empêcher l'exportation des statues, fragments antiques[1].

Pour revenir à notre pays, Louis XVI se préparait à augmenter les collections mises sous les yeux du public, lorsque la Révolution éclata. — Un décret de l'Assemblée nationale du 26 août 1791 consacra le Louvre à « la réunion des monuments des sciences et des arts ». Un autre décret de la même année admettait « aux Salons » les œuvres des artistes français, qu'ils fussent ou non de l'Académie royale, et invitait même les artistes étrangers à prendre part à ces expositions[1]. Bientôt la France est envahie sur toutes ses frontières, déchirée par des dissensions civiles, le sang coule sur les échafauds comme sur les champs de bataille, et cependant, spectacle unique dans l'histoire, malgré ces dangers inouïs, ces passions violentes et ces crimes, l'art est plus en honneur que jamais. La Convention trouve le temps de discuter avec attention les questions qui s'y rapportent, et comprend toute la place qu'il doit tenir dans les préoccupations d'un grand peuple. Le plus célèbre peintre du temps, David, est chargé de dessiner des modèles de costumes pour les fonctionnaires et de régler les fêtes nationales ; un décret du 27 juillet 1793, voté deux jours après la perte de Mayence, constituait définitivement notre musée national. Ce sont là des actes qui doivent rendre l'histoire moins sévère pour des destructions insensées accomplies pendant ces terribles années. Dès le 6 juin 1793 Lakanal les flétrissait justement à la tribune de la Convention nationale. Mais ce ne fut qu'après le 9 thermidor (séance de la Convention du 14 fructidor, an second de la République une et indivisible) que l'abbé Grégoire présenta le premier de ses trois rapports sur le vandalisme et les moyens d'y remédier. Il y affirmait « que dans le domaine des arts la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, en France seulement, remplirait plusieurs volumes ». Ce rapport ne témoignait pas qu'un grand apaisement se fût fait dans les esprits. Le sentiment du respect, dû aux œuvres que nous avait léguées le passé, s'y mêlait d'une façon

1. (Voir Müntz, le Musée du Capitole et les autres collections romaines, *Revue archéologique du* 1er janvier 1882. Du même, *Les Arts à la Cour des Papes.*)

2. Voir, sur toutes ces questions, les catalogues des peintures du Louvre, le livre de M. Courajod sur Alexandre Lenoir, et surtout ces opuscules, brochures, etc., réunis à la Bibliothèque des Beaux-Arts sous le titre général : *Organisation des beaux-arts.*

parfois bien singulière au fanatisme politique. Par exemple l'abbé Grégoire rappelle qu'on a même déchiré une estampe qui retraçait le supplice de Charles Ier, parce qu'il y avait un écusson, et il ajoute : « Eh! plût à Dieu que d'après la réalité, la gravure pût nous retracer ainsi toutes les têtes des rois au risque de voir à côté un blason ridicule! » Quoi qu'il en soit, la Convention était décidée à mettre fin aux excès que lui signalait le rapport; elle vota un décret dans ce sens, et l'année suivante (sept. 1795), le Musée des monuments français était créé, grâce à Alexandre Lenoir, pour réunir les débris qui avaient pu être sauvés.

Déjà avait paru, sous la signature de Thomas Lindet, président de la commission des beaux-arts, et avec le caractère officiel, une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la commission temporaire des arts et adoptée par le comité d'Instruction publique de la convention nationale, an II de la République*. Ce rapport est à la fois déclamatoire et très méthodique; on y sent un esprit net et précis, mais préoccupé aussi du style de Rousseau. L'auteur tient sans doute à faire le mieux possible son devoir d'administrateur, et un simple coup d'œil jeté sur son *Instruction* suffit à nous faire voir qu'il s'y entend; mais il tient aussi à se montrer un bon démocrate, un homme sensible, un orateur passionné et plein des souvenirs classiques.

Ces défauts, pour lesquels on est beaucoup trop sévère aujourd'hui, ne doivent pas nous empêcher d'apprécier les idées justes et élevées, la conviction sincère et généreuse qui anime ce document officiel.

« Il ne faut pas, lit-on dans la section consacrée aux arts du dessin, il ne faut pas que des citoyens tout à fait étrangers à l'étude des arts se permettent de renverser des monuments dont ils ne connaissent ni la valeur, ni les motifs, sous prétexte qu'ils croient y voir des emblèmes de superstition, de despotisme ou de féodalité. »

C'est là l'administrateur qui parle; mais bientôt, par un artifice oratoire trop fréquent alors, il s'adresse directement au peuple. Après avoir dit que « ces maisons, ces palais que le peuple regarde encore avec les yeux de l'indignation, ne sont plus à ses ennemis, mais sont à lui », il ajoute : « Tu crois rencontrer l'effigie d'un roi : ici c'est la statue de Linneus, de cet immortel ami de la nature, que tu détruis; plus loin c'est une tête de Minerve.... Le trident de Neptune, le caducée de Mercure, le thyrse de Bacchus te semblent autant de

sceptres et tu les brises.... Citoyens, amis et frères, vous tous qu'un zèle aveugle a conduits, apprenez donc à vous défier de ces vils suppôts des rois coalisés, de ces implacables ennemis de votre gloire, qui vous donnent l'exemple de la destruction et des désordres[1].

« Et toi, peuple français, peuple protecteur de tout ce qui est utile et bon, déclare-toi l'ennemi de tous les ennemis des lettres, couvre surtout les arts de ta puissante égide, et sois le conservateur de leurs travaux, afin que tu puisses dire un jour comme Démétrius Poliorcète : J'ai fait la guerre aux tyrans; mais les arts, les sciences et les lettres n'ont jamais en vain réclamé un appui[2]. »

Nos musées étaient à peine constitués que nos armées les enrichissaient, au prix de leur sang, des chefs-d'œuvre de l'Italie et plus tard des Pays-Bas et même de l'Allemagne. Ce fut le général Bonaparte qui donna le premier un exemple de ce genre dans l'histoire moderne, lorsqu'il imposa au duc de Parme, dans l'armistice qu'il lui accorda (9 mai 1796), une contribution d'objets d'art, tableaux, antiquités, manuscrits pour les musées de Paris. N'est-ce pas un spectacle grandiose que de voir ce chef d'une armée démocratique, sortie à peine de la misère, préférer à des contributions en argent de pareils trophées et cela aux applaudissements de ses soldats, du gouvernement et de la société française[3]! Certes cette société issue de la Révolution était

1. Les idées exprimées dans les lignes qui précèdent peuvent nous étonner et nous paraître obscures; mais c'est l'année où Hébert ou Chaumette lui-même ainsi que les autres Hébertistes sont condamnés « *comme conspirateurs royalistes soudoyés par Pitt et Cobourg pour déshonorer la République* ».

2. Allusion à la conduite de Démétrius à l'égard des Rhodiens. (Pline, *Hist. nat.*, ch. 36, § 9.)

3. Le soin que l'on prenait de ne laisser échapper aucune des œuvres d'art qui pouvaient honorer nos musées, se montre bien dans l'histoire de la Pallas, dite de Velletri, statue qui est encore aujourd'hui au Louvre et qui est peut-être la plus belle représentation de Minerve que l'antiquité nous ait léguée. Elle fut trouvée, en 1797, par un paysan dans un champ voisin de Velletri. Le paysan et l'ancien propriétaire du champ se disputaient encore la statue lorsque le gouvernement français s'en saisit comme découverte sur un territoire occupé par les armées de la République; on indemnisa, il est vrai, tant bien que mal le possesseur.

La statue fut d'abord transportée à la villa Médicis à Rome, où venait de s'organiser un gouvernement républicain sous la protection des troupes françaises. Elle était déjà en caisse pour être envoyée à Paris, lorsque le général Championnet fut obligé d'abandonner Rome avec ses troupes devant l'arrivée de Mack et de l'armée napolitaine. Les Napolitains, maîtres de Rome (27 novembre 1798), prirent la statue et l'envoyèrent à Naples; mais le

loin d'avoir les délicatesses de l'ancienne cour ou suivait son exemple, et c'est pour elle que Mme de Staël inventait, vers cette date, le mot de « vulgarité »; mais la nation française donnait là une preuve de plus qu'elle savait comprendre et aimer toutes les grandes choses[1]. Le 9 et le 10 thermidor an VI, une grande fête fut célébrée pour l'entrée triomphale à Paris « des monuments de sciences et des arts » conquis par nos armes. On vit un défilé qui rappela celui du triomphe de Paul Émile, pendant qu'un orchestre et des chœurs exécutaient un hymne composé à cette occasion par Lesueur sur les paroles de Lebrun.

Les musées que l'on formait alors dans plusieurs villes de province recevaient leur part de ces conquêtes[2].

Du moment que les œuvres d'art étaient ainsi offertes aux regards de tous, on pouvait songer sérieusement à faire entrer les études artistiques dans l'enseignement public. Depuis lors les expositions de toutes sortes se sont multipliées, surtout depuis une trentaine d'années. La mode, cette puissance légère et capricieuse, mais si redoutable, s'est montrée favorable et semble rester fidèle à ces distractions élevées. Les moyens de transport de plus en plus commodes et rapides, de moins en moins onéreux, ont permis à un beaucoup plus grand nombre de venir juger par eux-mêmes les œuvres qu'ils ne pouvaient connaître que par réputation. D'autre part, les moyens de reproduction se sont développés de telle sorte qu'ils permettent de faire pénétrer quelque idée des œuvres des grands artistes jusque dans les plus humbles villages. Le moment semble donc venu de donner d'une manière générale une place dans notre éducation nationale à l'enseignement artistique, de chercher à faire naître et à développer chez nos écoliers le sentiment non seulement des

gouvernement français ne l'avait pas oubliée, et plus de deux ans après, au traité de Florence, signé le 28 mars 1801 entre la République française et le roi de Naples, un article spécial, l'article 8, nous restituait la Pallas de Velletri Le gouvernement de la République rendit en échange les planches de l'ouvrage sur Herculanum que des émigrés italiens lui avaient vendues. (Voir Fröhner, *Catalogue des sculptures antiques du Louvre.*)

1. *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.* Préface et chap. XIX de la première partie, page 10 du 1er volume et page 56 du second, édition de 1818.

2. C'est ainsi que nous avons conservé le Mariage de la Vierge du Pérugin (musée de Caen) et le beau tableau de l'ancienne École flamande qui qui se trouve au musée de Rouen.

beautés de la littérature, mais encore des beautés de l'art proprement dit.

Quels sont les moyens à employer pour atteindre ce but sans trop enlever aux autres études? Qu'a-t-on fait pour cela et que reste-t-il à faire? R.

LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

Suite. — Voir p. 211 et les volumes de 1887, 1888, 1889.

Note relative a l'ancienne église N.-D. a Chemillé, dans le Maine-et-Loire

Ce monument romain du XII[e] siècle présente le plus grand intérêt par son plan, ses dimensions, la forme de son toit, l'abside centrale en cul de four, les absides latérales et les modillons sculptés qui entourent l'édifice.

Dans l'intérieur, il y a eu quelques restaurations à l'époque de la Renaissance, lesquelles, sans toucher au plus roman, ont marqué les différentes étapes de l'art architectural dans l'Anjou.

Le clocher, magnifique et rare spécimen de l'art roman, a été classé, l'église ne l'est pas et, depuis la construction d'une nouvelle église dans une autre partie de la ville, la municipalité cherche à obtenir la démolition de l'ancienne église pour n'avoir plus à s'occuper de son entretien, sans tenir aucun compte des réclamations des amis des arts et des gens éclairés.

CURIOSITÉS FRANÇAISES

Le Château de Saint-Ouen (Mayenne). — Nous donnons ici deux dessins inédits qui forment le complément de ces charmants dessins de M. Ridel, que nous avons publiés dans *l'Ami des Monuments*.

La Maison de Puget à Toulon (*Suite*[1]). — 3° *Premier et second étage.* — Au premier étage, dont le niveau du plancher est accusé par un grand cordon ou corniche formée de grosses moulures et en ressaut, pour les couronnes, sur les piliers inférieurs, se dressent de riches pilastres composites engagés, avec piédestaux, surmontant les quatre piliers à bossages qui s'élèvent du sol aux extrémités des deux façades. Ces pilastres, dont les chapiteaux ont les proportions du corinthien, supportent une belle et grande corniche ornée de médaillons, de denticules, etc., etc., qui, avec l'attique renfermant un petit étage, couronne le bâtiment. Lesdits pilastres, d'une faible saillie, sont cannelés dans leur tiers inférieur, et ornés, dans le reste de leur fût, de grands rinceaux en feuillages, grappes de raisin, épis de blé, qu'encadrent des moulures.

Au droit de la porte d'entrée de la maison et à la hauteur du premier étage, existe une balustrade en pierre qui, composée de trois acrotères et de balustres engagés, faisait partie d'une loggia (tenant la place d'une fenêtre de cet étage), dont la baie était géminée, c'est-à-dire à deux arcades séparées par une jolie colonne, très renflée dans sa partie inférieure et à chapiteau conique, reposant sur l'acrotère médian de la balustrade. La colonne, de l'invention de Puget, se voit encore, ainsi qu'une niche, circulaire en élévation et en plan, située au-dessus, dans le tympan des arcades. Au bas de cette niche, peu profonde, se trouve une console destinée à supporter un buste.

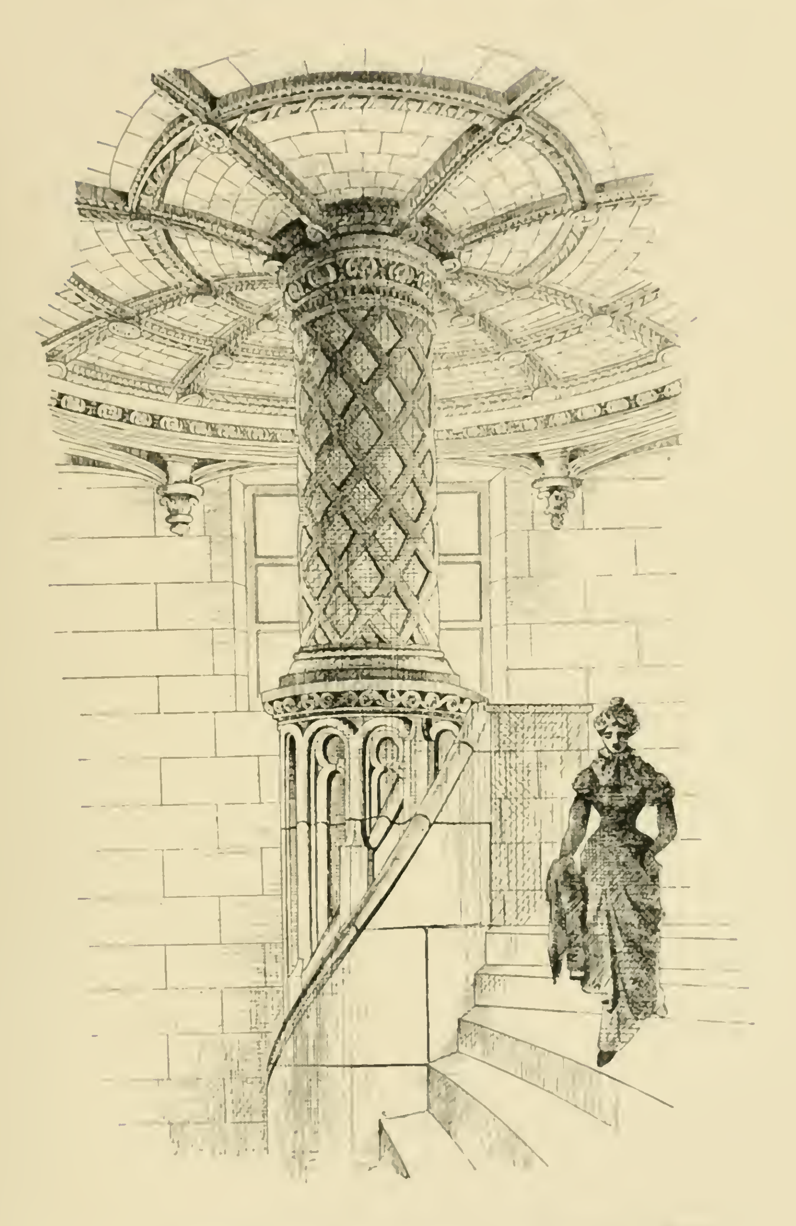
A ce premier étage étaient six grandes fenêtres, trois sur chaque façade. Ces baies, faiblement cintrées dans le haut comme toutes les

1. Voir *l'Ami des Monuments*, 1890, p. 52.

autres ouvertures, étaient encadrées de grosses moulures courbes en pierre grise polie, imitant le marbre. Celle du milieu de la façade visant la rue Hôtel-de-Ville était à balcon saillant supporté par deux grandes et massives consoles greffées sur deux des quatre piliers du rez-de-chaussée. La plate-forme du balcon et les consoles existent encore, mais sans la balustrade en fer forgé et embouti, qui a été remplacée par celle en fonte de fer qui s'y trouve. Au-dessus de cette fenêtre, on voyait un grand médaillon circulaire entouré d'une belle guirlande de fleurs et feuillages, et qui, destinée sans doute à recevoir un bas-relief, ne renfermait qu'une table de marbre riche. Les sept baies du deuxième étage étaient à peu de chose près semblables en forme et en dimension à celles de l'entresol, dont il a été parlé plus haut.

4° *Intérieur.* — A l'intérieur, on remarque la rampe en fer forgé et embouti de l'escalier en marbre. Avant les changements de distribution opérés au-dedans de l'édifice, on trouvait, au premier étage, une vaste salle; une grande toile était fixée au plafond : elle représentait les *Parques.* Cet admirable ouvrage, exécuté par Puget, était richement encadré de moulures, feuillages et attributs en relief, disposés sur les parties excentriques du plafond. On voyait aussi, dans cette pièce, une peinture montrant *Hercule filant aux pieds d'Omphale.*

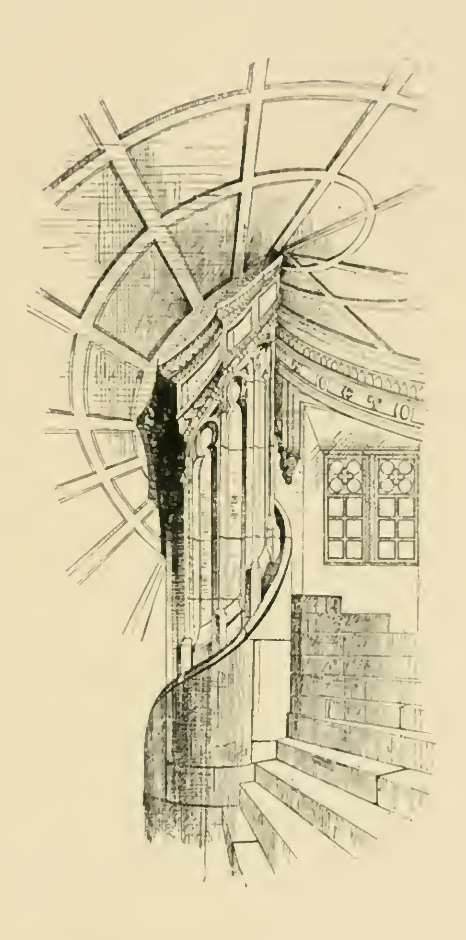
Il a été dit que les représentants du peuple, pour sauver de la destruction les œuvres d'art qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, nommèrent, en 1784, une Commission chargée de recueillir et d'inventorier ses livres, tableaux, gravures, etc. Le tableau des *Parques* fut perdu par l'incurie de ceux qui avaient été chargés de veiller à leur conservation; roulé, après avoir été détaché du plafond, sur un cylindre en bois d'inégale épaisseur, une vergue du navire, dit-on, et transporté au lieu de dépôt, il fut montré à tout venant; la peinture tomba par écailles. On ignore ce que devint la toile d'*Hercule filant.* Deux tableaux de *Solimène*, provenant également de la maison de Puget, furent sauvés par leur petite dimension. Au retour de l'émigration, les tableaux de *Solimène*, ainsi que celui des *Parques*, furent rendus à M. Granet, propriétaire de la maison. Plus tard, son petit-fils légua à la Ville l'*Abdication de Charles-Quint* et *Saint Benoît guérissant des malades.* On les voit aujourd'hui au Musée. Ils mesurent $1^{m},36$ de largeur sur 74 centimètres de hauteur. Quant à la toile des *Trois Parques*, qu'on dit avoir été le meilleur morceau de peinture de Puget, on ne sait ce qu'elle est devenue.



Pl. 393. — Château de Saint Ouen (Mayenne). — Terminaison de l'escalier.

Dessin inédit de Ridel, gravé par Rochefrette.



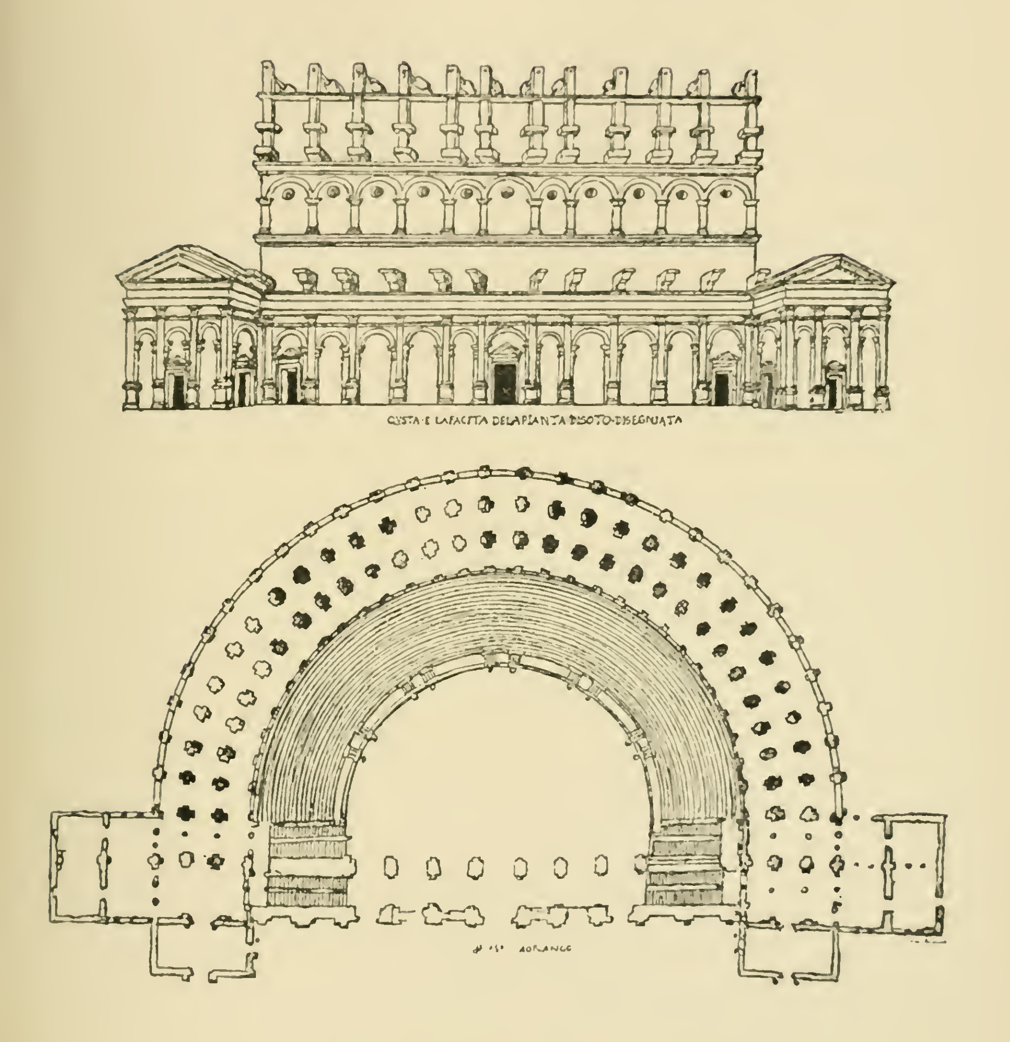


Pl. 391. — Château de Saint-Ouen (Mayenne). — Limon d'escalier.

Dessin inédit de Ridel, gravé par Rochefrette.



CURIOSITÉS FRANÇAISES



Pl. 395. — Le théâtre d'Orange. — Plan et élévation.

Fac-similé d'un ancien dessin de San Gallo.



L'Art à Amiens vers la fin du moyen âge dans ses rapports avec l'École flamande primitive. — M. l'abbé Dehaisnes poursuit, sous ce titre, dans l'*Art Chrétien*, ses études sur l'*Amiens disparu*, d'après des comptes des XIVe, XVe et XVIe siècles : il nous révèle l'ornementation de l'ancien hôtel de ville, détruit en 1595, et de son beffroi ; il nous dit les artistes qui y ont travaillé, et pour quel prix. Notre savant collègue décrit ensuite les travaux exécutés à la halle et au pilori richement ornés. Le fer ouvragé jouait un grand rôle dans la décoration des maisons et des puits. Les ponts étaient ornés de statues et les bornes de peintures et d'armoiries, qui recouvraient également les murs, les tours et les portes de ses remparts. Enfin M. Dehaisnes donne un certain nombre de détails intéressants pour l'histoire de l'enjolivement des bourses, cartulaires, bannières, entrées solennelles.

Le Théâtre d'Orange est actuellement encore fort bien conservé. Nous extrayons du livre sur la Renaissance, de M. Eugène Müntz, le fac-similé de l'état dans lequel il se trouvait à la fin du XVe siècle[1]. Cette vue est trop précieuse pour qu'une place lui fût réservée dans ce recueil général des monuments de la France, que nous dressons en collaboration avec nos collègues.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Nous prions nos correspondants de nous signaler toutes les nouvelles fouilles de France et de l'étranger, en les accompagnant de plans, vues et photographies.

La *Revue Poitevine et Saintongeaise*, de M. Berthelé, annonce la découverte de sépultures, à Ardin, dans le parc de M. des Ormeaux : les cercueils en pierre brute contenaient des squelettes, mais on n'y trouvait aucun objet mobilier.

M. l'abbé Maréchal, curé de Fontaines, archéologue passionné, vient de découvrir, dans les fouilles de dégagement de l'aqueduc

1. Voir toutefois les observations de M. de Laurrière dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, tome XLV.

romain de la *Haute-Borne* et sur l'emplacement de la vieille citadelle gauloise dont les vestiges subsistent encore à proximité, des objets extrêmement curieux, entre autres une lampe romaine, une hache de fer, cinq fibules en bronze, des bijoux et ornements de toilette, un stylet, un couteau de sacrificateur en fer et de nombreuses médailles et pièces de monnaie.

Tout fait espérer que des recherches ultérieures feront retrouver des objets de haut intérêt historique.

Saint-Pahu (Finistère). — On a découvert plus de dix mille pièces de petites monnaies romaines, la plupart frappées à Trèves et datant des règnes de Valérien, Dioclétien, Constance, Maximien, Licinius, Constantin le Grand et Constantin II.

Elles sont bien conservées, ainsi que deux coupes en argent trouvées ensuite.

MUSÉES

Louvre. — M. Fayet lui a légué 130 dessins de Domenico Tiepolo et une esquisse d'un fragment du Jugement dernier attribué à Michel-Ange. — M. Bareiller a légué des bronzes, tableaux et dessins.

Musée de Cluny. — M. Fayet lui a légué trois pièces de faïences italiennes d'un très grand intérêt : une coupe en faïence de Castel Durante ou d'Urbino, offrant en buste le portrait de Raphaël ; les deux autres sont de grands vases, en forme d'albarelli et de dimensions inusitées. — M. Leroux a offert un vase de pharmacie (*albarello*) avec l'inscription : *facta in Palermo* 1606, et qui ressemble à ceux du duché d'Urbino. — M. Bareiller a légué deux beaux plats de Rouen et de Moustiers.

Musée de Sèvres. — M. Bareiller a légué des porcelaines, faïences et verreries.

Musée Condé à Chantilly. — Le duc d'Aumale vient d'acquérir du comte de Carlisle une collection d'environ trois cents portraits fran-

çais fort curieux du xvie siècle, représentant des personnages de la cour de François Ier et de celle de Henri II.

Gobelins. — M. Bareiller a légué à ce musée une série de tapisseries et de fauteuils Louis XIV.

Musée des Arts Décoratifs — M. Batzmann a offert la façade d'un chalet norwégien exposée par M. Egeberg, grande construction nationale très curieuse comme matériaux et comme architecture. — Le legs de M. Bareiller lui a valu des meubles des xviie et xviiie siècles, ainsi que des objets de céramique.

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

M. Omont, membre résident, lit une note sur un testament grec du moyen âge: c'est le testament de l'un des dignitaires de la cour de Constantinople, le protospathaire Eustache, qui vivait au milieu du xie siècle.

M. Vauvillé, associé correspondant, présente une bague ancienne trouvée à Montigny-l'Engrais (Aisne).

MM. le commandant Maurice, de Vienne, et Étienne Michon sont élus associés correspondants.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant, communique la photographie d'une aftique en argent du musée de Copenhague.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, traite la question de l'époque de la fondation des évêchés en Gaule et conclut qu'à la fin du iie siècle l'Église de Lyon devait être la seule existante.

M. de Crèvecœur, associé correspondant, communique un anneau trouvé à la Bourboule (Puy-de-Dôme).

M. L. Courajod, en présentant une histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne) par Dom du Bout, publiée par M. Et. Héron de Villefosse, insiste sur l'importance des documents mis au jour dans ce volume

et sur les faits nouveaux qu'ils révèlent au sujet du grand mouvement historique dont on est redevable aux bénédictins du XVIIe siècle.

M. le Président annonce la présence à la séance de M. A. Evans, fils de M. John Evans, associé étranger de la Société. M. A. Evans présente un petit bronze antique représentant un bélier couché qui a peut-être servi d'encrier. M. Evans présente en même temps trois médaillons d'argent de Syracuse.

M. Audollent met sous les yeux des membres de la Société plusieurs photographies qu'il a faites au cours d'une récente mission en Algérie. L'une de ces photographies représente l'Afrique personnifiée les trois autres une Victoire ailée; ces deux objets appartiennent au musée de Constantine.

M. de Villefosse offre à la Société, de la part de M. C. J. Penon, associé correspondant, un mémoire intitulé « Études sur les origines de Marseille ».

M. Guiffrey fait une communication sur une médaille de François II de Carrare, qui reprit Padoue en 1390.

M. l'abbé Thedenat communique un petit mortier en marbre appelé *akmè* par les médecins grecs et *coticula* par les médecins latins. Il porte sur un tranchant le nom *Tulius*. Ce petit monument, fait assez rare, possède encore son pilon.

M. Homolle établit, grâce aux inventaires de Délos que la domination des Athéniens dans cette île a pris fin en l'année 315-314.

M. Courajod entretient la Société d'un buste en marbre représentant Dominique de Vic, vicomte d'Ermenonville, vice-amiral de France, sculpté par Guillaume Dupré en 1610. Ce monument avait fait précédemment partie du musée des Petits-Augustins.

Les secrétaires : H. OMONT ET DE ROUGÉ.

CHRONIQUE

BORDEAUX.

MOULINIÉ. — Nous empruntons au *Bulletin* de la Société archéologique de Bordeaux le compte rendu de quelques-unes des paroles

émues que M. Charles Braquehaye a prononcées sur la tombe de l'un de nos jeunes amis, Moulinié, mort à trente ans. Devant son cercueil, « s'anéantissent les plus légitimes espérances ; c'était un de nos plus habiles dessinateurs. Pourquoi cette intelligence si brillante n'a-t-elle pas pu élever quelque monument durable de l'habileté de son crayon?... Ah! qui saura jamais ce que la vie d'un artiste renferme de joies ineffables et de déceptions cuisantes! Que de souffrances que l'on ignore, que de bonheurs trop tôt envolés quand on poursuit un rêve d'avenir! » Nous ne pouvons que nous joindre, hélas! à ces paroles de sympathie que nous apportons sur la tombe trop tôt scellée d'un ami dont nous avons pu apprécier de près tout le mérite. C. N.

Rodez. — Une statue a été élevée à M. Alexis Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers états*.

BIBLIOGRAPHIE

Cartailhac. — *La France préhistorique.* — Paris. — Alcan, avec 262 gr.

Le savant auteur n'y dissimule pas nos embarras et nos doutes sur la question si peu éclaircie des premières pages de l'histoire de France. M. Cartailhac nous fait voir dans une suite de nombreuses figures les quelques documents découverts dans le domaine de la paléontologie et de la géologie, les tombes, les habitations, les campements retrouvés ; il nous restitue le matériel de paix et de guerre. C'est un de ces ouvrages qui marquent comme synthèse de tant de recherches diverses et qui sont comme le point de départ des découvertes futures.

A. de Champeaux. — *Le Meuble.* — Paris. — Quantin. 2 vol.

Comme le dit très bien l'auteur, notre pays s'est montré cruellement indifférent envers la vaillante suite d'artistes et d'ouvriers si gracieusement inspirés qui ont constitué une école dont l'influence a rayonné avec une puissance ininterrompue sur les contrées voisines. M. de Champeaux, avec sa compétence bien connue, est venu réparer ces oublis et a mis les délicats à même d'apprécier en connaissance de cause le mérite des beaux meubles.

Mayeux. — *La Composition décorative.* — Paris. — Quantin.

Ce livre a pour but principal la recherche de l'accord nécessaire entre les divers éléments d'une œuvre, *forme* et *décor*, de façon à constituer un tout qui soit à la fois

agréable en lui-même et en harmonie avec le milieu auquel on l'associe. Des croqui dessinés par l'auteur traduisent ses conceptions. Ce livre remarquable, dû au Président de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement, mérite une attention que le manque de place empêche, hélas! de lui prêter ici.

P. Castelfranco. — *Le Popolazioni del gruppo prealpino lombardo occidentale nelle palafitte e nelle necropoli.*

Poitevine et Saintongeaise (Revue). — Sixième année, n° 72, décembre 1889. — Melle.

Charles Normand. — *Nouvel Itinéraire-Guide de Paris*, publié sous le patronage de la Société des Amis des Monuments Parisiens, livraisons 6 et 7. — Paris, 98, rue de Miromesnil.

Ces livraisons renferment la fin de la monographie de la Cité, celle de l'île Saint-Louis et une étude remplie de renseignements inédits sur les ponts et de nombreuses gravures.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1889, n° 2. — Paris. — Ernest Leroux, éditeur.

Jolibois. — *Revue du département du Tarn.* — N°s 7 et 8, juillet-août 1889.

L'Émulation, organe de la Société Centrale de Belgique.

Nous y trouvons, sous la signature autorisée de M. Saintenoy, une suite d'études fort bien faites sur le dernier Congrès international pour la protection des œuvres d'art et monuments. C'est l'un des meilleurs que la presse étrangère ait publié sur les discussions si remarquables auxquelles tant d'hommes autorisés ont pris part. On y trouve aussi des aperçus originaux.

Exposition universelle. — *Les constructions françaises et étrangères.* — Paris. — André et Daly, 2e livraison.

Histoire de l'habitation, par Charles Garnier. — *La rue du Caire.* — *Pavillon de l'Algérie.* — *Galerie des industries*, par Codille. — *Pavillon du Gaz.* — *Pavillon des Pastellistes*, par Jacques Hermant.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e trim. — Pontainebleau, 1889.

Notre collègue, M. H. Stein, apporte des soins chaque jour plus grands à la publication de cet intéressant recueil régional. On y trouve des notices sur Château-Landon, accompagnées d'une vue.

Société archéologique de Bordeaux, 1er fasc. de 1889.

Revue du Bas-Poitou, 3e livr. de 1889. — Niort, Société des Architectes de l'Est de la France. — Chenevier, directeur. — Verdun, 1889. — Livraison n° 6. — Octobre-novembre.

Paul Marmottan. — *Notice historique et critique sur les peintres Louis et François Watteau, dits Watteau de Lille.* — Lille. — L. Danel, in-8°, 89 p.

Avec un exposé de la vie de ces artistes on y trouve une série d'intéresants extraits des registres d'état civil. Notre collègue continue ainsi sa campagne en faveur des artistes du nord de la France.

F. Liger. — *Le Temple romain de la Frétinière.* — Paris. — Leroux.

L'auteur y expose ses curieuses découvertes à cinq kilomètres de Sillé-le-Guillaume, près la route départementale du Mans à Mayenne. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de ces fouilles intéressantes, dont nous avons donné les plans d'après les communications de l'auteur (voir *l'Ami des Monuments*, 1887, p. 283). On trouvera dans ces 14 pages et ces 3 planches des modifications légères.

Lemonnier. — *Les Origines des temps modernes et la Renaissance.* — Paris. — Colin, 1890.

Leçon d'ouverture de cours d'histoire moderne, à la Sorbonne, du professeur chargé de suppléer M. Lavisse. L'ampleur des vues, le savoir élégant du professeur qui sut si bien charmer les élèves de l'École des Beaux-Arts, tout promet que ce cours sera et plein d'attraits et digne d'un lieu réputé pour ses maitres et son enseignement.

Bulletin des Musées, n° 1. — Paris, 1890.

Nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle Revue mensuelle, qui sera consacrée à enregistrer les acquisitions nouvelles. Nous aurons à faire de fréquents emprunts à cet article, recueil que MM. Édouard Garnier et Léonce Benedite ont eu la bonne idée de fonder.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

ESSAI D'INVENTAIRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE

L'ŒUVRE DES ANCIENS PEINTRES ÉMAILLEURS

DE LIMOGES[1]

A la suite de la note publiée par notre correspondant de Cracovie sur les *Émailleurs Français* en Pologne, MM. Bourdery et Lache-

1. *Extrait du procès-verbal de la séance de la Société archéologique et historique du Limousin du* 28 *mai* 1889.

« M. Louis Bourdery communique à la Société le projet d'un inventaire général de l'œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges. Le catalogue dont il s'agit comprendra toutes les pièces antérieures à la période de décadence de notre bel art provincial et toutes les œuvres typiques ou intéressantes à un point de vue quelconque sorties de nos ateliers qui sont conservées soit en France, soit à l'étranger. Ce travail, dont M. Bourdery et M. Lachenaud ont conçu le dessein et tracé le plan, est déjà en fort bonne voie : plus de 4 500 fiches sont constituées et le dépouillement des catalogues de plusieurs des plus importantes collections d'Europe, de plusieurs des expositions qui ont laissé le plus brillant souvenir, est achevé.

Les deux auteurs de ce projet sont admirablement préparés à l'exécuter, et personne ne se trouve dans de meilleures conditions pour mener à bien le vaste et difficile travail qu'ils se proposent de poursuivre. Tout le monde sait quelle connaissance approfondie M. Bourdery, émailleur distingué, possède de son art et combien ses études spéciales l'ont familiarisé avec les produits de nos vieux maîtres, ses prédécesseurs. M. Lachenaud est un amateur de gravures et de livres des plus compétents, et sa bibliothèque est riche en documents de toute espèce relatifs à l'histoire de l'art. On doit donc se promettre les plus heureux résultats d'une telle collaboration.

MM. Bourdery et Lachenaud se proposent d'adresser à tous les détenteurs d'émaux peints limousins qui leur auront été signalés un questionnaire destiné à leur fournir les indications essentielles pour la description de chaque pièce. Ils demandent à la Société son patronage auprès de leurs correspondants et du public, afin que les résultats de leur laborieuse enquête soient aussi satisfaisants et aussi complets que possible.

M. le Président félicite M. Bourdery et M. Lachenaud de leur projet. Le concours le plus sympathique et le plus dévoué de la Société est assuré à

naud nous ont adressé des demandes de renseignements. Nous avons toujours pensé que *l'Ami des Monuments et des Arts* était constitué pour dresser l'inventaire de nos richesses artistiques, comme pour faciliter ce travail à nos collègues. Nous croyons donc utile de seconder leurs louables efforts, en priant nos confrères de répondre à leur questionnaire.

Parmi les objets d'art anciens, il en est peu qui aient été recherchés plus avidement, depuis un demi-siècle, par les riches collectionneurs, que les travaux de nos anciens peintres émailleurs; il n'en est peut-être pas qui, exécutés comme eux avec une matière d'une valeur presque nulle, aient atteint dans les ventes publiques des prix aussi élevés, nous pouvons dire aussi excessifs. Pour n'en citer que quelques-uns, nous rappellerons le prix de 183 750 francs atteint à la vente de la collection Fountaine, qui a eu lieu à Londres en 1884, par le plat représentant le *Festin des Dieux*, signé de Léonard Limosin; le prix de 54 600 francs auquel a été adjugée, à la vente du duc d'Hamilton, en 1883, une coupe de Jean II Pénicaud (elle avait été vendue, en 1841, 1100 francs à la vente Walpole); en 1884, le prix de 250 000 francs qui a été offert à M. Basilewski, par un amateur, pour un rétable signé Pénicaud (la collection fut vendue en bloc à l'empereur de Russie pour la somme de 6 000 000).

Aussi, presque tous les ojets d'un réel mérite ont-ils été enlevés au pays, puis dispersés au feu des enchères dans le monde entier, follement disputés par les grands musées et les riches collectionneurs.

Si Limoges ne possède plus que quelques épaves de ses anciennes richesses, nos galeries publiques, il est vrai, les musées du Louvre et de Cluny notamment, ont recueilli de magnifiques séries des ouvrages de nos vieux maîtres, et elles offrent à l'admiration des curieux et à l'examen des travailleurs un champ utile, mais plus précieux encore que vaste. Les collections d'émaux peints n'y sont malheureusement pas assez complètes pour permettre une étude approfondie d'où sortirait une classification plus rigoureuse et plus solidement étayée que celles qui ont été établies jusqu'ici. Que d'incertitudes, en effet, dans les attributions des pièces de la première période, des Pénicaud, par exemple, des Monvaerni (?) et de bien d'autres! Et, même en plein XVI[e] siècle, avec quelle difficulté ne se

un travail qui non seulement aura une importance considérable pour l'histoire de l'art français, mais qui sera un véritable monument élevé à la gloire de notre province limousine. »

meut-on pas au milieu des monogrammes et des ouvrages anonymes, faute de points de comparaison, parce que les émaux qui pourraient être sûrement attribués à un auteur déterminé n'ont pas été assez étudiés, qu'ils sont souvent inconnus. Les tendances de chaque artiste n'ont par conséquent pu être suffisamment déterminées, son style propre, sa manière, ne sont pas indiqués avec la précision désirable, sa technique n'est pas bien définie.

Nous ne prétendons point fournir ici le moyen de faire dès aujourd'hui ce travail tel qu'il serait à désirer qu'on le produisît un jour. Notre ambition est plus modeste : nous cherchons à fournir aux érudits, aux collectionneurs, aux curieux, la plus grande somme possible de documents réunis. Nous voulons leur indiquer où se trouvent aujourd'hui les productions de nos divers émailleurs, les différentes mains entre lesquelles elles ont passé pendant ce siècle, les décrire, relater ce qui a été dit de chacune par ses possesseurs ou les auteurs spéciaux, indiquer atteints par ces ouvrages aux ventes publiques qu'ils ont traversées, en donner des notices historiques et critiques.

Ce travail, entrepris déjà depuis plusieurs années en commun par notre collègue M. Émile Lachenaud et nous, ne touche point encore à sa fin. Nous possédons déjà environ 4500 fiches destinées à notre *Inventaire* et provenant de sources nombreuses et importantes. La méthode que nous avons adoptée consiste à dépouiller tous les catalogues de musées, expositions ou collections contenant des émaux peints anciens, ainsi que les publications qui ont traité de ce genre d'objets d'art, à en extraire ce qui est relatif à chacune des pièces et à coordonner ces matériaux pour reconstituer, dans la mesure du possible, l'œuvre de chacun de nos peintres émailleurs. Les sources auxquelles nous puisons sont donc de quatre sortes : les musées, les expositions rétrospectives, les collections et les ouvrages spéciaux.

On voit combien le champ des recherches est vaste et on aperçoit les difficultés que présente un travail de ce genre. Aussi, pour ne pas rester au-dessous de la tâche que nous avons entreprise, faisons-nous appel à l'obligeance de tous nos collègues des Sociétés savantes en relation avec nous, des collectionneurs et de toutes les personnes qu'intéresse l'étude si attrayante de l'art de l'émail, pour que l'on veuille bien nous faciliter dans nos démarches et nous aider à atteindre le but que nous poursuivons, en nous communiquant les divers documents qui nous font encore défaut, les catalogues de musées de provinces ou de l'étranger, d'expositions rétrospectives et de collec-

tions modernes ou anciennes, notamment les livrets des ventes publiques avec indication des prix et des noms des acquéreurs si cela est possible, les descriptions des pièces possédées par les amateurs, alors qu'il n'a pas été publié de catalogue de leurs collections, etc.

A l'aide de ces renseignements, nous enrichirons notre vaste compilation et nous avons l'espoir de présenter au public érudit et curieux un ensemble d'informations et un instrument de travail aussi puissant que précieux, une publication absolument neuve et dont on peut apprécier toute l'utilité. Les encouragements les plus bienveillants nous ont, du reste, été accordés déjà par les personnes spécialement autorisées en cette matière, et de très précieuses communications nous sont parvenues; c'est ainsi que M. Émile Molinier, du Musée du Louvre, dont chacun connaît les si remarquables travaux sur nos orfèvres et nos émailleurs limousins, a bien voulu, en donnant à notre entreprise l'approbation la plus flatteuse, nous communiquer des documents d'une grande valeur.

Sous le nom de chacun de nos peintres émailleurs seront groupés ses travaux connus, accompagnés des multiples descriptions et critiques données jusqu'ici, non seulement de l'indication des auteurs compétents qui les ont appréciés, mais de la citation ou traduction du propre texte de ces écrivains, avec note des modèles anciens qui ont pu être copiés ou imités par l'artiste, ainsi que des reproductions modernes de ses émaux données dans diverses publications.

On comprend l'avantage que présentera pour l'étude la réunion, en un seul corps, de tous ces éléments de travail si difficile à rassembler. Quel auteur, amené à un moment donné à s'occuper d'émaillerie, pourra remettre son travail jusqu'à l'accomplissement préalable de ces recherches ? S'il les tente, il sera promptement découragé par le résultat infructueux de ses démarches, et y renoncera vite; ou plutôt il ignorera même l'existence de ces précieux matériaux ; et dans un cas comme dans l'autre, il se mettra au travail insuffisamment outillé, et condamné d'avance à se priver des fruits qu'il aurait pu retirer de l'ample moisson de renseignements qui lui fera défaut. Il en sera de même de l'amateur qui chercherait à établir une collection raisonnée, ou du curieux qui désirerait s'initier aux productions de notre art local. Il trouverait dans notre travail l'historique des pièces célèbres, les suivrait dans leurs brillantes transmissions et, après avoir assisté à la progression toujours croissante de leurs fabuleuses enchères, applaudirait à la glorieuse consécration donnée chaque jour dans le monde entier au talent de nos vieux maîtres limousins. Les

titres des nombreux ouvrages dépouillés par nous fourniraient aux uns et aux autres la bibliographie la plus complète sur la matière; et ce n'est déjà point une besogne aisée que de former la liste des ouvrages à consulter. Nous donnerons, par le fait, une réimpression des catalogues de vente des anciennes collections célèbres, aujourd'hui à peu près introuvables.

Après voir exposé les résultats acquis, le but que nous poursuivons et les moyens employés par nous pour l'atteindre, nous terminerons ce pressant appel à l'obligeance de nos confrères et des heureux détenteurs de matériaux utiles à notre compilation, en plaçant sous leurs yeux un questionnaire que nous nous permettrons de leur présenter sous les auspices de notre Société archéologique. Il a été établi de façon que tout possesseur d'un émail peint pût facilement répondre en quelques mots aux questions utiles et que les renseignements nous soient fournis avec précision et clarté d'une manière aussi complète que possible. Toutes ces réponses, données dans un même cadre, permettront d'établir des notices précieuses et méthodiques. La formule peut s'adapter à tout émail peint, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le genre.

L. Bourdery, E. Lachenaud.

ÉMAUX PEINTS ANCIENS

QUESTIONNAIRE

destiné à permettre de décrire et cataloguer l'œuvre des anciens peintres émailleurs

Prière d'adresser toutes les communications à M. BOURDERY, secrétaire-trésorier de la Société archéologique du Limousin, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, 28, à Limoges; ou à M. Émile LACHENAUD, avenue du Midi, à Limoges.

			RÉPONSES EXEMPLE :
Sujet		1	Ecce homo.
FORME DE L'OBJET	Triptyque	2	
	Plaque . rectangulaire, avec pans coupés	3	
	Plaque . rectangulaire, sans pans coupés	4	Plaque rectangulaire.
	Plaque . ronde	5	
	Plaque . ovale	6	
	Plaque . en losange	7	
	Plaque . en hexagone	8	
	Plaque . en octogone	9	
	Assiette	10	
	Plat . . rond	11	
	Plat . . ovale ou autre	12	
	Coffret composé de plaques	13	
	Aiguière avec plateau	14	
	Aiguière sans plateau	15	
	Coupe . basse sans pied	16	
	Coupe . montée sur pied	17	
	Coupe . avec couvercle	18	
	Coupe . sans couvercle	19	
	Coupe . ronde	20	
	Coupe . hexagone, etc.	21	
	Tasse	22	
	Soucoupe	23	
	Salière . ronde	24	
	Salière . ou à combien de pans	25	
	Bénitier, de quelle forme	26	
	Bourse, —	27	
	Miroir, —	28	
	Râpe à tabac, —	29	
	Baiser de paix, —	30	
	Canons d'autels, —	31	
	Chandeliers, —	32	
	Objet non désigné ici, sa forme	33	

Rubrique	N°	Réponse
Dimensions de l'objet en millimètres cadre non compris. — Hauteur	34	0^{m},257.
Largeur	35	0^{m},216.
Profondeur (pour un coffret par ex.)	36	
Cadre ou monture : leur genre, s'ils sont anciens	37	Cadre argent doré ciselé, du XVIe siècle, comprenant 4 bandes d'émail de 0^{m},03 de largeur et aux angles 4 plaques carrées de 0^{m},03 également.
Genre de l'émail. — Grisailles. — sur fond noir, bleu, violet, etc.	38	
avec tons de chair sur les nus	39	
sans tons de chair	40	
Émaux en couleur. — avec paillons	41	Émaux de couleur avec paillons
sans paillons	42	
Camaïeu d'or	43	
Rocaille. — Le sujet est-il entouré d'ornements en fort relief, et les coins garnis de rinceaux en forts reliefs dits *rocailles*?	44	
Description du sujet	45	Jésus-Christ couvert d'un manteau et couronné d'épines, est debout vers la gauche sur une estrade. Il a les mains liées par devant, tenant de la droite un roseau. Pilate, placé près de lui, tient de la main gauche une baguette, ainsi qu'une partie du manteau du Christ, et montre de l'autre l'homme de douleurs. Sur le devant, vers la droite, vis-à-vis du Christ, est un Juif couvert d'un long manteau blanc. On voit dans le fond les trois croix et le peuple assemblé en foule. Les colorations sont fines et très translucides, le paillon employé discrètement dans les accessoires et le fond exécuté en camaïeu d'or. La facture est très soignée.
Ornements qui garnissent les parties non occupées par le sujet	46	Les 4 plaques longues de bordure (n° 37) sont ornées d'arabesques et les carrées de têtes d'anges, le tout sur fond noir, en grisaille sans tons de chair et rehaussée d'or.
Nom de l'émailleur. — Signé sur l'émail en toutes lettres ou en monogramme, en or ou en couleur avec l'orthographe exacte	47	
Présumé, si la pièce n'est pas signée	48	Dans un coin en bas, P. I. en or.
Date de l'émail. — Inscrite sur la pièce, en or ou en couleur	49	Sous la signature, 1552, en or.
Présumée, si elle n'y est pas	50	
Inscriptions sur l'émail, en or ou en couleur (orthographe exacte)	51	CHRISTVS. PASVS. ET. P. NOBI, en noir sur une bande blanche au bas de la plaque.
Armoiries (leur description) et devises	52	Dans le ciel, à droite, écusson de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or, qui est de Beaune.

Revers de l'objet ou contre-émail. — En *fondant*, c'est-à-dire d'un émail translucide et incolore laissant voir le cuivre plus ou moins rouge.	53	En fondant.
Revers de l'objet ou contre-émail. — Ou en couleur et de quel ton.	54	
Inscriptions sur le revers, en or ou en couleur (orthographe exacte)	55	
Poinçons frappés dans le cuivre et apparents sous l'émail	56	Poinçon apparent, P. L. réunis et timbrés d'une couronne.
Collections ou expositions auxquelles l'émail a figuré, avec le n° du catalogue.	57	Exposé sous le n°..... au musée de South Kensington en 1862. Provient de la collection D..., n° 757.
Prix atteints dans les diverses ventes où il a pu passer	58	Vendu en 1859, dans cette collection, 10 500 fr.
D'après quelle gravure ancienne est-il exécuté?	59	D'après A. Dürer, Bartsch, 10.
Où en trouve-t-on une reproduction moderne?	60	Gravé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, année 18.., page...
Observations et appréciations	61	Très belle pièce, d'une conservation à peu près parfaite, un coin seulement a été restauré. Le même sujet, sans sa monture et non signé, se trouve dans la collection de M. Z..., à Toulouse.
Nom et adresse du propriétaire actuel . .	62	M. X..., rue de la Grosse-Horloge, n° .., à Rouen[1].

1. Les renseignements inscrits aux réponses donnent la description suivante :

Ecce Homo. Plaque rectangulaire de $0^m,257$ de hauteur sur $0^m,216$ de largeur, en émaux de couleur avec paillons. Jésus-Christ couvert d'un manteau et couronné d'épines, est debout vers la gauche, sur une estrade. Il a les mains liées par devant, tenant de la droite un roseau. Pilate, placé près de lui, tient de la main gauche une baguette, ainsi qu'une partie du manteau du Christ, et montre de l'autre l'homme de douleurs. Sur le devant, vers la droite, vis-à-vis du Christ, est un Juif couvert d'un long manteau blanc. On voit dans le fond les trois croix, et le peuple assemblé en foule. Les colorations sont fines et très translucides, le paillon employé discrètement dans les accessoires et le fond exécuté en camaïeu d'or. La facture est très soignée. Dans un coin, en bas, se lisent les initiales P. L., et au-dessous, la date 1552, le tout en or. Sur une bande blanche au bas de la plaque, l'inscription en noir • CHRISTVS. PASVS. ET. P. NOBI. Dans le ciel, à droite, un écusson de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or, qui est de Beaune. — Le contre-émail est en fondant, et on y voit, apparent sous l'émail, le poinçon des Pénicaud, formé des lettres P. L. réunies et timbrées d'une couronne.

Cette pièce a été exposée sous le n° ... au musée de South Kensington en 1862; elle provient de la collection D....., n° 757, et fut vendue en 1859, dans cette collection, 10 500 fr. Elle est exécutée d'après la gravure connue d'A. Dürer (Bartsch, 10), et a été gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, année 18.., page ... C'est un fort bel émail, d'une conservation à peu près parfaite, un coin seulement a été restauré. Le même sujet, sans sa monture et non signé, se trouve dans la collection de M. Z., à Toulouse.

Elle appartient à M. X., rue de la Grosse-Horloge, n°..., à Rouen.

AUTRE EXEMPLE

en inscrivant les réponses en face des seuls numéros utiles du Questionnaire.

Numéros du questionnaire.	
1	Coupe dite de « Marie Stuart ».
17 et 18	Montée sur pied à balustre, garnie d'un couvercle.
34	Hauteur, $0^{m},170$.
39	Sujet en grisaille à chairs teintées et détails en or.
45 et 46	Couvercle. — Diane, assise sur un char traîné par des cerfs, précède deux amours chargés de liens. Le reste du cortège consiste en une renommée sonnant de la trompe et en trois nymphes, l'une dirigeant l'attelage du char, la seconde donnant du cor et la dernière tenant des chiens en laisse. Fond de la coupe. — Le Festin des Dieux : composition de onze figures. Extérieur. — L'extérieur de la coupe et le pied sont chargés d'ornements du meilleur goût et d'une exécution parfaite. Le bord du piédouche est semé de fleurs de lis d'or.
47	Signée sur le sol en avant de la table : A LYMOGES PAR IEAN COURT DIT VIGIER, 1556.
49	1556 après la signature.
52	Sur le bord du piédouche se voit l'écusson d'Écosse : d'or, au lion de gueules enclos dans un double trescheur fleuré et contrefleuré de même, surmonté de la couronne Dauphine de France.
57 et 58	27 100 fr. A la vente X... en 1866, n° 252 du Catatogue.
59	Le sujet, le Festin des Dieux, est imité en partie d'un dessin de Raphaël.
61	Ce beau vase a dû être présenté à Marie Stuart lorsque cette princesse n'était encore que la fiancée de François II. Cette pièce, aussi remarquable sous le rapport de l'art que par l'intérêt historique qu'elle doit inspirer, est citée par M. de Laborde, dans sa notice sur les émaux du Louvre, comme un chef-d'œuvre.
62	Elle appartient à M. N..., boulevard des Italiens, n°..., à Paris.

NOTA BENE. — Ne rien inscrire en face des numéros dont la question ne comporte pas de réponse.

Si la collection comprend plusieurs émaux peints, prière de remplir le questionnaire imprimé, pour l'une des pièces, en s'inspirant de l'exemple ci-joint; et pour les autres pièces, d'inscrire sur papier blanc simplement le numéro des questions qui comportent dans ce cas une réponse, avec ladite réponse en face (comme au second exemple ci-joint). On évitera ainsi la fatigue de transcrire le texte des questions utiles. Il serait toutefois préférable, pour éviter des erreurs, si l'on veut bien en avoir l'obligeance, de reproduire la question elle-même en face de la réponse; ou bien encore, nous nous ferions un plaisir d'adresser le nombre de questionnaires nécessaires à la personne qui, préférant remplir la formule imprimée, voudrait bien nous les demander.

La multiplicité des questions ne permettant que des réponses précises et brèves, le possesseur de l'objet peut insérer au n° 61 tous les renseignements utiles et intéressants pour l'historique et la technique de la pièce qui ne trouveraient pas place dans le corps du questionnaire. Il est également prié de donner au n° 45 la description aussi complète et aussi exacte que possible du sujet.

Nous saurions gré aux personnes qui recevront cette circulaire, de la communiquer à ceux qu'elle pourrait intéresser et de vouloir bien nous faire connaître les noms de toutes les personnes à qui nous pourrions nous adresser utilement pour nos recherches.

A l'étranger, si MM. les possesseurs d'émaux peints le préfèrent, ils peuvent répondre dans leur langue : nous ne leur serons pas moins reconnaissants des renseignements qu'ils voudront bien nous transmettre écrits très lisiblement.

Prière d'adresser les communications à M. Bourdery, secrétaire-trésorier de la Société archéologique du Limousin, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, 28, à Limoges (Haute-Vienne), ou à M. Émile Lachenaud, bibliothécaire adjoint de ladite Société, avenue du Midi, à Limoges.

Le propriétaire-gérant : CH. NORMAND.

20102. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

AVIGNON. — Le tombeau du cardinal de Lagrange, photogravure inédite d'un fragment conservé au Musée d'Avignon. (Voir l'ensemble pl. 390-391.)



Pl. 392. — Inventaire graphique des monuments detruits.





A TRAVERS LE COMTAT VENAISSIN [1]

LE MAUSOLÉE DU CARDINAL DE LAGRANGE A AVIGNON

PAR

EUGÈNE MÜNTZ

Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'École des Beaux-Arts de Paris.

II



ans cet essai de description, je ne saurais mieux faire que de suivre l'ordre même qu'indique la légende tracée sur le dessin de la bibliothèque Barberini, et de reproduire chaque fois en tête le texte de cette légende. Je passerai donc successivement en revue les différents étages en commençant par le bas.

Le mausolée, encastré dans une arcade gothique et protégé dans la partie inférieure par une grille, dont les barreaux arrivaient jusque vers le milieu des statuettes du Christ et des apôtres, comprenait huit rangées de figures en ronde-bosse ou en bas-relief, sans compter les ornements qui l'encadraient, et parmi lesquels il faut signaler un baldaquin des plus riches, qui n'avait rien à envier à ceux des tombeaux des papes Jean XXII et Innocent VI.

Une inscription tracée au-dessous du monument nous apprend qu'il mesurait en largeur « 2° canes (*sic*) contenant 16 pans de la mesure ordinaire d'Avignon ».

1. Voy. le numéro précédent n° 18.

A. *Cadaveris humani macie confecti insigne simulachrum.* (C'est le « Transi ».) — La tête, quoique mutilée (le bas du visage a disparu), se distingue encore par la netteté de la caractéristique : des cheveux ébouriffés, des orbites profondément creusées, la pomme d'Adam excessivement saillante. Quant au corps, c'est un cadavre, un cadavre décharné, non un squelette; on peut compter, il est vrai, les vertèbres, au nombre de huit ou de neuf, mais elles ne sont pas à jour. La facture est serrée, nerveuse, sans aucune trace d'archaïsme. La draperie n'est pas traitée avec moins de liberté et de décision; on dirait l'œuvre d'un sculpteur du XVII[e] siècle, non du XV[e] siècle. Ce morceau hors ligne ne provient évidemment pas de la même main que les autres figures du mausolée; par son réalisme et par sa verve il rappelle les traditions de l'École de Dijon et de son immortel fondateur Claux Sluter, alors dans toute la force de la production.

Voici au reste comment MM. les docteurs Charcot et Richer, à qui j'ai communiqué la photographie du « Transi », l'ont apprécié, en se plaçant au point de vue anatomique : « Ce morceau de sculpture vraiment remarquable nous montre le cadavre du cardinal, nu, étendu sur son linceul dont les plis sont ramenés sur l'une des cuisses. La mort est ancienne, et l'artiste a représenté avec beaucoup de vérité et une science anatomique indiscutable cette variété de putréfaction sèche dont nous parlions tout à l'heure. La face a subi de trop graves mutilations pour qu'il soit possible d'en parler; on distingue parfaitement néanmoins la rétraction des tissus de l'œil au fond de l'orbite proéminent. — Les muscles de tout le corps sont réduits de volume, et, suivant les régions, s'appliquent sur le squelette ou forment des cordes saillantes. Le squelette se dessine sous la peau parcheminée avec une grande précision anatomique. — Nous signalerons comme particulièrement bien observés les reliefs de la cage thoracique, la rétraction de l'abdomen, les saillies des os costaux, des rotules, des tibias, etc. »

B. *Epitaphium : « Spectaculum facti sumus mundo ut majores et minores. »* — (Cette inscription, en caractères gothiques, a été rapportée ci-dessus.) Au-dessus de l'inscription, quatre écussons martelés.

C. *Cardinalis Ambiani marmorea effigies.* — La statue du cardinal couchée. De cette statue il ne reste aujourd'hui qu'un tronçon informe, sur lequel on a posé tant bien que mal une tête mutilée

1. *Les Difformes et les Malades dans l'Art*, p. 135. Paris, 1889.

(N° 52), dont il ne reste que les yeux et une sorte de mitre. L'inventaire du musée Calvet la décrit comme suit : « N° 52. Torse d'albâtre de la statue du cardinal Jean de Lagrange, qui était sur son tombeau dans l'église des Bénédictins à Avignon. Il est revêtu de ses habits sacerdotaux... sur l'ornement qui couvre sa poitrine et qui descend jusqu'à ses pieds, on remarque un Christ et quatre saintes femmes; plus bas sont figurés les apôtres rangés deux à deux dans des niches d'architecture gothique; au bas du collet règne un rang de bustes représentant des religieux, orné d'un double rang de perles. Ce torse fut trouvé en 1839 dans un mur de la susdite église; on s'en était servi comme pierre moellon avec d'autres fragments de la même statue. — H. 0.83. Donné par la Commune en 1839. »

D. *Principum defunctorum capita diversimode elaborata.* — On distingue sur le dessin une demi-douzaine de bustes.

E. *Christi et Apostolorum marmoreæ imagines, mira prorsus varietate distinctæ.* — Sous les niches, les statuettes du Christ et des douze apôtres, debout, portant chacun ses attributs.

F. *Deiparæ Nativitas ad quod misterium adorandum procumbit Eminentissimus cardinalis.* — A gauche, le cardinal agenouillé, présenté par un saint; plus loin, un autre personnage debout, les mains jointes. A droite, la Vierge assise tenant sur ses genoux l'enfant; à côté d'elle, deux femmes.

G. *Annunciatio dominica et ibi comes adorat.* — A gauche, un saint debout, devant lui le comte agenouillé. A droite, l'ange Gabriel s'avançant, une banderole à la main, vers la Vierge qui se tient debout, les mains étendues.

Mieux partagés que la composition précédente, ces deux groupes nous sont conservés, du moins en partie. Voici leur description, d'après l'inventaire du musée Calvet : « N° 54. Groupe de deux personnages, dont l'un est à genoux, les mains jointes, la tête ceinte d'un bandeau à diadème; l'autre debout derrière lui, la tête couverte d'une partie de son manteau. Provient du tombeau du cardinal de Lagrange. Acquis en 1842. — La Madeleine debout, enveloppée d'un grand voile qui lui couvre la tête. Statue d'albâtre. Même provenance. H. 1m,30. » — Disons avant d'aller plus loin que cette Madeleine est la Vierge de l'Annonciation. — Le saint qui présente le comte agenouillé est beaucoup trop trapu : quoiqu'il soit debout, l'extrémité de sa barbe arrive presque au niveau de la tête de son compagnon agenouillé devant lui. Ce groupe témoigne d'ailleurs d'une certaine facilité, qui n'est pas exempte de banalité. Dans la Vierge debout, le visage a

quelque chose de lourd et d'impersonnel : on remarquera surtout ses yeux clignotants et ses cheveux épars. Par contre, les draperies montrent toute l'habileté et toute la souplesse propres aux héritiers de nos grands statuaires du moyen âge.

G. *Nativitas Christi et ibi dux.* — A gauche, saint Pierre, faisant face au spectateur; près de lui un duc agenouillé. Plus loin, dans les airs, l'ange annonçant la bonne nouvelle; à droite, saint Joseph, la Vierge couchée, avec l'enfant sur ses genoux; au premier plan, le bœuf et l'âne. — Le groupe de gauche seul a survécu ; il porte le n° 63 dans l'inventaire du musée Calvet. C'est une page des plus remarquables, avec des figures expressives, des draperies amples et mouvementées.

J. *Præsentatio Christi et ibi rex.* — A gauche, un personnage debout, nu-tête, présente le roi agenouillé; plus loin, une femme debout; à droite, la Vierge debout, tenant l'enfant Jésus, puis le grand prêtre qui s'avance vers elle.

K. *Assumptio et Coronatio deiparæ, et ibi Summus Pontifex adorat.* — A gauche, un personnage debout, les mains croisées sur la poitrine; devant lui, le pape agenouillé, nu-tête, se montrant de profil; à droite, la Vierge, les mains jointes, et le Christ. Cette dernière statue, dont le dessin est véritablement informe, à tel point que l'on ne distingue pas bien si le personnage est debout ou assis, paraît identique à celle qui est décrite comme suit dans l'inventaire du musée Calvet : « N° 53. Statue d'albâtre, représentant Jésus-Christ, assis, la main droite levée; la gauche manque ainsi qu'une partie de la couronne; il décorait le tombeau du cardinal de la Grange, aux Bénédictins. H. 1 mètre. Acquis en 1842. » — La statue du Christ se distingue par son type juvénile, sa barbe courte et ses cheveux ondulés, son style libre et fier. La tunique, aux plis amples et faciles, est nouée à la ceinture et ramenée fort habilement sur les genoux; un manteau, retenu par une broche à la hauteur du cou, flotte sur les épaules : nous sommes tout à fait encore dans les données du XIVe siècle.

En commandant la statue du *Transi*, le cardinal de Lagrange obéissait aux suggestions d'un réalisme qui devait trouver après lui de nombreux champions dans notre pays. Sans prétendre dresser ici l'inventaire des nombreuses sculptures ou peintures auxquelles cette tradition funèbre donna naissance jusqu'en plein XVIe siècle, je me bornerai à rappeler le cadavre de la *Maîtresse du roi René*, offert par ce prince au couvent des Célestins d'Avignon, et le *Roi mort*,

qui ornait le tombeau du même prince à Angers[1], puis les cadavres des rois et des reines de France à Saint-Denis (tombeaux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, par Jehan Juste, etc.), le cadavre de Dreux-Brézé, à la cathédrale de Rouen, le squelette de l'église de Gisors, attribué à Jean Goujon, le *Gisant* de l'église de Laon, la statue de la Mort, par Ligier-Richier, dans l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc[2]. Mais aucun de ces monuments, je ne crains pas de l'affirmer, n'approche du mélange de gloriole et d'humilité, des raffinements morbides dont le cardinal de Lagrange a laissé le premier peut-être l'extraordinaire témoignage dans le mausolée d'Avigon.

1. Giry, *Notes sur l'Influence artistique du roi René ;* Paris, 1875.
2. Publiée par M. Cournault, dans *les Artistes célèbres : Ligier Richier*, p. 21. Paris, Librairie de l'Art, 1887.

LETTRE DE BELGIQUE

LA CONSERVATION DES MONUMENTS

A BRUXELLES

PAR

PAUL SAINTENOY

Architecte
Secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bruxelles, Membre correspondant
de la Société centrale des Architectes français.

Mon cher Confrère.

Figurez-vous qu'il y a deux ans, en démolissant de vieilles masures avoisinant les *halles centrales* de la capitale belge, on a retrouvé au milieu d'elles — une des tours de l'enceinte fortifiée, bâtie au XI[e] siècle d'après certains auteurs, au XII[e] d'après d'autres. La presse s'empara de la découverte, l'opinion publique s'émut, les Sociétés d'Archéologie et d'Architecture pétitionnèrent si bien, que l'honorable bourgmestre de la ville de Bruxelles, M. Ch. Buls — un nom à retenir par les amis des anciens monuments pour les signalés services qu'il rend à leur cause — obtint du Conseil communal, — chez vous on dit municipal, — la restauration de ce curieux vestige de notre architecture militaire du moyen âge.

Aujourd'hui, consciencieusement restaurée par l'éminent architecte de la ville, M. Jamaer, la vieille tour émerge d'un pâté de maisons de commerce — ce qui n'est pas le plus beau de l'affaire, — et elle défie à nouveau les outrages du temps — ce qui est très louable.

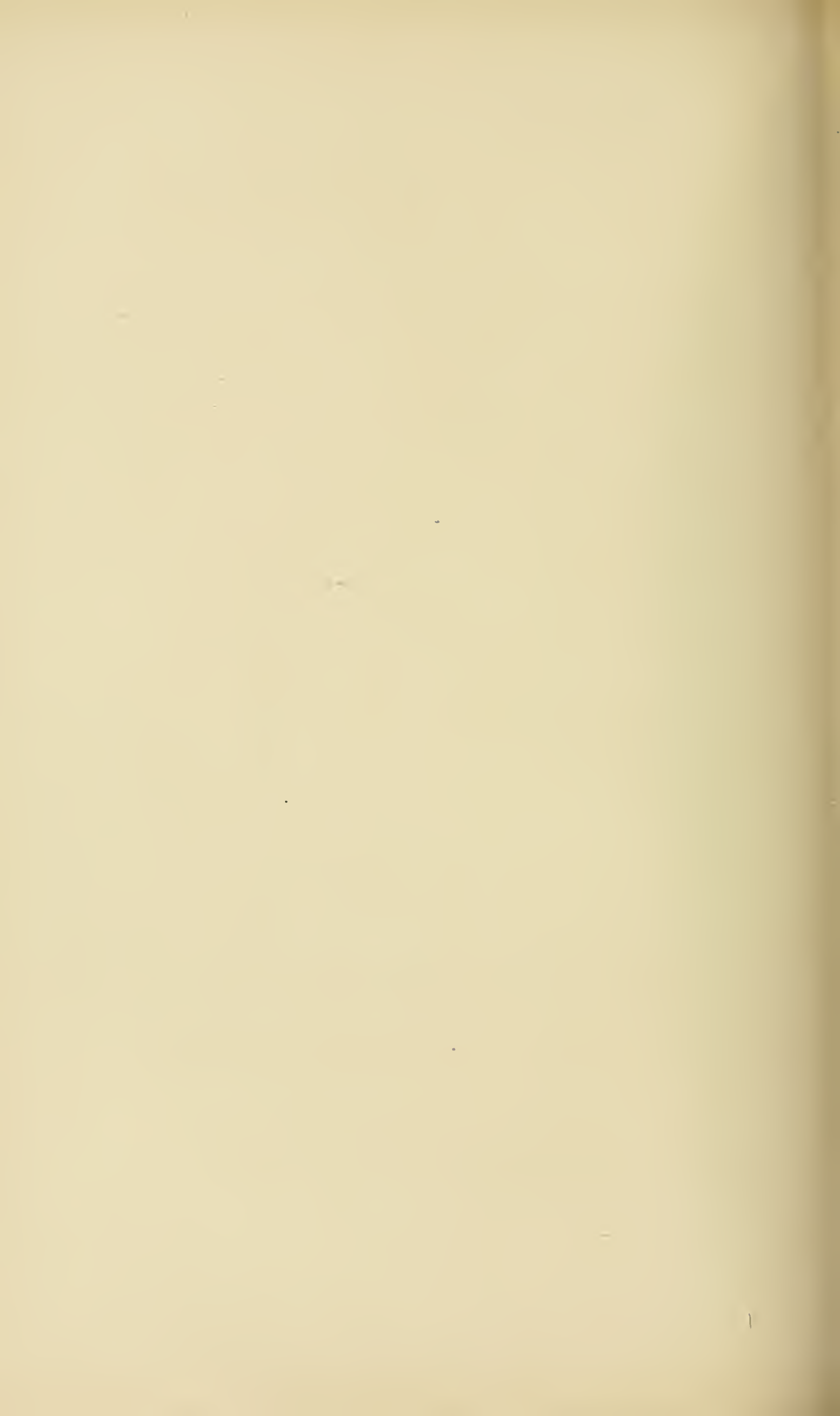
Ce vestige de la fortification des villes au moyen âge a donné lieu à un consciencieux travail de MM. Combaz et de Béhault publié dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* de 1887.

Accompagné de relevés, ce mémoire descriptif de la première enceinte fortifiée construite en pierre que Bruxelle ait possédée, donne beaucoup d'intérêt à ces Annales qui, dans ce même volume, contiennent un certain nombre de mémoires relatifs à nos anciens monuments. Je vous citerai notamment de M. Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, une note sur l'emploi de la brique et de la pierre dans le Brabant pendant le moyen âge; de M. de Béhault, un mémoire sur les anciennes peintures murales dé-



Pl. 395. — Inventaire graphique des monuments détruits.

AVIGNON. — Le tombeau du cardinal de Lagrange, photogravure inédite d'un fragment conservé au Musée d'Avignon (Voir l'ensemble pl. 390-391).



couvertes en 1887, dans l'église de Saint-Martin à Hal; de M. Dilricx de ten Hamme, un article sur la porte de Hal à Bruxelles, ouvrage fortifié du xive siècle, transformé de nos jours en Musée d'antiquités.

Notons encore un mémoire historique sur l'hôtel et la seigneurie de Ravenstein à Bruxelles, par M. le comte Maurin de Nahuys, président de la Société, et, si vous me le permettez, une notice du signataire de ces lignes sur le château féodal de Beersel (Brabant), rebâti à la fin du xve siècle.

Pendant que je vous parle de la Société d'Archéologie de Bruxelles, laissez-moi vous dire quelques mots sur des recherches qu'elle a commencées en décembre dernier pour retrouver les sépultures des membres de la Compagnie de Jésus, enterrés aux xviie et xviiie siècles, dans les souterrains qui se trouvent actuellement sous la cour intérieure de l'ancien palais de justice à Bruxelles. L'église des Jésuites, bâtie par l'architecte Francart aux frais des archiducs Albert et Isabelle, et achevée en 1621, occupait autrefois l'emplacement de la place de la justice et son chevet se terminait un peu en arrière du portique actuel, élevé de 1818 à 1823, par Tilman-François Suys.

C'est près de ce chevet que se trouvent les sépultures, dans des caveaux dont l'escalier d'accès devait partir de la chapelle accolée de ce temps à la rue de Ruysbroeck actuelle. Les sépultures connues jusqu'à présent sont au nombre de quarante environ, et parmi elles, on croit avoir retrouvé celle du fameux Guillaume Hésius, jésuite brugeois, qui bâtit l'église Saint-Michel à Louvain et celle de Saint-Charles à Anvers. Cette dernière a été longtemps attribuée au talent de Pierre-Paul Rubens et à celui de Fançois d'Aiguillon, le recteur du collège des jésuites, contemporain de la construction. On possède dans les archives de cette église de nombreux dessins dus à cet architecte de haut mérite, qui bâtit entre autres la superbe tour de ce même temple.

Les travaux entrepris par la Société d'Archéologie ont en outre fait connaître les tombes de Ansonnuis (1696), Zeghers (1695), Arnhauts (1701), puis celles de Van der Straten, Van Schelle, Cogels, etc.

Peu de Bruxellois, assurément, se doutaient de l'existence de ces caveaux funéraires. Aussi cette découverte a-t-elle provoqué ici une certaine émotion.

J'espère qu'il en sera de même lorsque le public apprendra la campagne commencée ces jours derniers pour la démolition des anciennes églises bruxelloises qui ne sont plus consacrées au culte!

C'est à n'y pas croire et cependant cela est. Je lis en effet, dans la *Chronique des Travaux publics*, un article dans lequel on réclame la démolition immédiate de l'église Sainte-Catherine, — fondée au XIIe siècle, et dont certaines parties conservées datent du XIIIe siècle — sous le prétexte que cette « vieille baraque » couvre des terrains évalués à plus de deux cent mille francs et qui, en vente publique, atteindraient peut-être quatre cent mille francs !

Laissez-moi reproduire ici les quelques mots de cet article, qui suivent immédiatement cette proposition inconcevable. « On dirait, « dit le journal bruxellois, qu'un pouvoir occulte protège les vieilles « églises à Bruxelles. Dans le bas de la ville, il y en a plusieurs qui « sont *condamnées* depuis de longues années (!), et elles restent debout « — dans le chemin (!) — empêchant l'exécution de travaux que le « développement de la capitale rend de plus en plus urgents et néces- « saires.

« Le temple des Augustins[1], la vieille église Sainte-Catherine « (encore !), l'église de la Madeleine[2], l'église Saint-Nicolas[3], l'église « Sainte-Anne[4], la vieille chapelle des Brigittines[5], dont le déplacement (ô euphémisme !) est décidé depuis longtemps, sont toujours debout.

« Les desservants des paroisses du centre de la ville ne deman- « dent pas mieux que d'en voir supprimer ou déplacer plusieurs. » (Ceci sous toutes réserves). « Rien n'y fait. Les églises qui ne servent « plus au culte, servent très mal pour des services publics, » etc., etc.

Je passe le reste !

Tout cela n'est-il pas profondément triste et cette incitation au vandalisme ne vous émeut-elle pas ?

Comme c'est bien ça : on démolit la vieille église abandonnée qui attire l'artiste et l'étranger pour mettre en place ce qu'on voit partout !

Je ne sais plus qui a dit ce mot, mais il est bon et je m'en sers.

1. Bâti en style borrominien de 1620 à 1642.

2. Cette église appartenait anciennement aux Templiers. Elle est surtout remarquable par le très elégant campanile qui la couronne et qui donne un cachet si pittoresque à la rue de la Madeleine, — la rue Montmartre des Bruxellois.

3. Présente des fragments du XIIe siècle, mais la majeure partie date du XIVe siècle ; le chœur présente une très notable déviation.

4. Probablement la *chapelle* Sainte-Anne, tout petit édifice de la rue de la Montagne qui présente une façade intéressante du XVIIe siècle.

5. Cet édifice, qui date du XVIIe siècle, a une fort jolie façade et ne gêne en aucune façon la circulation.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN GRÈCE

APERÇU SUR LES RUINES D'ÉPIDAURE

LETTRE DE VOYAGE AUX *Amis des Monuments*,

PAR

CHARLES NORMAND

Athenes, 1890.

Bientôt, je l'espère, je pourrai donner aux *Amis des Monuments* un tableau complet de toutes les récentes découvertes faites en Orient, des confins de l'Italie jusqu'aux cataractes du Nil. Je leur rapporte un grand nombre de plans, dessins ou photographies. Mais je crois devoir les entretenir plus particulièrement aujourd'hui de la dernière tournée que j'ai faite, au cours de l'exploration artistique et archéologique de la Grèce que je poursuis depuis un certain temps.

Chose singulière, en effet : aucun de nos recueils français n'en a donné un aperçu. Il ne m'est pas possible aujourd'hui de donner les dessins que je rapporte d'Épidaure. J'éclairerai donc mon récit par les plans de MM. Dorpfeld et Kawérau, publiés par l'active Société archéologique d'Athènes, désireux de livrer sans tarder un aperçu sommaire sur un site aussi important dont on chercherait vainement une description dans nos recueils français. D'un autre côté, ces plans sont à peu près inconnus en France.

Ces plans ne sont que des esquisses dues à MM. Dorpfeld et Kawérau. Bientôt, sans doute, grâce au zèle de mes camarades de voyage à Épidaure, on possédera des études plus complètes. Mon ami M. Defrasse, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, a consacré de longues semaines à étudier tous les détails des monuments découverts par M. Cavadias, l'heureux éphore général des antiquités grecques. M. Foucart, le savant directeur de l'école d'Athènes, et M. Lechat, membre distingué de cette école, s'y sont livrés à des recherches diverses.

Je partis de Nauplie sur un cheval qui portait mon lit de camp replié, mes appareils de photographie et de dessin, puis de menus bagages. Une des meilleures routes de la Grèce — et il n'y en a

guère — permet d'arriver en huit heures au Iéron d'Épidaure. On ne trouve aucune habitation sur cette longue route. A gauche du chemin on rencontre un pont pélasgique, monument très rare, unique peut-être. Il se trouve à l'entrée d'une gorge pittoresque que domine un rocher à pic couronné de ruines.

A cinq kilomètres du site où sont les vestiges d'Épidaure, on rencontre le village de Ligourio. En dehors du bourg, on trouve une charmante petite chapelle byzantine, dont l'éclairage est ravissant sur les huit heures du matin. Quelques débris provenant des sanctuaires antiques sont encastrés dans les murs de cette chapelle, aujourd'hui délaissée.

En face, quelques maisons portent le nom de Koroni ou Cotroni [1]. La carte de l'État-major français, quoique ancienne, est encore la meilleure que l'on puisse emporter. La carte publiée à Vienne au 1 : 300.000 n'en est qu'une copie imparfaite; quoiqu'elle soit récente, les indications de sites antiques y sont moins complètes que sur la carte qui lui a servi de modèle. Les routes sont seules parfois mieux indiquées; mais le site antique d'Épidaure n'y est pas même marqué.

Son emplacement se trouve entre Ligourio et le village d'Épidaure. Cette dernière localité, bien que portant le nom du sanctuaire, en est éloignée de trois heures de route à travers la montagne.

Les ruines d'Épidaure ne sont pas seulement intéressantes parce qu'elles permettent de se rendre compte de la disposition générale des édifices de ce sanctuaire réputé. Elles présentent aussi le plus complet ensemble d'édifices grecs qu'il nous soit donné de connaître, avec Athènes et d'Olympie et Délos. On y remarque surtout le chef-d'œuvre de l'architecture grecque, le chapiteau corinthien dû à Polyclète; il dédommage à lui seul de toutes les petites difficultés de ce voyage.

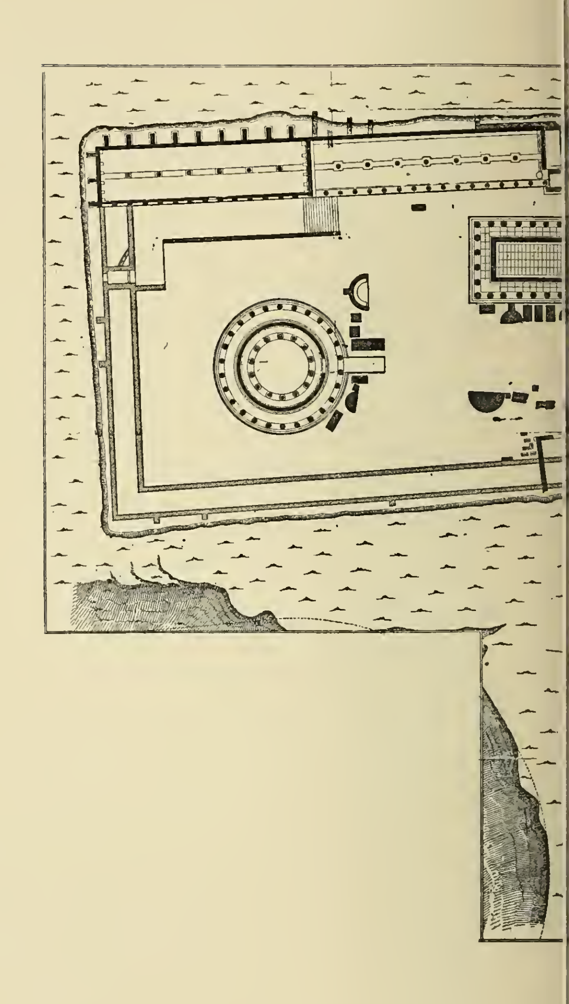
Les restes d'Épidaure comprennent actuellement les parties suivantes (voir la planche 396) :

1° Un **Théâtre** grec fort bien conservé; il est situé sur une pente du mont Kynortion, aujourd'hui Karani;

2° Les soubassements d'un édifice circulaire grec, dit la **Tholos**, entouré des débris de son ornementation ;

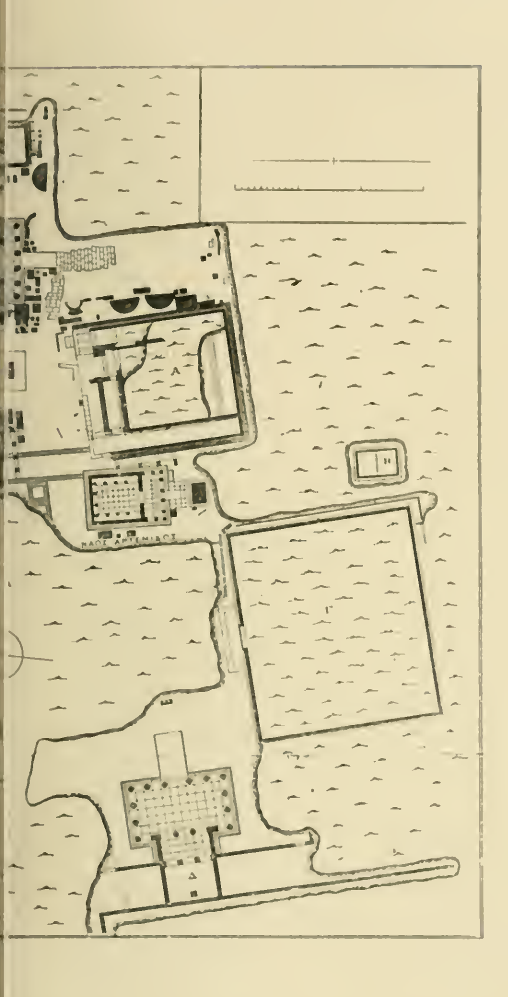
1. Je crois devoir rapprocher de ce nom celui de Koronis, la fille de Phlegyas, qui sur le mont voisin, le Titthion, aurait donné naissance à Asklepios, l'Esculape bienfaisant et guérisseur.





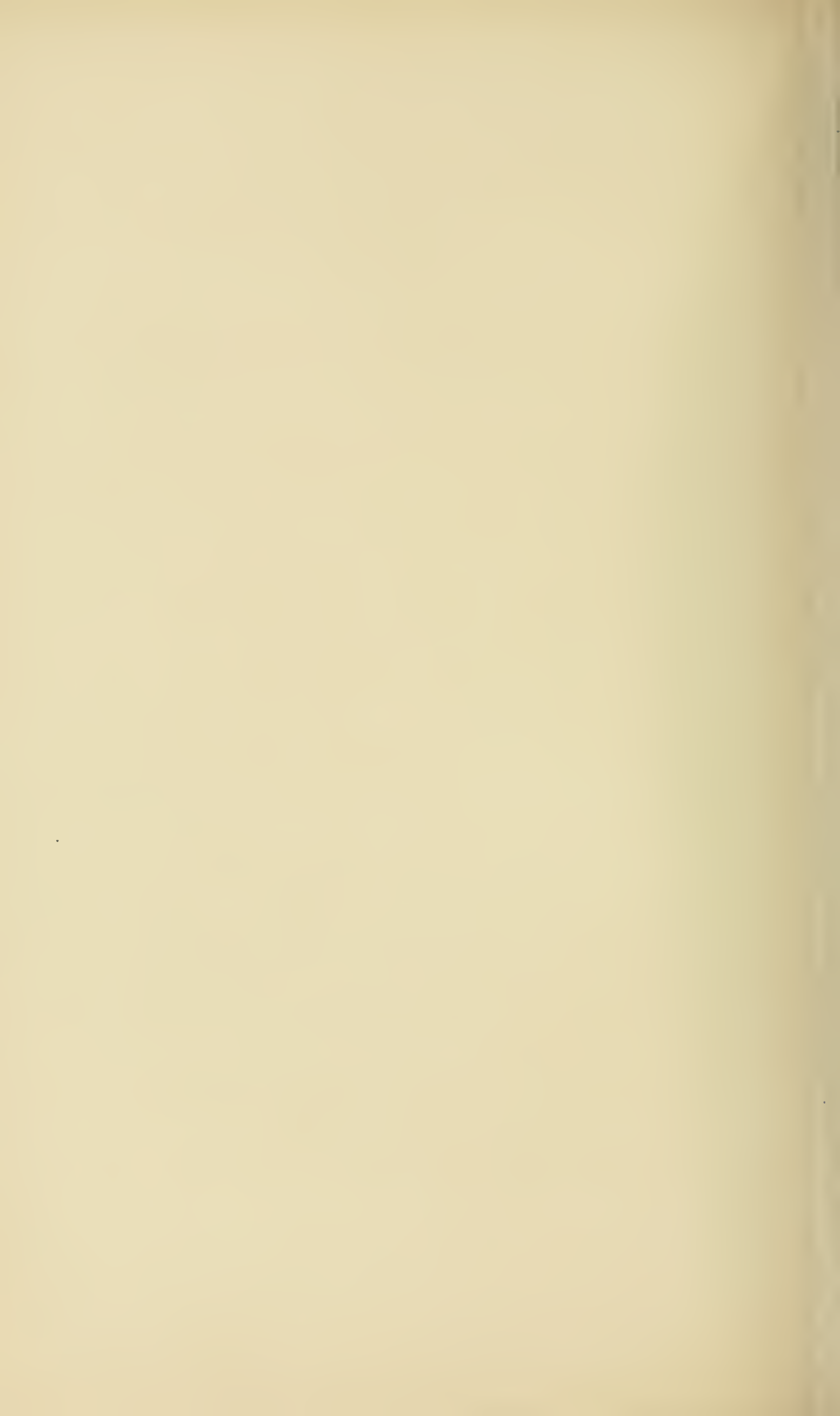
Pl. 396-397. — Les dernières découvertes en Grè

Relevés de MM. Dorpfeld et Kaver



· Plan des fouilles d'Épidaure (Péloponnèse).

Plan détaillé des édifices du Jeron.



3° **L'Asclepieion**, ou **Temple d'Esculape**, temple rectangulaire grec, situé à l'est de l'édifice circulaire ;

4° Un autre temple plus petit, au sud du précédent, dit **Temple d'Artemis**. Il porte sur notre plan l'indication :

ΝΑΟΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ

5° Un portique grec prolongé par un portique d'une époque postérieure. Ce dernier a deux étages. On descend à l'étage inférieur par un large escalier droit, compris entre deux murs de soutènement ;

6° Au sud-est du grand temple, un **Bâtiment rectangulaire** (marqué Α sur le plan), précédé de deux termes. La disposition de cet édifice semble indiquer une habitation destinée soit à des prêtres, soit à des malades. Ce bâtiment est, en tous cas, postérieur à l'époque de la construction des édifices sacrés ;

7° Un **petit monument** Β, et un **grand bâtiment** Γ de destination inconnue ;

8° Des **Propylées** Δ, dont aucune colonne n'est demeurée debout ; mais des traces permettent d'en indiquer le plan. Par ces propylées on accède à un édifice de destination inconnue ;

9° Il faut citer encore divers **murs antiques de différentes époques** : notamment les deux murs, séparés par un fossé, teints en gris, et formant retour d'équerre avec les portiques. Ils sont bâtis avec des fragments d'architrave et de matériaux appartenant à l'architecture grecque ;

10° Un **Stade** en terre battue dont la forme est nettement accusée, mais sans trace de matériaux ;

11° Au nord du théâtre, on aperçoit des traces de murs entourant un espace carré, très endommagé et couronné d'arbres. Ce terrain n'a pas été suffisamment exploré ;

12° Un **Musée** établi contre le flanc ouest du théâtre. On y voit notamment le superbe chapiteau en marbre blanc, d'ordonnance corinthienne, dû à l'architecte Polyclète ;

13° Des **Statues** et sculptures actuellement pour la plupart au **Musée central à Athènes**.

Ajoutons que tous ces monuments sont environnés sur place de débris, de fragments d'ornementation, de citernes, qui fournissent à des architectes des notions précises sur l'aspect primitif de ces constructions. Pausanias s'exprime ainsi à leur sujet : « Le bois sacré d'Esculape est entouré de montagnes de tous côtés. » Cette affirma-

tion est exacte; on peut l'assurer aujourd'hui. « La statue du dieu, tout en or et en ivoire, est moins grande de moitié que le Jupiter Olympien d'Athènes. Il est assis sur un trône, tient un bâton d'une main, et touche de l'autre la tête d'un serpent. Un chien est couché auprès de lui. On voit par l'inscription que cette statue est l'ouvrage de Thrasymèdes de Paros. Un peu au delà du temple est un endroit où dorment ceux qui viennent demander au dieu leur guérison (ce doit être le portique qui est au nord du temple), et dans le voisinage s'élève un édifice rond, en marbre blanc, nommé le Tholos (cette description correspond exactement à celle de l'édifice circulaire de notre plan). Autrefois, dans l'intérieur de l'enceinte, il y avait un grand nombre de cippes; il n'en reste plus maintenant que six sur lesquels sont inscrits des noms d'hommes et de femmes qu'Esculape a guéris, avec désignation de la maladie de chacun, et des moyens employés dans la cure, le tout en dialecte dorien. C'est d'après de pareilles tablettes, trouvées dans un autre temple d'Esculape dans l'île de Cos, qu'Hippocrate cultiva et perfectionna son art. Un autre cippe très ancien est placé dans un lieu particulier ; l'inscription qu'il porte nous apprend qu'Hippolyte consacra vingt chevaux au dieu. »

Après avoir parlé du théâtre (voir à ce mot), Pausanias ajoute : « On voit dans le bois sacré le temple de Diane, la statue d'Épione, le temple de Vénus, celui de Thémis, un stade en terre rapportée et battue comme la plupart des stades grecs (c'est celui qu'on rencontre sur le bord de la route qui mène à Ligourio) et une fontaine dont on admire le toit et les autres embellissements... Un sénateur romain, nommé Antonin, a depuis peu orné l'enceinte sacrée de divers édifices, qui sont le bain d'Esculape, le temple des Dieux qu'on nomme Épidotes , celui d'Hygiée , ceux d'Esculape et d'Apollon surnommés Égyptiens, et le toit du portique qui porte le nom de Cotys et qui est en briques crues. Il fit aussi bâtir un édifice où l'on transporte les femmes en couches et les moribonds. Les montagnes qui dominent le bois sont le Tithium et le Cynortium. On voit sur le dernier le temple d'Apollon Maléate, un des plus anciens édifices du pays : mais tout ce qui l'entoure est encore l'ouvrage d'Antonin, ainsi qu'un réservoir où se rassemblent les eaux du ciel. »

Le théâtre (planche 398, 399). Il est situé au sud d'un petit ruisseau et taillé dans le flanc d'un escarpement du kynortion. C'est surtout le soir au clair de la lune que l'effet en est admirable. Assis sur les gradins pratiqués dans le roc, en tête-à-tête avec les ruines du passé

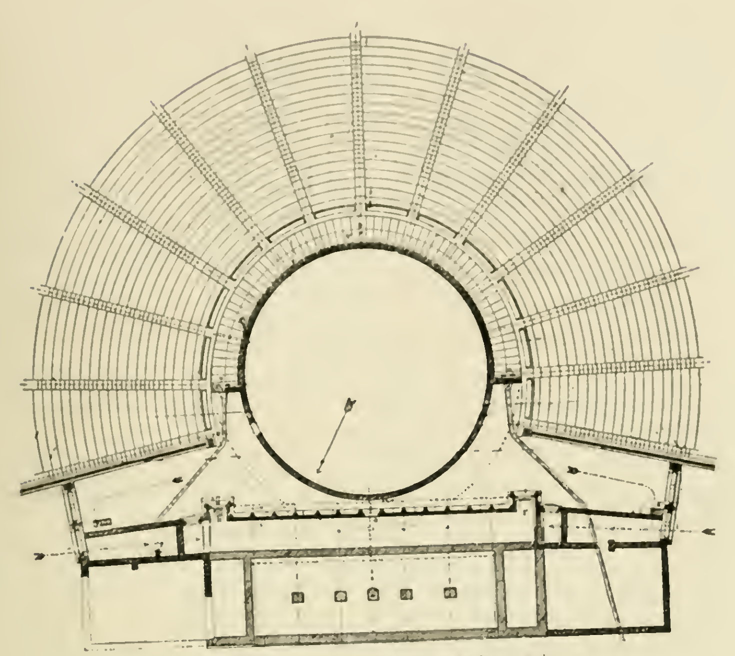


Fig. 398. — Plan détaillé de la partie interieure.

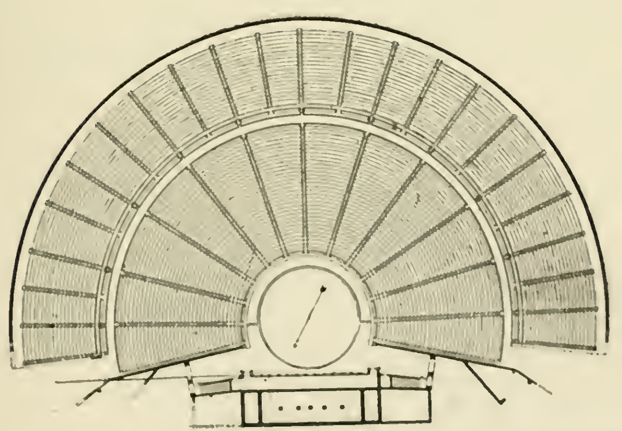


Fig. 399. — Les dernières découvertes en Grèce. Le théâtre d'Épidaure.

l'imagination peut rêver à son aise en face de cette scène dont les fondements subsistent seuls. Le mur qui en formait le décor a disparu dans sa hauteur. Mais un décor d'une poésie vraiment hellénique a substitué ses lignes calmes à celles du mur du grand architecte Polyclète. On se console un peu, devant cette vue, de l'œuvre destructrice de siècles impitoyables. Les monts enserrent de leurs lignes grandioses le cirque naturel où fut le sanctuaire que visitèrent tant de Grecs. Dans la campagne, déserte et désolée, brillent quelques feux de bergers, dont l'éclat apporte une heureuse diversion à ce tableau qui semble peint sur le mur de la scène. On songe alors au récit de Pausanias : « Il y a dans l'enceinte sacrée d'Épidaure un théâtre qui, à mon avis, est un ouvrage des plus admirables. Les théâtres de Rome surpassent en magnificence ceux de tous les autres pays; il n'en est point qui pour sa grandeur puisse se comparer à celui de Mégalopolis en Arcadie; mais si l'on envisage l'ensemble de toutes les parties et l'élégance de la construction, il n'en est point qui puissent se comparer à ce théâtre. Polyclète en est l'architecte, ainsi que de l'édifice rond (Pausanias désigne le Tholos) dont je viens de parler. »

Les gradins ne sont plus encombrés de végétation, comme au temps où Blouet vint les voir pour les reproduire dans le bel ouvrage de l'Expédition de Morée (tome 2). Ainsi qu'au théâtre de Dionysios à Athènes ou qu'à celui d'Argos, un large passage (voir le plan d'ensemble (fig. 399 et coupe fig. 400 et 401) ou Diazoma divise les

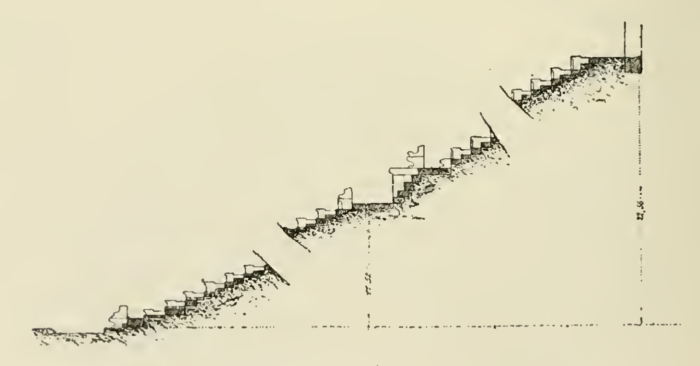
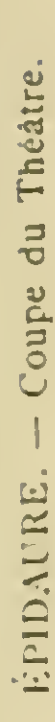
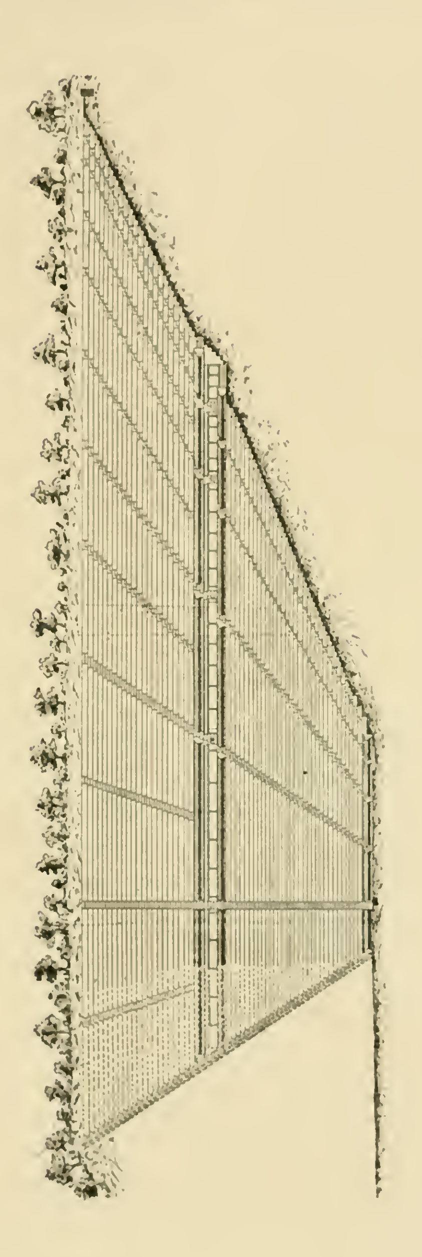


Fig. 400. — Épidaure. Coupe de gradins du théâtre.

gradins en une section inférieure composée de trente-deux rangs et en une autre dans le haut qui en comprend vingt. Cette partie des-



ÉPIDAURE. — Coupe du Théâtre.



Pl. 401. — Les dernières découvertes en Grèce.



tinée aux spectateurs, et nommée κοῖλον (voir la coupe), comprend en outre un rang de sièges ou fauteuils de marbre, placé tout en bas au pourtour de l'orchestre ; deux autres suites de sièges se trouvent à peu près aux deux tiers de la hauteur au niveau du passage ou Diazoma, et sont séparés par un couloir large de 1,90. Des escaliers larges de 74 centimètres, dépourvus d'ornements, divisent ce qui correspond aux loges de nos théâtres en sections, de forme de coins, nommées *kerkides*.

Les gradins sont taillés dans le roc ; suivant une habitude presque constante chez les Grecs, et à laquelle le théâtre de Mantinée, nouvellement découvert, constitue une rare dérogation, on a utilisé la pente naturelle de la montagne.

Le rang supérieur de gradins est à 22m,56 au-dessus du niveau de l'orchestre. Un passage, relativement large, constitue la terminaison du théâtre dans le haut (voir le plan général). Le mur d'enceinte de l'orchestre vient, au bas des gradins, buter sur le mur qui ferme un des côtés du passage (*parodoi*) d'accès à l'orchestre et qui se termine en forme d'ante sur lequel pouvait se trouver jadis une statue.

L'orchestre est entouré d'un passage; sa pente amène l'eau dans des trous ou bouches qu'on constate à son extrémité. L'orchestre est surélevé de 0,21 centimètres au-dessus du niveau de cette circulation; il en est séparé par une bordure circulaire en pierre, qui enfermait dans son enceinte le *konistra*, espace circulaire de 12m,16 de diamètre; il n'était pas recouvert de dalles mais de terre battue. Là se tenait le chœur. On voit au milieu une pierre de forme cylindrique qu'on a supposé être l'autel de Dionysios ou Bacchus.

La scène paraît avoir gardé sa disposition primitive, bien que des additions postérieures soient visibles en divers endroits. Le mur du devant de la scène était orné de quatorze colonnes engagées ; aucune n'est debout; mais on retrouve la trace de la place qu'elles occupaient et tous les éléments constitutifs de ce petit ordre. Dans l'angle nord (en HH' du plan) on voit encore les bases des colonnes à leur place ainsi que celles des antes. En cet endroit le mur du devant de la scène forme un petit avant-corps nommé *paraskenia*.

L'ASCLEPIEION OU TEMPLE D'ESCULAPE.

Ce temple dorique, périptère, se présente actuellement sous la forme d'assises de soubassement; aucune colonne n'en est restée debout; mais les alentours sont jonchés de ses fragments; on peut

voir les principaux au musée central d'Athènes, notamment les sculptures du fronton oriental à demi-grandeur; ici (n° 71), une amazone dont la tête, les jambes et les mains sont brisées, tombe blessée de son cheval; là, une autre (n° 70) caracole sur son coursier; ailleurs

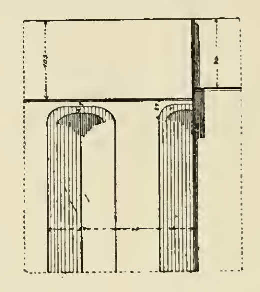


Fig. 401 bis. — Epidaure. Temple d'Esculape. Triglyphe de l'ordre.

(n° 78), un ennemi tient par la chevelure la tête d'un centaure. D'autres fragments trouvés dans ce temple représentent des têtes de femme; on a rapporté aussi des têtes de lion provenant du chéneau; trois statues qui mesurent environ un mètre, non compris les pieds actuellement brisés, d'un goût très délicat, rappellent celle de Pœonios découverte à Olympie, et proviennent peut-être du temple d'Artémis. On possède une représentation d'Esculape assis sur son trône, imitation de la statue chryséléphantine que Thrasymède de Paros avait sculptée pour ce temple. Ce bas-relief, à peu près intact, a l'aspect d'une métope; il est en marbre blanc et mesure 67 centimètres. Un autre qui lui est semblable en mesure autant. Ces œuvres attestent le commencement du IVe ou la fin du Ve siècle avant Jésus-Christ; elles portent au catalogue du Musée national les numéros 79 à 102.

On retrouve à Épidaure, aux alentours du temple, les fragments qui fournissent les éléments de la reconstitution architectonique; à droite de l'entrée on voit un banc de marbre blanc cintré en plan, orné de griffons ainsi que d'autres monuments votifs. J'ai pu notamment photographier un des triglyphes. Le chéneau à têtes de lion est un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art grec.

Une particularité que l'on retrouve dans d'autres édifices d'Épidaure, c'est que l'on accède au temple non par des gradins d'escalier, mais par une rampe douce. On retrouve cette rare disposition

devant les Propylées (A), devant le temple d'Artemis et devant l'édifice circulaire.

Tholos

Ce bâtiment, dont la destination a prêté à toutes les controverses, se présente actuellement sous la forme de six murs de fondation concentriques, bâtis sur plan circulaire ; ce sont les soubassements de l'édifice ; ils sont séparés par d'étroits passages ; trois de ces couloirs sont barrés par un mur plein, dont la destination est à trouver (voir le plan), tandis que les murs sont percés de portes. Le mur extérieur portait les colonnes d'ordre dorique. (Comparer les plans 405 et 406.) La colonnade extérieure est en un tuf, plus fin que celui d'Olympie, mais indubitablement dissimulé par un enduit de

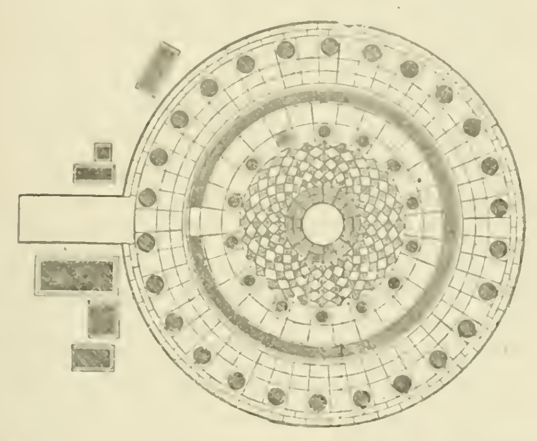


Fig. 401 *ter*. — Plan. État restitué au niveau des soubassements.

stuc coloré ; on retrouve plusieurs traces de cette couleur, notamment entre les gouttes des mutules du larmier, où l'on constate des restes de couleur rouge. On admire entre les triglyphes des rosaces d'une disposition inconnue jusqu'ici, et dont la rare beauté décore heureusement le nu de la métope. Cet ornement offre d'ailleurs une grande analogie avec des rosaces en marbre blanc, mais beaucoup plus petites, qui ornaient d'autres parties de l'édifice ; peut-être décoraient-elles une porte, car la matière, la composition, tout rappelle une disposition analogue à celle du chambranle de la porte de l'Erechteion.

L'ordre corinthien qui décorait l'intérieur, dont Blouet a vu des fragments trop informes pour qu'il pût l'apprécier à sa juste valeur, est presque le seul exemple d'un véritable chapiteau corinthien grec : on a eu la bonne chance de retrouver à peu près intact le modèle que

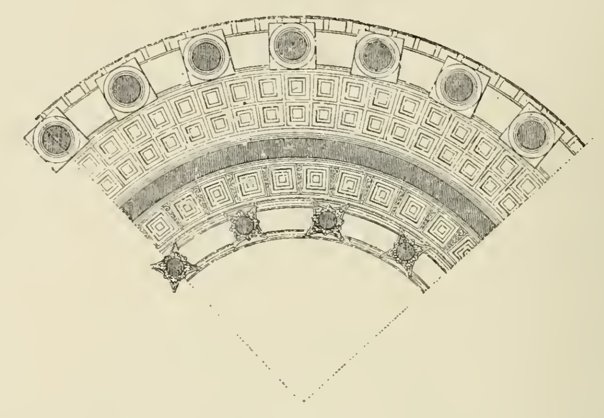
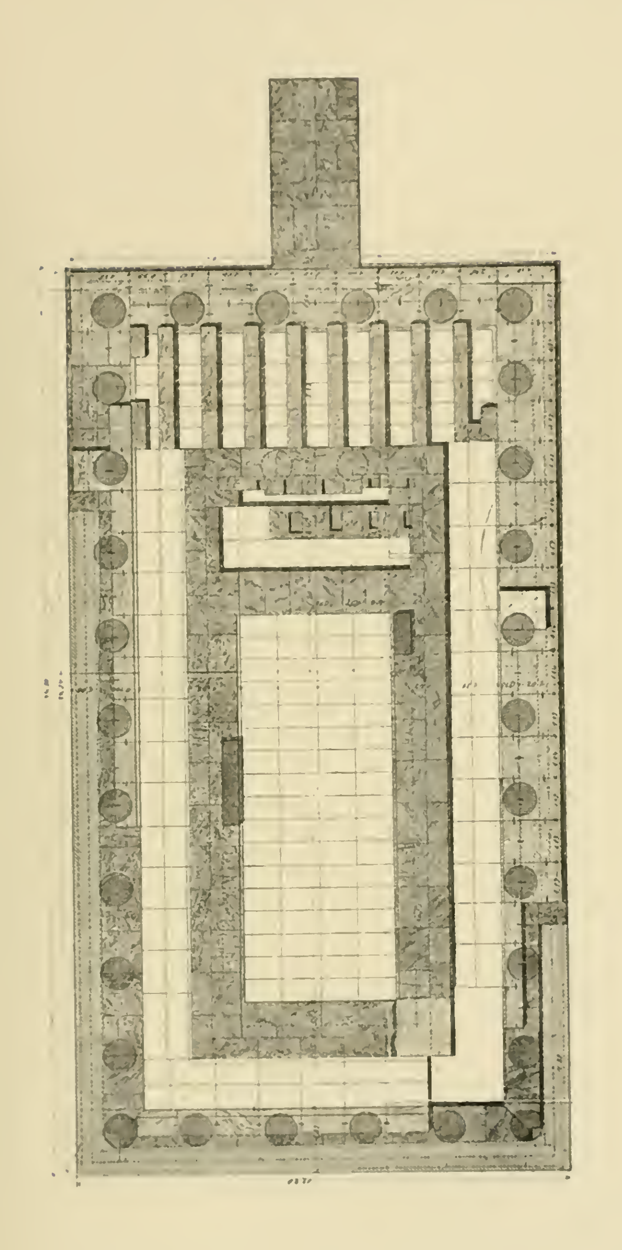


Fig. 401 *quater*. — Quart du plan, restauré, au niveau des fûts des colonnes.

le grand architecte Polyclète en avait donné : on y constate la preuve d'essais dans certaines feuilles d'acanthe. L'exécution et la matière sont admirables ; la composition en est superbe et d'une grande habileté ; la partie supérieure du chapiteau est nue de façon à permettre au jeu des ombres et des lumières de produire tout son bel effet. Ce chapiteau mesure 64 centimètres de hauteur ; 81 centimètres séparent en haut l'extrémité des deux volutes d'angle d'une même face. On sait combien sont rares les exemples de chapiteau corinthien grec et celui-là est encore inédit.

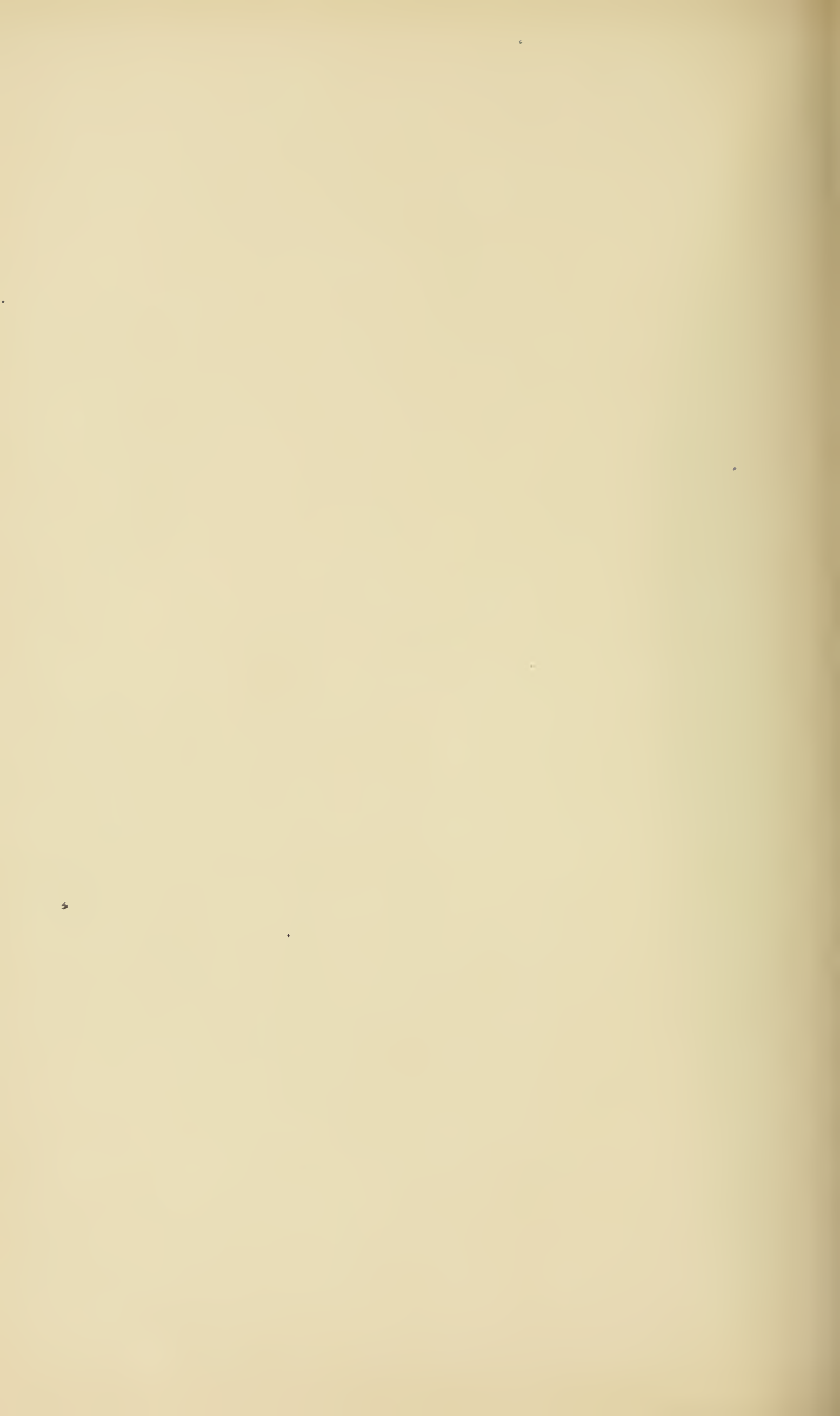
Tout est beau dans ce ravissant monument : des oves d'un dessin magistral, des raies de cœur et des palmettes rappellent comme style et comme matière celles de l'Érechteion. Les caissons de marbre blanc qui décoraient le plafond ont été retrouvés. Il faut d'ailleurs se figurer cet intérieur avec ses riches colorations et les peintures dont Pausias l'avait orné.

Le cheneau, en marbre blanc, est orné d'enroulements au-dessous desquels court une grecque, d'un dessin et d'une proportion exceptionnellement heureux. De distance en distance des muffles du lion, d'une rare beauté, crachaient au dehors l'eau qui tombait sur le toit dont on retrouve à terre les belles dalles de marbre.



Pl. 402. — Les dernières découvertes à Épidaure (Péloponnèse).

Plan du temple d'Esculape (État actuel). Le tracé des colonnes est restitué. Relevés de Dörpfeld et Kavero.



On le voit, Pouqueville (liv. XIV, chap. IV) avait bien raison, malgré les démentis de l'ouvrage de l'Expédition de Morée (tome II, p. 163), quand il prétendait que beaucoup de trésors d'antiquités étaient enfouis sous la terre. Et ce n'est là qu'une faible partie des édifices de ce lieu réputé; les malades y accouraient de toute la Grèce; ils avaient enrichi le sanctuaire de dons innombrables et d'un prix inestimable. Aussi s'explique-t-on, que, plus d'une fois, on l'aie livré au pillage : ainsi Sylla le donna comme solde à ses soldats en 87 av. J. C. Au second siècle de notre ère l'empereur romain Antoninus Pius y fit encore construire un bain et divers temples. Mais seul le théâtre et quelques pans de murs trahissaient encore, au travers des siècles, les restes dont on doit l'heureuse découverte à M. Cavadie. C'est là un signalé service pour lequel tous les amis des arts lui adressent leurs remerciements. Souhaitons à présent qu'un architecte habile nous révèle ce sanctuaire dans sa splendeur et son éclat primitif.

LA LIEUTENANCE A HONFLEUR

Les villages et les bourgs de notre Normandie sont remplis de charmantes églises et de ravissantes maisons. C'est ainsi qu'à quelques kilomètres au nord-est de Trouville, on peut faire une ravissante excursion à Honfleur, en passant par Villerville. Honfleur possède un certain nombre de constructions anciennes, élevées près du port.

On y voit notamment une fort curieuse église, un clocher isolé situé tout auprès, sur lequel nous aurons occasion de revenir en publiant l'aquarelle que nous en avons faite. Nous donnerons aujourd'hui l'une des plus typiques de ces maisons. On la nomme « la Lieutenance ».

LES FOUILLES DE MANTINÉE

PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

PAR UN *AMI DES MONUMENTS*

Deux membres de l'École française d'Athènes viennent de livrer au public le résultat des fouilles qu'ils ont poursuivies à Mantinée. Elles méritent d'attirer l'attention[1].

M. Fougères commença ces fouilles en juin 1887. Cette première campagne fut interrompue par la fièvre et par les pluies. En 1888, les recherches furent reprises avec la collaboration d'un autre membre de l'École d'Athènes, M. Bérard. Ils restèrent trois mois; puis, atteints par la fièvre, ils ne purent reprendre et terminer leurs travaux qu'en décembre-janvier 1888-1889. M. Fougères a commencé en avril 1890 l'exposition du résultat de ses recherches, dont nous dégageons pour nos lecteurs les données essentielles.

Mantinée, d'après ce travail, était entourée d'une enceinte elliptique

1. Voir *Bull. de Corr. hellén.*, XI, p. 485; XII, p. 105 et 376; XIV, p. 65 et 245 (Avril 1890).



Fig. 423. — Coupe sur la longueur du temple d'Esculape à Épidaure

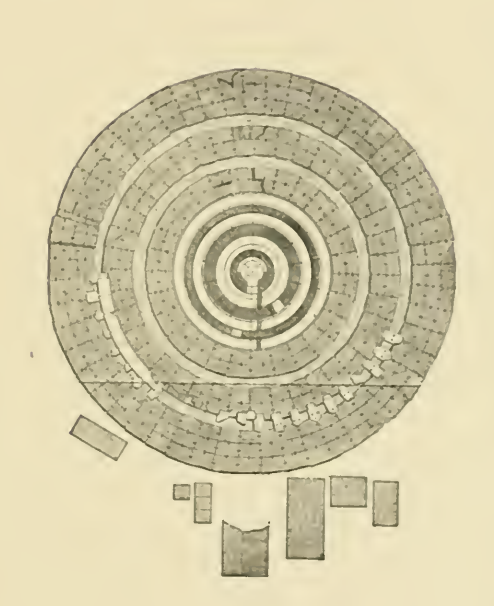


Fig. 427. — Plan de la Tholos d'Épidaure. Édifice circulaire, état actuel.

Les dernières découvertes en Grèce. — Épidaure (Péloponnèse).



dont le grand axe mesurait 1 340 mètres et le petit 1 080 mètres. La circonférence mesure 3 942 mètres. Aucune rivière ne traversait l'enceinte. Les Mantinéens séparèrent l'Ophis en deux bras, avant son entrée en ville; chacun d'eux entoure une moitié des murs. Les deux bras se rejoignent au nord-ouest. Derrière ce fossé courait une légère levée de terre, couronnée par un mur; ses assises reposent directement sur le sol, sans aucune fondation, à 50 centimètres au-dessous du sol actuel. La partie inférieure en pierre n'était pas plus haute que dans l'état actuel et servait de support à un mur en briques crues. On comptait dix courtines, de longueur variant de 23 à 30 mètres, et d'une épaisseur moyenne de 4^{m},20; treize tours flanquaient les portes et cent neuf autres servaient à défendre les murs.

Le plan de quelques-unes des dix portes est encore bien conservé. Elles sont construites sur des tracés variés et leurs dispositions témoignent d'une grande richesse de conception. Outre ces grandes sorties, il y avait des poternes de sortie. Aussi, malgré sa situation très désavantageuse et bien qu'étant dans une plaine absolument plate, Mantinée se trouvait, à l'abri de ses remparts, protégée contre les coups de main et même contre les entreprises longuement préparées.

Monuments et topographie intérieurs. — *Le théâtre* offre plusieurs particularités : il n'est pas, comme la plupart des théâtres grecs, taillé dans le roc, mais bâti dans la plaine. On a construit un mur épais en gros blocs polygonaux, dont la concavité décrit un peu plus d'une demi-circonférence d'un rayon de 33^{m},50, autour d'un centre placé à 4^{m},05 à l'ouest du centre de l'orchestre. Le secteur ainsi renfermé était rempli d'un blocage noyé dans la terre; cette masse servait de support aux gradins. De ceux-ci il ne subsiste que certaines parties des rangs inférieurs. On trouve d'abord au-dessus du niveau de l'orchestre trois marches simples. Il n'y avait pas de sièges de distinction comme à Épidaure ou à Athènes; mais une inscription ΓΕΡΟΥΣΙΑ nous apprend que le premier rang était réservé aux sénateurs. Les gradins fort simples sont divisés en deux parties : l'une postérieure et creuse destinée aux pieds du spectateur placé au-dessus, l'autre un peu exhaussée et servant de siège. Une autre particularité consiste dans le système des escaliers extérieurs. Il y avait un attenant à chaque aile, plus deux autres pratiqués dans le circuit du monument.

Le théâtre occupait une des faces — la face ouest — de l'agora. Près de lui se trouvaient deux édifices mutilés, rectangulaires —

temples sans doute — et un autre édicule plus ancien (Podareon?). Sur la face sud de l'agora, à 78 mètres du théâtre, un bâtiment, le mieux conservé et le mieux construit de tous ceux qui ont été dégagés, semble être un Bouleuterion (Chambre des Députés). Sur le côté nord étaient placées les Propylées et un ancien portique, l'exèdre d'Épigone et le vieux marché, le marché d'Épigone, ses boutiques d'ateliers et sa galerie. A l'est, on voyait le péristyle d'Épigone, au sud le portique et la loggia d'Euriclès. Au centre de l'agora, des bases de statues et d'autels.

En outre, ces fouilles intéressantes valent à l'art grec les trois beaux bas-reliefs, représentant des Muses, que l'on voit au musée central d'Athènes. Un texte de Pausanias nous apprend qu'elles sortaient de l'école de Praxitèle, et décoraient le piédestal d'une statue, œuvre du maître. Cette place publique de Mantinée, dit M. Fougères, avec sa ceinture de portiques rehaussée par les façades des temples, du Bouleuterion et de l'exèdre d'Épigone, peuplée de statues et garnie d'édicules, faisait un ensemble architectural harmonieux, et non sans grandeur dans sa simplicité.

Elle est, si nous ne nous trompons, un des rares spécimens, sinon le seul, des agoras primitives. Quoique reconstruite en partie à l'époque romaine, elle reproduit encore les plus anciennes dispositions : un périmètre irrégulier de portiques sans continuité, séparés les uns des autres par les trouées des rues. A cette catégorie appartenait, suivant Pausanias, l'agora d'Élis. De même l'agora de Pharœ en Achaïe. Les agoras ioniennes dont Vitruve adopte et décrit le type étaient des parallélogrammes réguliers de portiques continus et de dimensions plus restreintes, comme celle de Mégalopolis, de Delos et de beaucoup de villes d'Asie.

Le réseau des rues venant des portes de la ville à l'agora a été retrouvé en grande partie.

On voit donc tout l'intérêt que présentent les fouilles dirigées, par M. Fougères, pour l'École française d'Athènes, et qui nous ont non moins captivé sur place que celles que son compagnon, M. Bérard, a fait, non loin de là, à Tégée.



Pl. 408. — HONFLEUR : Ancien Hôtel dit « *La Lieutenance* » près du port.

Dessin inédit de MAURICE YVON, architecte diplômé par le Gouvernement.



DÉTAILS INÉDITS SUR DEUX ARTISTES FRANÇAIS

PAR

PITON

RAIMOND DU TEMPLE

Raimond du Temple est le plus grand architecte du XIVe et du XVe siècle. C'est lui qui avait reconstruit une partie du Louvre (1365) et bâti un escalier remarquable dans ce palais. Il était, en outre, l'architecte du collège de Beauvais à Paris et de plusieurs autres monuments importants, principalement des églises, comme on le voit sur des procès verbaux de visites de terrains du 24 avril au 13 décembre 1372.

En 1394, 8 juillet, Louis d'Orléans lui donnait 200 francs d'or pour sa chapelle des Célestins et son hôtel de Bohême.

Aux documents déjà publiés par M. Quicherat (*École des Chartes*, t. VIII, p. 55) nous ajouterons les suivants :

Raimond du Temple — probablement un descendant du maître charpentier du roi, Fouques du Temple, dont le nom se trouve dans le Livre des Métiers d'E. Boileau — était maçon-juré du roi à la même époque que Jehan Pintovin (1349), Adam le Picart (1349), Vincent de Bourg-la-Reine (1349), Jehan de Fontaine (1365), Guillaume Hallé (1371-72), Michel Mote (1372), Jehan de Han, Reynaut Thibout, etc.

En 1363, 17 juillet, maître Raimond fait tailler et peindre un lion en pierre, à Jean de Saint-Romain, imagier, pour mettre à l'aquarium (sauvoir) de l'hôtel Saint-Pol.

En 1364, 15 juin, il fait changer les armes et peindre les lions qui sont sur l'hôtel Saint-Pol, par Evrard, peintre.

En 1364, 22 avril, il est encore qualifié maître maçon du roi ; en 1394, il était maître des œuvres de maçonnerie.

En 1374, 1er mars, Raimond du Temple dirige les réparations des fortifications de la ville de Mantes, qu'il surveille encore, le 10 avril.

En 1390, il va visiter — de décembre 1390 à janvier 1391 — les châteaux du duc d'Orléans, et en 1394, il achève la chapelle d'Orleans aux Célestins.

En 1396, maître Raimond s'en va à Sully, suivi de son valet et d'un maçon, tous à cheval, pour étudier l'emplacement où il doit construire le château — 22 au 29 juin. Il reçoit du duc de la Trémoille, le 19 novembre, après une visite à son chastel de Sully, trois aunes de drap vert pour se faire une robe.

En 1397, il fait faire des travaux dans la librairie neuve de l'hôtel de la poterne Saint-Pol, que nous avons réussi à reconstituer presque de toute pièce.

Le 27 mars 1399, nous savons qu'il occupe un hôtel, place Maubert, et le 31 mai, il fait construire un escalier de pierre de 6 marches, de 5 pieds et demi de long et d'un pied et demi de lit (large), pour descendre dans la cave de l'hôtel de la Poterne, dont il bâtit l'escalier (la vis) en 1400 (16 octobre).

En 1401, le duc de Bourgogne lui envoie le nommé Jehan Gaillart pour le prier de venir visiter l'église d'Auxerre. Ne pouvant quitter Paris, il délègue à sa place maistre Jehan Aubelet et maistre Jehan Prévost son neveu.

Ces deux personnages arrivent à Auxerre, à cheval, le jeudi après la Saint-André, descendent à l'hôtel du Cygne et vont dîner chez l'évêque. Le lendemain, vendredi, aprés une visite à l'église en présence de l'évêque et de plusieurs maçons, ils retournent à l'hôtel où ils offrent à dîner aux ouvriers — 16 sous, 8 deniers.

Raimond du Temple eut deux fils : Charles et Jean. Jean du Temple remplaça son père le 18 avril 1402, dans son office. (Moranvillé. Bul. de l'h. de Paris 1886). Il prêtait serment le 31 juillet de la même année (M. F. Bournon).

Après avoir habité une maison appartenant à la fabrique de l'église de Paris, située place Maubert, dans le cens du Chardonnet — S. 1627 f°s 23 et 24 AN — LL 215, pp. 31 et 36 AN, communiqué par M. F. Bournon), il fut forcé de quitter cette demeure en 1415 et ne fut plus logé aux frais de la fabrique.

Ouvrages consultés pour Raimond du Temple :

M. F. Bournon · L'hôtel Saint-Pol — [Menant. Mss. de l'Arsenal fol. 44, 46; Mss. Fontanieu 797 BN. cités par M. F. Bournon]; — 20 582 Fr. n° 33, n° 35. BN. — [K 179, n° 141. AN. — P. O. Temple n° 13. BN. — coll. Jarry, cités par M. E. Jarry. Louis de France, duc d'Orléans. Paris 1889.] — 10 431 Fr. p. 140 BN. — Comptes de la Trémoille et de Marie de Sully, éd. par M. le duc de la Trémoille. Nantes; — de Laborde, ducs de Bourgogne. — S. fr. 2638 BN. Mss.

Joursanvault 10432 Fr.; — registres d'Aubron: — *British Museum* 15803; — Pièces originales, t. 2806, nos 15. 16. 17 BN. — Cab. hist. t. 2. — Demay, coll. de Sceaux. — Felibien; — Christ de Pisan.

Nous possedons plusieurs sceaux de Raimond du Temple (Remon du Temple) ainsi que sa signature. L'un d'eux se trouve appendu a des actes du 13 décembre et du 14 avril 1472 (J 151, AN.); un autre du 21 octobre 1394 se trouve P. O. t. 2806 cote 62.388, no 14 BN., c'est le mieux conserve; enfin on en trouve encore un dans la collection de Bastard à la date de 1399.

Sa signature se trouve aux Archives nationales. — H 2785[1] comptes de 1377 à 1382.

ESTIENNE GRAND RÉMY

Etienne Grand Rémy, qui n'a jamais eté architecte, comme quelques-uns l'ont prétendu à tort, était probablement le fils de Jehan Grand Remy, charpentier de la *Grant coignée*, qui travaillait pour les Quinze-Vingts en 1513, 1514 et 1515, (23 novembre). [Voir Legrand : Les Quinze-Vingts] et il dût naître, probablement encore, vers cette époque. Les charpentiers de la *Grant coignée* étaient des *compagnons*, comme nous le prouvent les comptes de la *Marguillie* de Saint-Germain l'Auxerrois (1544).

M. Charles Sellier (Bul. de l'h. de Paris, 1887), après avoir cite Grand Rémy, dont le nom se trouve dans une expertise à propos de la vente de la Tourelle de la rue Vieille-du-Temple, ajoute que, en dehors de l'article de Lance (dict. des Architectes français), et du passage de de Laborde (Renaissance des Arts), sur Grand Rémy, le document qu'il a trouvé est peut-être le seul connu.

Le nom de Grand Remy se trouve dejà mentionné dans un compte de dépenses faites par la fabrique de Saint-Pol au sujet du don de la *Court la Royne* par le roi à l'église, 1541-1543[1].

1. (S. 3472 AN., cité par M. F. Bournon, L'hôtel Saint-Pol.)

Jeudi XVII nov. 1541. Payé par le commandement de mesdiz sieurs les marghers, pour le disner fait au Petit Cert, pres le Palais, ausdiz Chambige, Poireau, Jehan Goulart, Jehan Bastier, Estienne Grand Remy et plusieurs autres, présent le dit David (Jacques David, margnillier) LIII s. t.

Au dit Chesneau (Philippe Chesneau, marguillier) a luy payé XC sous de XX. l. V. s. t. pour payer c'est assavoir au diz Chambige, Poireau, Bastier et Goulart, à chacun d'eulx IIC sols et au dit Grand Rémy qu'il n'aurait jure C solz, pour ce XX. l. V. s. t.

1559. E. Grand Rémy est clerc de l'escriptoire des œuvres et jurez ès offices de maçonnerie et Guillaume Guillain, maistre des œuvres de maçonnerie. Ils touchent ensemble 92 l. pour travaux exécutés pour le roy. (Réparations, toisés, expertises, etc.).

1560. E. Grand Rémy est garde de la voirie de Paris et Léonard Fontaine, maistre charpentier. Ils touchent ensemble 29 liv. 14 s. pour vacations.

1566. Il visite le pont de Poissy avec G. Guillain. Ils touchent ensemble 68 l. 13 s. 4 d.

1562. 6 Oct. à 1568. 30 nov. Il est clerc des œuvres de la ville de Paris et trésorier des œuvres du Roy, (à la place de Jehan Dunant, privé de son estat) aux gaiges de 386 liv. 17 s. 6 d. t. Il paie cette charge 5000 liv. le 11 sept. 1562.

1568. Il bâtit. comme maître maçon, deux corps de garde, sur l'ordre du Roy, près du château du Louvre pour la seureté de sa personne, et touche de ce fait 160 liv. De plus, il exécute divers travaux au Petit-Châtelet, au pont Saint-Michel, etc., pour lesquels il touche 78 liv.

Enfin, cette même année, il touche avec Léonard Fontaine, maître charpentier, 635 liv., pour travaux exécutés dans les vielz châteaux et résidences du Roy.

1571. Comme maître de maçonnerie, il paie à Ives, maître maçon; pour divers travaux faits pour le Roy au Châtelet et ailleurs, 504 l. 4 sous; et il touche lui-même pour travaux exécutés au fort du pont de Saint-Cloud 700 liv., et pour les corps de garde près du Louvre une nouvelle somme de 131 liv.

1572. 28 nov. Il fait l'expertise de l'hôtel de Nesle avec Léonard Fontaine. (Top. de Paris : Université, pp. 585, 586.)

Nous retrouverons son nom mentionné encore, à l'occasion des travaux de réparations que lui commande Catherine de Médecis à Saint-Magloire et à Saint-Jacques du Haut-Pas, lors de la translation des Filles Pénitentes en 1572, dont le monastère se trouvait à l'endroit que nous étudions.

En 1573, il faisait des travaux en l'hôtel des Étuves du Pallais, à Paris, pour réparer les logis.

Étienne Grand Rémy mourut en 1574.

Sa signature a été publiée dans la Top. de Paris.

Ouvrages consultés outre ceux cités ci-dessus : *Les comptes des bâtiments du Roy*, L. de la Borde, t. II, pp. 285 et 599. — *Translation des filles pénitentes*. AN.

L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

EXPOSITION DU SERVICE DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DE LA RÉGENCE DE TUNIS

(Suite.) — Voir *l'Ami des Monuments*, 1887 et 1888, page 278; 1889, page 12.

Les rayons supérieurs renferment, outre un ossuaire en plomb, de forme ronde et à couvercle, trouvé à Sicca (aujourd'hui le Kef) et d'autres objets extraits des tombeaux de cette localité, ustensiles et poteries, des séries céramiques provenant de divers points de la province. Dans le nombre figure une collection de petits vases trouvés à Tacape (Gabès), dont l'un, offert au Musée par le lieutenant de Fleurac, est décoré d'une inscription en caractères néo-puniques. Sur les rayons inférieurs on voit d'abord le contenu d'une grotte funéraire, ouverte près de Thélepte, tout à côté de Fériana, par M. le docteur Vercoutre, qui a fourni les produits d'une industrie des plus primitives, puis de toutes petites lampes et de tout petits vases moulés à la main et mal cuits, et trois informes figurines, une femme, un enfant, et sans doute un chameau. A côté, et sur deux rayons, sont rangés des objets choisis dans le premier produit des fouilles que le service exécute en ce moment à la nécropole de Bulla Regia, aujourd'hui Hammam Darradji.

Ces fouilles, dont la direction est confiée à M. le docteur Carton, ont mis au jour une foule d'objets déposés dans les sépultures. La vitrine contient, outre de nombreuses lampes, desquelles on a choisi, pour mettre dans le bas, une suite décorée d'animaux, quelques bronzes, un strigile, des fioles de verre, un très singulier vase en forme de bateau, d'autres en forme vague d'oiseau, semblables à ceux que l'on peut acheter aux potiers arabes, des ornements circulaires en plomb, trois terres cuites, dont l'une est un coq, l'autre un chien, la troisième une tête d'Éthiopienne, des vases et poteries variés de forme et de décoration.

Quelques pièces méritent une mention spéciale : ce sont d'abord

deux rondelles de plomb, dont l'une est entièrement couverte sur ses deux faces de graffiti, vaguement semblables aux lettres puniques, espèce de talisman attaché à un mort, ensuite des couvercles de miroirs à reliefs, en cuivre doré, du second siècle de notre ère, dont l'un porte un buste de femme voilée entre deux têtes de pavot; enfin une petite coupe qui renferme un cosmétique rose, pulvérulent, accompagné d'une cuiller et d'une pince de bronze.

Au-dessus de la porte est un tableau de M. José Silbert, *une Rue de Tunis*. A droite et à gauche sont des aquarelles envoyées par le 4[e] régiment de tirailleurs et reproduisant les mosaïques trouvées dans la même maison que le *Triomphe de Neptune*; une aquarelle de ce dernier est exposée dans la salle voisine. Les mosaïques ici représentées, et qui sont conservées dans la salle d'honneur du régiment, représentent *les chevaux du propriétaire*, *une panthère apprivoisée*, *quatre chevaux vainqueurs couronnés par des génies*.

En face du tombeau punique, le service des antiquités et des arts expose un modèle en relief du temple de Dougga, l'ancienne Thugga, édifié à l'époque de Marc-Aurèle, qui est peut-être le plus beau monument de l'architecture romaine en Afrique; et derrière, un modèle en relief du mausolée punique de la même localité, si célèbre par l'inscription bilingue, libyque-punique, qu'il portait, et qui est maintenant à Londres. Ces deux modèles, comme celui de Sbeitla, ont été exécutés sous la direction et sur les relevés de M. Saladin. Avec eux on entre dans la salle des Missions.

Cette salle qui, par une triple baie formant loggia, a vue sur le jardin de la section, a été mise à la disposition du Ministère de l'instruction publique de France, qui a chargé MM. René Cagnat, professeur au Collège de France, et Salomon Reinach, attaché au musée de Saint-Germain, d'y installer l'exposition des missions envoyées par lui dans la Régence depuis l'occupation française. A droite de la salle, une vitrine contient les publications des missions archéologiques faites sous la surveillance de M. X. Charmes, de l'Institut, directeur du secrétariat. A gauche, une vitrine semblable renferme celle des missions scientifiques dont le chef est M. E. Cosson, de l'Institut. Au-dessus, à droite et à gauche, des panneaux groupent les photographies rapportées par chaque missionnaire du Ministère, et montrent ainsi aux yeux l'itinéraire, les objets d'étude, les résultats de différentes missions. MM. Cagnat, Saladin, Babelon, Reinach, Letaille, Rouire, Poinssot, Hamy, de La Croix, Boulenger, y figurent, chacun à son rang. Des moulages d'inscriptions importantes ou

détruites depuis le passage des explorateurs, des moulages de têtes et de monuments divers, garnissent également cette salle où sont enfin exposés en même temps des plans, des cartes, des dessins de MM. Saladin, Rouire, Letaille, etc.

Le service des missions de Tunisie, indépendamment de ce résumé copieux de ses travaux dans la Régence, a placé quelques spécimens destinés à rappeler les principales explorations, dans le local affecté au Ministère de l'instruction publique, au palais des Arts libéraux, au Champ de Mars. Dans ce même local, M. de la Blanchère, entre les mains de qui ce service est aujourd'hui centralisé, expose une reproduction en fac-similé d'un cimetière chrétien africain des v° et vi° siècles. Le type en est pris d'un petit ensemble de ce genre qui existait à Lamta, l'ancienne Leptiminus, et qui fut fouillé par MM. Cagnat et Saladin, Texereau, de La Blanchère et autres : huit tombes rangées l'une contre l'autre, et recouvertes chacune d'une dalle en mosaïque, y sont exactement reproduites; six sont empruntées à Lamta et restituées pour les parties manquantes; les deux autres, aux noms de Crispina et de Rogata, sont du cimetière chrétien de Taparura (Sfaks).

En dehors de l'exposition proprement dite du groupe I, quelques antiquités ont été exposées en vente dans la section tunisienne : une belle mosaïque appartenant au général Baccouche, représentant des esclaves servant un repas, et une certaine quantité de pièces diverses apportées par un marchand. L'administration n'a pas à garantir l'authenticité ni la provenance de celles-ci, son contrôle n'allant pas au delà du magasin de la Goulette, d'où elles sont sorties pour être transportées par ses soins, comme les autres objets destinés à la vente, dans les locaux fournis par elle.

UN DESIDERATA

MUSÉES DE PROVINCE : BOURGES ET LIMOGES

Les pièces épigraphiques, au nombre de soixante-dix, du musée lapidaire de Bourges, autrefois reléguées sous un hangar du jardin de l'archevêché, ont été récemment transportées dans une galerie de

l'hôtel Lallemant, par les soins de la Société des Antiquaires du Centre. Cette collection, ainsi mise à part, pourra être étudiée plus facilement. Tous les archéologues qui s'intéressent aux vieilles pierres apprendront sans doute avec plaisir cette nouvelle.

Il serait à désirer que l'exemple fut contagieux et que les quelques rares inscriptions que possède encore la ville de Limoges fussent préservées, avec un pareil souci, de la destruction qui les menace et placées aussi commodément à la portée des étrangers. En attendant, elles sont entassées dans une minuscule construction en briques, dépendant des communs de l'hôtel Dubouchet, où il est matériellement impossible de les atteindre sans le secours d'une bonne demi-douzaine d'ouvriers. EM. ESPÉRANDIEU.

EXCURSION ARTISTIQUE

DES AMIS DES MONUMENTS

Le lundi de la Pentecôte, 26 mai 1890, les adhérents de l'*Ami des Monuments* ont fait une intéressante visite à Gisors et à Chaumont-en-Vexin. L'excursion a eu lieu de concert avec la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. L'assistance était comme de coutume nombreuse et choisie. Nous ne pouvons décrire aujourd'hui les ruines du Château-fort, la tour du Prisonnier, l'église. Mais nous tenons à dire combien l'on a remarqué la bonne direction donnée par le président, M. Seré-Depoin, par son zélé secrétaire, M. E. Depoin, et par MM. Mareuse et Augé de Lassus, qui suppléaient le Directeur de l'*Ami des Monuments*, occupé par un voyage d'exploration artistique et archéologique en Grèce et en Orient. MM. Louis Régnier, l'abbé Batticle et Blanquart, Seré-Depoin ont fait sur l'histoire locale d'importantes communications, avec cette autorité particulière qu'on leur sait. Un toast a été adressé par le télégraphe à notre directeur; il a été vraiment ému de cette touchante et délicate attention quand il a reçu à Athènes, au retour de sa traversée de la Morée, ce souvenir précieux.

Lettre adressée par le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Un de nos collaborateurs, M. Ravaisson-Mollien, a envoyé la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire en raison de son importance et afin qu'il en reste une trace durable dans notre recueil :

Paris, le 5 mai 1890.

MONSIEUR ET CHER COSOCIÉTAIRE,

La Société des Amis des Monuments parisiens ne peut accomplir l'œuvre de sauvegarde pour laquelle elle s'est établie qu'avec le concours actif de tous ses membres. Elle se propose non seulement de sauver de la destruction les monuments du passé qui méritent de subsister, mais elle voudrait contribuer aussi à faire épargner les aspects pittoresques de nos villes que, de plus en plus, on rend banales et monotones en croyant les embellir. Vous avez pu lire, à cet égard, l'exposé de nos vœux dans le dernier Bulletin, n° 11-12, page 92.

Elle se propose enfin de préserver les monuments de restaurations qui trop souvent en altèrent le caractère et en réduisent à néant les mérites. Sur ce dernier point, je vous prie de vouloir bien vous reporter à deux documents qui ont été publiés dans la Revue qui a pour titre *l'Ami des Monuments*, à savoir : une lettre du président actuel de la Société à M. Charles Normand sur la restauration des sculptures (n° 7, p. 88), et une seconde lettre adressée à l'occasion de la première par M. Robert de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'École des Chartes, sur les restaurations architecturales (n° 12, p. 38).

Nous nous adressons donc à vous pour vous prier de vouloir bien nous signaler les sites, les édifices et les ouvrages d'art qui, à votre connaissance, ont été soit détruits, soit défigurés, ou sont menacés de l'être, en joignant autant que possible à vos notices, des dessins ou, mieux encore, des photographies servant à les illustrer.

Vous voudriez bien, s'il vous est possible de répondre à notre appel, adresser les renseignements que nous sollicitons de votre zèle

pour l'art et l'histoire nationale, au Président de la Société, au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, 117, à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Cosociétaire, l'assurance de ma distinguée considération et de mes sentiments dévoués.

RAVAISSON-MOLLIEN,
Membre de l'Institut, Président de la Société.

CURIOSITÉS

Musée de l'Acropole d'Athènes. — Les *statues d'ancien style archaïque* qui ont été découvertes sur l'Acropole d'Athènes depuis peu n'ont guère été étudiées jusqu'ici. Elles ont un grand intérêt à cause de leur beau caractère, et des influences orientales qui s'y révèlent.

M. H. Lechat a justement pensé qu'il convenait[1] de faire une revue générale des explications relatives à des détails communs à plusieurs d'entre elles, en se bornant aux statues archaïques de type féminin. M. Lechat étudie donc leur costume, qui ne se compose jamais de moins de deux pièces, le plus souvent de trois, et quelquefois de quatre. La plupart de ces statues, barbarement mutilées, ont perdu les pieds avec une partie des jambes. Mais, comme l'on a retrouvé aussi beaucoup de pieds isolés et dépareillés, l'on peut se rendre compte des habitudes des sculpteurs archaïques sur ce point particulier. L'arrangement de la chevelure est presque toujours le même pour l'aspect général. M. Lechat étudie ensuite leurs bijoux, l'appendice que maintenait sur la tête une tige de bronze, le travail du marbre.

M. Lechat[2] disserte également sur un mors de cheval trouvé dans le remblai de Cimon, près de l'angle sud-est du Parthénon, et sur un autre, fort beau, récemment acquis par M. Carapanos.

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1890, p. 121-154 et 301-362. — 2. *Id.*, p. 385.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Janvier. — M. Schliemann annonce que M. Bœtticher a retiré l'accusation de falsification qu'il avait portée contre lui; de nouvelles fouilles seront reprises à Hissarlik en 1890. — M. Geffroy annonce qu'on a découvert des inscriptions et des sculptures sur le Cœlius, dans les fondations d'un hôpital militaire. On a trouvé une mosaïque romaine dans l'église San Pietro in Vincoli, au-dessous du Moïse de Michel-Ange.

M. de Nadaillac lit une note sur la station préhistorique de Lengyel (Hongrie). On a trouvé plusieurs groupes d'habitation, deux cimetières et un riche mobilier funéraire. Ces objets appartiendraient à une civilisation se rattachant à celle de la Grèce.

M. Marmier étudie la géographie ancienne de la Syrie.

M. l'abbé Duchesne établit que la persécution exercée contre les chrétiens dans l'Arabie heureuse au VIe siècle, fut l'œuvre des juifs, non des chrétiens ariens comme l'avait dit M. Halévy.

M. Delisle annonce qu'il a retrouvé des fragments d'un registre des enquêteurs de Saint-Louis, qui avait servi de couverture à trois exemplaires de la chrestomathie grecque, publiée en 1823, par la librairie Delalain.

M. Berger étudie des inscriptions néo-puniques rapportées de Makkeur (Tunisie), par M. Bordier.

Février. — M. de Lasteyrie est élu[1]. — M. Théodore Reinach pense qu'Eusèbe désigne la ville de Tours, sous le nom de « ville des Tyrrhéniens » : il donne des preuves de l'état avancé des Francs dans l'art militaire dès cette époque (258).

M. Geffroy annonce la découverte d'un portique dans le Ghetto, d'engins de guerre près du château Saint-Ange, à Rome. M. Audollent de l'Ecole française à Rome, a relevé avec M. Letaille un camp

1. La rédaction de l'*Ami des Monuments* tient à profiter de cette occasion pour féliciter son éminent collaborateur, qui, on le sait, avait depuis longtemps sa place marquée à l'Institut pour les services rendus à la cause de l'art français.

romain avec les dessins que les soldats avaient tracés sur le mur. M. Engel pratique des fouilles en Espagne, dans l'ancienne Bétique sur l'emplacement présumé de la ville antique de Munda.

M. de Barthelemy étudie les monnaies gauloises. M. de Maulde lit un mémoire sur la chronique de Barthélemy de Loches qui fournit des renseignements précieux pour l'histoire de la fin du xve siècle. M. Maspero communique un travail de M. Robiou sur la détermination chronologique d'une double date égypto-babylonienne.

M. Flandin donne à l'Académie les dessins et notes recueillis par son père.

M. Senart signale une statue, d'un type absolument nouveau, celui de Boudha émacié par les austérités auxquelles il se livre, avant d'obtenir l'intelligence parfaite. — M. Dearne a poursuivi d'autres recherches à Sikri dans la vallée du fleuve de Caboul.

M. Edmond le Blant signale des découvertes faites à Rome qui modifient certains points de l'iconographie chrétienne.

M. J. Darmesteter traduit la *Grande inscription de Candahar*. Jusqu'ici l'épigraphie de l'Afghanistan était inconnue. Nous avons maintenant cette inscription de 1522 et 1598, relative à la prise et à l'histoire de Candahar.

M. Schneider adresse un mémoire sur des antiquités préhistoriques d'Alep et d'Antioche, qui est renvoyé à l'examen de M. Alexandre Bertrand.

M. H.-F. Delaborde montre que la chronique dite du Religieux de *Saint-Denis* était une œuvre beaucoup plus étendue que ne le laissent supposer les fragments qu'on en possède.

M. Lecoy de la Marche, lit un mémoire sur le bagage d'un étudiant en Sorbonne trouvé mort sur la grande route de Nevers à Paris, près de Château-Landon en 1437; on sait ainsi comment vivaient les écoliers aisés de ce temps.

Mars 1890. — M. Geffroy annonce qu'on a *découvert*, à *Pompei*, deux cadavres. On en a pris l'empreinte ainsi que celle d'un arbuste, garni de ses branches et de ses fruits; on a reconnu que c'est un laurier dont les baies ne mûrissent qu'à la fin de l'automne, ce qui prouve que l'éruption du Vésuve a eu lieu le 23 novembre; on ne savait en raison du désaccord des manuscrits de Pline si elle s'était produite à cette date ou le 24 août.

M. l'abbé Duchesne donne d'intéressants détails pour l'histoire et la topographie antique de la côte africaine dans une notice sur *Une*

martyre africaine inconnue. M. de la Martinière expose ses recherches au Maroc, dans l'ancienne Tingitane ; il a étudié les monuments de Lixus et de Volubilis.

M. Théodore Reinach étudie le *Temple d'Hadrien à Cyzique* d'après des notes de Cyriaque d'Ancône retrouvées par M. J.-B. de Rossi et que lui a communiquées M. Perrot. Entièrement ruiné aujourd'hui il était encore debout au xvᵉ siècle. Le fronton était décoré de statues, d'un buste colossal d'Hadrien. Soixante-deux colonnes monolithes de 21 mètres de hauteur. Cyriaque a copié une inscription qui donne le nom de l'architecte : « Celui qui m'a fait surgir du sol, aux frais de toute l'Asie à grand renfort de bras, c'est le divin Aristénète. » — M. Flouest croit reconnaître dans les sculptures d'un pilier découvert à Mayence, le *Dis pater* ou « dieu au maillet » que les Druides donnaient pour père à la race gauloise, au dire de César.

Le prix Jean Raynaud est décerné à M. Frédéric Mistral pour son dictionnaire de la langue provençale.

Avril 1890. — M. Heuzey voit dans une *divinité*, œuvre gréco-romaine, la représentation d'*Eshmoun*, l'Esculape phénicien dont le temple était le principal sanctuaire de Carthage. — M. M. Schwob jette un jour nouveau sur l'interprétation des ballades en jargon de François Villon. M. A. des Michels étudie le testament d'un roi d'Annam. M. Schwab interprète des *inscriptions hébraïques*, de la première moitié du xivᵉ siècle; deux ont été trouvées à Senneville près Mantes (Seine-et-Oise), l'autre à Issoudun (Indre).

M. Rodocanachi étudie le *Ghetto à Rome*. Les juifs qui habitèrent le Transtevère jusqu'au xiᵉ siècle, se fixèrent alors sur l'autre rive du Tibre entre le portique d'Octavie et le fleuve. Paul IV, en 1555 seulement, entoura le quartier de murailles, rasa les églises chrétiennes qui s'y trouvaient, dépossèda les propriétaires de nobles familles chrétiennes des palais qu'ils y avaient et défendit aux Juifs d'habiter ailleurs.

M. Prou établit qu'il a réellement existé un peuple des Antobroges distinct des Nitiobriges. — M. Heuzey croit à l'authenticité des sculptures découvertes en 1869 au nord-ouest de Murcie, et actuellement conservées à Madrid. M. Ravaisson exprime la même opinion. On y reconnaît un art mixte, résultant de l'action du vieux style hellénique sur l'art phénicien.

M. Gerard, ministre de France au Monténégro, donne des détails

sur les fouilles de Doukla (*Doclea*) qu'un savant russe, M. P. Rowinsky, a exécutées par l'ordre du prince Nicolas.

On a mis au jour les restes d'une grande basilique, et des inscriptions.

MUSÉES

LE NOUVEAU MUSÉE MARIETTE AU CAIRE

SON TRANSFERT DU PALAIS DE BOULACQ AU PALAIS DE GIZEH

Le **Musée Mariette**, au Caire, a été transféré de Boulacq à Gizeh, grâce au zèle et au dévouement du savant directeur du service des antiquités en Égypte, M. Grebaut. Le Palais est précédé d'un magnifique jardin qui s'étend jusqu'à la belle avenue qui longe les rives du Nil. Le tombeau de Mariette, le fondateur de cette admirable collection, y est encadré d'une végétation luxuriante. Le grand savant peut continuer à surveiller l'œuvre qu'il a créée. On a transporté du musée de Boulacq le monument de l'illustre français. En cinq mois, cette série d'objets d'une valeur inappréciable pour l'art et pour la science a été transférée dans le nouveau local. Quiconque a visité l'Égypte, et connaît les habitudes orientales, comprend quel tour de force le directeur a exécuté, quel zèle il lui a fallu communiquer à son personnel pour rendre ce service au gouvernement égyptien. Dans cette courte période, on a exécuté, non seulement l'enlèvement, le transfert et la mise en place des œuvres d'art, mais encore de nombreux travaux de maçonnerie et de peinture, de pose des grilles et tout ce que comporte un aménagement de musée sans pareil.

L'*Ami des Monuments* doit à ses lecteurs d'être, suivant ses habitudes, le premier à les renseigner sur un travail aussi important qui n'a pas été porté en Europe à la connaissance du public, en dehors de courts entrefilets, le plus souvent inexacts.

Le Palais de Giseh, le local du nouveau musée, est situé sur la rive occidentale du Nil, un peu en dehors du Caire, à dix minutes du pont de Kasr-el-Nil. Nous n'entreprendrons pas ici une description du Musée, il faudrait pour cela bien des volumes. Mais nous

devons indiquer les points d'appui qui ont servi de bases générales dans l'organisation nouvelle.

Le point de départ de l'installation a été de consacrer le **rez-de-chaussée** aux grands monuments et le **premier étage** aux petits.

Puis on a placé les monuments du rez-de-chaussée dans l'ordre chronologique. On a adopté comme divisions celles qui correspondent d'une part aux trois grandes époques pharaoniques, de l'ancien, du moyen et du nouvel empire; puis d'autre part, aux temps des civilisations grecques, romaines, coptes et byzantines. Le monument comprend donc cinq musées. La dernière en date des civilisations qui se sont succédé sur ce vieux sol égyptien, celle des Arabes, est représentée dans un musée spécial établi près de la porte Bab-el-Fotouh, et dont M. Hertz est le conservateur. Mais le véritable musée d'art arabe, c'est à vrai dire le Caire lui-même avec ses innombrables et splendides mosquées.

Au premier étage se trouvent : 1° la salle religieuse ou Panthéon; 2° des petites salles renfermant des objets du culte; 3° trois salles civiles et industrielles : on y peut admirer le mobilier, les bijoux, les ustensiles, la lingerie, la verrerie de l'Égypte pharaonique. On ouvrira ultérieurement : 4° des salles de l'histoire du dessin, de la céramique et des terres cuites; 5° des pièces où seront rassemblés les objets en ivoire et en os; 6° on groupera dans une même salle les accessoires de la momie : amulettes, mobilier funéraire; 7° la flore antique, et plus tard la faune elle-même, seront représentées dans une pièce particulière; 8° les poids et mesures rempliront une salle spéciale; 9° des salles funéraires seront consacrées à l'exposition des momies, des plus anciennes comme de celles de l'école byzantine; 10° une grande salle renfermera les momies royales ou de Deir-el Bahri; 11° un salon formera une « tribune » d'objets funéraires de choix tels que les momies principales, les masques-portraits, les lits funéraires, d'un intérêt spécial; 12° une salle d'anthropologie; puis 13° une section numismatique, et enfin 14° une salle d'objets divers.

Le public qui parcourt les galeries de la nouvelle installation sort émerveillé du soin et de la science qu'elle atteste de la part du continuateur de Mariette et de Maspéro. Mais, on le voit, quand l'admirable programme dont nous avons exposé les grandes lignes, aura été réalisé, la collection deviendra l'occasion de bien d'autres surprises.

Les membres de la mission française du Caire, si bien dirigée par

M. Bouriant y trouveront matière à des études non moins remarquables que celles de leurs prédécesseurs.

Parmi les pièces récemment apportées au musée, nous devons signaler la table d'offrande en albâtre découverte par M. Grébaut en 1888. Elle se trouve dans la salle des monuments archaïques, c'est-à-dire de ceux qui sont antérieurs à l'époque de la construction des pyramides de Gizeh, soit environ l'an 5200 avant J.-C. selon Manethon. Cette table a 1^{m},06 de long. Elle a été trouvée dans l'ancien temple de Memphis, à 6 ou 7 mètres au-dessous des fondations. L'intérêt réside surtout en ce que l'on voit sur cette table un dessin analogue à celui du dessin du sarcophage de Mycerinus, qui se trouvait dans la troisième pyramide de Gizeh et qui gît aujourd'hui au fond de la mer, en vue des côtes du Portugal; il y est tombé pendant qu'on le transportait en Angleterre. Cette table confirme le dire d'Hérodote qui rapporte aux premières dynasties égyptiennes la fondation du temple de Memphis. On a trouvé au même endroit une statuette de prêtre, actuellement exposée dans la même salle que la table.

On remarque dans le salon en croix ou salon d'honneur la très belle stèle rapportée par M. Maspéro vers 1885 : le travail en est superbe; c'est une précieuse découverte, car on trouve rarement une stèle en relief aussi belle. Près de là on admire la plus grande stèle de style égyptien qui se voit au musée; elle a été trouvée en 1887. Une seule la dépasse en grandeur, c'est celle que M. Grebaut a découverte à la fin de l'année 1888. C'est dans cette même salle que l'on a placé l'une des premières découvertes de Mariette, la statue dite du Cheikl el Beled, expression qui correspond à peu près à notre locution « monsieur le Maire ». Elle doit ce nom aux ouvriers qui découvrirent le monument et qui le lui donnèrent à cause de la ressemblance de cette tête avec celle de leur chef.

On entre ensuite dans la salle historique ou civile, où l'on a groupé les statues royales telles que celle en albâtre de Chéphren, de la quatrième dynastie; un Mycerinus, en diorite; un Oussor en Ra, le Sisirès des Grecs, en granit de Syène, représente la cinquième dynastie en compagnie de la statue de Mengahor, exécutée en albâtre. Enfin un roi anonyme. On remarque beaucoup les cinq statues qui proviennent d'une même découverte, faite en 1889 dans le temple de Memphis, au même endroit où l'on a mis à jour la table d'offrande que nous avons mentionnée plus haut. On admire dans cette même salle toutes les pièces trouvées par Mariette dans le puits du temple de Gizeh, des statues brisées, la célèbre inscription

d'Ouna, et la stèle d'une reine de l'ancien empire trouvée en 1888.

La série des stèles de particuliers s'est enrichie récemment de nombreuses additions; on en remarque une tout spécialement : cette stèle provient des fouilles de 1888; c'est le seul exemple d'un personnage placé au-devant de la porte qui figure toujours au milieu des stèles. Le défunt se nomme Nouter Nefer, c'est-à-dire *Bon Dieu*; il est figuré en relief; il sort de la porte; à droite se tient sa femme; à gauche on a gravé son portrait en creux.

On ne peut manquer d'admirer dans le grand vestibule orné d'énormes colonnes monolithes en marbre d'une matière magnifique, le grand Chéphren de Mariette en diorite vert. Aucun musée ne possède peut-être de plus grande statue que celle trouvée à Sakkara.

A côté l'on trouve la deuxième salle de stèles égayée par la présence de quelques statues. Deux salles renfermant des bas-reliefs; les statues, à côté, sont disposées de façon à permettre la comparaison et un coup d'œil sur l'ensemble; on peut ainsi apprécier en un instant de la variété des attitudes; on est alors bien vite convaincu de la fausseté de l'assertion qui représente les poses adoptées par les sculpteurs comme étant hiératiques. J'ai vu souvent en voyageant du Caire aux cataractes, les gens du pays assis de la même manière que leurs ancêtres de granit; sur les rives du Nil notamment, on aperçoit tous les jours les indigènes accroupis dans les poses invraisemblables que les statues les plus antiques ont fidèlement reproduites. On en peut dire d'ailleurs tout autant de certaines formes étranges sous lesquelles on a représenté la figure humaine sur les temples égyptiens; c'est ainsi, par exemple, que des femmes qui figurent sur le temple d'Edfou ont des seins allongés d'une façon qui nous semble invraisemblable. La population demi-nue qui vit sur les rives du Nil nous prouve pourtant que les artistes ont alors copié exactement la nature qui est encore celle d'aujourd'hui; c'est ainsi qu'à Keneh, les femmes ont conservé ces mêmes formes. Quiconque a vu des reproductions de monuments javanais a pu attribuer à l'imperfection d'un art dans l'enfance, les étranges mouvements des bras et des jambes violemment contournés. Mais les danseuses javanaises de l'Exposition universelle, en exécutant leurs pas nationaux, ont établi que tout au contraire ces sculpteurs ont saisi avec une vérité scrupuleuse la singularité de ces contorsions. Cette observation mérite d'être rapprochée de celle que nous a suggérée la vue des monuments égyptiens; elle confirme en effet notre appréciation sur le caractère de la sculpture antique.

Citons encore quelques menus objets trouvés en 1888, et même plus récemment en 1889. Ce sont des œuvres d'une insigne rareté, dont on ne trouve de spécimens qu'au musée de Boulacq. Je veux parler du petit mobilier de la tombe. Ce sont de petites barques funéraires, des vases funéraires, des statuettes de serviteurs et de menus objets. Mais je crois devoir signaler particulièrement parmi ces pièces, de petits objets qui nous donnent, sous forme de modèle en relief, des spécimens de maisons et de greniers. Ces documents sont inédits; il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire de l'habitation humaine.

J'aurais fort à faire, et ce serait un plaisir pour moi, que de conduire les lecteurs de l'*Ami des Monuments* dans les autres salles dues à l'activité et à la science, bien connues de tous, de celui qui a reçu l'héritage de Mariette et de Maspéro. Mais le courrier va partir. Je me reprocherai de ne pas porter immédiatement à la connaissance de nos amis le fruit de si vaillants efforts dont les résultats n'ont pas encore été exposés dans nos recueils européens, et qui nous font d'autant plus de plaisir qu'on sort du musée avec l'assurance que le Français qui le dirige a su poursuivre les grandes traditions inaugurées en Égypte par la Révolution française et Napoléon Ier, ravivant le souvenir des expéditions de saint Louis.

Réorganisation du Musée central d'Athènes. — *Deux figurines* archaïques trouvées à Tanagra, et qui sont comme le terme d'une série dont on peut étudier dans ce musée les principales étapes, ont été étudiées par M. Paul Jamot dans le Bulletin de l'école d'Athènes.

L'organisation intérieure de ce musée a été modifiée au mois de mars-juillet 1890. On a établi une nouvelle galerie près de la première salle, qui contient les sculptures archaïques, notamment celle de Delos et la stèle dite du *soldat de Marathon*. Cette petite galerie renferme plusieurs têtes en marbre, un sphinx fort bien conservé. Tout le reste du Musée a subi également des remaniements nombreux. Une salle nouvelle a été ouverte. Elle renferme plusieurs de ces importants reliefs funéraires. D'autres sont en organisation. On a placé notamment les sculptures provenant du Temple de Lycosura en Arcadie, que nous sommes allés étudier sur place, au centre de la Morée, pour entretenir nos lecteurs de ces récentes découvertes.

CHARLES NORMAND.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Nous prions nos correspondants de nous signaler toutes les nouvelles fouilles de France et de l'étranger, en les accompagnant de plans, vues et photographies.

Athènes. — Fouilles de l'acropole d'Athènes. — Les journaux n'ont pas encore signalé les fouilles faites en juillet 1890 sous l'escalier des Propylées de l'acropole d'Athènes. Elles ont porté du côté du mur nord, tout près et à l'est de la Porte Beulé. Elles ont amené la découverte d'un petit autel antique. Il est situé à quatre mètres environ au-dessous du sol actuel de l'escalier. Il pose directement sur le sol, qui est du roc. On n'y voit aucune inscription. Il est fait de tuf. — CN.

Athènes. — Fouilles près de la tour des Vents. — On a entrepris à Athènes, des fouilles dans une maison particulière située à l'ouest de la tour des Vents, en face de l'ancienne mosquée turque qui sert de manutention militaire. On a mis à jour, à sept ou huit mètres au-dessous du sol actuel une cour pavée de dalles de marbre blanc, absolument intactes. Tout autour règne une colonnade dont les fûts sont encore en place avec leurs bases, sur leur dé autour duquel court une rigole creusée dans le marbre blanc. La plupart de ces fûts mesurent encore plusieurs mètres de hauteur. Les fouilles, qui se poursuivent en août 1890, ont amené la découverte de plusieurs inscriptions, d'antéfixes, de fragments de corniches et autres moulures architecturales. — CN.

Découvertes à Mégalopolis (centre de la Morée). — Les Anglais ont chargé leurs compatriotes de procéder à des fouilles. Nous avons visité le résultat fort curieux de ces recherches, avec ces messieurs qui ont bien voulu nous servir eux-mêmes de guide. Ils appartiennent à l'école anglaise d'archéologie à Athènes, organisée sur le modèle de l'école française. Les fouilles ont été dirigées par M. Loring, assisté de M. Bickford-Smith et de M. Woodhuse. Leurs découvertes consistent en la découverte d'un grand autel, en le déblaiement du théâtre, du portique établi derrière la scène, de mai-

sons antiques, et, de l'autre côté de la rivière en la fouille d'un tombeau.

L'autel a en plan la forme d'un rectangle long de onze mètres environ, et large de deux mètres. Il est en matériaux formés d'un conglomérat de gros cailloux et situé au nord-est du théâtre, entre le théâtre et la rivière. On a dégagé l'assise de fondation formée de grossiers matériaux. Au-dessus d'elle s'élève, avec une légère retraite une plinthe haute de trente centimètres, sur laquelle posent directement de grands triglyphes que couronne une plinthe. Il devait y avoir une corniche, mais elle a disparu sous les effets de la culture des champs.

Le monument était stuqué, ce qui modifiait la forme des glyphes des triglyphes. On peut se rendre compte de leur caractère réel en examinant l'un des triglyphes de la face sud.

La face ouest est la mieux conservée; la pente du terrain l'exposait moins aux chocs des instruments de culture des champs qui l'avaient à sa partie supérieure. Au contraire la face orientale a beaucoup souffert. Elle est presque détruite. L'importance de cette découverte est d'autant plus grande que

Les fouilles de M. Legrand à Trezene (Argolide) ont amené la découverte d'un monument qui, à nos yeux est également un de ces autels antiques de grande dimension dont la disposition nous était, jusqu'à ce jour, à peu près inconnue. Mais si celui que M. Legrand a exploré au nom de l'école française est moins bien conservé, il a, d'autre part l'avantage de nous donner le type du même genre de construction datant d'une époque beaucoup plus ancienne. L'appareil, en effet, en est pélasgique. Le monument mesure environ sept mètres quarante de long sur deux mètres cinquante de large. Il convient de rapprocher ces deux exemples du massif qu'on peut étudier à l'Ieron d'Epidaure, et de celui de l'Amphiaereon qu'on voit dans la Grèce continentale.

Les fouilles de M. Legrand ont amené la découverte d'une belle statue de Mercure, de grandeur naturelle, celle d'un édifice dont le plan très étrange a fait songer à un gymnase. On y remarque notamment un seuil de porte dont les trous sont encore garnis de leur revêtement en bronze (Voy. notre étude sur l'*Architecture métallique antique*). M. Legrand a mis à jour un fût de colonne portant une inscription dont les caractères affectent les formes les plus archaïques. C. N.

Képhisia. — On a exposé des sarcophages à Képhisia, localité voisine d'Athènes.

Marathon. — Des fouilles récentes ont mis à jour la sépulture des héros tombés à la bataille devenue historique.

Découverte du théâtre antique de Troie. — Les fouilles que M. H. Schliemann. a entreprises dans l'emplacement de la ville de Troie, viennent d'être couronnées de succès.

On a mis au jour un ancien théâtre de l'époque greco-romaine. Le parterre est intact, pavé de plaques de marbre en parfait état. Les fauteuils également en marbre, sont placés en demi cercle et en bon ordre. Deux statues de femmes sans têtes, ont été trouvées devant la scène. D'après deux inscriptions trouvées et écrites en langue grecque, ce théâtre a été construit par Tibère, empereur des Romains, dans le 1er siècle de l'ère chrétienne; il pouvait contenir deux cents spectateurs. D'après M. Schliemann, l'une de ces statues représenterait l'empereur Claudius.

Les ordonnances des médecins égyptiens dans l'antiquité. — On sait à combien de débats passionnés a donné lieu, dans le monde des savants, la façon dont les médecins de l'antiquité formulaient leurs ordonnances.

M. Flinders Petrie vient de découvrir à Kalum (Égypte), un document qui tranche la question. C'est un manuscrit datant de la douzième dynastie, et qui faisait partie d'un collège de sages-femmes.

L'écriture en caractères hiératiques est à l'encre noire, les titres à l'encre rouge. L'extrait suivant pourra donner un aperçu du livre :

Traitement d'une femme qui a des douleurs dans les jambes et qui souffre dans toutes les parties du corps, tout comme si elle avait été battue. — « Faites-lui absorber des matières grasses, jusqu'à la cure complète. »

On le voit les médecins égyptiens pratiquaient « l'ordonnance », tout comme nos modernes docteurs.

Athènes. — Fouilles nouvelles au cimetière antique d'Athènes. — On a entrepris en juin-juillet 1890 des recherches nouvelles.

DECOUVERTE

DES OSSEMENTS DES GRECS

TUÉS DANS LA BATAILLE DE MARATHON

(12 septembre 490)

Marathon a été immortalisé par la bataille qui s'y livra le 17 du mois métagetnion. Près du petit village moderne qui porte encore ce nom, à 800 mètres de la mer, s'élève le *Soros*, ou tombeau, que l'on désignait comme le tumulus élevé sur la tombe des 192 Athéniens morts dans ce combat. Des fouilles entreprises cet été par la Société archéologique d'Athènes ont apporté des lumières nouvelles. L'*Ami des Monuments* a reçu de son correspondant spécial, M. Télémaque Carathéodory, la traduction de l'*Estia* qui donne de très intéressants renseignements.

Nous détachons donc du rapport du professeur de géologie, M. K. Mitsopoulos, les informations suivantes sur le tumulus de Marathon.

Cet ancien tumulus de Marathon nommé ordinairement Soros est construit en terre plastique de couleur rouge; il a une hauteur de 12 mètres, un rayon de 20 mètres et cube environ 4 000 mètres; son poids est de 9 200 tonnes. Il n'est pas douteux que ce tumulus ne fut primitivement plus élevé; la pluie en a détruit une grande partie. Les fouilles récemment faites par la direction générale des antiquités ont montré que le niveau du sol actuel s'est exhaussé d'environ 3 mètres au-dessus du niveau du sol à l'époque de la bataille de Marathon; en effet la partie inférieure du tumulus a été mise à nu à cette profondeur au-dessous du sol actuel.

Après avoir enlevé, pendant cette fouille, la couche la plus basse, faite d'argile plastique, on a découvert une couche de cendres de quelques centimètres d'épaisseur; on y a reconnu des débris de charbon de bois, des vases lécythes, des ossements fortement rongés,

comme le sont ceux que l'on livre au feu. Sous cette couche on a mis à nu une couche de sable marin formant base et une masse verdâtre, contenant des particules de mica (pierre de formation schisteuse). Sa présence démontre que ceux qui ont élevé le tumulus des combattants de Marathon ont étendu sur la surface de la plaine de Marathon une couche de sable ordinaire[1]; ils l'ont recouvert d'une couche de cailloux schisteux qu'ils ont dû probablement apporter du rivage de la mer voisine; on a trouvé, en effet, dans cette couche des coquilles marines. Cette pierre schisteuse, devenue friable sous l'action des feux, a subi une décomposition complète due à l'action des eaux souterraines; elle s'est transformée après une période de plus de deux mille ans, en cette terre verdâtre dans laquelle on trouve les fragments de mica. De même les ossements des combattants de Marathon ont subi des transformations essentielles, sous l'action des eaux souterraines de cette contrée marécageuse.

La cendre dans laquelle se trouvent les ossements s'est tranformée également, et la terre des lécythes, jadis cuite, est redevenue molle[2]. Le lavage des cendres a fait disparaître les carbonates alcalins (de soude et de potasse) qui y étaient contenus; il n'en est resté que les silicates. Une grande partie de l'acide phosphorique, qui forme, on le sait, un des éléments essentiels des ossements humains et des vertébrés en général, a disparu. La disposition des ossements au milieu de cette couche de cendres, la forme de ces os permettent d'affirmer que ce sont des débris d'ossements humains brûlés. D'ailleurs afin de faire évanouir toute espèce de doute sur leur origine, je les ai soumis à un examen chimique et microscopique qui a confirmé cette idée. L'analyse chimique a démontré la présence d'acide phosphorique. L'examen au microscope d'un morceau de jambe ou de cuisse transformé en une plaque mince que l'on a posée sur un morceau de verre a permis de voir en certains endroits les signes caractéristiques de l'os humain. Mais la plus grande partie en était complètement modifié et avait pris la texture cristalline du calcaire ordinaire, conséquence naturelle de l'action du feu sur l'os.

1. Le sol actuel est d'ailleurs de sable.

2. Un fait analogue s'est produit à Louqsor (Égypte). Lorsque M. Grebaut mit au jour la base des colonnes, il constata que le granit de la base était devenu du sable, sous l'action des siècles et des crues du Nil; pour assurer la stabilité de l'édifice, il fallut remplacer ces parties par de la pierre neuve. C. N.

LE TEMPLE D'APOLLON, PRÈS DE SPARTE.

M. Tsountas, archéologue, habitant la ville de Sparte, avait entrepris, il y a un mois, des fouilles dans un village éloigné d'une heure de cette ville. Ces fouilles ont mis à jour plusieurs objets anciens comme, par exemple, des vases en terre cuite, des têtes de bœufs, des statuettes en bronze, un lustre en cuivre, des tombeaux romains et un costume grec, etc., etc., ce qui prouve que dans cet emplacement était situé le temple d'Apollon.

DONS AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES.

On se rappelle les dons faits au musée archéologique par le riche et généreux M. Jean de Démétrius d'Alexandrie. Il vient d'envoyer une nouvelle collection au même musée; elle est composée de statues anciennes, de bas-reliefs et autres objets d'une grande valeur; le tout est contenu dans neuf caisses.

Des employés du musée se sont rendus à la douane du Pirée et ont retiré ces objets précieux.

LA MAISON DE JEANNE D'ARC A DOMRÉMY.

Les fêtes de Nancy ont donné à M. Larroumet l'excellente idée de veiller à l'entretien de la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy.

Cette maison acquise par ordre de l'Empereur, classée comme monument historique, renfermerait un petit musée réunissant les principales œuvres de peinture et de sculpture consacrées à Jeanne d'Arc. M. Boeswilwald serait chargé de restituer à cette maison sa physionomie primitive.

MUSÉE D'ORLÉANS.

Le musée historique d'Orléans existe depuis 1883. On sait les objets fort intéressants qu'il renferme. On doit au zèle d'un des plus distingués de nos collègues, M. l'abbé Desnoyers, l'installation de trois nouvelles salles inaugurées solennellement à la fin du mois de juin 1890 par le directeur des Beaux Arts, M. Larroumet. Le musée est installé dans l'hôtel dit « Maison de Diane de Poitiers ».

MUSÉE DE CHERBOURG.

Les parquets de Cherbourg et de Paris se sont préoccupés de la disparition d'un tableau de Clouet. Il figurait, il y a peu de mois au Musée de Cherbourg sous le n° 119; on y voyait une femme de moyenne condition, et la date de 1547. Il mesurait dans l'ovale de l'encadrement 0m,16 de hauteur, sur 0m,14 de largeur. Il avait été offert à la ville par M. Thomas Henry.

Le conservateur l'avait adressé avec plusieurs autres tableaux à un restaurateur qui affirme qu'il ne lui est point parvenu.

L'OSSUAIRE DE LA RUE DE VAUGIRARD A PARIS.

Des ouvriers ont mis à jour, en creusant le terrain pour établir une maison à l'angle des rues de Vaugirard et de Bagneux, une quantité extraordinaire d'ossements humains. C'est un amas incroyable de fémurs, de tibias et de crânes. Ce serait un coin de l'ancien cimetière de Vaugirard. Ces ossements sont, paraît-il, de dimensions fort grandes.

FOUILLES A CONSTANTINOPLE.

Deux égoutiers travaillant à Kutchuk-Keuy, derrière la caserne de Ramis, ont trouvé un pot de terre plein d'or. Ils ont remis leur trouvaille au surveillant des travaux (*Stamboul*).

DÉCOUVERTE

DE TRACES DE PEINTURES DU PARTHÉNON PRIMITIF BRULÉ PAR LES PERSES

(Temple d'Athéna sur l'Acropole d'Athènes)

PAR

CHARLES NORMAND

Les dernières fouilles, si fécondes en résultats inattendus, que l'on a pratiquées sur l'Acropole d'Athènes, ont mises à jour les substructions d'un édifice situé entre l'Erechtéion et le Parthénon. Le visiteur néglige facilement ces débris; ce sont pourtant les restes précieux du célèbre temple de l'Acropole que les Perses brûlèrent.

Une étude attentive, poursuivie pendant plusieurs mois, nous a

permis de réunir les éléments d'une restitution de ce monument. En étudiant les fragments épars sur l'Acropole ou encastrés dans ses murs, nous avons pu obtenir plus de données certaines que n'en offrent des monuments bien mieux conservés. Nous avons retrouvé notamment le chapiteau de l'ordre intérieur.

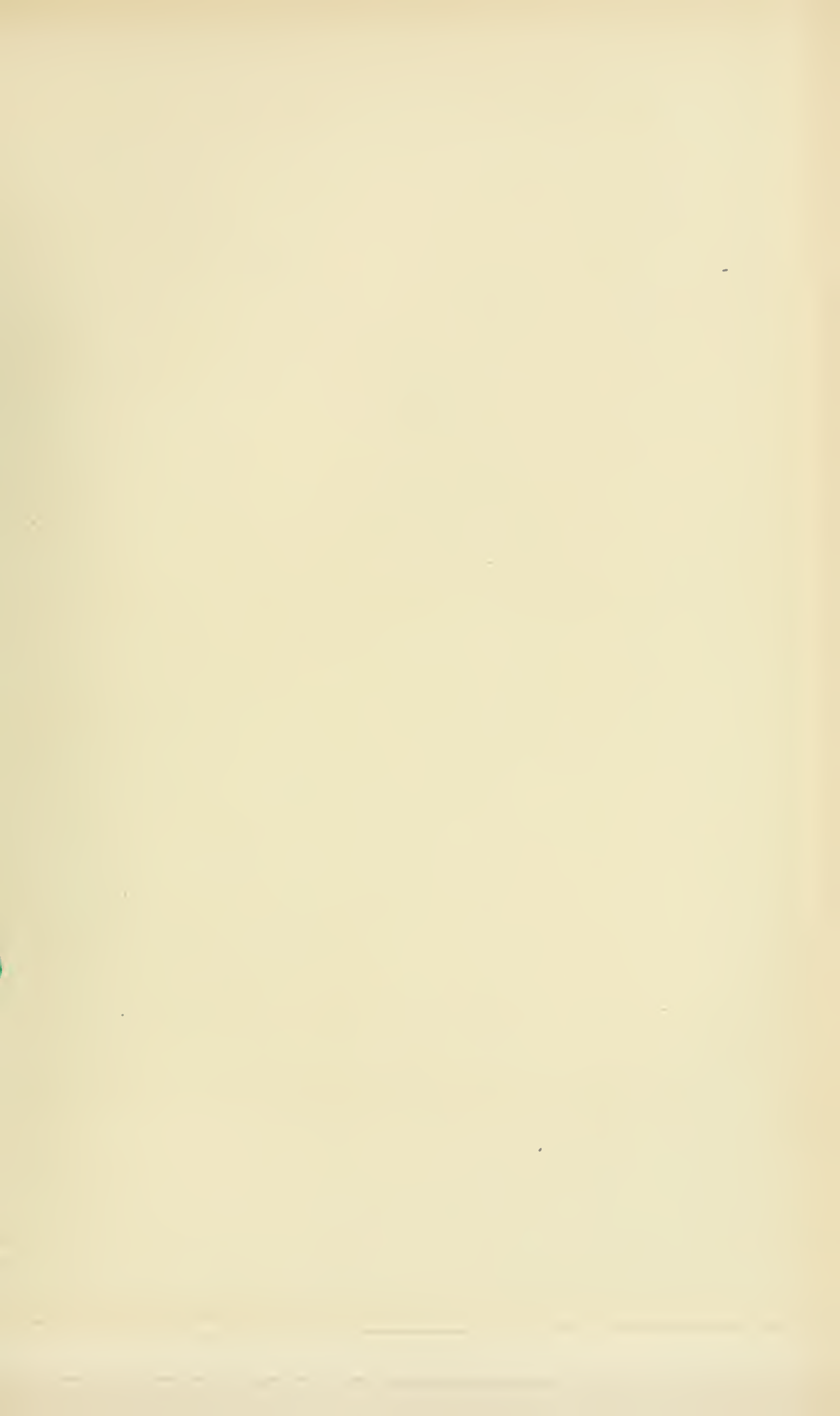
Nous ne pouvons résumer aujourd'hui le détail de nos études. Mais nous croyons utile de signaler un point d'une importance particulière.

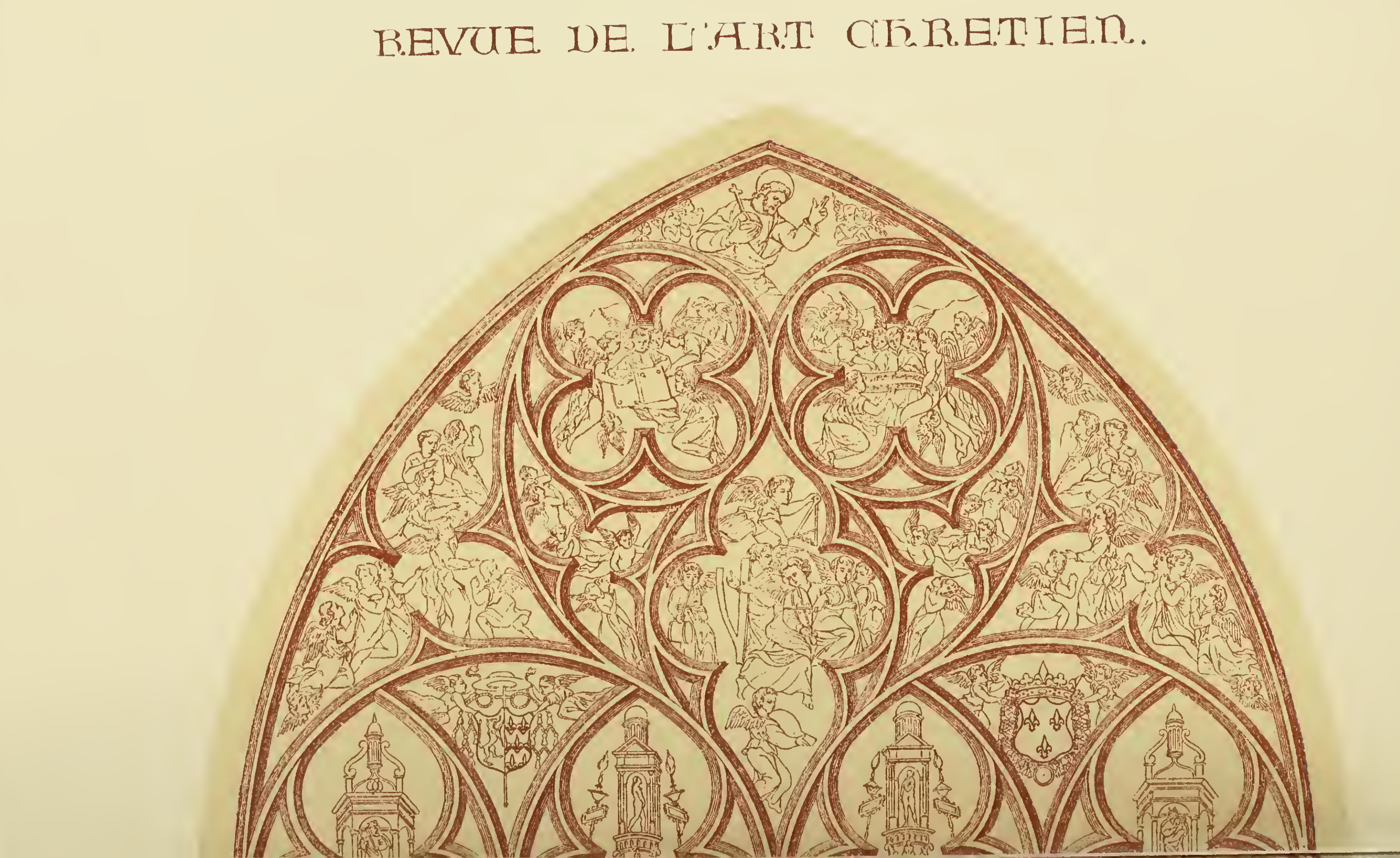
On sait à combien de discussions a donné naissance la question de la polychromie des édifices antiques. Or, en étudiant attentivement toutes ces pierres, nous avons trouvé des traces de couleur qui apportent à ce débat un document d'un grand intérêt. Dans l'angle sud-est du temple, la partie inférieure est intacte. On y voit la première marche élevée au-dessus du roc même de l'Acropole. Une couche de stuc subsiste encore; sa largeur correspondant sur une certaine longueur à la largeur de la contre-marche, est nettement marquée par l'arête de l'assise immédiatement supérieure. Or en observant ce stuc, nous y avons remarqué des traces répétées de cette couleur bleu-verte, qu'on retrouve sur les fragments et les statues découverts, il y a peu de temps, près de cet emplacement. J'y ai rencontré M. Wolters, deuxième secrétaire de l'Institut archéologique allemand d'Athènes, qui ayant eu connaissance de mes recherches, s'était rendu sur les lieux avec plusieurs membres de cet Institut. Il a reconnu l'existence de ces traces. Au premier instant, il a cru devoir faire remarquer qu'il se pouvait que la couleur fût tombée des parties supérieures de l'édifice. Mais il a pu voir, sur mon observation, qu'elle faisait partie intégrante de la marche dans laquelle la couleur pénètre profondément.

Une citerne avait été placée en cet endroit. Ainsi s'est trouvée assurée une conservation, véritablement extraordinaire de ces précieuses données, disparues je crois de tous les temples, car les marches sont tout particulièrement exposées à toutes les dégradations. Malheureusement les visiteurs de l'Acropole marchent sur ce document d'une haute valeur et travaillent inconsciemment à sa destruction. Nous demandons au conservateur des antiquités d'Athènes, M. Cavvadias, de vouloir bien prendre des mesures propres à assurer la conservation du stuc de cette contre-marche et des dernières traces du bleu dont elle était recouverte.

Le propriétaire-gérant : CH. NORMAND.

20719. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.







MONOGRAPHIE DES VITRAUX DE BOURGES

Réduction d'une planche qui sera publiée en couleur et à l'échelle générale.

Supplément à l'Ami des Monuments N° 10.









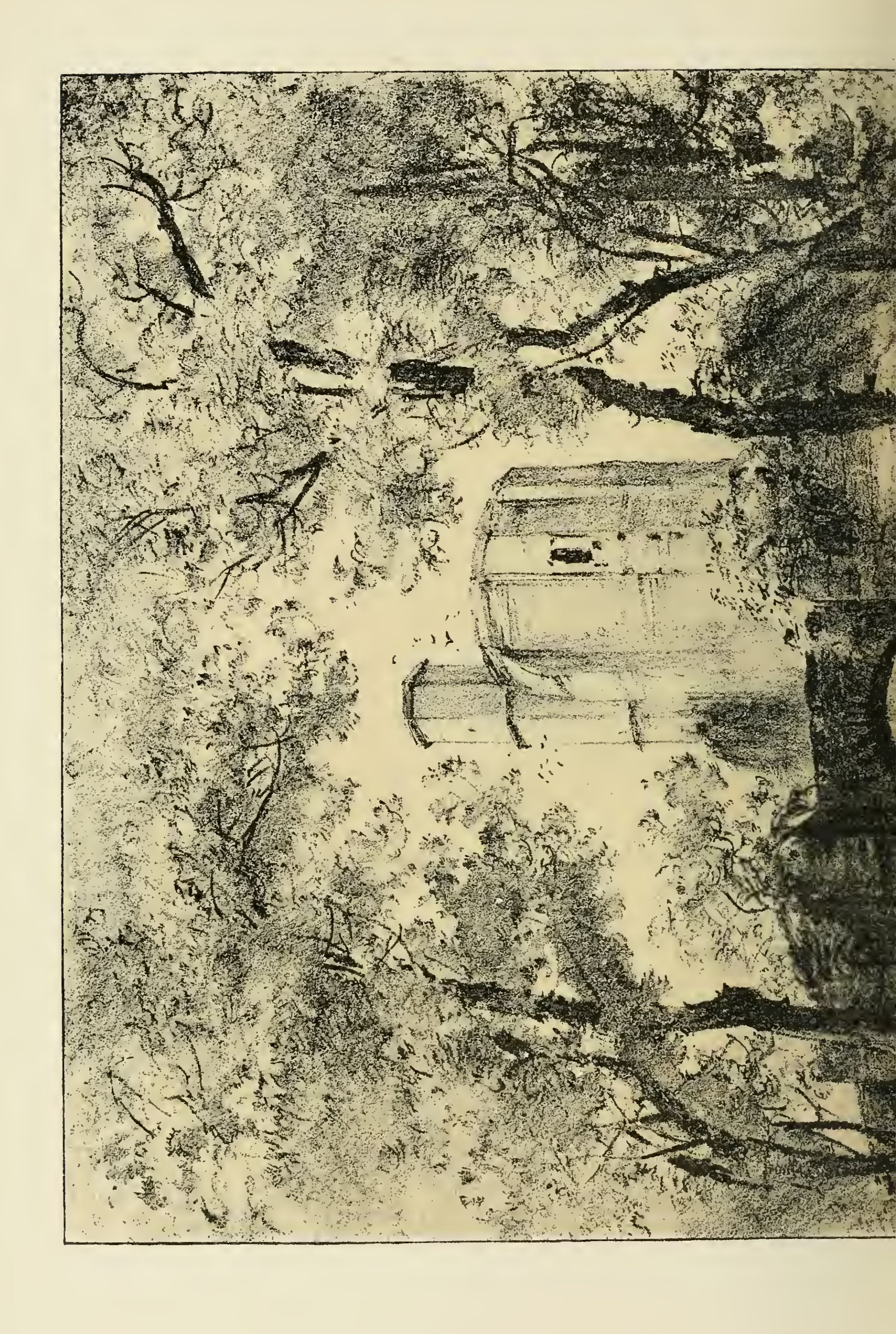
MONOGRAPHIE DES VITRAUX DE BOURGES

Fragment d'une des planches.

Supplément à l'Ami des Monuments N° 19.

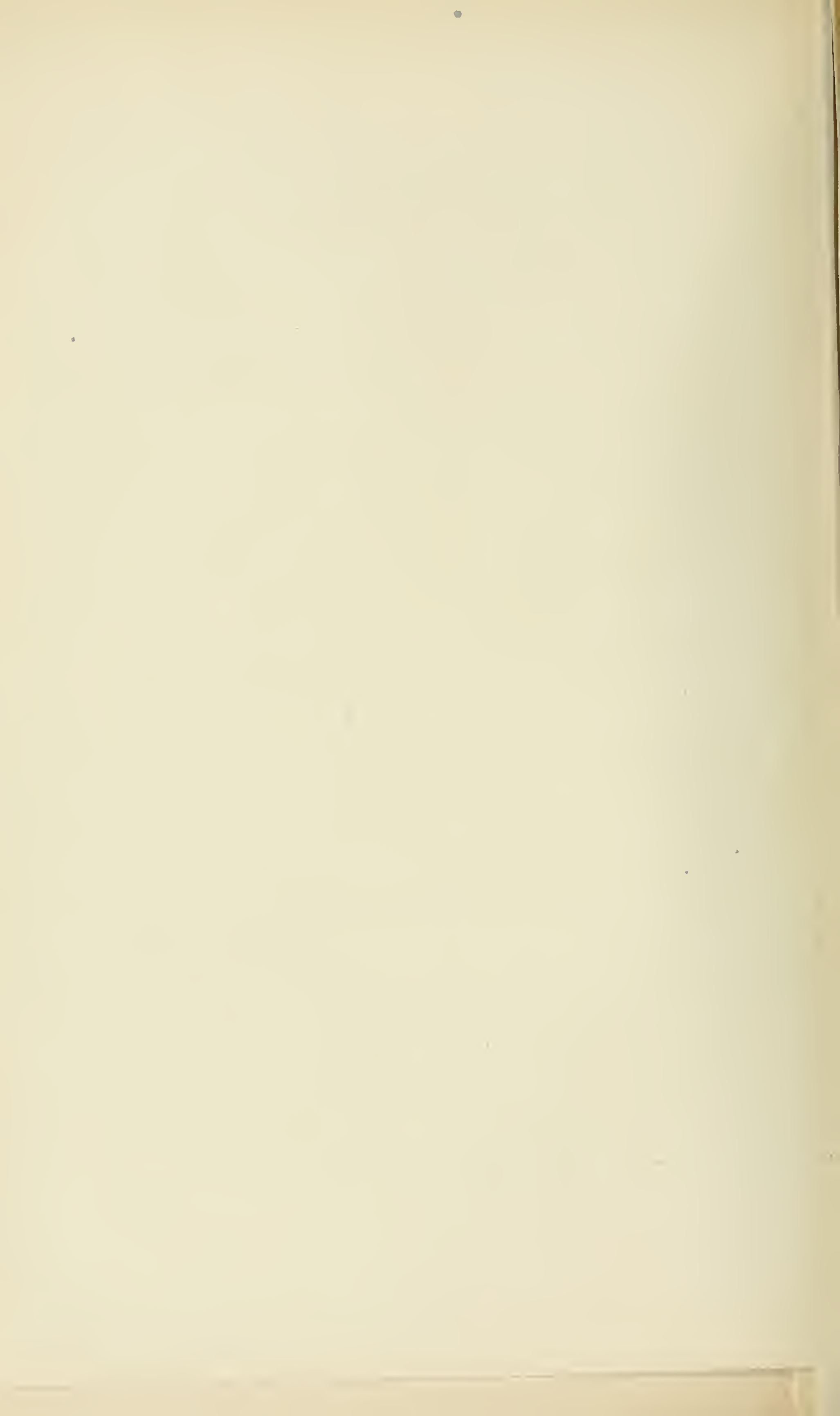








40. LE CHATEAU DE GISORS



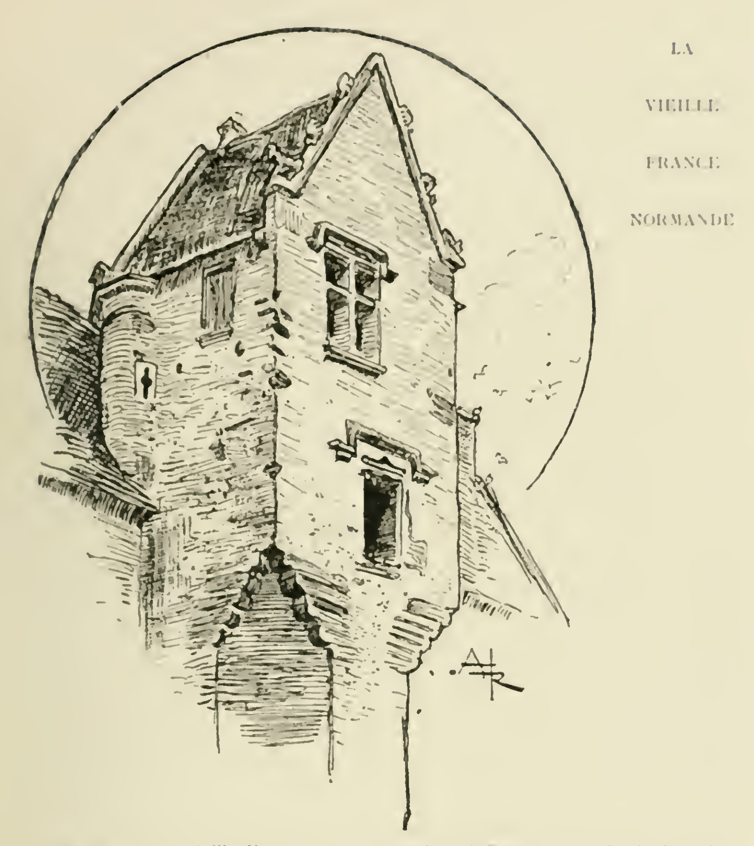


Fig. 406. — La vieille France. Tour d'escalier, à Bayeux. Dessin de Robida.

LE CHATEAU DE GISORS[1]

PAR

ROBIDA

La porte principale du château est sur la face de l'enceinte tournée vers la campagne. Montons des bords de la rivière qui coule rapidement sous les verdures, devant des moulins, avec des blanchisseuses

1. Grâce à l'obligeance de la *Librairie Illustrée*, qui a édité la *Normandie* de notre collègue (voir à la Bibliographie), nous pouvons faire profiter les *Amis* de la superbe lithographie qui donne du château de Gisors l'impression la mieux sentie qu'on en ait encore traduite en gravure.

dans le creux des berges, et gagnons la crête du mamelon sous la fraîcheur des grands arbres.

Là-haut dans la verdure, le château tout à fait isolé, rien ne se voyant de la ville cachée de l'autre côté, apparaît bien comme un château de légende; le donjon se dresse sur sa butte, derrière une belle porte sombre sous le feuillage, une haute ouverture, à deux voussures superposées, percée entre deux cours carrées avec des créneaux garnis de broussailles et la herse même....

Mais ne regardons pas de trop près à la herse, je crois qu'elle est en bois. N'importe, la herse en imitation moderne fait très bien et donne un aspect farouche à cette porte ouverte parmi les rochers broussailleux, sous la futaie épaisse et échevelée; ses barreaux de bois font penser au pauvre prisonnier inconnu, enfermé jadis au fond de la grosse tour, et qui occupa ses longues journées de souffrance à couvrir les parois de sa tombe de sculptures que l'on peut voir encore.

Pauvre prisonnier! « O mère de Dieu, souviens-toi de Poulain! » a-t-il gravé sur une pierre de son cachot. Cette tour du prisonnier, le donjon de Philippe Auguste, est bien conservée et presque intacte. D'en bas, du fond du fossé, haute et majestueuse, serrée par un grand lierre qui l'escalade jusqu'à mi-hauteur, elle surgit très poétiquement de la rêveuse futaie, à côté de grands sapins austères. Elle a trois chambres voûtées. La dernière en bas est le cachot dans lequel Louis XI tint enfermé pendant vingt-deux années un certain chevalier nommé Poulain.

Sur la colline, du haut de laquelle le vieux château de Philippe Auguste peut voir son vieil ennemi, le Château Gaillard de jadis, également ruiné et édenté aujourd'hui, dans la paix de sa vieillesse et la poésie de son manteau de verdure, le vieux donjon de Gisors brille au soleil couchant d'un beau jour de septembre. Au-dessus des grands arbres et de la fraîche feuillée, garnissant collines et fossés, le sommet de la grosse tour apparaît légèrement doré par les rayons, puis l'aube gagne, et seule une petite touche brillante reste encore pour quelques minutes au sommet de la tourelle. ...

Tout s'éteint, le soir tombe et de légères vapeurs montant des prairies mouillées estompent les grandes masses vertes poussées dans le courant des siècles autour de la silencieuse forteresse, l'opulent bouquet de feuillages que la brise balance au flanc de la colline couronnée de murailles ébréchées, au milieu des gras herbages, à l'extrémité des plaines normandes.

LES MONUMENTS DE L'ART ARABE

LE COMITÉ DE CONSERVATION EN ÉGYPTE

PAR

HERZ

Architecte en chef des monuments arabes,
Membre du Comité international des monuments (section d'Orient).



Beaucoup de puissants khalifes, sultans ou melouks (rois) de l'Égypte eurent une pieuse coutume. Quand ils avaient achevé l'un de ces édifices tels que gama[1], madrassa[2], khanka[3], que nous sommes habitués à désigner par l'unique mot de mosquée, ils faisaient un don à Allah en lui léguant les biens nécessaires à l'entretien de l'œuvre splendide qu'ils venaient de terminer.

Maisons, bains publics, boutiques, revenus de villages, villes ou ports eux-mêmes étaient désignés comme les objets de ces pieux legs : « *et que rien n'y soit changé*, nous dit l'historien arabe *El-Makrizi* (tome II, p. 274), *ni touché, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'hériter de la terre et des cieux.* » Tels sont les termes de l'un de ces actes de donation, dressé par le khalife fatymite El-Hakem bi Amr Illah (996-1021 de Jésus-Christ) lorsqu'il assurait l'existence de la belle mosquée de El-Azhar.

Durant plusieurs siècles, il n'était guère d'édifices qui n'eût son nazir spécial, directeur chargé de l'administration des biens ou wakfs[4] qui permettaient les frais d'entretien du monument. On commence, vers 1830, à en réunir plusieurs dans une seule main; enfin, sous le règne de l'ex-khédive, on confia le soin de leur gestion à un ministère spécial, changé, après les événements de 1888, en « administration generale des Wakfs ». Cet exposé permet de comprendre comment ce service est chargé de pourvoir à l'entretien de tous les

1. Grande mosquée.
2. École dont la piece principale est toujours une mosquee.
3. Espèce de couvent accompagné d'une mosquée.
4. A prononcer *ouakf* = bien, pluriel *aoukaf*.

monuments dont de puissants seigneurs ont orné le pays et en particulier notre admirable ville du Caire.

L'histoire a enregistré dans ses annales le souvenir de plusieurs des réparations que ces édifices ont dû subir : il semble, si l'on prête foi à ces narrations, que ces restaurations furent exécutées avec amour et avec grand goût. Mais peu à peu ce soin et ces marques d'intérêt disparurent; au travail consciencieux de jadis se substitua une action néfaste, car les meilleures intentions ne suffisent pas, et, avec le temps, l'intelligence était venue à manquer. Ces circonstances expliquent l'état pitoyable de tant de monuments arabes.

Pour mettre fin à cet état de choses, S. A. le khédive a créé, par décret du 18 décembre 1881, « le Comité de conservation des monuments de l'art arabe ». Comme son titre l'indique, il s'occupe exclusivement des monuments du nouvel art de l'Égypte.

Le premier article du décret, lu dans la première séance en date du 1er février 1882, institue le Comité sous la présidence du ministre des Wakfs, et donne les noms de onze membres. L'article second définit les attributions du Comité. Il doit : « 1° Procéder à l'inventaire des monuments arabes présentant un intérêt artistique ou historique;

« 2° Veiller à l'entretien et à la conservation de ces monuments, en avisant le ministre des Wakfs des travaux à exécuter et en lui signalant les plus urgents;

« 3° Étudier et approuver les projets et plans de réparations de ces monuments et surveiller leur stricte exécution;

« 4° Assurer dans les archives du Ministère des Wakfs la conservation des plans de tous les travaux exécutés, et signaler à ce Ministère les débris des monuments qu'il y aurait lieu de transférer, dans l'intérêt de leur conservation, au Musée national[1]. »

Dans la même séance le Comité a rédigé et adopté un règlement où je relève ce qui suit :

« Le Comité nomme deux Commissions; la première dressera un inventaire complet des monuments de l'art arabe en Égypte, indiqué dans l'article premier du décret. La seconde se chargera des études et des surveillances indiquées dans l'article 3 du décret; cette commission désignera aussi les débris qui doivent être conservés au musée, conformément à l'article 4 du décret; les rapports des Commissions seront soumis au Comité, qui les discutera et les approuvera ou les modifiera s'il y a lieu. »

1. Ce musée est placé dans l'enceinte de l'ancienne mosquée de El-Hakem.

La 2me Commission, chargée de l'examen de toute affaire concernant un édifice, complète l'œuvre de l'inventaire. Puis le règlement traite des devoirs des membres du Comité; l'exécution des décisions est confiée aux bureaux de l'administration générale des Wakfs, sauf en ce qui concerne les dessins à relever. Le Comité devait créer et entretenir *un bureau spécial de dessinateurs;* malheureusement il ne compta qu'un dessinateur médiocre, et ses travaux, limités à des plans, ne soutenaient pas la critique. Espérons pourtant que les moyens du Comité permettront de combler une lacune qui se fait sentir chaque jour davantage. Disons à ce propos que le montant de la somme mise à la disposition du Comité est prise sur le budget de l'administration générale des Wakfs.

Après ces explications préliminaires, nous allons donner un court aperçu du fonctionnement du Comité. Le tableau ci-dessous vise toute la période comprise entre la fondation et la fin de l'année 1889. Les sommes sont évaluées en livres égyptiennes [1].

TABLEAU DES DÉPENSES DU COMITÉ DE CONSERVATION DE L'ART ARABE.

ANNÉE.	SOMME ALLOUÉE. L. R.	RELIQUAT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE. L. R.	SOMME DISPONIBLE. L. R.	A ÉTÉ DÉPENSÉ. L. R.	NOMBRE DES SÉANCES TENUES.	NOMBRE DES RAPPORTS.
1882. . .	7500	—	7500	—	2	1
1883. . .	—	—	—	—	5	7
1884. . .	—	—	—	14091	6	6[2]
1885. . .	4000	—	4000	3615	6	11
1886. . .	4000	110	4110	2681	5	4
1887. . .	4000	1310	5318	1459	6	13
1888. . .	—	3859	3859	3546	2	9
1889. . .	2000	313	2313	[3]	7	25

1. Les comptes rendus de chaque séance sont imprimés dans les journaux officiels du gouvernement en langue française et arabe, et à la fin de l'année ils sont recueillis dans un fascicule sorti des presses de l'Imprimerie nationale de Boulak. Le compte rendu de l'année passée contient, pour la première fois, quelques dessins.

2. C'est à la fin de la troisième année d'exercice que la liste de dépenses a été présentée pour la première fois.

3. Le compte des dépenses de l'année passée n'a pas encore été présenté, mais il est certain que la somme entière a été employée. (*A suivre.*)

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS

A L'ABBAYE DES VAULX DE CERNAY

PAR

HENRI VUAGNEUX

La dernière promenade de l'*Ami des Monuments* a eu lieu aux Vaulx-de-Cernay. Grâce à l'obligeance de Mme la baronne Nathaniel de Rothschild, les *Amis des Monuments français* ont pu donner un témoignage nouveau de leur sympathie pour l'une de ces intéressantes sociétés des départements. C'est d'accord cette fois avec la Société archéologique de Rambouillet que nous avons organisé la visite. Les curieux trouveront sur l'abbaye d'amples détails dans le beau livre de M. L. Morise, dont nous avons lu sur place les passages les plus propres à rendre fructueuse cette excursion. Nous joignons, à titre de souvenir, un plan communiqué par la Société centrale des architectes. Nous tenons à féliciter M. le comte de Dion, dont la science et la courtoisie présidentielle ont lutté avec celles du secrétaire, M. Lorin. Un de nos collègues, M. Vuagneux, a publié de cette visite un excellent compte rendu que nous reproduisons ici, d'après le *Journal des Arts*, dont le distingué directeur, M. Dalligny, poursuit avec tant de raisons une ardente campagne contre le vandalisme. Nous prions seulement nos lecteurs d'excuser ce qu'il y a d'incomplet dans la liste des promeneurs : aucune inscription régulière n'en ayant été faite, c'est au hasard que ces noms ont été pris. C. N.

Au cours de ses nombreux plaidoyers contre le vandalisme et la négligence qu'ici même notre rédacteur en chef déplore avec juste raison, il est doux au critique de pouvoir parler parfois d'un monument dont l'état de préservation satisfasse en même temps et ses goûts artistiques et la ligne de conduite qu'il s'est tracée pour la conservation des chefs-d'œuvre de son pays.

Nul autre endroit n'était donc mieux fait pour nous attirer que ce merveilleux petit pays du canton de Chevreuse, séjour favori des peintres, où, en ces temps derniers, la Société archéologique de Rambouillet avait convié à se rendre, les *Amis des Monuments français*.

Grande était la foule qu'avait fait accourir à Cernay la gracieuse autorisation donnée par Mme la baronne Nathaniel de Rothschild, châtelaine des Vaulx : MM. Frédéric Passy et Chatain, de l'Institut; le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire: Vrignault, comte de Ronseray, Juglar, Maurice Du Seigneur, Paul Marmottan, de Gatines, Decloux, Dr Le Baron, Dr Cayla, Charles Normand, Brenot, Champion, Séré-Depoin, président de la Société archéologique de Pontoise et du Vexin; Gautherin, maire de Rambouillet, Chasles, juge au tribunal; Leques, receveur des finances; Hérard, Maillard, Couardluys, archiviste de Seine-et-Oise, formaient avec cinquante autres érudits, députés ou fonctionnaires qu'il faudrait tous nommer, cette colonne d'excursionnistes à laquelle s'était jointe la Société archéologique de Rambouillet au grand complet, sous la conduite de son président, M. le comte de Dion, et son aimable secrétaire, M. Lorin. La présence de M. Lorin, valut à la nombreuse assemblée un remarquable éloge du poète Desportes.

Sur la belle route à travers bois qui part de Rambouillet, voici tour à tour La Villeneuve, son orme gigantesque, et les fermes de Saint-Robert, d'où se déroule ce merveilleux panorama de la vallée de Senlis et du parc de Dampierre.

Sur une hauteur, près d'un des contreforts de la vallée de Chevreuse et en face du bois des Maréchaux, se dressent, spectacle rare à notre époque, les piliers de justice des anciens moines des Vaulx-de-Cernay, débris féodaux que dans le pays on a surnommés *les trois pucelles*.

Bientôt, admirablement placée au bord d'un étang sur lequel, autrefois, se mouvaient des îles flottantes soutenues par l'enchevêtrement de racines d'arbres, se montre l'entrée du château. — A vingt pas des grilles, à l'intérieur, le plus étonnant spectacle s'offre à la vue : au milieu d'un parc immense où s'étale princièrement la luxuriante flore des tropique, les restes de la chapelle des Vaulx-de-Cernay sont debout, admirablement entretenus; le mur de la nef, le pignon avec ses rosaces et ses portes, le pan collatéral du midi, ont conservé leurs voûtes intactes. — En sens vertical, s'étend l'immense promenoir du monastère, bâtiment à ogives superbes et tellement solides qu'elles soutiennent sur toute sa longueur des arbres de trente pieds de haut, poussés à l'endroit qu'occupaient autrefois les dortoirs. — Et partout, sur les murs et les arcs, dans les embrasures de fenêtres et sous les cintres des voûtes, se sont développés des arbustes, des lierres et des herbes folles, entourant si pittoresquement les détails

de cette architecture admirable, qu'ils en font, en l'égayant, le tableau le plus merveilleux qu'on puisse rêver! — On raconte, et non sans quelque semblant de vérité, qu'à la création de *Robert le Diable*, le décor original de la scène des nonnes fut une reproduction exacte de l'église en ruines des Vaulx-de-Cernay.

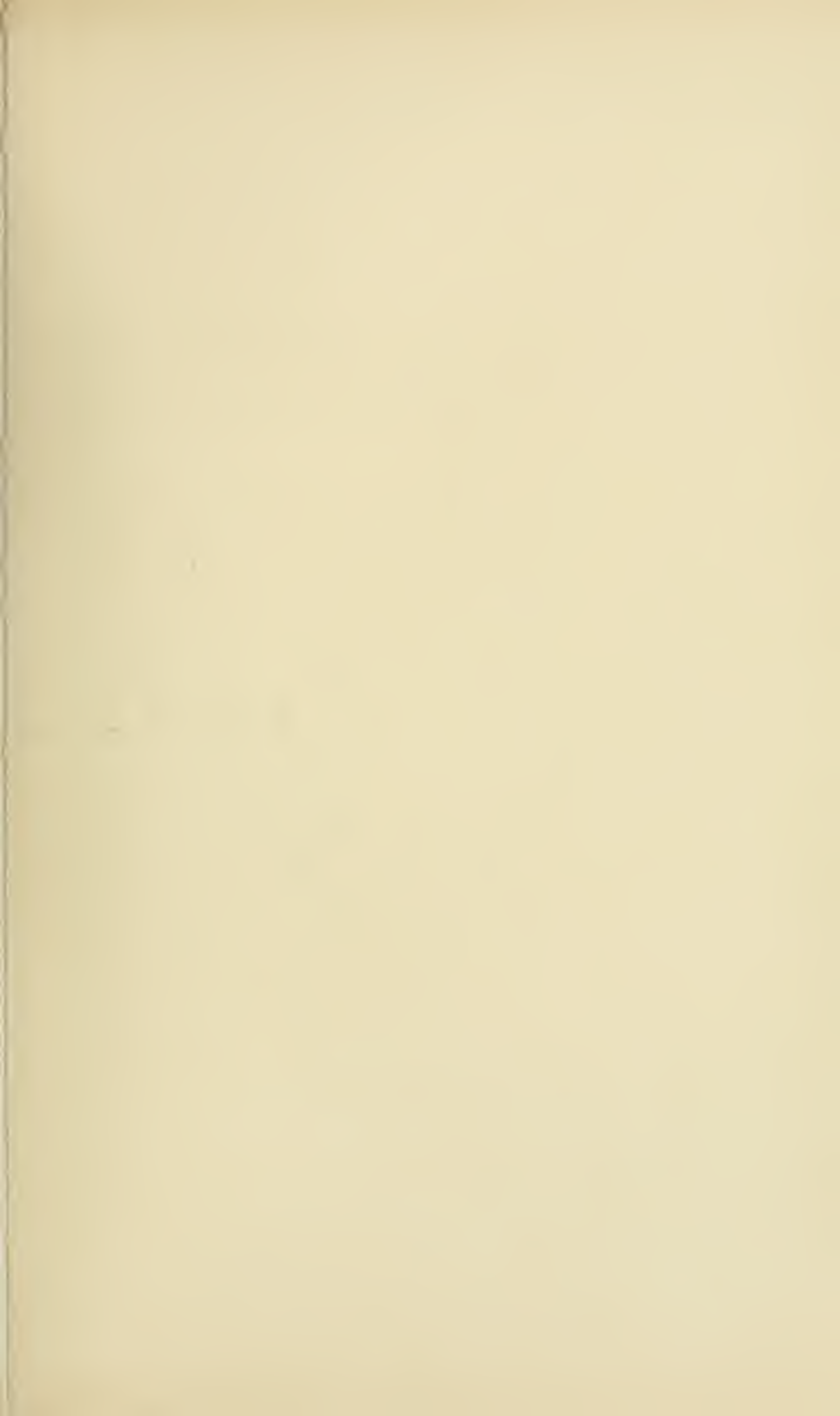
Au couchant, s'étendant jusqu'au pignon de l'ancienne chapelle et sur l'avenue, aujourd'hui sablée, qui séparait l'hôtel abbatial du couvent et formait, de façon si exacte, la ligne de démarcation des diocèses de Chartres et de Paris, que l'église et le monastère dépendaient de cette dernière ville, tandis que le palais était sur le territoire de Chartres; l'abbaye célèbre, réédifiée sur son ancien emplacement, se dresse dans le parc.

A quarante mètres environ du chevet de la vieille église, une source abondante, portant le nom de *Fontaine Saint-Thibaut*, est abritée par un ravissant petit monument à arcades supportées par des pilastres du plus pur style Renaissance; arcades et pilastres proviennent du cloître dont une transformation s'opéra au XVI[e] siècle.

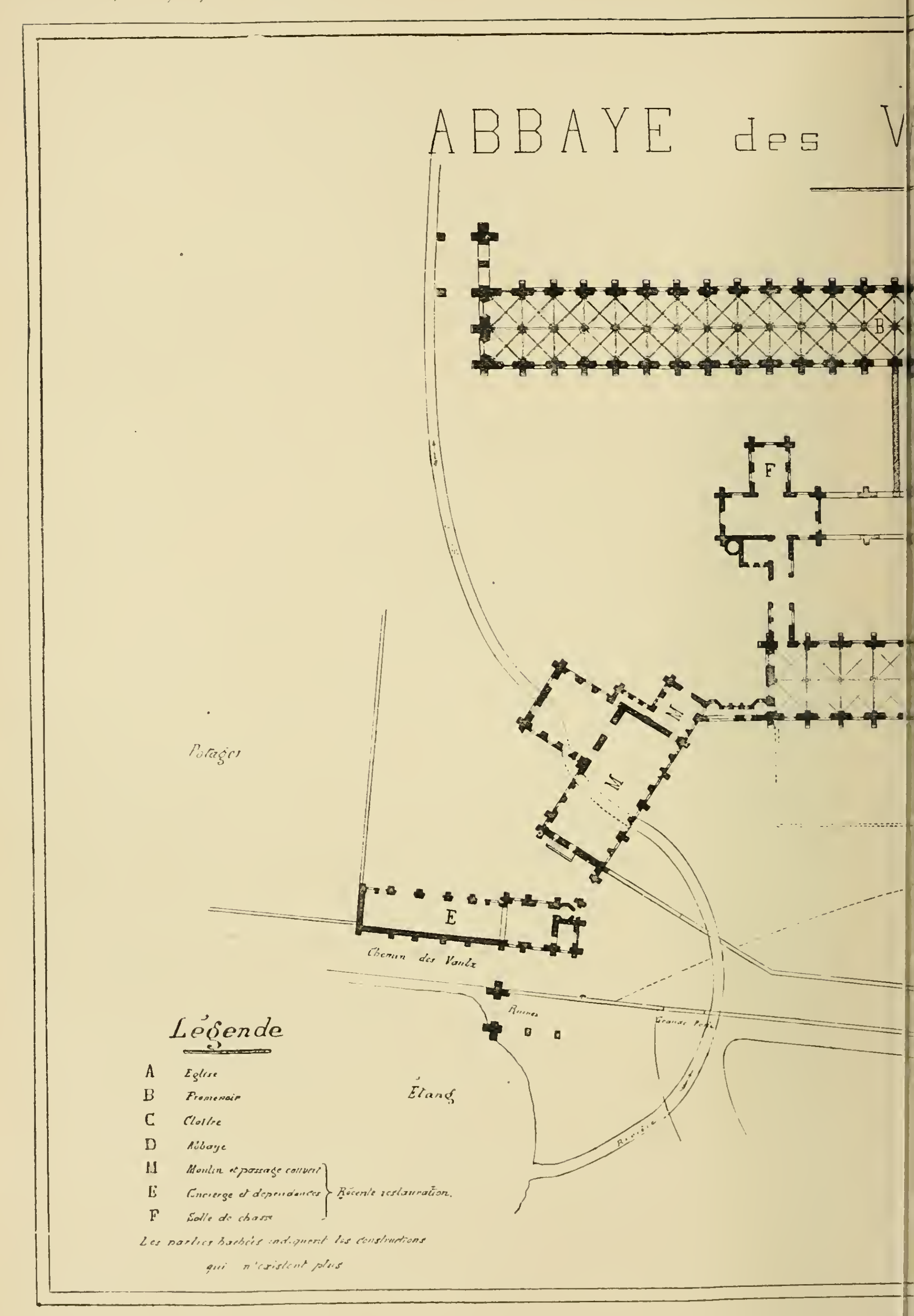
Comment se peut-il que cette abbaye des Vaulx-de-Cernay, une des curiosités les plus attrayantes des environs de Paris, n'ait pas tenté plus souvent la plume de nos écrivains? A grand'peine, on retrouve des traces de son histoire, et c'est grâce à la munificence de M. le duc de Luynes, qui en fit publier, il n'y a pas très longtemps encore, un luxueux cartulaire, que des renseignements précis purent être retrouvés.

Fondée en 1128 par le comte de Neaufle, connétable de France, et Ève, sa femme, en faveur des moines de Savigny-en-Avranchin réunis plus tard à l'ordre de Cîteaux, l'abbaye des Vaulx-de-Cernay servit de demeure, au commencement du XIII[e] siècle, à Pierre le Religieux, qui écrivit là son « Histoire des Albigeois ». — Saint-Thibaut de Marly, de la maison de Montmorency, et dont nous venons de voir le nom, mourut aux Vaulx le 8 décembre 1247; sur le mur de la nef, on voit une pierre tombale portant son nom; celles de Neaufle et d'Ève, son épouse, subsistent également, et sont placées au-dessous de la grande rosace.

Des tablettes de cire conservées à la Bibliothèque nationale nous apprennent que vers le milieu de février de l'an 1306, le roy Philippe le Bel allant en Beauce et dans la Normandie, se logea avec toute sa cour à l'abbaye des Vaulx-de-Cernay. — Après avoir été successivement donné à Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon, à Louis Guilart, à Henri-Charles Guillart, évêque de Chartres, et à beaucoup



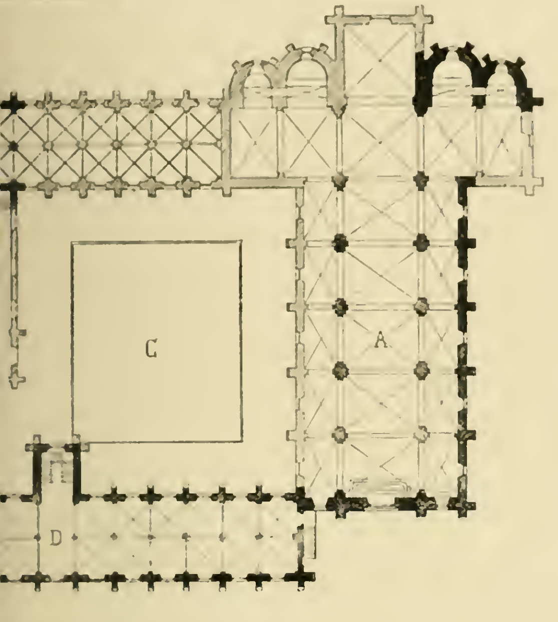
l'A. d. M., Paris, 98, r. de Miromesnil.

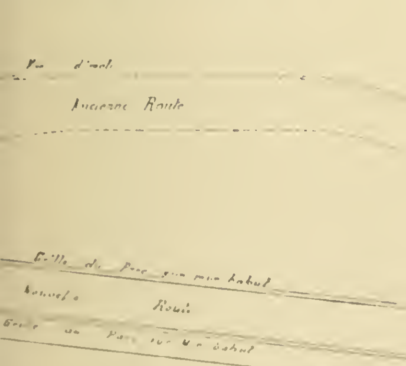


Pl. 409-410. — Plan d

Souvenir de la visite des

ULX de CERNAY





baye des Vaulx de Cernay.

ents de l'Ami des Monuments.

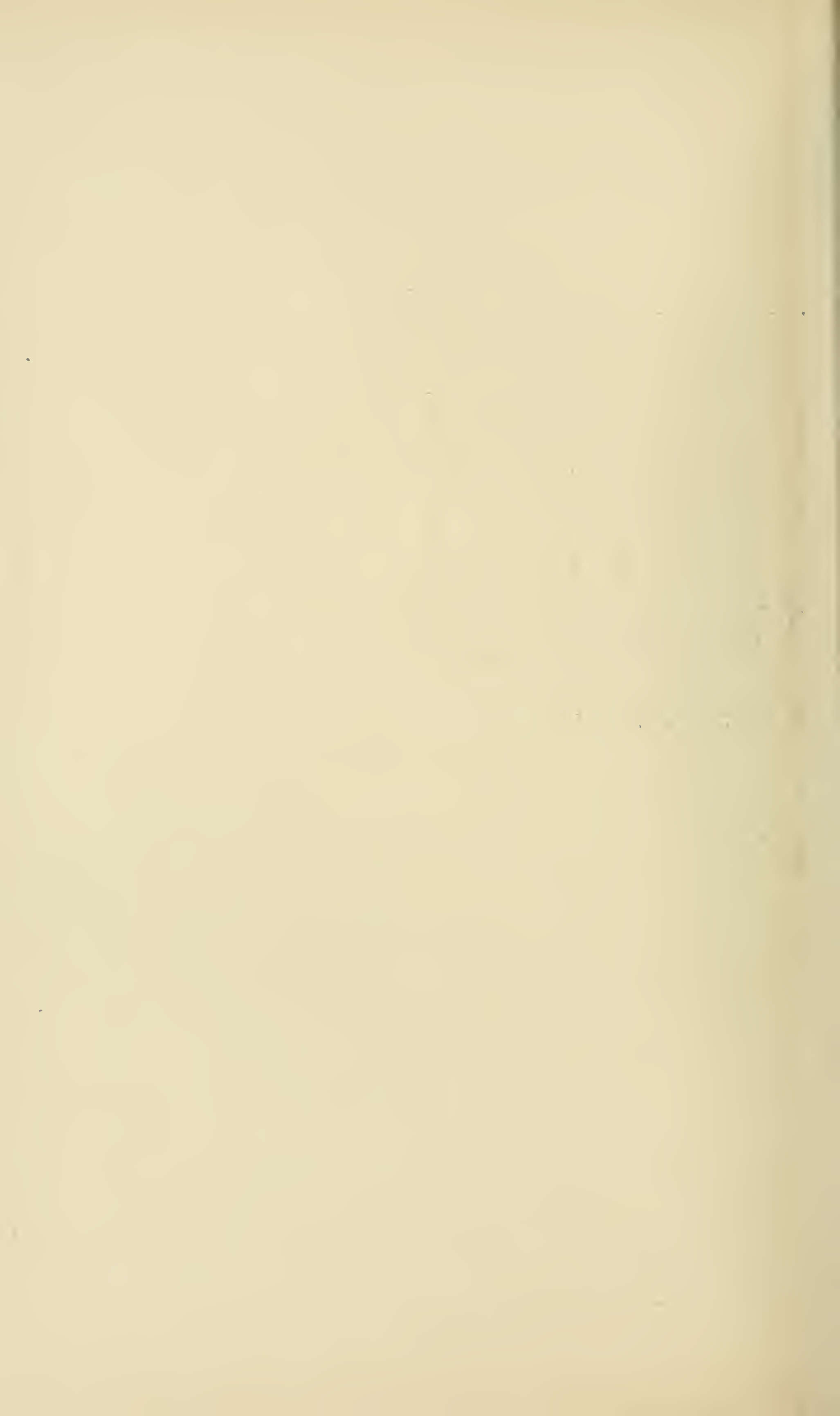




Fig. 411. — Tourelle de l'Hôtel Cujas,

Rue des Arènes, à Bourges (côté droit).



d'autres dont un Pontchartrain, le fief échut à Henri de Bourbon de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, qui ne le quitta en 1668 que pour y laisser entrer Jean Casimir de Pologne, alors réfugié en France.

Plus près de nous, l'abbaye des Vaulx-de-Cernay fut la maison de campagne de M. le premier président de Lamoignon; aujourd'hui, en conservant à l'intérieur les nervures ogivales des parties intactes, Mme de Rothschild en a fait une résidence sans pareille, ornée de tapisseries, de meubles et de bibelots précieux, dont la vue seule vaut un voyage cent fois plus long que celui de Paris à Cernay.

Du château, on monte par les bois aux carrières de grès de la ville de Paris, auxquelles donne accès dès l'arrivée sur le plateau, au milieu de nuées de faisans que n'effraye même pas le sifflet des locomotives, un minuscule chemin de fer Decauville; cette traction pratique, jointe aux moyens récents procurés par la force électrique dans l'exploitation des carrières, sont des surprises auxquelles le visiteur est loin de s'attendre au milieu de hautes futaies.

Du *bois des Maréchaux*, on revient à Cernay par le *sentier des Cascades*, délicieux sous-bois hérissé d'immenses rochers granitiques qui, jusqu'au fond du ravin d'où monte le bruit des chutes de l'Yvette, donne à s'y méprendre l'illusion des beaux sites de la Suisse.

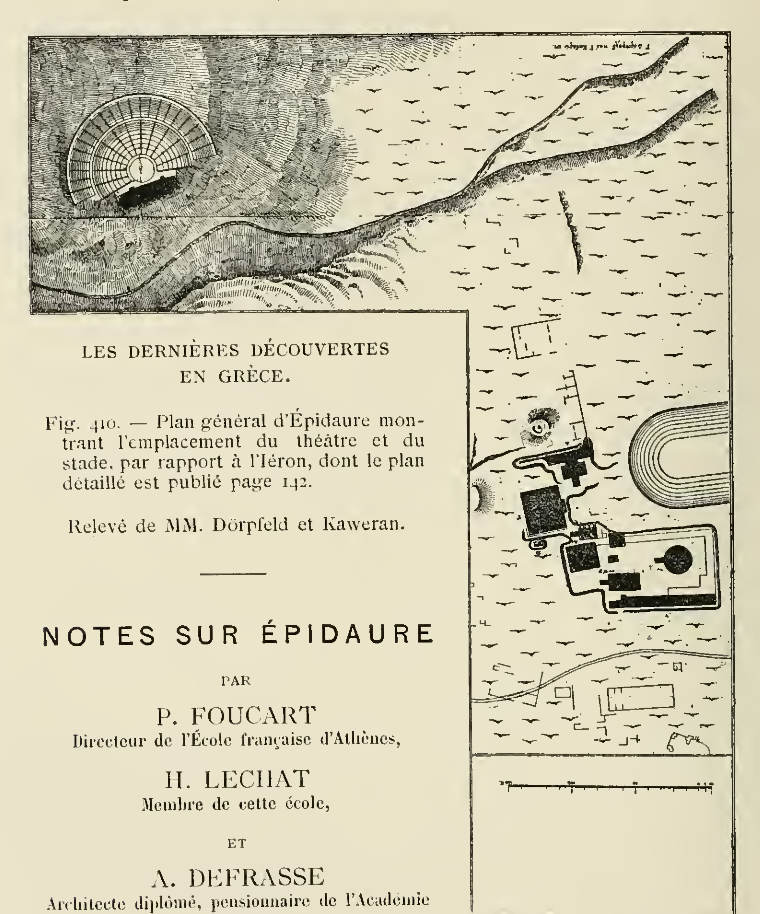
TOURELLES DE BOURGES

Nous donnons ici un spécimen d'une de ces charmantes tourelles qui ornent la belle ville de Bourges et que nous devons à M. Marcel Daly, le distingué directeur de la *Semaine des constructeurs*; nous voudrions voir ces *bow-windows* antiques remis en honneur par nos architectes modernes. Rompre la monotonie des lignes droites est une chose louable entre toutes, la ligne droite étant la mère naturelle de l'uniformité, partant de l'ennui.

Bourges est plein de ces tourelles. L'hôtel Cujas, qui fut habité par le célèbre jurisconsulte, dont le nom est resté proverbial à l'École de droit, avait été construit par Guillaume Pellevoisin, l'architecte de la tour du nord de la cathédrale. Le cachet si élégant que le maître savait donner à toutes ses œuvres se trouve dans ce modeste édicule.

L'hôtel Jacques-Cœur, actuellement le palais de justice; l'hôtel Lallemant, rue des Vieilles-Prisons; l'hôtel de la Porte, où se trouve

établie la mairie actuelle; l'hôtel du Doyenné, etc.; il y a encore, quoi qu'on en dise, bien des choses à glaner dans les capitales des anciennes provinces françaises.



LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN GRÈCE.

Fig. 410. — Plan général d'Épidaure montrant l'emplacement du théâtre et du stade, par rapport à l'Iéron, dont le plan détaillé est publié page 142.

Relevé de MM. Dörpfeld et Kaweran.

NOTES SUR ÉPIDAURE

PAR

P. FOUCART
Directeur de l'École française d'Athènes,

H. LECHAT
Membre de cette école,

ET

A. DEFRASSE
Architecte diplômé, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

I. Nouveaux détails sur les honoraires des architectes grecs. — II. Le temple d'Asclépios : l'architecte, le statuaire, le prix de revient, date de la construction, l'autel; documents à l'appui de l'opinion de MM. Defrasse et Lechat. — III. La Tholos : sa destination expliquée, marque d'appareillage, date de la construction, nom de l'architecte.

Depuis que nous avons rédigé les notes de notre voyage à Épidaure, on a publié d'importants renseignements dans le *Bulletin* de

l'École française d'archéologie à Athènes[1]. Nous nous empressons d'en reproduire les données qui complètent le précédent travail et apportent de très intéressants renseignements.

M. Foucart nous donne notamment des détails inédits sur les honoraires des architectes. On savait par les comptes d'Éleusis en 328 que l'architecte recevait deux drachmes par jour, et ce prix semble s'être longtemps maintenu. Théodotos, architecte du temple d'Asclépios à Épidaure, recevait un drachme par jour, comme dans les comptes de l'Érechthéion. Lorsque les statues du temple d'Asclépios furent livrées, les comptes étaient clos et l'architecte Théodotos avait reçu le salaire de ses six derniers mois. La réception des statues lui fut donc payée en supplément. Il reçut pour cela 70 drachmes. Les statues ayant coûté 1400 drachmes, c'est le cinq pour cent sur la valeur des travaux, comme de nos jours.

TEMPLE D'ASKLÉPIOS.

Si Théodotos en fut l'architecte comme on vient de le voir, c'est à Timothéos que l'on doit les sculptures. Une inscription qui mentionne les marchés avec les entrepreneurs nous apprend que « Timothéos s'est chargé d'exécuter et de fournir des modèles, 900 drachmes; caution Pythoclès. » Ce fut ce même Timothéos qui sculpta la frise méridionale du Mausolée, et une statue de Diane transportée à Rome dans le temple d'Apollon Palatin.

M. Foucart assigne la date de 375-380 à la construction du temple d'Asclépios et à l'inscription qui contient les marchés.

De leur côté, MM. Defrasse et Lechat ont recherché l'emplacement de l'autel extérieur. Ils combattent l'opinion de M. Dörpfeld qui le place au sud du grand temple, en un endroit où l'on remarque une large plate-forme dallée.

« Au seuil du temple aboutissent deux voies : l'une se dirige au sud, vers le temple d'Artémis et les Propylées; l'autre continue la rampe qui descend du temple d'Asklépios, mais ne la continue pas tout droit; elle incline presque aussitôt et très sensiblement sur la gauche. Elle ne subsiste plus guère que sur une longueur d'une dizaine de mètres, les matériaux qui la composaient ayant été enlevés; mais la

1. Voyez dans *l'Ami des Monuments*, 1890, page 140, la lettre aux Amis des Monuments; les dernières découvertes en Grèce : Épidaure; par Charles Normand.

direction qu'elle avait autrefois n'est pas moins nettement indiquée. En la suivant, on arrive, — à 30 mètres du temple, — à l'extrémité d'une plate-forme, longue de 16 mètres, large de 3,50. Notons d'abord, au pied de la plate-forme, quelques dalles encore en place qui sont des restes de l'ancienne voie. Cette plate-forme était donc reliée au temple, ce qui en démontre déjà l'importance. Au point de vue de la construction, elle présente une première assise (en partie détruite) de blocs mal appareillés, qui ont été ajoutés à une date postérieure; mais par dessous vient un soubassement, fondé avec de grandes dalles de tuf juxtaposées, qui remonte à la meilleure époque grecque. C'est sur ce grand et beau soubassement, contemporain des monuments du IVe siècle, élevé presque en face du temple, relié au temple par une voie dallée[1] que bordaient des stèles et des ex-voto, que nous placerions volontiers l'autel d'Asklépios.

MM. Defrasse et Lechat font justement remarquer que les dimensions énormes du soubassement qu'ils considèrent comme étant celui de l'autel sont de nouveaux motifs à maintenir leur hypothèse; il a 16 mètres sur 3 et demi. Ils attirent l'attention sur les aires considérables de ce qu'on considère comme étant les autels d'Olympie et de l'Acropole d'Athènes. Puis ils rappellent les dimensions de l'autel de l'Amphiaraion à Oropos; ils se basent également sur les dimensions que nous leur avons indiquées comme étant celles de l'autel découvert à Mégalopolis par les Anglais à la fin de leur campagne de 1890.

Nous croyons pouvoir apporter des arguments nouveaux en faveur de leur thèse, en établissant un tableau donnant les dimensions des autels antiques. Nous avons mesuré nous-même les largeur et longueur qui n'ont pas encore été signalées et nous les soulignons.

Voici ce tableau des autels extérieurs de temples grecs :

Autel de l'Asclépios à Épidaure	9 mètres	4.50
— de Mégalopolis (fouilles de 1890)	11 m. 14	2.00
— de Trézène (fouilles de 1890)	7 m. 40	2.50
— d'Amphiaraion à Oropos	9 mètres	4.50
— du Pirée	7 mètres	1.70
— de Pergame? (pour mémoire[2]) ou Monument héroïque d'Andromaque.	38 mètres	35.00

1. L'autel, là où le place M. Dörpfeld, aurait pu être desservi par l'autre voie. Mais cette voie, sans l'autel, était toujours nécessaire pour communiquer avec le temple d'Artémis et les Propylées, tandis que la première voie reste incompréhensible, si ce n'est pas à l'autel qu'elle aboutit.

2. Dans une étude sur Pergame nous avons exprimé l'avis que les savants

« Les sculptures découvertes à Épidaure dans les environs du temple d'Asclépios ont été transportées au Musée Central d'Athènes, écrit M. Foucart, où elles forment une série des plus intéressantes[1]. La plupart des figures proviennent des deux frontons : combat d'Amazones à l'ouest, combat de Centaures à l'est. De plus, on a trouvé dans un mur byzantin, à l'ouest du temple, deux statues mutilées de Néréides, assises sur des chevaux qui semblent s'élancer des flots de la mer : ces deux figures étaient placées sur les acrotères qui surmontaient le fronton occidental. On avait d'abord cru reconnaître les acrotères de l'autre fronton dans trois Victoires ailées trouvées entre la face méridionale du temple d'Asclépios et le temple d'Artémis, mais les dimensions sont plus petites que celles des Néréides, et il est plus probable qu'elles proviennent du temple d'Artémis.

M. Cavvadias, qui a décrit, avec une complaisance assez naturelle, ces sculptures dont la découverte lui était due, les attribue au commencement du IVe siècle : il signale leur ressemblance avec les figures de la Victoire Aptère et celles du Mausolée, et il regarde comme très propable qu'elles sont l'œuvre de l'école attique. Les conclusions de M. Cavvadias nous paraissent fort justes. Elles sont confirmées par une inscription publiée dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική (1886, p. 145), qui contient les marchés passés avec divers entrepreneurs pour la construction du temple d'Asclépios. « Parmi ceux qui sont énumérés au commencement de la troisième année des travaux, nous trouvons : Timothéos s'est chargé d'exécuter et de fournir des modèles, 900 drachmes; caution Pythoclès ». Les τύποι dont il est ici question ne désignent pas les modèles des moulures ou des ornements destinés à la décoration du temple; pour cette catégorie, le terme usité était παράδειγμα[2]. Le mot τύποι s'emploie

allemands avaient eu tort de qualifier ce monument de Grand Autel. Nous l'avons désigné sous le nom de Monument héroïque d'Andromaque. Les uns, tels que M. Durm, nous ont approuvé. D'autres ont contesté, mais sans donner de preuves à l'appui. Les dimensions mêmes du monument nous semblent aujourd'hui un nouvel argument en faveur de notre thèse. (Voir notre étude : *Les Fouilles de Pergame*. Paris, 1881.) C. N.

1. Les sculptures les mieux conservées ont été publiées dans l'Ἐφημ. Ἀρχ., 1884, pl. 3 et 4; 1885, pl. 1 : elles sont toutes décrites dans le catalogue de M. Cavvadias. Κατάλογος τοῦ κεντρικοῦ Μουσείου, p. 74-80.

2. Παραδείγματος λεοντοκεφαλᾶν ἐνκαύστιος (l. 304). Dans une autre inscription, inédite, d'Épidaure, τοῦ παραδείγματος τῶν ἐγγλυμμάτων ἀστραγάλων καὶ κυματίων. — Même expression dans les comptes de l'Érechthéion : [τὰ παρα]δείγματα πλάττουσι των χαλκων — ἕτερον παράδειγμα πλάσαντι τὴν ἄκανθον εἰς τὰ καλύμματα (*C. I. A.*, I, 324).

pour les modèles dont font usage les peintres ou les sculpteurs. Ici, ce sont des dessins, peut-être même des maquettes pour les statues des frontons et des acrotères. Tous les modèles ayant été fournis par Timothéos, il n'y a pas à s'étonner que toutes les sculptures du temple d'Asclépios aient des caractères communs. Si, comme on l'a remarqué, quelques-unes présentent des différences dans la facture, cela tient à ce qu'elles furent exécutées par des artistes différents. L'inscription en fournit encore la preuve. Timothéos s'était chargé seulement des acrotères de l'un des frontons[1]. Les acrotères de l'autre furent l'œuvre d'un sculpteur dont le nom commence par Θεο.... (I. 97). Quant aux statues des deux frontons, elles furent exécutées par Θεοξενίδας et Ἑκτορίδας.

Quelle est la date de la construction du temple d'Asclépios? Les éditeurs de l'inscription qui nous a conservé les marchés passés pour l'érection de cet édifice ont fait remonter ce document aux premières années du IVe siècle. En effet, ο est fréquemment employé pour ου et ε pour ει; de plus, dans quelques cas, le lapicide a conservé l'habitude ancienne de graver un point au milieu de ο.

Ce sont des indices qui ont de la valeur, et qui prouvent que l'inscription appartient à la première moitié du IVe siècle. Mais, dans les villes où l'on n'a pas une série de monuments épigraphiques, comme à Athènes, l'orthographe et la forme des caractères ne suffisent pas pour fixer une date, à cinquante années près. Pour la déterminer sûrement, il faut des renseignements empruntés à l'histoire ou aux auteurs. C'est justement un renseignement de ce genre que nous fournissent le nom de Timothéos et la part prise par lui à la décoration du temple. Pline le nomme comme un contemporain de Scopas et de Léocharès et florissant vers la 107e Olympiade (Plin., *Hist. nat.*, XXXVI, 30). Sa construction du Mausolée commença en 352 et se prolongea même après la mort d'Artémise. On peut admettre que Timothéos était alors à l'apogée de sa réputation et qu'il avait de quarante à cinquante ans. En supposant que les sculptures d'Épidaure soient un de ses premiers travaux, il ne sera guère possible de remonter plus haut que 375-380[2]. Telle est la date que j'assignerais à l'inscription et à la construction du temple d'Asclépios.

1. Τιμόθεος ἕλ[ετο τἀκρω]τά[ρ]ια ἐπὶ τὸν ἅτερον αἰετὸν [X] X ⊟ ⊟ ═══ ἔνγυος Πυθ[οκλῆς] (I, 90-91).

2. A la même époque sans doute se place la statue d'Asclépios faite par Timothéos pour la ville voisine de Trézène (*Paus.*, II, 32).

LA *Tholos* OU RÉSERVOIR CIRCULAIRE.

Nous avons dit que l'on ignorait la destination de l'édifice circulaire que nous avons décrit dans notre voyage à Épidaure[1]. MM. Lechat et Defrasse ont exprimé une opinion qui nous paraît très logique et très juste. Ils s'expriment ainsi :

« L'explication la plus simple et la plus satisfaisante consiste à dire que la *tholos* abritait une source, la source sacrée d'Asklepios, dont le souterrain formait le réservoir. Tout alors devient clair. L'eau venait sourdre au niveau inférieur du souterrain, lequel fut pris pour centre du monument. Afin de la laisser circuler, on perça des portes étroites dans les murs, qui soutenaient le dallage d'en haut. Ces portes ne sont pas percées l'une en face de l'autre, tandis qu'au contraire les petits murs transversaux se font suite. La disposition des portes par rapport aux petits murs est la principale singularité du souterrain. Or, ce n'est que l'application d'un principe que l'on observe aujourd'hui encore dans la construction des réservoirs en maçonnerie, et dont la formule peut être exprimée ainsi : — lorsque la quantité d'eau contenue dans le réservoir augmente ou diminue, il importe que le courant s'établisse en tout point, afin qu'il n'y ait nulle part d'eau stagnante. Supposons ici que le débit de la source s'accroisse à un moment donné : l'eau devra faire un circuit complet, avant de prendre son niveau dans toutes les parties. Même circuit, en sens inverse, quand on puise par l'ouverture centrale. Or, ce circuit complet n'aurait point lieu, si les portes étaient toutes dans le même axe, et si les petits murs transversaux n'existaient pas. Ces murs, comme on voit, sont seulement des brise-lames; leur fonction est, pour ainsi dire, d'obliger l'eau à visiter toutes les parties du réservoir, chaque fois que le niveau change. (Aussi n'est-il pas besoin qu'ils ferment le passage hermétiquement; le deuxième, par exemple, n'est qu'une simple dalle, posée de champ sur la saillie que fait la dernière assise de chacun des grands murs, et la dalle se prolonge en dessous par une queue triangulaire, qui laissait libres les deux tiers du passage pour les couches d'eau les plus basses). Enfin, le dallage de l'intérieur de la *tholos* est connu dans tous ses éléments, on en a fait la restauration[2]; mais pour le centre, on n'a rien trouvé. Il fallait

1. Voyez *l'Ami des Monuments*, pages 153 et 154 les plans de la Tholos.
2. Πρακτικά, 1883, pl. I", 2, et *l'Ami des Monuments*, n° 10.

s'y attendre, car cette partie avait dû rester vide, le réservoir ayant au milieu sa bouche ronde, toujours béante.

Tous les détails de la construction se trouvent donc expliqués de cette manière, et de plus réunis l'un à l'autre par des rapports de dépendance réciproque. Ajoutons que ces explications techniques s'accordent bien avec l'impression directe qu'on ressent devant les ruines de la *tholos*. Le plan se réduit, en somme, à une véritable margelle de puits, qu'entourent d'autres margelles concentriques, de plus en plus grandes. Et avant tout raisonnement, l'idée d'un puits, d'une source, se présente d'elle-même à l'esprit.

Aussi M. Cavvadias avait-il d'abord songé à cette solution. Il l'a écartée, n'ayant découvert, dit-il[1], aucune preuve de la présence de l'eau. Mais la meilleure de toutes les preuves, il nous semble, c'est le souterrain, que l'on ne peut expliquer que comme un réservoir. Que l'eau ait depuis longtemps cessé de le remplir, il n'importe. Une source peut bien tarir. Surtout si la ruine des édifices d'Épidaure est due en partie, comme l'a écrit ailleurs M. Cavvadias[2], à un de ces tremblements de terre qui ne sont point rares dans le Péloponnèse, cette source a pu être subitement anéantie. Ou bien, les causes accidentelles mises de côté, elle a pu simplement diminuer par degrés, puis disparaître. Et s'il y a dix ou quinze siècles déjà qu'elle a disparu, quelle trace du séjour de l'eau espère-t-on retrouver sur les parois rugueuses et grises des pierres des fondations?

(*A suivre.*)

1. Πρακτικά, 1882, p. 79.
2. *Ibid.*, 1881, παράρτημα, p. 7.







Pl. 412-413 — La vieille France : Normandie

Saint-Lô. — La Maison Dieu. — Dessin de Rou[illegible]



L'ARCHÉOLOGIE

AUX ANTIPODES FRANÇAISES

LES MONUMENTS DE LA COLONIE FRANÇAISE DE L'ILE DE PAQUES

PAR

PAUL BARRÉ



uisque l'*Ami des Monuments*, après avoir commencé par ne s'occuper que de Paris, a envahi ensuite la province, et que maintenant il suit le mouvement artistique et archéologique en Grèce et en Égypte, pourquoi ne s'étendrait-il pas aussi aux autres parties du monde?

Dans cette conviction, je crois devoir appeler l'attention des amateurs de vestiges d'anciennes civilisations sur ce qu'on peut appeler les « bibelots » de l'île de Pâques, très peu connus encore.

On sait que l'île de Pâques est située en Océanie; contestée longtemps entre la France et le Chili, elle a été occupée par ce dernier en 1888. Est-elle pour toujours abandonnée par la France? Ce serait regrettable, vu les droits que nous y avions, et à cause de la situation stratégique du point; mais les gigantesques ruines qui y sont conservées doivent appeler notre attention, pour les sauvegarder de la destruction qui, peut-être, les menacera un jour ou l'autre.

D'après le capitaine *Auguste Mer*, auteur d'un *Mémoire sur le périple d'Hannon* (1885), les Malais auraient peuplé, dès la plus haute antiquité, la plupart des îles du Pacifique, et l'île de Pâques en serait. Les monuments singuliers, signalés plus haut ont été remarqués pour la première fois par le navigateur Roggewin. « Ce sont des statues colossales, ayant du rapport avec les anciennes statues égyptiennes. Toutes sont coiffées d'un énorme bloc cylindrique en pierre, posé après coup sur la tête de la statue, assez ressemblant à

celui des divinités égyptiennes. Ces statues sont placées sur d'immenses plates-formes, construites avec un art étonnant : elles sont tantôt seules, tantôt réunies par groupes de trois, quatre et même cinq personnages. Il y en a dont la hauteur dépasse 9 mètres, et dont la largeur, au milieu du corps, est de près de 3 mètres. Ces monuments sont incontestablement d'une très haute antiquité, les plates-formes sur lesquelles sont placées ces statues sont en pierres taillées fort larges. Les joints sont très serrés et les pierres emmortaisées les unes dans les autres, d'une façon très habile. Il est bien certain que la pose de ces monuments singuliers est absolument au-dessus des forces dont dispose la population actuelle de l'île, que Cook estimait à 800 habitants..... Mais comme la disposition et la construction de ces plates-formes sont tout à fait semblables à celles qui supportent les temples d'Angkor, ancienne capitale de l'empire malais (au Cambodge), et à celles des temples de Java et de Sumatra, il est permis de croire qu'elles ont la même origine. »

Pour terminer, nous réitérons ici le vœu formulé il y a déjà plus de deux ans, par M. I. Guet, dans le journal *la Géographie*, à savoir qu'il faudrait envoyer à l'île de Pâques « un agent capable de mesurer, de photographier dans tous les sens, d'étudier, de décrire avec soin ces curiosité extra-lointaines ».

Aux *Amis des Monuments*, et ils deviennent de plus en plus nombreux, de voir si la question en vaut la peine!

Dans la cour du musée d'anatomie, au Jardin des Plantes, on peut voir, depuis très longtemps, une tête colossale en pierre qui, d'après l'étiquette placée au-dessous, a appartenu à une statue gigantesque et a été rapportée de l'île de Pâques par le contre-amiral *de Lapelin*. Cette étiquette ne nous en dit pas davantage. Ce fragment ancien, qui serait mieux à sa place au Louvre, assurément, que dans un musée d'histoire naturelle, doit probablement faire partie des statues décrites sommairement par le capitaine Mers. — P. B.

L'EXTENSION DE NOTRE CAMPAGNE

CONTRE LE VANDALISME

Si l'*Ami des Monuments* est le laboratoire où tant de personnalités éminentes exposent leurs opinions pour triompher du vandalisme, son action n'est point suffisante encore pour réaliser le bien que désirent les artistes, les érudits, les lettrés ou les amateurs qui soutiennent et propagent cet organe de leurs revendications.

L'indépendance de cette revue lui permet d'accueillir les idées les plus diverses, émanant des milieux les plus opposés et les plus lointains; devenue le point de ralliement des gens de goût de tous pays, il ne suffit point qu'on y étudie ces questions sous toutes leurs faces. Le chimiste en son laboratoire procède par expériences restreintes : c'est l'industriel qui fait entrer dans le torrent de la circulation publique les bienfaits de ses inventions.

Nos collègues ont tous en main des moyens d'action pour procéder de même façon et vulgariser les idées qui sont la sauvegarde des intérêts des arts : j'entends un plus grand respect des choses du passé, surtout lorsqu'il s'agit de restaurer, mot auquel on devrait substituer celui d'entretien.

C'est ce que plusieurs de nos collègues ont déjà réalisé en répandant ces idées dans leurs livres ou dans leurs journaux. C'est ce que vient de faire à son tour M. Robida dans sa *Vieille France : Normandie*. Tous nos amis seront bien aise de voir mettre en vedette les bonnes idées si justement exprimées dans les lignes suivantes, où il fait ressortir d'abord l'aspect pittoresque des vieux pignons, tels que ceux de Saint-Lô (Voyez la planche) pour entrer ensuite dans des considérations de plus large envergure.

Tout autour de la place Notre-Dame, à Saint-Lô, dans les rues avoisinantes, aux carrefours se dessinant pittoresquement, les maisons montrent des façades du XVe siècle, des étages encorbellés, de hauts pignons, des lucarnes tréflées et, çà et là, des traces de crêtes sur les toits. Les carcasses solides des maisons restent intactes, les fenêtres et les devantures seules ont été modifiées.

Dans une des petites rues aboutissant à la grande place (rue du Poids-Royal ou National), voici deux maisons à pignons accolés,

appelés encore la maison de Dieu, restes ou dépendances d'un hôpital du moyen âge qui tenait tout le pâté de maisons avec retour sur la rue d'à côté, — encore une rue Thiers, sans doute dépossédée d'un joli nom d'autrefois.

Ce sont deux grands pignons à trois étages construits sur un soubassement de pierre et séparés par de robustes murs latéraux, au-dessus desquels se dressent de formidables cheminées. Les étages supérieurs sont en pans de bois en encorbellement sur des poutres sculptées. Les deux étages supérieurs, très élevés, ne sont qu'un grand châssis de fenestrage aux meneaux de bois, délicatement taillés et moulurés. Au-dessus, dans chaque pignon, une poutre sculptée dessine une grande ogive garnie de crochets. Il n'y a de changé dans tout l'ensemble que le rez-de-chaussée mis en boutiques.

Les maisons d'à côté étaient encore intéressantes, paraît-il, il y a peu de temps. D'après M. de Caumont, ces maisons auraient été construites en 1494. Les encorbellements ont été rasés, les façades grattées et ravalées; elles sont donc parfaitement banales, hélas!

« Et c'est ainsi, les belles choses disparaissent une à une, le pittoresque, l'imprévu, le beau d'autrefois sont remplacés par la platitude, l'intéressant par le quelconque; ainsi s'en va, se dilapide plutôt, ce que l'*Ami des Monuments*, revue dirigée par M. Ch. Normand, qui sert de tribune aux défenseurs des vieux monuments de notre sol, a appelé le « capital artistique des villes », c'est-à-dire la beauté pittoresque et personnelle, les monuments et les maisons de style particulier, remplacés par des architectures de confection et par la maison passe-partout volontairement laide, couvercle banal, boîte absurde qui ne tient compte ni du climat, ni de la contrée et pousse aussi bien — ou aussi mal — dans les environs de Paris qu'en Bretagne ou en Franche-Comté.

Le capital artistique des villes rapportait un intérêt comme tout capital, en passages de voyageurs, d'excursionnistes, en mouvement, en belle renommée, etc.; au lieu de le dilapider, conseillers municipaux et bourgeois devraient le garder soigneusement, l'entretenir et le faire fructifier. Quand il sera complètement évaporé, lorsque toutes les villes, sous prétexte d'embellissements, seront aplaties, rectifiées, rabotées, divisées en compartiments réguliers tracés comme les carrés d'une galette, sans une maison plus haute que l'autre autour de monuments tout neufs, qui songera seulement à les venir voir sans raisons d'affaires, et à perdre deux heures dans leurs rues monotones? Et les pauvres habitants? La monotonie du contenant

engendre la mélancolie du contenu, la tristesse, ce huitième péché capital, comme l'a dit un vieux philosophe chrétien qui s'y connaissait. Il ne serait même pas exorbitant de prétendre que les populations des lamentables petites cités monotones et monochromes, souffrant inconsciemment du manque d'art, doivent arriver sans s'en apercevoir à l'inappétence de tout, au dégoût, au pessimisme; cela peut se plaider. Et voilà les terribles conséquences de la manie démolissante des édiles modernes, martyrisant les pauvres vieilles villes avec un zèle d'inquisiteurs convaincus et féroces, au nom trois fois sacré de la très sainte ligne droite.

Culte de la ligne droite et prétention. Habiter dans de bonnes vieilles rues à la mode d'autrefois, de bonnes et honnêtes maisons qui disent franchement ce qu'elles sont au premier coup d'œil, c'était bon pour la vieille génération. Nous autres gens supérieurs, nous ne pouvons nous contenter de cette antique bonhomie d'allures et d'habitudes, nous préférons la maison bourgeoise, aux fenêtres régulières, aux petits rideaux bien empesés comme nous-mêmes, une façade qui ne dit rien, qui ne révèle rien sur nous, sur nos idées, sur nos habitudes ou nos ressources, l'idéale boîte guindée, le cartonnage en pierres et briques des gens comme il faut.

Heureuses les toutes petites villes pas bien riches, pas trop près des grands courants de gens et d'idées créés par les chemins de fer, les bonnes petites villes dénuées de toutes prétentions, où la population vit à la bonne franquette à la mode des aïeux, dans les demeures bâties par des aïeux. Et voyez quel effet de contraste : on arrive d'une ville quelconque, banale et prétentieuse, à l'aspect vide et triste, une ville endormie dont les habitants meurent d'ennui au fond de leurs maisons à la mode de la banlieue parisienne; on tombe dans un petit bourg de deux ou trois mille habitants, gai, animé, remuant; les bonnes gens vivent sur le pas des portes, se livrent à de petits commerces quelconques, sans embarras, sans luxe, sans vitrines, — travaillent, cousent ou rabotent dans la rue, causent, rient, s'interpellent d'une maison à l'autre, avec le sans-façon des bonnes vieilles mœurs d'autrefois. Sans grandes ambitions, portant allègrement leurs soucis, s'égayant tant qu'ils peuvent, flânant sur l'herbe aux bonnes soirées d'été, jasant à la chandelle l'hiver, ils passent en jouissant de la vie, modestes et heureux.

. . . .

« Ils disent ouf! tous ces conseillers municipaux, sans se douter que tout le monde, non pas seulement les artistes, gens dont l'opi-

nion importe si peu, dira : hélas ! — Mais l'alignement ! Cette superbe maison avance peut-être de cinquante centimètres, on ne peut lui faire grâce plus longtemps ! Et elle va disparaître bientôt. Comme la façade n'a pas de sculptures, on n'aura même aucun souvenir encombrant à jeter au musée. Le musée d'antiquités n'est-ce pas, à Paris comme en province, l'hôpital des invalides de l'art architectural, l'hospice de charité où les édilités n'osant plus tout à fait les jeter aux gravats, cachent les débris de leurs victimes, palais ou bicoques, maisons quelconques ou hôtel La Trémouille.... »

Ce que réclament les sociétés d'*Amis des Monuments* pour les vieux édifices, monuments ou maisons, ce n'est pas seulement le respect, c'est la tendresse et la sollicitude. Les archéologues ne sont pas de bénévoles amants du passé, les archéologues au fond ce sont les vrais amis de l'avenir, qui s'efforcent de défendre contre le présent barbare, dans l'intérêt des générations à venir, et les monuments illustres qui sont l'honneur des cités, et les édifices modestes qui donnent à ces cités une physionomie pittoresque et caractéristique. »

CONSTANTINOPLE AU MOYEN AGE

L'ENCEINTE GÉNOISE DE PÉRA

(GALATA ACTUEL)

LES ITALIENS A CONSTANTINOPLE ; RELATIONS AVEC L'HISTOIRE DE FRANCE. — L'ENCEINTE AUJOURD'HUI DÉTRUITE,

PAR

MARIE DE LAUNAY

Ancien archiviste de la municipalité de Péra, secrétaire du Conseil supérieur du Ministère impérial ottoman des Travaux Publics.

Chacun sait que Constantinople est formée de la réunion de trois villes distinctes. L'une, **Stamboul**, la plus grande, occupe la rive droite de la Corne d'Or et s'étage à l'ouest de la mer de Marmara. En face,

se trouve **Scutari**. Enfin, au nord de la Corne d'Or, s'étend **la ville franque formée des faubourgs de Galata et de Péra**.

C'est ici par excellence que l'on ressent le plus l'influence de l'Occident; là sont installés aussi les hôtels fréquentés par les voyageurs européens.

Occupée jadis par les Génois, ces actifs Italiens avaient entouré leur séjour d'une enceinte. Elle a aujourd'hui presque complètement disparu. Aussi avons-nous accepté avec plaisir l'offre que nous a faite, lors de notre passage à Constantinople, un dévoué compatriote, M. Cuinet, secrétaire général de la Dette publique ottomane, de communiquer aux *Amis des Monuments* un mémoire qui est le seul moyen de sauver de l'oubli le tracé de cette enceinte. Par son intermédiaire, il nous a été possible de faire profiter ce remarquable mémoire de la publicité de l'*Ami des Monuments*. Nous l'avons accompagné de fac-similés inédits de ces inscriptions. Elles sont d'une exactitude rigoureuse, car ce sont des reproductions inaltérables de photographies prises spécialement et qui sont introuvables. On verra combien les idées de M. de Launay sont celles que nos collaborateurs ont si souvent exprimées, bien que ce manuscrit inédit ait été rédigé depuis de longues années. Ainsi peu à peu, les amis des monuments, par l'intermédiaire de leur organe, se trouvent réunis pour accomplir leur tâche de sauvegarde, bien que leur séjour dans des pays si divers ait semblé devoir les laisser isolés les uns des autres. Notre vif désir est d'aider à l'accentuation de cette œuvre de concentration des forces, persuadés que leur résultante peut seule assurer la sauvegarde de cette poésie qui fait le charme principal de l'existence. C. N.

Chacun sait aujourd'hui combien l'histoire du moyen âge et des premiers temps modernes, dont l'étude a été longtemps si négligée, méprisée même, est fertile en enseignements. Plus on pénètre dans la profondeur de ses cryptes et plus on s'étonne de la multitude et de l'éclat des lumières qu'on y découvre, là où l'on était habitué à croire qu'il ne pouvait se rencontrer que des ténèbres.

Là se trouvent indubitablement tous les éléments du progrès, plutôt que dans certaines doctrines trop préconisées de nos jours. En ce qui concerne, par exemple, la situation physique et morale, le *bien-être* des classes dites *inférieures*, et particulièrement des ouvriers, ainsi que la *perfection des produits des arts et de l'industrie*, le progrès véritable pour bien des nations, parmi lesquelles il faut compter la Turquie, consisterait à retourner franchement et résolument en

arrière. Ce qu'il leur en coûterait pour renoncer à des *principes* réputés *immortels* serait largement compensé par la vigoureuse santé que ces nations anémiques recouvreraient en se retrempant aux sources de leur glorieux passé.

Mais ce n'est pas ici qu'il convient de s'appesantir sur de pareilles idées. Nous ne voulons, quant à présent, tirer de ce vaste foyer qu'une étincelle, dont la lueur suffira pour éclairer les petites choses dont nous avons à nous occuper dans cet opuscule, si tant est, cependant, que rien puisse être considéré comme petit, alors qu'il s'agit de ce qui touche à une nation aussi grande, aussi puissante que la sérénissime république de Gênes avait su le devenir par son énergie, sa richesse, par l'importance et l'étendue de son commerce et de ses nombreuses et brillantes colonies.

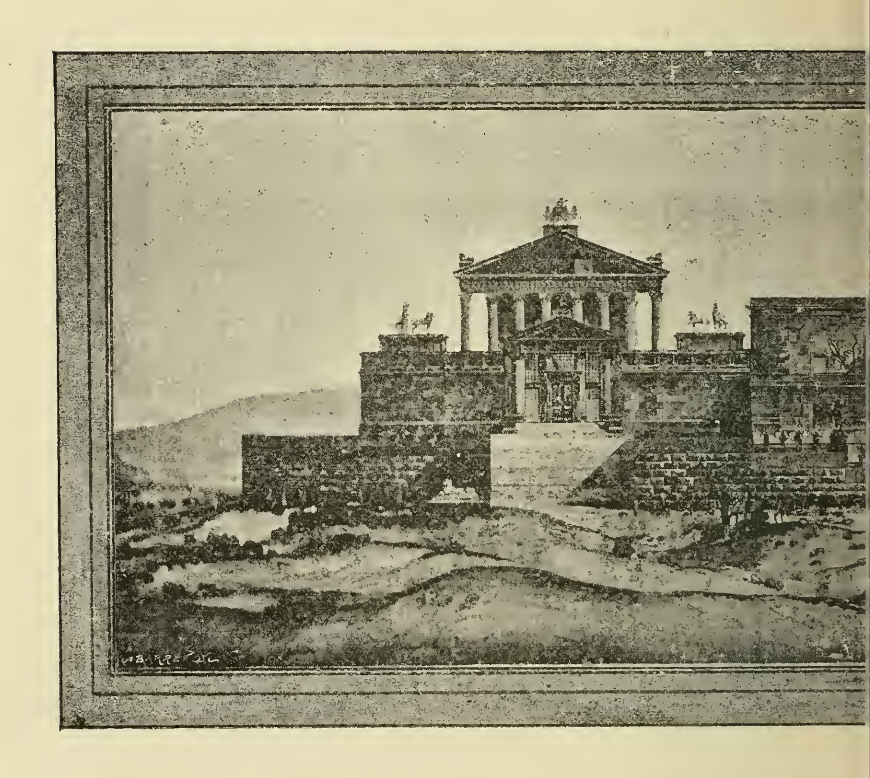
Parmi toutes ces colonies, répandues dans la mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne et jusqu'aux extrémités du golfe Persique, la principale était PÉRA, centre des possessions génoises de l'*Empire de Romanie*, ainsi qu'on appelait alors ce qui restait encore de l'ancien empire romain d'Orient.

Le *Péra des Génois* n'était point le Péra d'aujourd'hui qui, dans ce temps, était à naître. La cité génoise s'étendait dans les limites du faubourg pour lequel a prévalu depuis le nom de Galata, qu'il porte actuellement. Dans tous les actes commerciaux, dans toutes les pièces diplomatiques émanant des Génois, dans toutes les inscriptions qu'ils ont laissées eux-mêmes sur les murs de leurs fortifications, figure partout le nom de PÉRA.

Ce n'est qu'après la conquête de Constantinople par les Turcs que le nom de Galata s'est imposé à la colonie génoise de Péra, qui était entourée de toutes parts de plusieurs enceintes fortifiées, composées de murs épais d'environ 2 mètres, crénelées et flanquées de tours carrées, dont plusieurs existent encore. Ce système de défense se reliait à la tour du Christ, placée sur le point le plus élevé de la ville et destinée à servir de vigie dès son érection par l'empereur Anastase le Dicore, comme après que le podestat génois Balthazar Maruffo en eut doublé la hauteur. Un pareil ensemble de forteresses, formidable en ce temps où l'artillerie n'avait pas atteint le même degré de perfection que de nos jours, devait naturellement recevoir par excellence le nom de *Kal'at* (ville fortifiée, forteresse) qui est resté aux villes d'Alcala (*Kalati iahçab*), de Calataïud (*Kalati Eïoub*), de Calatagirone, Calatafumi et autres anciennes forteresses des Arabes en Espagne, en Sicile et dans les autres contrées autrefois soumises aux musul-



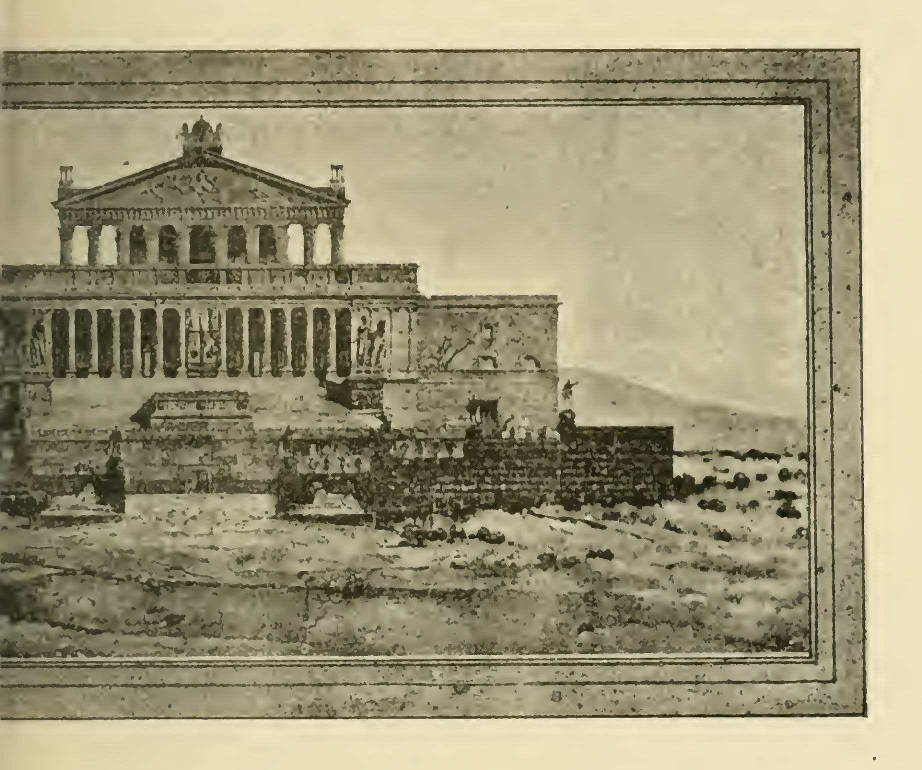
I'A. d. M., Paris, 98, r. de Miromesnil.



Pl. 414-415. — L'Archéo

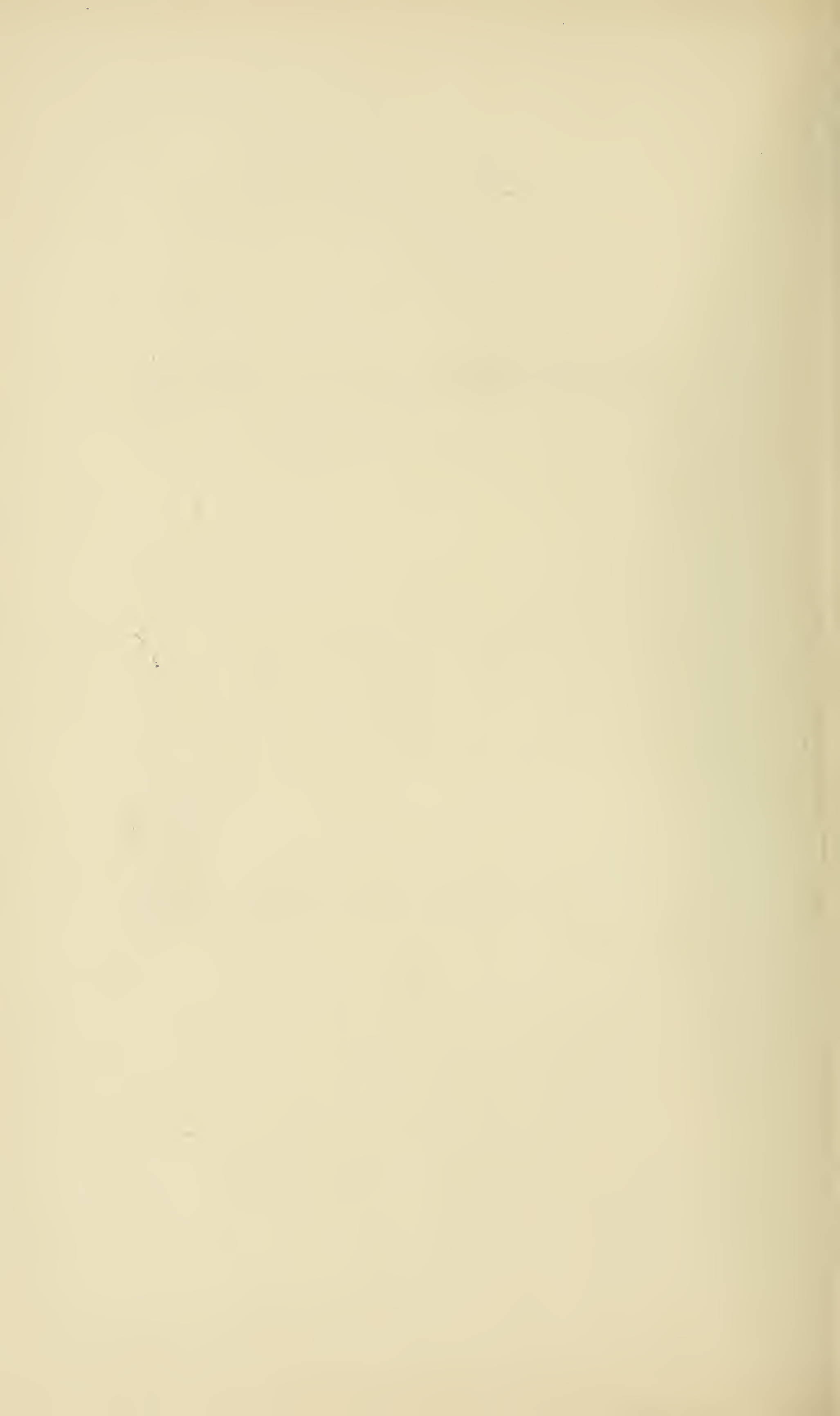
Redon. — Reconst

Pages 225-228.



au Salon d'Architecture de 1890.

n des Temples de Baalbeck.



mans. Rien n'est plus naturel, surtout dans une ville comme Constantinople, où l'élément grec a toujours été très important, que la corruption de *Kal'at* en *Galata*, de même que dans les pays de langue italienne, ce même mot s'est transformé en *Calata*, métamorphose moins éloignée, il est vrai, tant pour le son que pour le sens, du mot primitif *Kal'at*. On sait, en effet, que les forteresses du moyen âge, y compris la ville génoise dont nous nous occupons ici, étaient bâties sur des hauteurs très escarpées.

Quoi qu'il en soit, on doit avouer que la plupart des étymologies généralement acceptées donnent au nom de Galata une origine tout à fait différente. Une première attribue cette origine au passage d'un chef gaulois. Une seconde, la plus accréditée, suppose qu'une laiterie impériale était établie à Galata, et fait en conséquence dériver son nom de ΓΑΛΑΚΤΟΣ.

Dans ces derniers temps, M. Faustin Glavany s'est à peu de chose près rencontré avec l'auteur des présentes notes, car il a fait venir Galata de l'italien CALATA, qui signifie une voie en pente raide. Il s'est fondé sur le long séjour des Génois et sur la disposition topographique locale, et tout lui donne raison. Mais on doit ajouter que l'italien *Calata* n'est qu'un dérivé naturel de *Kal'at*, forteresse, car toutes les forteresses du moyen âge étaient situées sur des hauteurs escarpées, et les exceptions à cette règle sont extrêmement rares; c'est ce qui fait que tous les lieux nommés aujourd'hui GALATA ou CALATA sont également escarpés et sont ou ont été garnis de fortifications. (*A suivre.*)

L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE AU SALON

DE 1890

Tandis qu'il est de coutume de faire une analyse plus ou moins fastidieuse des œuvres d'architecture exposées au salon des Champs-Élysées, nous inaugurons aujourd'hui un compte rendu d'un nouveau genre. Nous n'y donnerons place qu'aux œuvres saillantes et nous les reproduirons; des notices dues aux auteurs des dessins expliqueront ces reproductions; l'abondance des gravures préparées nous oblige malheureusement à ne publier qu'un très petit nombre de

planches. Nous donnons aujourd'hui la reproduction de ceux qui ont obtenu la plus haute récompense, la médaille d'honneur, accompagné d'une notice remise par leur auteur.

RESTAURATION DU TEMPLE DE BAALBEK

PAR

REDON

Architecte diplômé par le Gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

La ville de Baalbek, célèbre par ses superbes ruines romaines, est l'antique Héliopolis de Cœlésyrie. Elle est située en Syrie, au pied de l'antique Liban, à 65 kilomètres nord-ouest de Damas. Les deux noms de Baalbek et d'Héliopolis, dont le premier est syriaque, indiquent l'un et l'autre le culte de Baal ou du Soleil.

Pendant longtemps on s'est difficilement accordé sur l'époque de l'érection des temples de Baalbek. Les auteurs grecs et latins semblent s'être donné le mot pour n'en point parler. Une légende qui a cours dans le pays en attribue la fondation à Salomon; les Arabes, rêveurs et naïfs, ajoutent même qu'il eut recours à la puissance des esprits pour l'exécution d'ouvrages qui surpassent ceux que permettent les forces humaines. C'est, croyons-nous, Robert Wood, architecte anglais du siècle dernier, qui a le premier attribué à Antonin le Pieux la fondation de ces temples; depuis lors, des recherches sont venues confirmer cette opinion.

C'est donc sous Antonin le Pieux que s'élevèrent le temple du Soleil et celui de Jupiter. Le culte païen prévalut longtemps dans ces temples, malgré les progrès du christianisme; sous Constantin seulement la ville fut convertie à cette dernière religion; de cette époque date la basilique dont le soubassement existe encore dans le centre de la grande cour.

Sous les Califes, les Arabes transformèrent cet édifice chrétien en mosquée et les temples en citadelles; c'est à eux qu'on doit le bâtiment carré voisin du petit temple et toute la partie supérieure des murs crénelés. C'est sans doute vers cette époque, x[e] siècle, que le nom d'Héliopolis fut remplacé par celui de Baalbek.

Enfin, un terrible tremblement de terre en 1759 et les continuelles guerres entre les Turcs et les montagnards du Liban nous ont laissé

les ruines à peu près dans l'état lamentable où nous les trouvons aujourd'hui.

Très florissante autrefois, la Baalbek moderne déchue n'est plus qu'une bourgade de 3 à 4000 habitants musulmans, maronites ou chrétiens du rite grec-uni. Cette bourgade n'a de raison d'être aujourd'hui que par l'attrait de ses merveilleuses ruines, type même de la ruine païenne telle qu'un Piranesi aurait pu la rêver. Les lignes suivantes, écrites par Lamartine dans son « Voyage en Orient », donnent bien, malgré leur exagération romantique, une sensation analogue à celle qu'on ressent devant ces ruines lorsque après plusieurs jours de cheval dans les montagnes et dans la plaine, on arrive tout à coup à leur pied. « Toute notre caravane s'arrêta comme par un instinct électrique devant ce spectacle tout à coup déroulé sous nos pas, dans le lit d'un torrent, au milieu des champs, autour de tous les troncs d'arbres, des blocs de granit rouge ou gris, de porphyre sanguin, de marbre blanc, de pierre jaune aussi éclatante que le marbre de Paros; troncs de colonnes, chapiteaux ciselés, architraves, volutes, corniches, entablements, piédestaux; membres épars, et qui semblent palpitants, de statues tombées la face contre terre; tout cela confus, groupé en monceaux, disséminé et ruisselant de toutes parts, comme les laves d'un volcan qui vomirait les débris d'un grand empire. »

(*A suivre.*) GASTON REDON.

LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

Suite. — Voir *l'Ami des Monuments* de 1887, 1888, 1889.

ÉGLISE DE GALLARDON (EURE-ET-LOIR).

En passant ces jours-ci à Gallardon (Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon), j'ai eu le regret de constater que l'intérieur de la charmante église de cette petite ville est en train de subir une prétendue décoration qui, si elle s'achève, lui fera perdre beaucoup de son prix aux yeux des archéologues et des amateurs. Déjà, à une époque antérieure, plusieurs travées de l'abside ont été bouchées, ce qui compromet en partie l'effet de perspective que ces travées offrent sur le pourtour de l'abside. Aujourd'hui on a entrepris de revêtir le

chœur et l'abside, qui sont de très beau style et me paraissent appartenir à la première période du gothique, d'une peinture imitant grossièrement le marbre. Une chapelle précédant le croisillon de droite a reçu dans les lunettes de la voûte une grossière enluminure figurant un ciel et des anges. J'ignore si l'église de Gallardon est classée et quel est l'auteur des altérations que je vous signale. Je n'ai pas eu le temps non plus de chercher si votre recueil s'en était déjà occupé. J'ai fait ce qui m'a paru le plus pressé; j'ai appelé votre attention et celle du public compétent sur des faits qu'on peut peut-être suspendre en leur donnant une publicité aussi rapide que possible. FAGNIEZ.

LE MOULIN DE LA BATAILLE DE CRÉCY

Je visitais dernièrement le champ de bataille de Crécy: je pensais y trouver encore le moulin historique où Édouard III se posta, suivant la tradition, pour observer la marche des armées, ayant laissé le commandement à son fils le prince de Galles, depuis surnommé le Prince Noir. Ce moulin, indiqué dans les Guides, les itinéraires, etc., etc., etc., a été abattu, il y a deux ou trois ans, par son propriétaire dans le but de profiter des matériaux pour la construction d'un mur de jardin. Ce jalon historique a donc disparu, entraînant dans ses ruines une partie des souvenirs que la population de Crécy avait conservés du grand événement qui a rendu si célèbre cette localité. Un homme du peuple que je rencontrai se mit à déplorer la mort de ce vieux moulin, en ajoutant que si M. X... avait prévenu les Anglais de ses besoins de matériaux de construction, ils les lui auraient fournis avec générosité; mais, ajouta-t-il, comme pour excuser son concitoyen : peut-être ne l'a-t-il pas fait par patriotisme. Patriotisme bien mal placé, — dis-je; — ce moulin n'était pas un trophée, sa disparition entraînera-t-elle celle de la perte de la bataille? Un peuple ne doit pas oublier ses revers : un défaut de tactique, une folle audace, sont presque toujours les seules causes d'une défaite, et l'héroïsme illustre souvent les vaincus au détriment de la gloire des vainqueurs.

Sur la place de cette même commune de Crécy, une croix, petit monument de briques du XIIIe siècle, a été, m'a-t-on assuré, menacée dernièrement de démolition. Pourquoi? Elle est là en dehors de toute circulation. Les habitants semblent tenir à sa conservation. Son aspect est très gracieux, son caractère très artistique. Encore une fois, pourquoi la jeter bas? F. H.

Notre excellent confrère le *Courrier de l'Art* publie la note suivante sur le

VANDALISME A CAEN (HOTEL D'ÉCOVILLE)

La lettre de notre abonné, relative au Jordaens du musée de Caen[1], a engagé un habitant de cette ville à appeler notre attention sur un fait non moins regrettable.

« Permettez-moi, nous écrit-il, d'espérer que vous viendrez vous assurer par vous-même non seulement de l'état dans lequel on laisse le *Buste d'un mendiant* de Jacques Jordaens, mais également de la vraie situation de notre Musée. Vous voudrez sans aucun doute visiter aussi l'hôtel d'Écoville, un des plus précieux joyaux de l'architecture française, et vous reconnaîtrez, hélas! qu'il n'en restera bientôt qu'un souvenir : le moulage exposé à Paris au musée du Trocadéro, tant l'incurie est complète à l'égard d'un tel chef-d'œuvre. L'hôtel d'Écoville, affecté au service de la Bourse et du tribunal de Commerce, est littéralement à l'état de ruine. On ne fait absolument rien pour sauver cette merveille de goût. La France possède une Commission des monuments historiques présidée par M. Antonin Proust, président aussi prodigue de phrases sonores, mais creuses, qu'avare d'actes utiles, ainsi que vous l'avez maintes fois jugé avec la plus légitime sévérité[2]. A quoi sert cette solennelle Commission, si elle est incapable d'imposer la restauration et l'entretien sérieux d'un édifice aussi justement admiré que l'hôtel d'Écoville? »

1. Voir le *Courrier de l'Art*, 10e année, page 207.

2. Notre correspondant se trompe. M. Antonin Proust n'est point le président de la Commission des monuments historiques. Mais il ne lui répugne pas qu'on lui attribue la présidence de cette institution gouvernementale. C'est le ministre qui la préside ; il y a deux vice-présidents pour le remplacer lorsqu'il est empêché, un premier vice-président qui est M. Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts, un second qui n'est autre que la nullité encombrante à qui la légèreté — mobile trop fréquent de la politique — a dévolu cet honneur. Il fallait un chanteur, ce fut un danseur qu'on choisit. Rien de nouveau sous le soleil depuis Beaumarchais et même avant lui.

Aux séances de la Commission des monuments historiques, M. le directeur des Beaux-Arts joue spirituellement le tour assez fréquent de venir déloger M. Proust du fauteuil où son incompétence se prélassait dans toute sa plénitude depuis quelques instants à peine.

(Note de la Rédaction du *Courrier de l'Art*.)

MM. les sénateurs, MM. les députés du Calvados, MM. de la municipalité de Caen vont-ils assister impassibles à pareil vandalisme?

LA PORTE DE FRANCE, A BELFORT

Nous recevons, lisons-nous dans le *Temps*, d'une personne bien qualifiée au point de vue de la compétence archéologique, la communication suivante au sujet de la *Porte de France*, à Belfort :

« Si l'on en croit une nouvelle qui a paru dans beaucoup de journaux, le génie militaire serait sur le point de démolir la *Porte de France* de la place de Belfort, construite par Vauban. Cette nouvelle impressionne péniblement les Belfortains établis à Paris, ainsi que les vieux Belfortains demeurés au pays. Avant que, d'accord sans doute avec la municipalité et son conseil, le génie militaire mette la main à l'œuvre, les Belfortains de Paris voudraient soumettre quelques observations au ministre de la guerre et le prier très instamment de leur accorder un moment de bienveillante attention.

« Partout où d'anciennes fortifications ont dû subir des modifications pour répondre aux exigences nouvelles, on a tenu à laisser subsister un fragment remarquable de l'ancien ensemble. La porte de France, que l'on se propose de faire disparaître pour faciliter l'entrée en ville des voitures et des piétons, est dans ce cas, et, à tort ou à raison, le Belfortain, l'indigène de l'arrondissement presque tout entier, se sentirait en quelque sorte atteint par la démolition de cette porte, à laquelle se rattachent tant de souvenirs agréables ou douloureux.

« Ce sentiment peut paraître puéril aux esprits étrangers à la localité. Nous le croyons, au contraire, respectable et digne des égards de l'autorité militaire, qui, elle aussi, a le culte du drapeau. Louis XIV et Vauban occupent une place trop grande dans le passé de l'Alsace en général et de Belfort en particulier, pour que le Belfortain et tout le territoire voient évincées de l'entrée principale de l'ancienne ville la figure du roi-soleil et les armes de France.

« Après le traité de Francfort, l'autorité prussienne trouva à l'entrée de Landau ce qui existe encore en ce moment à l'entrée de Belfort. Il était naturel que le Prussien fît disparaître ce souvenir. Celui qui trace ces lignes fut le témoin navré de l'exécution. Il ne saurait entrer dans son esprit que la même exécution ait lieu, par les soins du génie militaire français, à la porte de l'Alsace, conservée à la France par la défense de Denfert et le patriotisme de Thiers.

« Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas nécessaire d'ouvrir à la circulation une voie plus large que celle qui existe pour entrer en ville; mais cela peut se faire aisément en pratiquant deux coupures à gauche et à droite du massif de la porte, ce qui n'occasionnerait peut-être pas une dépense sensiblement supérieure à celle de la démolition projetée. De cette façon, la porte serait isolée des quatre faces et pourrait, moyennant certaines appropriations, servir à l'installation de quelque service public.

« Enlever la porte de la place qu'elle occupe et la rétablir ailleurs comme souvenir local serait une opération dépourvue de sens commun, tandis que, respecté et utilisé, le monument dirait au visiteur étranger que la population civile, de même que la population militaire de Belfort, ne consentent pas à oublier le passé et demeurent fidèles à la tradition dont ils honorent les vestiges parlants.

« La conservation de la porte de France, dans les conditions définies plus haut, comporte une question économique dont la solution pourrait devenir avantageuse pour l'État, pour la ville et pour le public. Il est évident que, si le massif, dont la partie supérieure servait de logement au chef du génie de la place, était approprié à l'installation des postes et du télégraphe établis en ville, l'État n'aurait plus à payer annuellement 4000 francs qu'il débourse pour le loyer de ce service, posté dans une maison particulière.

« Le loyer de dix années, soit 40000 francs, suffirait peut-être à couvrir les travaux de terrassement que le génie va faire pour l'élargissement de la chaussée et pour les deux coupures qui seraient à faire à droite et à gauche de la porte.

« Que si cette prévision devait être au-dessous de la réalité, la ville pourrait y contribuer dans une mesure raisonnable, et de cette façon tous les intérêts, toutes les convenances morales et patriotiques, seraient sauvegardés. »

Nous nous associons chaleureusement au vœu émis par le correspondant de notre éminent confrère. La disparition de la Porte de France serait du vandalisme; sa démolition et sa reconstruction dans une autre partie de Belfort serait de l'ineptie.

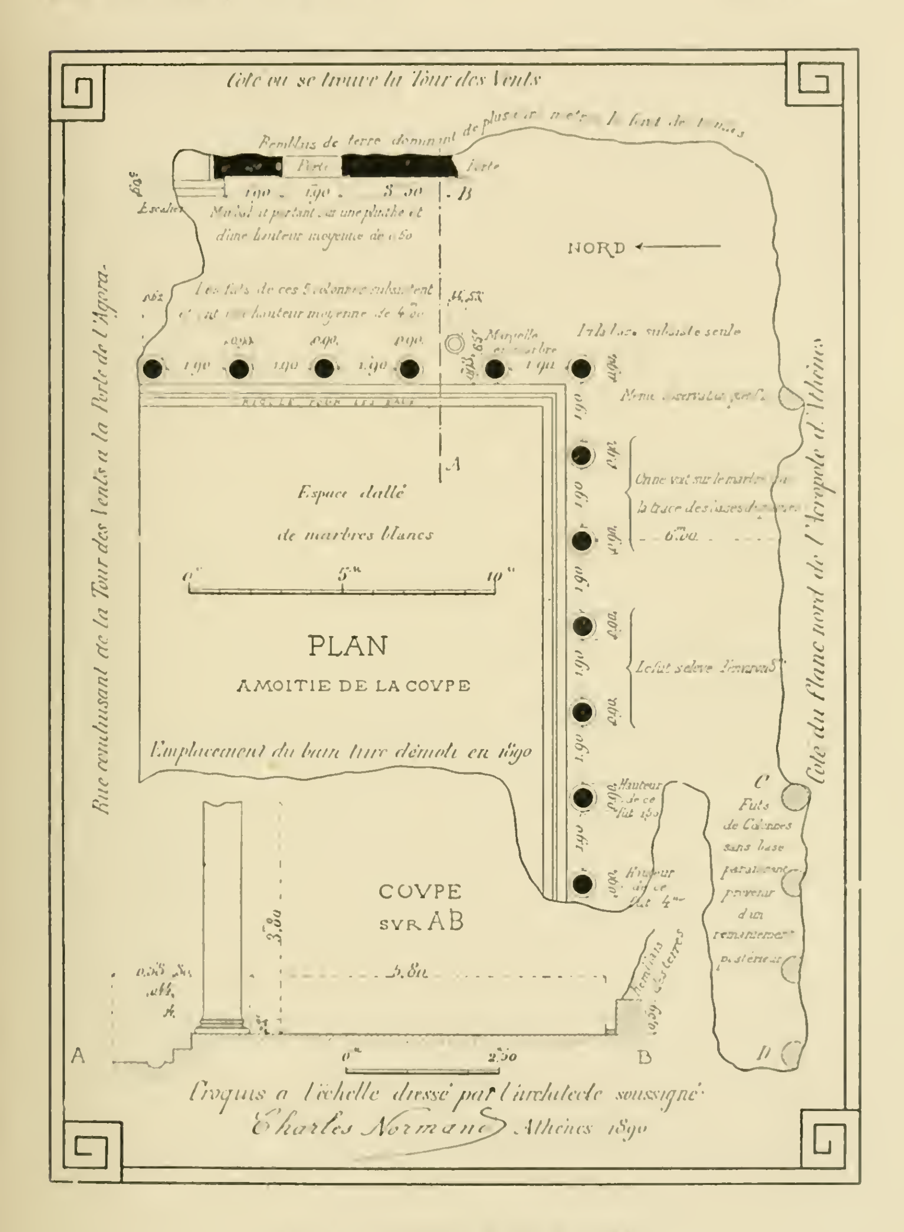
LA CONSERVATION DES MONUMENTS

A LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

La *Société d'archéologie* de Bruxelles a tenu récemment une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. le comte François van des Straten-Pouttoz. Deux architectes français, MM. Alphonse Gosset et Charles Lucas, avaient répondu à l'invitation spéciale de la vaillante Société bruxelloise et ont tenu l'assemblée sous le charme de leur savante et érudite parole. Après le vote par acclamations d'une adresse à S. M. le Roi, M. Charles Lucas, architecte à Paris, a dit éloquemment à l'assemblée combien en France, depuis 1830, les monuments anciens sont sauvegardés avec zèle. De nombreux comités, des sociétés très actives, des hommes éminents, tels que Victor Hugo, de Caumont, Mérimée, Viollet-le-Duc, etc., se sont occupés sans relâche de sauver de la pioche de nos modernes vandales ou de la truelle des restaurateurs, les délicieux monuments d'art des siècles passés. Une loi spéciale a été votée le 30 mars 1887 et a produit déjà d'excellents résultats. M. Lucas a conclu, en demandant encore que les éducateurs de l'enfant s'attachent à lui inculquer le respect du monument. Voilà une réforme à faire dans les programmes d'étude. C'est une législation semblable qu'a réclamée pour la Belgique M. Paul Saintenoy, secrétaire général de la Société, notre collaborateur, qui, après avoir examiné les quelques prescriptions des lois belges sur la matière, a conclu à leur presque absolue inefficacité. Toutes les Sociétés d'archéologie du pays sont d'ailleurs d'accord sur ce point de vue pour réclamer, ainsi que l'a demandé M. de Munck, des soins plus grands, afin de recueillir, lors des grands travaux publics, les objets trouvés dans les fouilles.

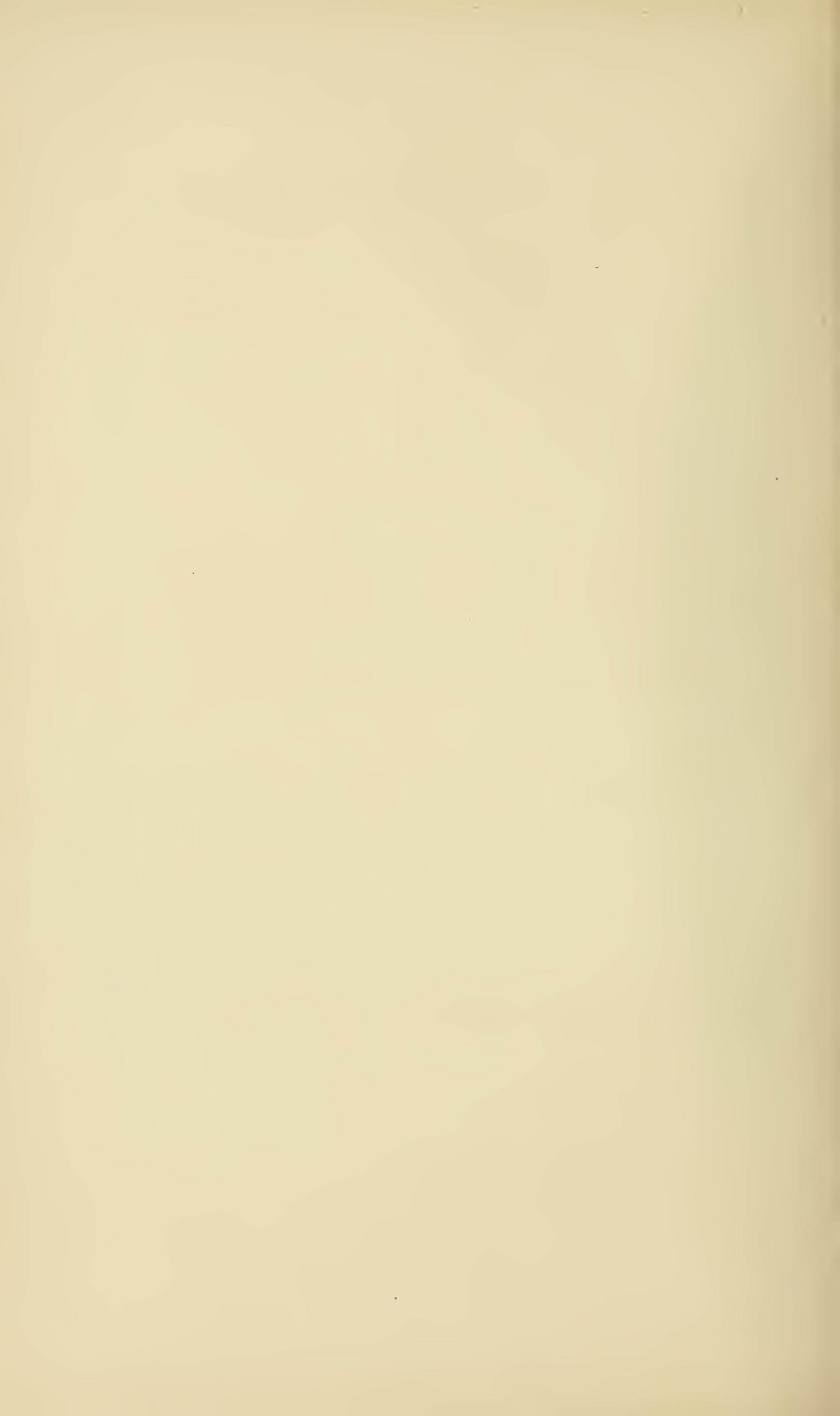
Une belle conférence de M. Gosset, de Reims, sur les coupoles d'Orient et d'Occident, a clôturé cette séance si réussie. L'architecte français a fait l'histoire complète de ce genre de voûte qui constitue la splendeur de Sainte-Sophie de Constantinople et de Saint-Pierre de Rome, en partant de ses exemples les plus anciens, les coupoles assyriennes. Passant ensuite par les coupoles des Perses, des Grecs



Pl. 416. — Les dernières découvertes en Grèce.

Plan inédit d'un monument romain découvert à Athènes, près la Tour des Vents, pendant l'été de 1890

Croquis à l'échelle par CHARLES NORMAND



de l'époque pélasgique, des Étrusques, des Romains, des Byzantins, des Persans et des Arabes, il est arrivé aux coupoles européennes de l'époque romane et de la Renaissance. Des considérations esthétiques et symboliques très étudiées ont terminé cet exposé si bien fait de l'histoire et de la théorie des coupoles.

Ajoutons que MM. Lucas et Gosset ont été nommés, à la suite de cette séance, membres correspondants de la Société d'archéologie de Bruxelles.

CURIOSITÉS

Un jeu de cartes historiques a été trouvé à Cannes. Elles sont gravées par François Biancheri, imprimées à Rome en 1695, et comprennent la période qui s'étend de Jules César à Rodolphe II, à raison de cinq cartes par siècle.

On vient de retrouver à Sarzana, petite localité située près de Gênes, des fragments d'une des premières copies de la *Divine Comédie*.

La famille de Rothschild a fait acheter à Pétersbourg la fameuse **horloge historique fabriquée par Louis XVI**. Cette horloge, que les propriétaires de Milton-Hall, dans le Northamptonshire, s'étaient transmise de génération en génération, a été adjugée aux Rothschild pour la bagatelle de 30 000 livres sterling, soit 840 000 fr., au taux du change. Cette pendule historique, qui a 14 pieds de hauteur, avait été jadis offerte en cadeau de noces à la comtesse Fitzwilliam.

Le Ministre de l'instruction publique de Grèce vient d'ordonner la restauration du **Lion de Chéronée**, qui va être replacé sur son piédestal primitif.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN GRÈCE

(Voyez l'*Ami des Monuments*, 1890, p. 140 et le n° 19) :

LES FOUILLES D'ATHÈNES EN 1890

PAR

CHARLES NORMAND

On a entrepris, pendant l'été de 1890, des fouilles intéressantes dans le voisinage de la Tour des Vents, dont je crois devoir dire un mot, car on n'en a point parlé encore.

En suivant le chemin qui conduit de la Tour des Vents à la porte de l'Agora, on passe presque immédiatement entre un monument turc qui sert actuellement de manutention militaire et un ancien bain turc situé à gauche de la voie. Des fragments de colonnes en marbre blanc et d'autres débris gisent sur les côtés de la route. C'est là qu'ont porté cette année une partie des efforts de la vaillante Société archéologique d'Athènes. Ils ont amené la mise au jour d'un portique dont les dispositions ont une certaine analogie avec certaine partie du gymnase d'Hadrien situé dans le voisinage de ces fouilles sous l'ancien bazar. A sept ou huit mètres au-dessous du sol actuel on a mis à nu une grande aire désignée sur mon plan comme « espace dallé de marbres blancs ». — La rue en recouvre une partie. Tout au pourtour existe une rigole, également de marbre blanc, et qui rappelle celle du gymnase d'Hadrien; on peut la voir, ainsi que le gradin, sur la coupe placée au-dessous du plan. Au pourtour se dresse une colonnade; les fûts sont brisés à une hauteur variable indiquée sur mon dessin; ils sont ornés d'une base, sans plinthe au-dessous. On a mis à nu devant moi, du côté est, un mur bahut; il porte sur une plinthe, et une corniche le couronne à une hauteur d'environ 0m,59 au-dessus de cette plinthe. Des portes y sont percées ; l'une, figurée sur notre gravure dans la partie médiane du poché noir, est encore pourvue des montants élevés qui se dressaient des deux côtés de son entrée; une autre est précédée de deux marches; il ne reste qu'une amorce

de la troisième baie. Les dalles sont en marbre; près de l'angle, on remarque une coquette margelle cylindrique, joliment moulurée, à demeure fixe. On a retrouvé un certain nombre de morceaux de l'ordonnance ionique : corniches, chapiteau, gargouilles à têtes. On a réuni, dans un hangar installé au côté sud de la fouille, les antéfixes, inscriptions et autres fragments découverts. De ce côté percent, du remblai moderne, des fûts de colonne sans base qui me paraissent provenir d'un remaniement dû à une époque ancienne.

Je me dispenserai de plus longues explications, auxquelles mon plan peut suppléer.

Chypre. — Les fouilles entreprises à Salamis ont amené la découverte d'un ancien temple, d'inscriptions et de divers objets d'art.

Un certain nombre de tombeaux contenant des statuettes et divers objets d'or ont été découverts récemment à *Chypre* près du mont Prodromos; un lion colossal en pierre a été trouvé à peu de distance de là.

Grèce. — L'école américaine d'archéologie à Athènes a reçu l'autorisation de procéder à des fouilles à Platée.

D'après une correspondance adressée de Smyrne, on avait découvert, il y a quelque temps, dans le jardin d'une maison attenant au conak du gouvernement, une chambre à parquet de mosaïque contenant deux statues sans tête. Des étrangers avaient offert 100 livres pour ces statues et en auraient estimé la valeur à 1 000 livres, si elles avaient été conservées intactes. Mais le propriétaire de la maison a refusé de se dessaisir de ces objets antiques. On croit que cette chambre faisait partie d'un grand édifice, puisque, à quelque distance de la maison, on a aussi découvert, dans un jardin, des colonnes en marbre.

Ces découvertes indiquant l'existence d'autres antiquités dans cet endroit, le propriétaire aurait consenti à démolir sa maison, évaluée à 300 livres, pour faire opérer des fouilles; mais ce projet n'avait pu être réalisé par suite de l'absence forcée du propriétaire.

Italie. — Une galère du XVe siècle.

Les restes d'une galère ont été découverts ces jours derniers, dans le port de Gênes, par une des puissantes dragues qui travaillent en ce moment au long de l'ancienne batterie de la Campanetta.

Il paraît que cette galère était destinée à défendre l'entrée de la

Darse, avec la tour de Gênes qui jusqu'au xve siècle constitua la tête du môle vieux.

On n'a pu soulever de la galère que des fragments de planches et quelques membrures.

Les premières ont l'épaisseur de 8 à 10 centimètres et sont en excellent chêne noirci comme de l'ébène.

Les secondes sont aussi en bois de chêne et leur carrure est d'environ 90 centimètres.

Les planches étaient fixées aux membrures oxydées au moyen de nombreuses chevilles en chêne encore en excellent état; sur un grand nombre de planches on a trouvé l'ancien revêtement métallique.

On vient de découvrir en Italie des documents d'après lesquels un des doges de Gênes aurait enfoui sous les remparts de Saint-Michel, à un endroit clairement désigné : son épée ducale, enrichie de pierres précieuses, et des coffres pleins d'or monnayé, représentant une valeur de 75 millions.

Les héritiers du doge ont demandé et obtenu l'autorisation de faire des recherches. Seulement ils ont été avertis que le ministère des beaux-arts réclamait à l'avance tous les objets qui pourraient être classés dans son département; que le ministère de la guerre entendait entrer en possession de toutes les armes trouvées; enfin que le ministère des finances prélèverait 80 pour 100 sur l'or et l'argent déterrés.

Malgré ces réserves, les héritiers vont, dit-on, faire commencer les fouilles.

France. — Sur la cloche qui du haut de son clocher sonne les heures aux habitants de Dourdan, en Seine-et-Oise, est gravée l'inscription suivante :

> Au venir des Bourbons, au finir de Valois,
> Grande combustion enflamma les Françoys,
> Tant je vous sonnay lors de malheureuses heures.
> La ville mise à sac, le feu en ce saint lieu,
> Maint bourgeois rançonné, ô Dourdan, priez Dieu
> Qu'à vous à tout jamais je les sonne meilleures.

EN L'AN 1599 THOMAS MOUSSET M'A FAICT.

— On vient de faire à Cahors une découverte du plus haut intérêt artistique, en réparant la coupole de la cathédrale.

On a trouvé, sous un badigeon, des fresques admirablement conservées, représentant huit des prophètes. Ces peintures, de huit mètres de hauteur, sont richement encadrées. Au centre de la coupole est représentée la lapidation de saint Étienne, patron de la cathédrale, par vingt-deux personnages pleins de vie.

Cette œuvre d'art, qui date du XIIIe siècle, est remarquablement belle et mérite une réfection complète.

Des fouilles importantes faites ces jours-ci à Saint-Cenery-le-Geret, dans l'Orne, sur l'emplacement des tours du vieux château, ont amené la découverte d'une chapelle souterraine, composée de plusieurs caveaux, où l'on a trouvé une trentaine de squelettes, un monceau de têtes coupées, des poteries sculptées et un assez grand nombre de pièces de monnaie à l'effigie de Charles V et de Charles VII. Ces fouilles se poursuivent avec une grande activité, car on a reconnu que la chapelle mise à jour avait plusieurs étages.

On vient de découvrir à Castelnau-le-Lez, en faisant des fouilles sur un versant du mamelon de l'ancien cimetière, une nécropole préhistorique, contenant des parties de squelettes aux proportions colossales, ainsi que des couteaux en silex, des flèches et une petite plaque aux bords aplatis et convexes, dont on n'a pu déterminer l'usage.

SILCHESTER. — Des fouilles vont y être entreprises par la *Society of antiquaries.*

BONS EXEMPLES

CLAUSE A INSÉRER DANS LES CAHIERS DES CHARGES DE DÉMOLITIONS

Bordeaux. — M. Alfred Normand, membre de l'Institut, nous communique le cahier des charges de la vente de l'immeuble actuellement occupé par la bibliothèque de la ville, et nous fait justement remarquer l'article 12 ; il mériterait d'être inscrit dans tous les cahiers de charges, afin d'assurer la sauvegarde des intérêts artistiques. Voici sa teneur :

ARTICLE 12.

En cas de démolition, la Ville se réserve la propriété de tous les objets antiques qui pourraient être découverts dans les fouilles nécessitées par quelque motif que ce soit. Aucune pierre monumentale ne pourra être brisée, mise en moellons ou employée dans une construction, sans avoir été vue sur toutes ses faces et jugée sans valeur archéologique par un délégué de l'administration.

S'il y avait lieu de faire quelques fouilles autres que celles prévues par l'acquéreur, l'administration les ferait exécuter aux frais de la Ville, afin de compléter les découvertes qui pourraient être faites.

L'exécution des réserves ci-dessus ne donnera lieu, dans aucun cas, à indemnité en faveur du propriétaire ou entrepreneur.

Protection et respect : Rouen. — La fameuse *table de marbre* située dans la salle des Pas Perdus, au Palais de Justice de Rouen, qui rappelle une des plus anciennes juridictions françaises et devant laquelle siégeait le grand Corneille, en qualité d'avocat du roi, en l'amirauté de France, va être protégée contre les mutilations dont elle était l'objet de la part du public.

Le Conseil général de la Seine-Inférieure a, sur la proposition du préfet, décidé que la table de marbre serait entourée d'une grille et qu'une inscription rappellerait au public la raison pour laquelle il doit particulièrement la respecter.

MUSÉES

Amiens. — On a procédé à l'agrandissement du Musée par l'établissement de deux grandes salles destinées l'une à la sculpture, l'autre à l'archéologie; on disposera désormais de la reculée nécessaire à l'étude de ces œuvres. Les grandes toiles de peinture seront installées au premier étage.

— L'État a réclamé le *Mirabeau* d'Auguste Hesse, comme appartenant au Corps Législatif.

Arras. — M. A. de Rothschild a offert *Chez le juge d'Instruction*, de E. Gelhay.

Bordeaux. — L'État a envoyé au Musée trois acquisitions faites

au Salon de cette année : *Les Héritiers* peints par E. Buland, et deux marbres : *Une découverte*, par J. Blanchard, *Lutinerie*, par H. Allouard.

Belfort. — M. A. de Rothschild a offert un cadre de médailles de Chaplain.

Cherbourg. — Le Clouet disparu du Musée a été retrouvé (voir l'*Ami des Monuments*, p. 189, n° 19), grâce à la photographie qu'en avait prise un de nos collègues des *Amis des Monuments*, M. E. Durand-Gréville, l'écrivain bien connu. C'est à M. Fréret que revient l'honneur d'avoir retrouvé chez un doreur ce tableau conforme à la photographie.

Dijon. — M. E. Christophe a donné son esquisse pour un monument à François Rudes.

Douai. — M. A. de Rothschild a offert la toile de M. E. Buland : *Premier Baiser*.

Dieppe. — M. A. de Rothschild a fait don du marbre de M. H. Lemaire : *Jeune Mère*.

— Musée Saint-Saëns. (Dons de souvenirs relatifs à la musique par M. Camille Saint-Saëns.)

Honfleur. — M. A. de Rothschild a offert les *Environs de Honfleur*, par Henri Dutzschhold.

Laon. — Le musée va être installé dans l'ancien lycée. La sculpture sera placée au rez-de-chaussée, la peinture au premier étage; Dons de M. A. de Rothschild : Mme Marie Toulmouche, *Fleurs de ronce*. Oscar Roty, de l'Institut, *Fortuna* (bronze).

Lille. — Acquisition d'un tableau de l'école française du XVIe siècle. Le sujet en est étrange : des personnages sortent d'un œuf brisé, portant des emblèmes sur la tête et chantant devant un livre de musique. Un *Ami des Monuments* nous écrit à ce sujet :

« Le Musée de Lille vient d'acquérir un tableau très curieux à divers titres. A première vue il paraît un Breugel le Vieux : mais un examen plus attentif ne laisse aucun doute sur son origine française. Peint légèrement, presque à fleur de toile, d'une main leste et sûre, il représente un œuf brisé sur un de ses côtés d'où émergent onze personnages, hommes et femmes, d'âge respectable, chantant avec entrain. L'une d'elles bat la mesure, c'est la sorcière coiffée d'un hibou; une autre soutient un grand missel où se lit la chanson suivante, écrite à trois parties : « Toutes les nuits que ne couche avec vous je pense.... » Les types sont traités avec une observation très spirituelle et amusante. Les coins du tableau laissés par l'œuf sont

occupés par des diableries : un gros bonhomme recevant une flèche à un endroit qui témoigne qu'il n'abordait pas l'ennemi en face; ce détail, très rabelaisien, tient du terroir. Malgré l'étrangeté du sujet, si éloigné de nos mœurs, on s'intéresse à cette gaieté gauloise. Ce tableau a subi de graves avaries. Il a dû être roulé, plié, piétiné, enfermé pendant des siècles dans quelques greniers sombres. L'artiste n'a exprimé qu'un de ces thèmes dont l'intelligence est perdue pour nous. Je me permets de demander à vos lecteurs si quelques fils échappés dans l'histoire littéraire ou musicale pourraient en renouer la trame? » H. F.

Orléans. — M. le Directeur des Beaux-Arts vient d'accorder au musée de peinture une série de gravures de la chalcographie du Louvre. Le conservateur du musée a offert le tableau de M. A.-E., *Jeanne d'Arc* du Salon de 1890, et M. Meynier a fait don de ces deux tableaux : *La Vérité sortant du puits*, *Le Jugement de Pâris*. — M. Eudoxe Marcille, le zélé conservateur, a guidé au milieu des collections M. Larroumet, auquel le maire a exposé les plans d'agrandissements du musée pour lesquels la Ville demandera 100 000 francs à l'État que nous souhaitons de lui voir accorder. M. le Directeur des Beaux-Arts venait du musée historique, dont la nouvelle installation a pu être inaugurée le 7 juillet, grâce au dévouement de M. l'abbé Desnoyers, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur. M. Larroumet était accompagné de M. G. Lafenestre, le savant professeur suppléant au Collège de France.

Tourcoing. — Don de M. Alphonse de Rothschild : *Rouen*, par Lapostolet.

Saint-Dizier. — M. E. Arrondelle a donné une de ses terres cuites : *Buste de Bacchante*.

Quimper. — M. Aizelin a offert le modèle en plâtre d'une de ses sculptures, la *Marguerite*, et M. Hector Lemaire celui du *Mariage romain*, qui orne une mairie.

— M. A. de Rothschild a offert le tableau de M. E. Yon : *La Loire à Vouvray*.

Rochefort. — Notre regretté collègue des *Amis des Monuments*, M. A. de Queux de Saint-Hilaire, a légué ses livres à la Bibliothèque.

Rouen. — Le musée céramique vient d'acquérir à la vente Seillière un grand plat creux et ovale, de dimension, de fabrication et de décors exceptionnels. On y voit *Le Christ* et *La Femme adultère*.

CHRONIQUE

On organise à Vienne une exposition internationale de tapisseries. L'empereur a promis d'envoyer des tapisseries des Gobelins qui sont depuis longtemps dans la famille imperiale d'Autriche et qui ont une valeur historique et artistique considerable.

Un grand verger avec un petit bâtiment d'exploitation vont être prochainement mis en vente aux portes d'Athènes.

Ce sont les jardins d'Académus et l'Académie de Platon, qui seront adjugés aux enchères publiques sur la mise à prix de 62000 francs.

Le terrain est certainement fort riche en antiquités, et l'on croit que l'on y trouverait aisément les ruines du temple des Muses.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Avril (fin). — M. Heuzey étudie des sculptures antiques trouvées au nord-est de Murcie en 1869, et conservées actuellement à Madrid, dont on a contesté pendant longtemps l'authenticité; M. Heuzey croit que la plupart de ces sculptures sont authentiques. il en met des moulages sous les yeux de ses confrères; il reconnait là un art mixte gréco-phénicien. M. Oppert estime qu'il est douteux que tous les fragments qu'il a vus à Madrid ne soient pas falsifiés, mais M. Ravaisson est d'une opinion contraire, tout au moins pour les fragments dont M. Heuzey s'est occupé.

— M. de Baye signale des parures de bronze émaillées, trouvées dans le gouvernement de Kalouga (Russie).

Le prix Fould est décerné à MM. G. Perrot et Ch. Chipiez, pour leur *Histoire de l'art dans l'antiquité*. M. René de la Blanchère, parle des explorations faites en Tunisie, par M. Pradère à Cafsa et aux ruines de Thalepte, par M. Carton à Bulla Regia, par M. Toutain à Tabarka, par M. Doublet à Sousse, par M. de la Blanchère au Bardo.

M. F. de Mély montre des reproductions de monuments qui font voir la forme de la croix portée par les premiers croisés.

Mai. — M. R. de Lasteyrie étudie un chapiteau roman de l'église St-Julien de Brioude, sur lequel se trouve une inscription latine relatant le diable inscrivant les péchés des hommes.

M. Lecoy de la Marche s'occupe des prédicateurs de la croisade au XIII[e] siècle, d'après le traité du dominicain Humbert de Romans.

M. de Charencey présente quelques remarques sur les noms des métaux employés chez les anciennes populations de la Nouvelle-Espagne, qui savaient travailler le cuivre, l'or, l'argent, le bronze, mais non le fer.

— M. Wallon lit une note de M. le docteur Vercoutre sur deux monnaies romaines à l'effigie du soleil. M. Delisle communique des lettres de M. L. Decombe, annonçant la découverte à Rennes de douze inscriptions romaines. M. Héron de Villefosse fait remarquer l'importance de trois de ces inscriptions, qui sont des bornes militaires. — M. Gaston Paris lit une note sur Robert Courte-Heuse à la première croisade. — M. Ed. Le Blant étudie la forme des jugements rendus contre les premiers chrétiens martyrs; il ne pense pas que même dans le cas où ils auraient pu faire appel, ce droit eût pu leur être bien utile. M. Héron de Villefosse signale un fragment d'inscription romaine conservé au musée du Mans, et de provenance incertaine. On l'a tour à tour attribué à Jublains et à Allonnes (Sarthe).

M. Amélineau signale un manuscrit copte intéressant pour l'histoire du concile d'Éphèse.

M. d'Arbois de Jubainville étudie les Celtes d'Espagne; il montre qu'ils se sont tenus à distance des côtes.

M. l'abbé Duchesne pense que le mot *solo* ou *solon*, qui figure dans un document martyrologique africain en langue latine datant de l'an 259, désigne un aliment malsain destinés aux détenus de ce temps. — Il est attribué 15000 fr. sur les fonds du legs Garnier, pour permettre à M. Dutreuil de Rhins d'explorer l'Asie centrale. — Le prix Duchalais (numismatique du moyen âge) est décerné à MM. Engel et Serrure, pour leur *Répertoire des sources imprimées de numismatique française.*

— M. Geffroy écrit pour donner des détails sur des découvertes faites en Italie, et sur des inscriptions relevées à Aïn-Kebira (Afrique) par MM. Audollent et Letaille.

M. Héron de Villefosse s'occupe des inscriptions relevées en Syrie

par des missionnaires, à Masy, et à Talanissus, par le P. Jullien, et à Sour, par le P. Kersauté.

M. de Vogüé fait remarquer que ces découvertes vérifient ce qu'il supposait, à savoir que les basiliques chrétiennes d'Orient et d'Afrique étaient pavées de mosaïques avec inscriptions commémoratives, entre les IVe et VIe siècles. M. Clermont-Ganneau signale des mosaïques et inscriptions du même genre à Emmaüs et à Madeba (Syrie). — M. Le Blant lit une étude sur le traité talmudique Aboda Zara. — M. Salomon Reinach montre une inscription en dialecte éolien, découverte à Aegae (Éolide), qui doit remonter au IVe siècle avant J.-C.

Le prix Delalande-Guérineau n'est pas décerné, mais une somme de 800 francs est accordée à M. Amélineau pour un travail sur Saint-Pacôme. Le prix Bordin, ayant pour sujet une étude sur la géographie de l'Égypte, est également décerné à M. Amélineau. — M. A. de Barthélemy étudie quelques monuments relatifs à la monnaie des sires de Beauffremont. — MM. J. Menant et Heuzey communiquent leurs observations sur une pierre portant une inscription hétéenne ou hittite. — M. Georges Perrot communique une note de M. le docteur Vercoutre, sur un denier à l'effigie de Cérès, datant environ de l'an 90 avant notre ère. M. Louis Blancard étudie la monnaie romaine au IIIe siècle.

Juin. — M. le lieutenant Espérandieu adresse la copie de plusieurs inscriptions inédites relevées en Tunisie par M. le sous-lieutenant Denis. — M. l'abbé Duchesne lit, au nom de M. F. Robiou, une note d'après laquelle Salmanasar et Sargon seraient deux rois différents. M. Oppert est du même avis, et croit que ce fut Salmanasar qui prit Samarie, contrairement à l'opinion de M. Robiou. — Le prix Stanislas Julien est accordé à M. Abel des Michels, pour ses *Annales impériales de l'Annam.* — M. Menant, s'occupant de Kar-Kemis, capitale de l'empire hétéen, croit que ce nom vient de *Kar*, forteresse, et de *Kamos*, divinité.

M. Ravaisson annonce qu'il expose dans le vestibule de l'Institut le groupe qu'il a reconstitué de la Vénus de Milo complète. Il lit un mémoire justifiant sa reconstitution.

M. de Vogüé communique la série des inscriptions relevées au Sinaï par M. Bénédite.

M. Deloche s'occupe du jour civil ou légal aux différentes époques de notre histoire.

Le prix de La Grange est donné à M. Ernest Langlois pour son

Couronnement Looys. Un gentilice romain d'origine gauloise occupe M. d'Arbois de Jubainville.

M. Gaston Paris assure qu'on a les preuves que le chat domestique n'a apparu en Europe occidentale que vers le IVe siècle de notre ère. A ce propos, M. Maspero fait remarquer que le chat égyptien ancien diffère de l'espèce actuelle, et M. Saglio cite un chat domestique figurant sur une peinture étrusque. M. Saglio s'occupe encore d'une monnaie romaine qui porte d'un côté la tête de *Pavor* ou de *Pallor*, et de l'autre celle de Diane. — M. Héron de Villefosse présente une plaque de bronze, portant une inscription romaine relative à un décret de patronage.

— Le prix Bordin est décerné à M. Marcel Dubois, auteur d'un *Examen de la Géographie de Strabon.*

Juillet. — Le premier prix Gobert est décerné à M. Coville, auteur des *Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, et le second à M. Julien Havet, éditeur des *Lettres de Gerbert.*

Le prix La Fons-Mélicocq n'est pas décerné, mais le montant en est divisé ainsi : 1200 francs à M. Abel Lefranc pour son *Histoire de la ville de Noyon* et 600 francs à M. Alcius Ledieu pour ses publications sur la Picardie.

M. Al. Bertrand parle des fouilles faites dans le Luikoran (Perse) par M. J. de Morgan, qui ont mis à jour, entre autres, un grand nombre de sépultures en forme de dolmen.

M. Saglio s'occupe encore du chat domestique; à l'aide de documents, il montre cet animal domestiqué déjà chez les Étrusques, et en Europe avant le Ve siècle.

M. Ravaisson, parlant encore de la Vénus de Milo, s'élève contre les restaurations qu'on faisait autrefois subir aux monuments précieux dans nos musées, et qui les ont tant défigurés.

M. Siméon Luce signale des peintures de la fin du XVIe siècle, où Jeanne d'Arc est associée aux neuf « preuses ».

M. Babin, fait un rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), où il combat l'opinion de ses détracteurs. M. Georges Perrot s'associe à ces conclusions.

M. Gaidoz pense que les crânes trépanés trouvés en terre ne doivent pas de ce fait être attribués à l'époque préhistorique. — M. Ulysse Robert signale un véritable registre paroissial tenu en 1335-1350 par le curé de Givry (Saône-et-Loire). — M. Babelon fait une communication sur le type monétaire de Tarse. — M. Letaille

annonce l'arrivée au Louvre de la collection Marchand. — M. Durrieu signale le rapport des miniatures d'Alexandre Bening avec celles du bréviaire de Grimani, de Venise. — M. Ravaisson Mollien achève de démontrer que Léonard de Vinci a dû venir en France en 1510.

Août. — M. Fierlinger avait adressé un livre qu'il croyait imprimé à Venise en 1414; M. Delisle, après examen, a reconnu que c'est de 1514 que date ce livre, et qu'on n'a affaire qu'à une faute d'impression.

M. Ed. Le Blant signale une inscription latine chrétienne présumée du VIe siècle, découverte à Audance (Ardèche).

M. Salomon Reinach communique une inscription grecque, trouvée à Magnésie-du-Méandre par M. D. Baltazzi; c'est un récit du culte rendu à Dionysias dans cette ville.

M. Ravaisson termine la lecture de son intéressante étude sur la Vénus de Milo. Il pense que cette statue était groupée avec un second personnage, sur l'épaule duquel elle posait sa main gauche; ce personnage serait semblable à la statue du Louvre, désignée sous le nom impropre d'Achille, et qui en réalité n'est autre que Mars. Du reste, ce groupe ainsi formé serait conforme aux idées d'apothéoses admises chez les Grecs.

M. Maspero lit un rapport de M. René de la Blanchère sur les fouilles faites en Tunisie en 1890; sept chantiers ont été ouverts. — M. Menant donne la traduction d'un passage des inscriptions hétéennes de Hamath.

PAUL BARRÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'est rendu compte que des ouvrages dont un double exemplaire est adressé; les autres sont mentionnés.

Robida. — *La vieille France (Normandie)*, grand in-8°. — Librairie illustrée.

Livre aux tendances excellentes contre le vandalisme et en faveur de la sauvegarde des richesses nationales sans cesse menacées. Robida est resté documenté, pittoresque, d'une lecture aimable. Nous nous dispensons d'apprécier l'artiste bien connu. La remarquable lithographie, le texte qui l'accompagnent, les gravures que nous lui empruntons, permettront à nos lecteurs d'élite de se faire leur opinion personnelle. Courant ruelles et campagnes, il croque comme vous le voyez et note d'une façon dont voici un exemple :

« Notre-Dame de Verneuil se trouve dans un quartier plus vieux, un quartier de ruelles solitaires bordées de grands



Fig. 417. — Notre-Dame. Dessin de Robida

murs de jardins. C'est un mélange de roman et de gothique et pour couronnement un enchevêtrement de toits qui dessinent des collines et des vallons ardoisés, au milieu desquels se dresse, comme une aiguille étrange, une très mince et très haute flèche de charpente plaquée d'ardoises, compliquée de tourelles à abat-sons pour les cloches, ceinte plus haut d'un balcon en couronne, et de deux rangées de lucarnes et lucarnons, silhouette pittoresque et gaie, qui fait si bien de près au-dessus des toits d'une ville, et lorsqu'on l'aperçoit de loin pourtant à travers les arbres d'un paysage. »

D'ailleurs on a vu (p. 102 et p. 210) les idées élevées que l'intérêt de la cause que nous défendons avec nos collègues nous a fait mettre en évidence.

Bulletin Archéologique et Historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — 1889, in-8° illustré. Montauban, Forestié.

Pottier : La tombe de François de la Vallette, évêque de Vabres, retrouvée à Cornusson. — *Barbier de Montault :* Le coffret émaillé de l'Hospitalet et ses similaires. — *P. de Fontenilles :* Description sommaire du château et de la chapelle de Bioule ainsi que de leurs peintures. — *Henri de Viviès :* La croix et Pieta de Castanet, à Saint-Ucisse. — *Bacalerie :* Rectification sur saint Exupère de Toulouse. — *Edmond Cabié :* Les ciseaux de Grisolles au XVIIe siècle.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. 1889. — 3e livraison, grand in-8°. — Toulouse.

M. de Saint-Martin : Testament de Jean de Medunca, maître des œuvres du roi dans la sénéchaussée de Toulouse et d'Albi (1316). — *Douais :* Nouveau manuscrit de Bernard Gui et des chroniques des papes d'Avignon. — *De Hoym de Marien :* Coffret du XVe siècle de la collection Delorme. — *M. Rouillard :* Livre consulaire d'Albi par le baron de Rivières. Peintures de la chapelle Saint-Antonin dans l'ancien couvent des Jacobins de Toulouse.

Société des Architectes de l'Est de la France. — Bulletin in-8°. 1890. Nancy.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne. — 43e volume in-8°. Auxerre.

L'étude de M. Monceaux sur la Révolution dans le département de l'Yonne renferme des indications relatives aux monuments. L'arrêté (n° 1337) qui prescrit la destruction des signes de la royauté excepte les monuments publics et objets d'art. Le droit de placer des girouettes sur les maisons, qui était un droit seigneurial, est reconnu à tous les propriétaires. — Actes de vente de biens nationaux.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — In-8°, 1890. Le Mans.

Charles Fortier. — *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1889.* — Évreux, Hérissey, 1890. In-8°. 307 pages.

Docteur Topinard. — *La Société, l'École, le Laboratoire et le musée Broca.* Paris, 1890.

Eugène Müntz. — *Histoire de l'Art pendant la Renaissance.* — In-8°, 2e volume. Paris, Hachette.

Nous reviendrons sur cet important ouvrage dès que nous aurons fini de signaler les nombreux volumes déposés à la rédaction et dont le compte rendu est arriéré.

E. Dutouquet. — *La Polychromie en architecture et en sculpture.* — Lille. 1890; in-18.

Aperçu rapide mais complet de la polychromie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'auteur n'est pas partisan de la coloration des matériaux ; il n'admet pour les monuments que la polychromie hiératique de convention employée dans l'art égyptien, et, pour la statuaire religieuse, ne consent qu'à un coloris éteint, en harmonie avec la lumière du sanctuaire ou du cadre qu'il doit orner ou emplir. Pour M. Dutouquet, la polychromie en architecture ne doit consister que dans la recherche des effets donnés par la couleur naturelle des matériaux, rehaussée au besoin par l'émaillerie. Ch. S.

E. Jolibois. — *Description de la cathédrale d'Albi.* — Albi, 1890; in-12.

Avec plan et vue. Projetée au commencement du XIIIe siècle, cette cathédrale ne fut guère commencée qu'à la fin de ce siècle, la guerre religieuse des Albigeois ayant entravé son exécution. Aussi, doit-elle à ces événements l'aspect de citadelle qu'elle présente, avec son clocher comme donjon. Le gros œuvre ne fut terminé que cent ans après; la décoration extérieure est du XVe, tandis que l'ornementation intérieure est de la Renaissance. C'est, suivant Viollet-le-Duc, l'édifice le plus imposant du midi de la France : il est complètement romain et même antique, le style ogival n'y apparaît que comme une concession faite au goût du temps. Cette notice comporte en outre une nomenclature détaillée et raisonnée de toutes les richesses actuelles de la cathédrale, ainsi que l'inventaire résumé de son trésor et de sa bibliothèque à l'époque de la Révolution. CH. S.

Édouard Corroyer. — *Études sur l'Archéologie à propos du salon d'architecture de* 1890. — Imprimeries réunies.

Nous aurons à nous occuper des idées si importantes soulevées dans ce travail du savant inspecteur général.

Almanach Catholique de France. — 1890, in-8°. Lille, Société de Saint-Augustin. — Grav.

Lorin. — *Une excursion à Pontchartrain.* — 1890, in-8°; gravures. Douchin, Rambouillet.

P. G. Molmenti. — *Le Origini della Pittura Veneta.* — 1890, in-8°. Venise, Antonelli.

Adolphe Schmidt. — *Paris pendant la Révolution*, d'après les rapports de la police secrète, 1789-1800. — Traduit par Paul Viollet. Paris, Champion. 3 volumes in-8°. — 1880 à 1890.

Cet ouvrage apporte des lumières toutes nouvelles sur l'une des plus importantes phases de notre histoire. L'auteur allemand a pu, par l'entremise de M. Mommsen, obtenir de Napoléon III la connaissance des rapports de la police secrète de 1789 à 1800, faveur refusée, dit-on, aux savants nationaux. Un grand nombre de renseignements se rapportent au rôle de nos monuments pendant l'époque révolutionnaire.

L'auteur parcourt les rues de Paris, recueille les causeries, les fureurs naïves, note le prix des denrées. Au milieu de nombreux renseignements, il est quelques pages pensées en allemand; l'auteur de la traduction qui finit de paraître, n'a pu se résoudre à les mettre en français; tout le monde comprendra cette réserve. Enfin cette édition est supérieure à l'originale, grâce à des coupures qui donnent au livre une allure plus française. Le premier tome de M. P. Viollet traite des affaires politiques, le second et le troisième des affaires sociales. On sait que le Conseil municipal de Paris a entrepris de son côté la publication des documents de cette époque.

Émile Jolibois. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. — 1889, n° 12; 1890, n° 1-6.

E. Cabié : Note sur l'église de Saint-Sulpice, écroulée en 1884, et sur les peintures qu'y exécuta maître César (1530). — Les gorges du Viaur, sites, monuments, souvenirs. — Croquis de l'église de Las Planques dans Tanus. — Baron Desazars : la vieille cathédrale d'Albi, nécessité d'y faire des fouilles. — Flouest : Notes sur des antiquités gauloises du musée d'Albi.

Le propriétaire-gérant : CH. NORMAND.

21247. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

SUPPLÉMENT A *L'AMI DES MONUMENTS* Nos 21-22

Nous prions nos collègues qui désirent éviter des frais considérables à l'œuvre si difficile que nous poursuivons ensemble, et qui sont désireux de n'avoir pas de retard dans les communications, de nous adresser le renouvellement de leur souscription par bon de poste ou mandat de **vingt-cinq francs** (**étranger trente francs**).

Nous continuerons à faciliter à nos collègues la publication de leurs travaux; l'administration de *l'Ami des monuments* se charge, comme elle l'a souvent fait, de l'impression artistique des études et dessins; elle donne des soins exceptionnels dans l'établissement des dessins en vue du gilotage et autres procédés de reproduction, confectionne des clichés, dresse des restitutions de maisons, châteaux ou églises; enfin les annonces bibliographiques, que rend précieuses la grande extension de la *Revue*, sont à la disposition de nos collègues dans leur organe. **Ces avantages sont uniquement réservés aux souscripteurs.**

REVUE NÉCROLOGIQUE, ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

L'Ami des monuments et des arts, pour donner plus complètement encore le mouvement des arts et de l'archéologie, publiera chaque année un dictionnaire nécrologique des artistes, des érudits, des amateurs, morts dans l'année : ce sera un hommage à de longs, laborieux et désintéressés services, ainsi qu'un souvenir utilement consulté dans l'avenir.

Nous prions donc nos collègues de nous adresser tous les renseignements manuscrits ou imprimés sur les décédés de l'année et sur leurs travaux; ils seront utilisés dans le travail qui est actuellement en préparation.

Nous prions nos collègues désireux de voir prendre à leur œuvre et à leur organe toute l'extension qu'ils comportent de nous adresser trois ou quatre adhérents nouveaux.

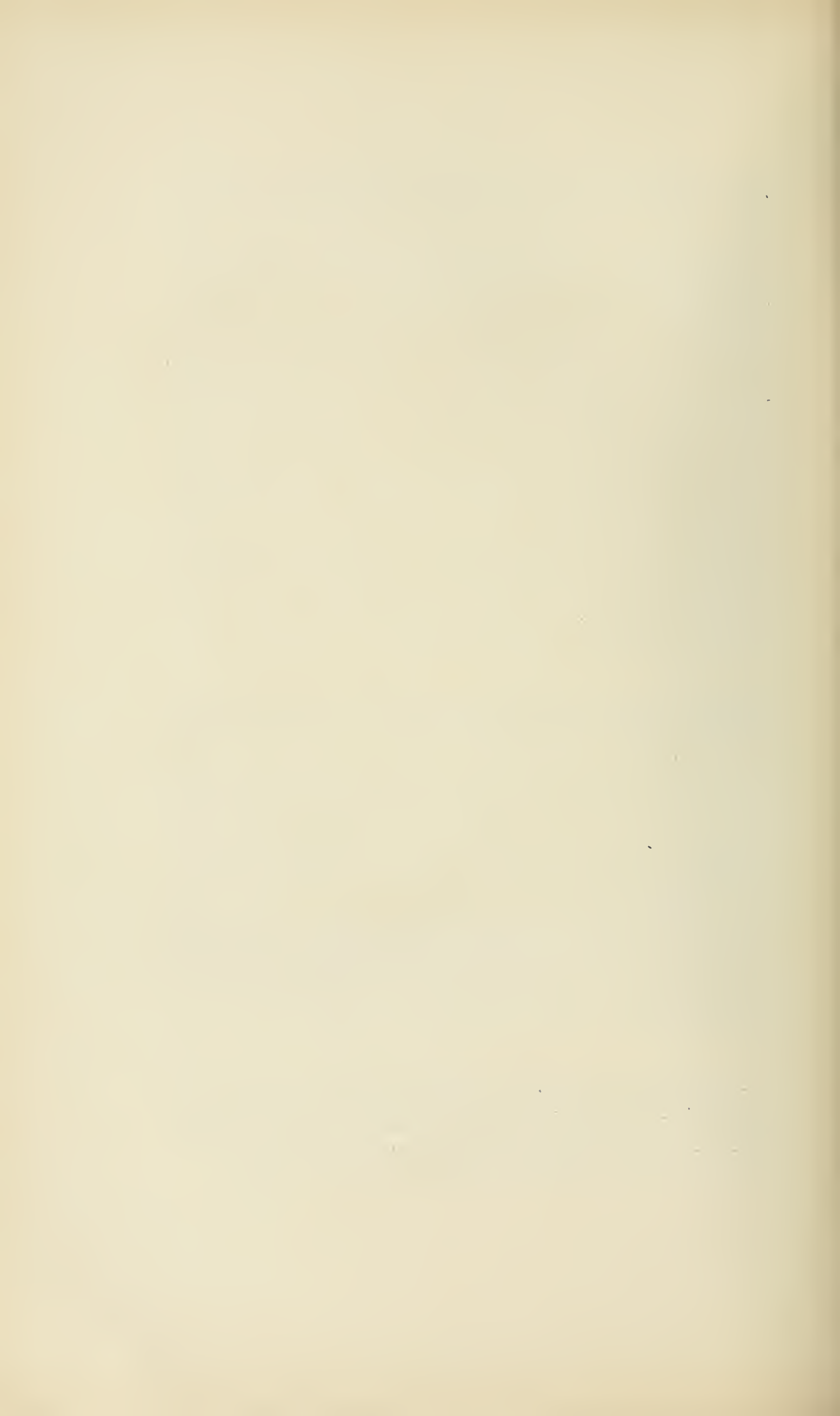




Planche 418. — Ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

Chapiteau de l'abside.



PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
A PARIS

ABSIDE DE L'ÉGLISE[1]

PAR

ALBERT LENOIR

Membre de l'Institut.

L'abside de l'église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs est la plus belle et la mieux conservée qu'il y ait à Paris dans le style de l'architecture romane; tout le bas de cette abside est formé d'un soubassement orné de moulures, et dont le couronnement présente trois niveaux différents; le plus élevé est celui des appuis de fenêtres de la grande chapelle du milieu. De nombreux contreforts divisent verticalement l'ensemble de l'abside; entre eux sont pratiquées les fenêtres qui éclairent les chapelles; elles s'y trouvent tantôt seules, tantôt deux à deux, puis elles sont au nombre de trois au milieu de la chapelle principale.

Les arcs en plein cintre des fenêtres sont supportés par des colonnes, ou seulement par des chapiteaux engagés dans les murs, selon que l'espace a permis de le faire ou qu'il y a eu groupement d'ouvertures.

La corniche de couronnement est ornée de corbeaux sculptés; au-dessus de la grande chapelle du milieu, elle suit les lignes courbes, au-dessus des six chapelles secondaires, qui forment des renfoncements très prononcés; l'architecte a relié entre eux les contreforts par des arcs placés au-dessus des renfoncements, ce qui régularise la courbe générale de la corniche. Un vaste toit s'élève jusqu'aux appuis des fenêtres qui éclairent le sanctuaire, elles sont au nombre de sept; celle du milieu est en plein cintre, les six autres ont été surmontées d'arcs aigus; de riches archivoltes les encadrent et sont supportées

1. Nous reproduisons ici deux planches que nous devons à M. Marcel Daly, directeur de la *Semaine des Constructeurs*. Pour plus de détails, voir la « Statistique monumentale de Paris ».

par des colonnettes. Entre les fenêtres s'élèvent des colonnes engagées; elles soutiennent une corniche ornée de modillons sculptés; de là un toit aigu s'étend sur tout le sanctuaire jusqu'au pignon de la nef. Par une restauration récente, ce pignon a été complété; il présente une rose à jour qui donne de l'air dans la charpente de la nef; trois fleurons surmontent les angles du fronton; une corniche reliée à celle du sanctuaire couronne extérieurement l'édifice ainsi que les contreforts latéraux qui portent les gouttières.

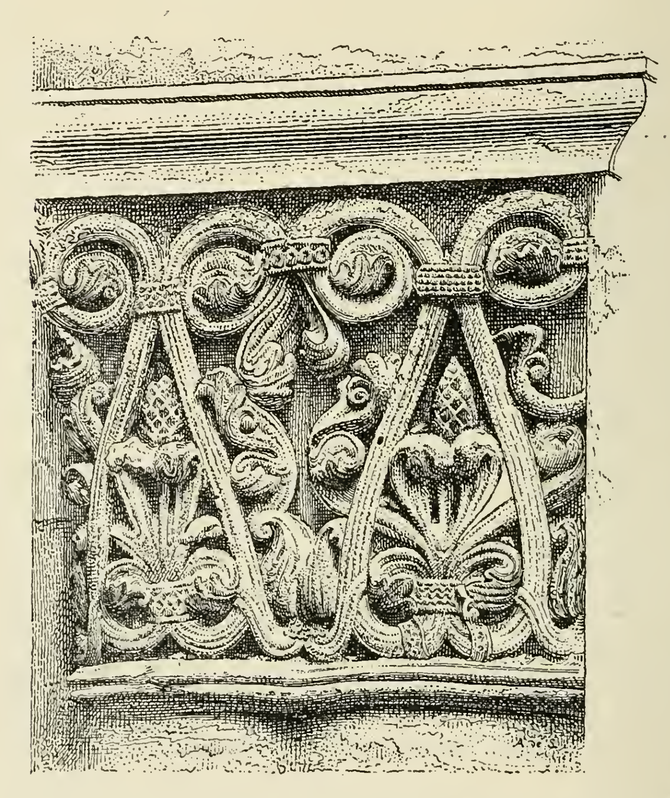


Fig. 419. — Paris. — Ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs.
Chapiteau de l'abside.



Fig. 420. — Constantinople au moyen âge. — Pierre commémorative (n° 5) inédite de 1397 sur l'une des tours de l'enceinte génoise de Péra (Galata actuel).
Au milieu, l'écusson de Gênes ; à gauche, celui du podestat de Péra. A droite, on a répété ce dernier par manière de protestation contre l'occupation de Gênes par les Français à cette époque.

CONSTANTINOPLE AU MOYEN AGE

L'ENCEINTE GÉNOISE DE PÉRA
(GALATA ACTUEL)

LES ITALIENS A CONSTANTINOPLE ; RELATIONS AVEC L'HISTOIRE DE FRANCE. — L'ENCEINTE AUJOURD'HUI DÉTRUITE,

PAR

MARIE DE LAUNAY

Ancien archiviste de la municipalité de Péra, secrétaire du Conseil supérieur du Ministère impérial ottoman des Travaux Publics.

(Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, page 222, n° 20.)

C'est ainsi que la tour du Christ, centre du système de fortification de l'ancien Péra, a été bâtie sur le faîte d'un escarpement tellement rapide que la hauteur de cette tour est par ce fait plus que doublée. Cette hauteur, de la base au sommet, n'est que de 42 m. 45 (130 pieds) ; mais la base est à 47 mètres (144 pieds) au-dessus du niveau de la mer, dont le rivage n'en est pas éloigné de plus de 425 mètres. Sur toute la côte de Galata, le terrain n'a, en moyenne, au bord de la mer, que 0 m. 15 d'élévation. La pente générale est donc de 0 m. 1102 par mètre, soit 1 m. 102 pour 10 mètres. Il résulte de cette disposition

locale que les plus hautes constructions de la ville ne sauraient devenir un obstacle pour les vigies placées sur la tour du Christ.

En effet, même aux sept huitièmes de la distance comprise entre la mer et cette tour, soit environ à 58 mètres de celle-ci, l'altitude du terrain n'est encore que de 38 mètres. En supposant donc qu'on y construisît un bâtiment égal en hauteur à la tour du Christ, il existerait encore en faveur de ce dernier monument une différence de 9 mètres, car, en les mesurant à partir du niveau de la mer, la hauteur totale du premier ne serait que de 80 mètres, tandis que celle du second est de 89 mètres (274 pieds).

Les murs de fortifications qui se reliaient à cette tour avaient, comme on l'a déjà dit plus haut, une épaisseur moyenne de 2 mètres. Ils étaient construits en moellons mêlés de quartiers de marbre dont quelques-uns avaient été empruntés à des monuments antiques, ainsi qu'on a pu s'en assurer lors de leur démolition en 1864, sous la présidence municipale de Server-Pacha, plus tard ministre des travaux publics.

A partir de la tour du Christ, une première enceinte, embrassant dans son circuit la ville entière, s'étendait à peu près en forme d'éventail ouvert, sur un parcours d'environ 2800 mètres. Cette enceinte principale était percée de douze portes et flanquée de vingt-quatre tours, en comprenant dans ces deux nombres la tour du Christ, ainsi que la porte dite Koulé-Kapou, pratiquée dans le mur demi-circulaire qui servait de limite à la cour de ce monument.

Du côté de la terre, le long des localités qui portent actuellement les noms de Cassim-Pacha, Péra et Tob-Hané, un fossé d'une largeur moyenne de 15 mètres bordait les murailles et les tours pour en défendre l'accès. Du côté de la mer, les murs étaient flanqués de douze tours éloignées les unes des autres de 33 mètres environ. Sur la plate-forme de chacune d'elles, une surface de 36 mètres permettait d'installer assez à l'aise les engins destructeurs connus au moyen âge, tandis que l'espace restant libre sur la muraille et entre les tours se garnissait de soldats.

D'autres lignes de murailles également flanquées de tours et crénelées achevaient ce système de défense, en partageant la ville en quatre enceintes fortifiées, indépendantes au besoin, qui eussent pu communiquer ensemble et tenir encore indéfiniment après la prise de l'une ou de plusieurs d'entre elles, jusqu'à ce que la grosse tour qui les commandait toutes fût tombée au pouvoir des assiégeants.

La première de ces lignes avait son point de départ au bas du

cimetière musulman dit *les petits champs*, où elle s'appuyait sur la cinquième tour de droite de l'enceinte principale. De là, en se déroulant sur une longueur de 279 mètres, elle allait se rattacher, en se terminant, à la tour carrée située au point de jonction des rues Stoupoudji et Yelkendji, au bord de la mer. Elle n'était défendue que par deux tours, placées chacune près d'une porte pratiquée dans l'épaisseur de la muraille et ouvrant sur les rues Haryb et Azap-Kapou. L'enceinte ainsi formée mesurait une surface de 31 700 mètres carrés.

Une autre ligne de fortifications reliait ce premier mur à une seconde enceinte qui partait de la tour du Christ pour se diriger sur Arab-Djami, ancienne église génoise, sous l'invocation de saint Paul. Un ouvrage quadrilatéral, d'une surface de 365 mètres carrés, et dont trois côtés sont encore debout, défendait à la fois la porte Yanek-Kapou et l'église Saint-Paul, qui n'en est distante que de 19 mètres environ.

Cette seconde enceinte comprenait un espace superficiel de 62 883 mètres carrés; on y pénétrait par quatre portes : Haryb, Yanek, Koulé et Koulé-Dibi.

Auprès de l'emplacement où s'ouvrait encore en 1864, sur la Grande-Rue de Péra et la rue Yuksek-Caldirim, la porte dite de *Galata*, on peut remarquer une des plus anciennes tours génoises, en assez bon état de conservation. C'était la tête de ligne d'un troisième embranchement de fortifications qui s'étendait jusqu'à Karakeuï, complétant ainsi tout le système des quatre enceintes du Péra génois, en fermant les deux plus grandes.

Cette dernière muraille avait un développement en longueur d'environ 335 mètres. Elle était percée de trois portes : celle de Karakeuï, aboutissant au pont de bois actuel; celle de Voïvoda, où s'élève encore une tour génoise; et enfin celle de la rue Horos.

La troisième enceinte, comprise entre cette muraille et l'église Saint-Paul (*Arab-Djami*), embrassait une superficie de 141 678 mètres carrés. La quatrième enceinte, partant de la même muraille et s'étendant jusqu'à Tob-Hané, mesurait 132 876 mètres carrés de surface.

Tout l'emplacement qu'occupait l'ancien Péra des Génois n'était donc que de 369 137 mètres carrés, soit environ 37 hectares ou 410 deunums.

Les habitudes de l'époque justifient suffisamment le peu d'étendue de cet espace. Les villes du moyen âge n'avaient pas besoin, comme celles de nos jours, de larges voies publiques. Il était facile alors de passer d'un côté d'une rue à l'autre par les toits des maisons, sans

grand effort de gymnastique, et la promenade dans les gouttières, depuis réservée aux chats, faisait partie en ce temps-là des amusements princiers. On sait que les rois eux-mêmes n'ont pas dédaigné ce plaisir; la chronique scandaleuse de plusieurs cours européennes en a pris note avec soin.

On le comprend donc, bien que Péra fût le centre de tout l'immense commerce des Génois dans le Levant, l'extrême étroitesse de ses rues permettait d'y établir des magasins assez vastes pour contenir tant de riches marchandises. D'ailleurs, sa métropole, Gênes la Superbe, n'occupait pas, à l'autre extrémité de la mer Méditerranée, une place beaucoup plus considérable, surtout si on la mesure au rang qu'elle tenait dans le monde.

Ce qu'il y avait de plus important pour le Péra génois, en raison de sa situation isolée au cœur de l'empire d'Orient, c'étaient des fortifications assez solides pour assurer la complète liberté de ses opérations. Il était urgent que les souverains byzantins ne pussent pas, en étendant la main, retirer une concession plutôt arrachée à leur faiblesse que libéralement octroyée par leur munificence envers des alliés. La prudence génoise ne se faisait aucune illusion sur la valeur réelle du texte des bulles d'or. Le blason des Paléologues uni sur les murs de Péra à la croix rouge de la Sérénissime République n'éblouissait pas les podestats. Ils y voyaient, s'il eût convenu à quelque empereur de le prétendre, en une occasion où la force nécessaire ne lui eût pas manqué pour soutenir une pareille prétention, aussi bien une marque de vasselage qu'une de ces hautes distinctions honorifiques qu'on accorde à un puissant voisin. Aussi la préoccupation incessante de chaque podestat fut-elle d'ajouter quelque forte tour, quelque pan de muraille épais, quelque nouvelle enceinte impénétrable au travail entrepris dès le premier jour de la prise de possession de Péra par les Génois et continué jusqu'à Balthazar Maruffo, qui eut la gloire d'en achever la majeure partie, et d'en poser de ses mains à peu près la dernière pierre. Aussi ces fortifications, après avoir été démolies, ont-elles laissé à la voie publique un espace libre de plus de 9000 mètres (10 deunums), c'est-à-dire à peu près la quarantième partie de la cité génoise.

Mais, outre ces fortifications qui ont presque entièrement disparu, le patriotisme des Génois de Péra, leur attachement à la foi catholique ont laissé des témoignages. Deux de ces monuments sont restés debout : l'hôtel de ville et l'église Saint-Paul.

L'hôtel de ville, devenu le han Franchini, appelé aujourd'hui Bériket

Han, depuis l'expropriation partielle que cet édifice a subie par la Compagnie des tramways, est situé rue Perchembé-Bazar, à quelques pas de la Banque impériale ottomane. L'extérieur de ce monument a beaucoup souffert des *embellissements* successifs qu'il a *subis*. C'est ainsi que son splendide escalier monumental, qui avait le tort de gêner la circulation, a été démoli, et que les étages inférieurs ont été transformés d'une manière regrettable au point de vue de l'art et de l'histoire. A l'intérieur, l'hôtel de ville génois a été moins maltraité. La salle du Conseil est encore reconnaissable. Sous le vestibule actuel du han Franchini, on retrouve, couverte d'un badigeon coquet, une pierre commémorative, malheureusement sans date. On pourrait toutefois suppléer à ce défaut, au moyen des écussons qui y sont gravés et qui portent : 1° d'argent à la croix de gueules, qui est à la Sérénissime République de Gênes; cet écusson, suivant l'usage, est posé en abîme, à la place la plus honorable; 2° d'argent, bandé, enté, ondé de 5 pièces, de sable, qui est Marinis; ce second blason est placé à senestre, place la plus humble, toujours réservée aux podestats; 3° fascé de 6 pièces, au chef chargé d'un lion passant. L'absence des émaux sur cet écusson, placé à dextre, place ordinaire des ducs, capitaines ou gouverneurs de Gênes, ne permettrait de le restituer à qui de droit qu'en consultant un armorial de la seigneurie de Gênes. Cette restitution faite, il ne resterait plus, pour fixer la date de la pierre commémorative, qu'à constater l'année pendant laquelle un de Marinis était podestat de Péra, en même temps qu'un membre de la famille à qui appartient le blason placé à dextre de cette pierre était duc, capitaine ou gouverneur de Gênes.

C'est seulement, comme on le sait, au XVII° siècle que l'on a commencé à représenter, soit en gravure, soit en sculpture, les émaux du blason par des tailles régulières et du pointillé. Or, la domination génoise a pris fin, à Péra, pendant le cours du XV° siècle. En conséquence, tous les blasons représentés sur les pierres funéraires ou les pierres commémoratives laissées à Péra par les Génois ne portent que des indications insuffisantes pour qui ne connaît pas absolument toutes les familles dont se compose la seigneurie de Gênes, car il manque à ces blasons les émaux, et les pièces honorables sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible de les attribuer sans hésitation à qui de droit, lorsque les émaux sont absents.

On trouve encore, sur la face du même édifice donnant sur la rue Voïvoda, et immédiatement au-dessous du toit, une autre pierre commémorative également sans date, et ne portant que les armes de Gênes.

Cette absence de date sur les deux pierres commémoratives de l'hôtel de ville génois donne à penser que ce monument est un des plus anciens de Péra, ce qui pourrait facilement être vérifié en précisant, de la manière indiquée plus haut, la date de la pierre commémorative placée sous le vestibule.

On a déjà fait mention plusieurs fois, en décrivant l'enceinte fortifiée de l'ancienne ville génoise, de l'église sous l'invocation de Saint-Paul. Selon les historiens musulmans, cette église a été d'abord une mosquée (*djami*) construite par les Arabes pendant le premier siège de Constantinople, sous le khalifat de Moaviah. Ce premier siège, comme on le sait, dura sept ans consécutifs. Plus tard, en 717, un second siège de Constantinople par les Arabes, sous les ordres de Moslemah, dura environ trois ans. Les historiens musulmans assignent pour principale résidence aux Arabes, pendant ces deux sièges, le territoire de Galata, d'où ils pouvaient, en effet, surveiller constamment la ville impériale, et diriger contre elle toutes leurs opérations. On ne saurait mettre en doute qu'ils y aient construit plusieurs mosquées, et particulièrement celle qui porte aujourd'hui leur nom. Lorsque Péra fut cédé aux Génois par l'empereur Michel Paléologue, ils en firent une église et un couvent de dominicains. Ils en restèrent encore en possession après la conquête de Constantinople par Mohamed II el Fatyh, qui confirma tous les privilèges des Génois de Péra, pour récompenser la stricte neutralité qu'ils avaient gardée, suivant leur promesse, pendant le siège. Toutefois les Génois ne tardèrent pas à abandonner Péra qui, après la ruine de leurs colonies de Crimée, par suite de la prise de Caffa, était devenu à charge à la Sérénissime République; mais les dominicains gardèrent la propriété de leur couvent et de leur église de Saint-Paul jusque sous le règne de Suléiman el Kanouni. A cette époque, les Arabes chassés d'Espagne s'étant réfugiés chez plusieurs princes musulmans, ceux qui vinrent à Constantinople implorer la protection du sultan des Ottomans, furent logés à Galata. Retrouvant là ces mêmes prêtres catholiques qui dirigeaient l'Inquisition en Espagne, qui les y avaient persécutés et auxquels ils croyaient devoir leur exil, ils les chassèrent à leur tour de leur couvent, leur reprirent le *djami* construit par leurs ancêtres et le rendirent au culte islamique.

Quoi qu'il en soit, on doit constater ici que l'architecture du monument qui existe actuellement sous le nom d'Arab-Djami, à Galata, n'offre absolument rien d'arabe; mais que, tout en est, au contraire, dans l'ensemble et dans les détails, purement italien. Il est par con-

séquent plus que probable que les Génois de Péra ont démoli complètement l'ancienne mosquée arabe, avant de bâtir sur le même emplacement l'église de Saint-Paul, car il n'y reste aucun fragment, si petit soit-il, qui porte un caractère non pas arabe, mais même oriental. Le monument, tout entier, appartient incontestablement à l'art chrétien occidental et porte le cachet italien. Dans l'ancien clocher, converti par les Turcs en minaret, sans que sa construction ait été modifiée en rien, on peut visiter la chambre des cloches, qui est restée intacte. La croix latine sculptée sur ses murs a été respectée. Aucune mutilation n'a dégradé ce monument vénérable des Génois, qui devrait être l'objet d'études très fructueuses pour l'histoire de la patrie italienne. En effet, par suite de l'usage généralement établi autrefois d'enterrer les morts dans les églises, Arab-Djami est entièrement pavé de dalles blasonnées et couvertes d'inscriptions funéraires très intéressantes. C'est en quelque sorte un registre ou plutôt un livre d'or où sont consignés les titres des colons italiens. Voici la description d'une de ces pierres funéraires dont l'auteur de ces notes a pu copier le blason et l'inscription, alors qu'il était chargé par la municipalité du VIme Cercle de rassembler les pierres commémoratives génoises placées sur les fortifications, afin de conserver ces précieuses reliques d'un grand peuple. Sur le haut de la pierre est sculpté l'écusson de la famille Salvaghi, d'or au besant de gueules chargé d'un lion rampant d'argent. Plus bas est l'inscription[1]. Cette pierre, placée hors de l'église, sous le porche situé dans la cour d'Arab-Djami, est assez fruste, car sa position la laisse exposée à la pluie et au frottement des pieds des passants. Il n'en est pas de même des pierres funéraires placées dans l'intérieur de la mosquée, et auxquelles un plancher, une natte et un tapis superposés, heureusement nécessités par les usages du culte musulman, servent de triple défense contre toute injure.

Avant de décrire à leur tour les pierres commémoratives des fortifications génoises de Péra, on en donne ici le tableau par ordre des dates :

1. « 1323 die 15 jullii. Hic jacet Odonis Salvaigus filius dilectissimus Domino Salvaigi. »

Nous ferons remarquer que les entrelacements tels que les ; (S) qui terminent les mots Odonis, Salvaigus et filius, en s'enchevêtrant d'une façon pittoresque dans l'N final du premier mot et dans l'U des deux derniers, sont très communs dans les inscriptions génoises, ainsi que les assemblages de plusieurs lettres en une seule figure et autres dispositions originales qu'on verra par la suite.

TABLEAU DES PIERRES COMMÉMORATIVES DES FORTIFICATIONS GÉNOISES DE PÉRA (CONSTANTINOPLE)

NUMÉROS D'ORDRE.	ANNÉE.	LOCALITÉ OU L'INSCRIPTION A ÉTÉ TROUVÉE.	NOM OU ARMOIRIES DU PODESTAT DE PERA.	NOM OU ARMOIRIES DU DUC, CAPITAINE OU GOUVERNEUR DE GÊNES.	EMPEREURS DE CONSTANTINOPLE.	PAPES.
1	1323	Arab-Djami.	Pierre funéraire.	De Odon Salvago.	Andronic Ier Paléologue.	Jean XXII.
2	1336	Tour de la rue Voïvoda . . .	Armes de la colonie de Péra.	Armes de Gênes.	Andronic II Paléologue.	Benoît XII.
3	1349	Tour à l'entrée de la rue Yuksek-Caldirim.	Armes de Gênes.	Giovani da Morta.	Jean Ier Paléologue et Jean Cantacuzène.	Innocent VI.
4	1387	Hendek (fossé), première tour après celle du Christ, à droite en regardant la mer	Raphaël d'Auria.	Antoniotto Adorno.	Jean Paléologue seul.	Clément VII.
5	1397	Hendek, dernière tour du côté de Cassim-Pacha.	Barré de 7 pièces.	Gênes.	Manuel II Paléologue.	Benoît XIII.
6	1400	Moum-Hané, au bas du mur (inscription couverte d'un épais enduit de chaux). . .	Filippo de Franchi.	Battista de Franchi, élu par la seigneurie qui avait chassé le gouverneur français.	Id.	Id.
7	1404	Hissar-dibi, nº 1, appartenant aux R.R. P.P. Lazaristes. .	Jean Sauli.	Le Maingre de Boucicault.	Id.	Innocent VII.
8	1435	Tour, rue Stoupoudji, nos 5 et 7.	Stefano de Marinis.	Un seul émail plein pour éviter de représenter les armes de Milan.	Jean II Paléologue.	Eugène IV.

9	1441	Tour, rue Tabakhané, n° 7, en face les Messageries françaises	Nicolas-Antoine Spinola.	Thomas de Campo Fregoso.	Id.	Id.
10	1442	Hendek en face le poste de zaptiés.	Id.	Id.	Id.	Id
11	1442	Hendek, deuxième tour après celle du Christ, à droite en regardant la mer.	Id.	Id.	Id.	Id.
12	1443	Même tour.	Boruel de Grimaldi.	Raphaël Adorno.	Id.	Id.
13	1445	Rue Kalé, sur la tour.	Balthazar Maruffo.	Id.	Id.	Id.
14	1446	Porte Moum-Hané.	Id.	Id.	Id.	Id.
15	1447	Rue Keumurdji, n° 5, sur le mur.	Luchino de Faccio.	Giano de Campo Fregoso.	Id.	Nicolas V.
16	1448	Rue Halil-Pacha, n° 15, sur le mur, dans un magasin . . .	Benoît de Vivaldi.	Id. (il parait que sa mort était encore ignorée à Péra.	Constantin Dragosès Paléologue.	Id.
17	1452	Maison Mayer, dans l'enceinte de la tour du Christ	Jean Lomellini.	Pierre de Campo Fregoso.	Id.	Id.
18	?	Moum-Hané, au-dessus de la porte de la Cité française. .	En l'honneur de Balthazar Maruffo.	. . . .	?	?
19	?	Azap-Kapou, au-dessus de la porte.	Armes de la colonie de Péra.	Gênes.	?	?
20	?	Hendek, tour en face le poste des zaptiés.	Spinola.	Id.	?	?
21		Hôtel-de-Ville (Han Franchini)	Marinis.	Fascé de 6 pièces au chef chargé d'un lion passant.	?	?
22	?	Hôtel-de-Ville (Han Franchini)	Id.	Gênes.	?	?
23	?	Porte qui sépare la rue Haryb de la rue Yanek-Kapou. . .	Fascé de 6 pièces au chef chargé d'un lion passant.	A l'aigle contourné au vol abaissé.	?	?

Nous avons étudié le n° 1. — N° 2. Sur le haut de la pierre est gravée une croix, puis la date de l'érection de la tour de la rue Voïvoda, 1336, suivie d'une rosace sculptée sur la même ligne, sans autre inscription. Au-dessous sont, à dextre, les armes de la colonie de Péra qui porte de Gênes cantonné de quatre B, dont les deux de dextre contournés, qui sont aux Paléologues ; à senestre sont placées les armes de la Sérénissime République, occupant cette humble situation pour mieux caractériser sa dépendance de l'Empire de Constantinople, en ce qui concerne la concession faite par lui de Péra aux Génois. Il était donc bien entendu, à cette époque, que les colons génois en Orient, et Gênes elle-même pour eux, étaient vassaux des Empereurs ; mais cela n'a pas duré bien longtemps comme on va le voir.

N° 3. — Suivant l'usage tout chrétien des colons génois, la date de la construction de la tour de la rue Yuksek-Caldirim, qu'on appellera tour Saint-Nicolas, et qui défendait une des principales portes extérieures de Péra, est précédée d'une croix. Cette date 1349, est suivie d'un fleuron, terminant la ligne sous laquelle est gravée, en abîme, à la place la plus honorable, comme il convient, la figure d'un des patrons de la colonie, Saint-Nicolas, debout, nimbé, drapé à la romaine et chaussé de sandales. On lit à gauche (Sanctus Nicolaus). Le dernier S de sanctus est entrelacé dans le premier, et celui de Nicolaus dans l'U final.

De chaque côté de la figure du saint patron sont, à dextre, les armes de Gênes, et à senestre seulement les armes de la colonie de Péra, ce qui serait très naturel sans les quatre B des Paléologues, qui se trouvent ici mis au troisième rang, savoir : premièrement Saint-Nicolas, secondement la Sérénissime République, et troisièmement enfin la colonie, tout investie qu'elle est, à un titre ou à un autre, du privilège des quatre B impériaux. Le sculpteur semble avoir voulu insister encore davantage sur cette infériorité en gravant au coin de la pierre, sous l'écusson colonial, un signe mystérieux, à double entente, trigramme ou tétragramme : R, qui peut être également S.P.Q.R : le *Sénat et le peuple Romain*, ou P.S.R : *pour la Sérénissime République* ; de telle sorte qu'il est permis au lecteur de douter si c'est l'Empereur ou si c'est la République qui a autorisé la colonie à porter dans ses armes les quatre B des Paléologues. Dans le premier cas, ce serait une marque de vasselage imposée, et alors l'écusson des Génois de Péra ne serait pas à sa place ; il y aurait protestation. Dans le second cas, ce serait un signe honorifique

accepté pour sa colonie par la métropole, qui veut bien l'autoriser à s'en parer, comme fait un souverain d'aujourd'hui à l'égard d'un de ses sujets qui a reçu une décoration étrangère.

N° 4. — La première tour située à droite, en regardant la mer, sur le bord du fossé (*hendek*) qui entourait l'enceinte principale du côté du Péra actuel, et près de la tour du Christ, portait une pierre sur laquelle est sculptée en abîme la figure d'un archange ailé, nimbé, vêtu d'une tunique courte, d'un manteau militaire, chaussé de sandales et l'épée nue à la main droite; de la gauche il tient le fourreau. A dextre, on voit les armes de Gênes, et à senestre celles de la famille d'Auria, qui sont : coupé d'or et d'argent cousus, à l'aigle impériale de sable couronnée d'or à l'antique.

Au-dessus de ces représentations, est gravée l'inscription [1].

N° 5. — Sur la dernière tour qui était située au bord du même fossé, du côté de Cassim-Pacha, il a été trouvé une pierre commémorative portant la date de sa construction, 1397. Au-dessous de cette date sont placés : l'écusson de Gênes en abîme ; à dextre un écusson barré de 7 pièces; et à senestre le même écusson répété. On ne peut le blasonner d'une manière plus précise, car. ainsi qu'on l'a déjà dit, les émaux ne sont pas indiqués sur les pierres génoises de Péra. Il est d'autant moins permis à l'auteur de ces notes d'attribuer cet écusson à une famille génoise, que Gênes n'avait pas de duc en 1397; elle était gouvernée par Valerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, pour le roi de France Charles VI. Or l'écusson de dextre n'étant pas celui du gouverneur français, appartient certainement au podestat de Péra, dont on ignore le nom, qui peut cependant avec facilité être retrouvé au moyen de ce blason, dans l'armorial de la seigneurie de Gênes. Ce podestat, en répétant deux fois son propre blason, a voulu sans aucun doute protester contre le gouvernement étranger qui régnait sur la métropole. On verra plus loin d'autres protestations du même genre. (Voir la figure en tête de l'article.)

N° 6. — La pierre à laquelle, en procédant par ordre de dates, on a dû donner le n° 6, a été découverte par l'auteur de ces notes au bas d'un mur de la rue Moum-Hané, à l'intérieur de la ville. Cette pierre y était profondément encastrée et recouverte, ainsi que les moellons qui l'entouraient, d'une épaisse couche de chaux qui rendait à

1. « 1387, die 25 Marcii. Hoc opus factavit tempore nobilis dominus Rafael de Auria, Potestas Peire. »

cet endroit le mur tout uni et ne laissait deviner aucune trace de blason ou d'inscription. Pourtant, en voyant la grandeur peu ordinaire de cette pierre (elle a plus d'un mètre de largeur et presque autant de hauteur) et en s'assurant que c'était un marbre, en réfléchissant aussi que l'on ne se serait pas donné la peine de l'enduire de chaux avec un si grand soin, d'ailleurs si peu usité dans les murs des fortifications génoises, où presque partout les pierres sont nues, si l'on n'eût pas eu pour cela quelque motif sérieux, la même personne crut devoir faire transporter ledit marbre à l'Hôtel Municipal et chargea un marbrier génois d'enlever avec précaution la matière durcie par le temps, qui devait l'ensevelir pour l'éternité.

L'opération fut longue, difficile et minutieuse. Au bout de quelque temps, un monceau de débris était tombé sous l'intelligent ciseau de Carlotti, et on pouvait lire l'inscription [1] admirablement conservée.

On sait, en effet, que Battista de Franchi fut élu par les seigneurs génois en qualité de capitaine de la République, en remplacement de Battista Boccanegra, que le peuple avait acclamé après avoir chassé le gouverneur français Collard de Calleville.

Ce gouvernement devait naturellement réjouir un bon parent, Filippo de Franchi, podestat de Péra, et lui inspirer l'inscription, si flatteuse pour sa famille, qu'on vient de lire; mais la fortune changea vite. Les Français rentrèrent bientôt dans Gênes, et quand l'autorité sévère du gouverneur Le Maingre de Boucicault y fut établie, le podestat qui succéda à Philippe de Franchi put fort bien n'avoir rien de plus pressé que de faire disparaître à la hâte l'inscription à la louange de Battista. De là, peut-être, la couche de chaux enlevée par Carlotti.

Mais une telle façon d'agir cadre assez mal avec ce que l'on connaît du caractère génois, et peut-être convient-il mieux de supposer que les Turcs de ce quartier, plus ou moins longtemps après l'abandon de la colonie, ont enlevé ce marbre de l'endroit où il était placé primitivement, et s'en sont servis comme d'une pierre de taille ordinaire pour réparer le mur dégradé, soit par un incendie, soit par toute autre cause. Bien que les Turcs soient en général assez tolérants, il en est quelques-uns, parmi les plus ignorants, qui sont très fanatiques. Un zèle mal entendu a pu pousser de pareilles gens à effacer

1. MCCCC. — *Italicum jubar luxque reipublicæ dux mediator de Franci*
Gaudeat ergo Janua alma sub tanto duce gubernat
Jubente præside Peire de Francis Potestate Filipo.

les trois blasons, où se trouvait nécessairement au moins une croix, celle de Gênes, et à rendre illisible une inscription qu'ils ne comprenaient pas, et que, pour cette raison, ils pouvaient supposer hostile à leur croyance. Ils ont pu aussi commettre cet acte de vandalisme tout simplement en vue d'exécuter un travail de maçonnerie propre et uni.

N° 7. — Rue Hissar-Dibi, n° 1, on voit maintenant encore les restes d'une ancienne tour génoise, sur laquelle a été bâtie une maison en bois. Le tout, maison et tour, est assez bien entretenu par les R.R. PP. Lazaristes, qui en sont devenus propriétaires en même



Fig. 421. — Pierre tombale commémorative n° 7, datant de 1804.

temps que de leur couvent de Saint-Benoît et des autres possessions qui en dépendent, et dont ils ont hérité en bloc des Jésuites, en les remplaçant dans leurs missions du Levant.

Cette tour, ainsi que les autres parties des fortifications génoises appartenant à divers propriétaires qui ont pu alors prouver leurs droits, a été laissée à ses possesseurs, en 1864, par l'administration de la municipalité du VIme Cercle (Galata, Péra, Pancaldi), qui a trouvé bon d'exempter de la démolition générale tout ce qui ne gênait pas ses projets d'élargissement et de création de nouvelles voies de communication. Toutefois, la municipalité ne crut pas pouvoir abandonner aux soins des propriétaires la conservation des pierres commémoratives génoises placées sur leurs immeubles. Les RR. PP. Laza-

ristes ne firent aucune objection, et ce fut avec leur consentement que l'auteur des présentes notes fit desceller et transporter à l'Hôtel municipal une pierre qui était encastrée dans les moellons au-dessus de l'entrée de la tour portant le n° 1, rue Hissar-Dibi.

Comme on le voit sur la photographie ci-contre (fig. 421), l'inscription gravée sur cette pierre constate que la tour où elle était placée a été faite sous le gouvernement du podestat de Péra Jean Sauli. Elle porte la date du premier jour de novembre 1404 au-dessus des trois écussons, après le mot Peyre, c'est-à-dire Péra, sous ces mêmes écussons.

Le blason de la Sérénissime République est placé en cœur; l'écusson de dextre porte à l'aigle contourné, au vol abaissé, ce qui semble pouvoir être attribué à Le Maingre de Boucicault, alors gouverneur de Gênes, et qui portait d'argent à l'aigle éployé de gueules, becqué, membré d'azur. Il est vrai que l'aigle réprésenté ici n'est pas éployé; il n'a qu'une seule tête et il est contourné; mais l'exactitude du blason n'était pas plus respectée par les sculpteurs de ce temps-là que la véritable orthographe des noms. On rencontre, par exemple, assez souvent des écussons des de Auria (régulièrement, aujourd'hui, d'Oria, mais plus communément Doria), qui, au lieu de porter à l'aigle impériale, suivant la véritable teneur de leur blason, portent soit à l'aigle essorant, soit à l'aigle au vol abaissé, mais n'ayant l'un ou l'autre qu'une seule tête, tandis que l'aigle impériale a pour caractère les deux têtes (puisqu'elle est éployée), qui représentent les deux Empires d'Orient et d'Occident.

Il se pourrait aussi, dans le cas présent, que le podestat Jean Sauli, par patriotisme, et suivant une habitude foncièrement génoise, eût voulu protester contre le gouvernement français en passant sous silence le blason du gouverneur, et en le remplaçant par la répétition du sien propre, qui est d'argent à l'aigle essorant de gueules. Le sculpteur, dans l'écusson du podestat placé à sénestre, a figuré l'aigle des Sauli non pas essorant, ainsi qu'il doit être, mais au contraire au vol abaissé. Dans l'écusson de dextre, s'il a été chargé d'en faire une protestation en remplaçant celui du gouverneur de Gênes par celui du podestat de Péra, il a pu sans aucun scrupule, et simplement par amour de la symétrie, contourner l'aigle des Sauli, puisqu'il s'était déjà permis, sur l'écusson de sénestre, d'abaisser son vol.

N° 8. — La tour portant les n°s 5 et 7 de la rue Stoupoudji, située au bord de la mer, non loin de l'Amirauté, était décorée d'une pierre commémorative où étaient sculptés trois écussons. Le premier, placé

en abîme, aurait dû porter les armoiries des ducs de Milan, qui, en 1435, date de l'inscription gravée sous ces écussons, tenaient Gênes sous leur domination.

Mais on n'en est plus à apprendre comment les Génois de Péra procédaient pour protester contre toute domination étrangère ; ici, ils n'ont pas failli à leur patriotisme habituel.

En effet, au lieu de la guivre ou bisse d'azur en pal, couronnée d'or, dévorant un enfant issant de gueules, qui est Milan, le sculpteur n'a figuré ici qu'un écusson d'un seul émail plein, ce qui, en l'absence de toute indication concernant cet email lui-même, équivaut à rien. C'est la plus grave insulte qu'un peuple vassal puisse



Fig. 422. — Pierre commémorative n° 8, datant de 1435. Protestation des Génois contre l'occupation de Gênes par les ducs de Milan.

faire à son suzerain : il constate le fait brutal d'un dominateur qu'il est par la force contraint de subir ; mais, en même temps, il déclare hautement que, de ce dominateur exécré, il ne veut rien connaître, il entend ignorer jusqu'à son nom. Obligé qu'il est de reléguer à la seconde place, à dextre, l'écusson de la métropole, *alma mater*, il laissera du moins la première place ostensiblement vide, et ne reconnaîtra ainsi rien qui puisse être effectivement supérieur à la patrie.

La troisième place, à senestre, est occupée par l'écusson des Marinis, d'argent, bandé, ondé de sable de cinq pièces [1], pour le podestat de Péra, Stephani de Marinis.

1. Le sculpteur n'a mis ici que 3 bandes au lieu de 5, nouvelle preuve de l'inexactitude habituelle de cette époque.

N° 10. — Derrière les bureaux des Messageries françaises, rue Tabak-hané, n° 7, il y avait une tour génoise sur laquelle était placée une pierre commémorative où sont sculptés trois écussons, qui sont : en abîme, Gênes ; à dextre, coupé, enté, ondé de sable et d'argent, qui est Campo Fregoso, pour le doge Thomas ; et à sénestre d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, avec une *spina di botte* [1] de gueules pallée en chef, qui est Spinola, pour le podestat de Péra : Nicolas Antoine.

Sous ces trois écussons, l'inscription, bien qu'un peu dégradée par les incendies et trois transports successifs : le premier à l'Hôtel municipal, le second dans la tour du Christ, le troisième, enfin, à Constantinople, dans le jardin du palais de Tob-Capou, peut cependant encore être déchiffrée assez facilement [1].

Il y avait, en 1864, aux Petits Champs, du côté qui descend vers l'Amirauté, sur le bord du fossé qu'on a comblé depuis lors, et en face du poste de zaptiés qui a été reconstruit à neuf sur le même emplacement qu'il occupait, une maison appartenant à Ali Effendi, et dans les dépendances de laquelle était une haute tour carrée. Au sommet du mur de cette tour était encadrée une pierre où sont gravées les mêmes armoiries qu'on vient de voir au n° 9.

Sous ces armoiries, on lit l'inscription suivante, parfaitement bien conservée, sans qu'il y manque un point, un accent, enfin aussi nette que si l'on venait de la tracer à l'instant même [2] : (*A suivre.*)

IS, dans spectabilis, est exprimé par le signe abréviatif ꝫ, placé en entrelacement à la fin du mot ; au-dessus de la première lettre de QUONDAM est placé un petit *o*, l'*u* manque et l'A et l'M final sont formés d'une seule lettre : Æ ; le signe abréviatif — est placé sur le mot DOMINI pour tenir lieu de OMI qui manque ; l'S final de POTESTAS est remplacé par le signe ꝫ entrelacé avec l'A ; le signe — tient lieu de l'M de IANUENSIUM, ainsi que de celui de TURRIM et de l'N de CONSTRUCTA ; à ce dernier mot, enfin, manquent aussi les deux lettres finales TA, que le signe ꝫ remplace ; le même signe remplace également l'S final de PAUCIS et celui de DIEBUS. Le chiffre II est placé au-dessus des quatre X de 40, en plus petit caractère.

1. La *spina di botte* (cannelle pour la vidange des tonneaux) est l'arme parlante des Spinola.

2. « Spectabilis et nobilis vir Dominus
« Nicolaus Antonius Spinulla quondam Domini
« Thome Potestas Pere Januensium in to-
« to Imperio Romanie construi fecit hanc
« turrim in paucis diebus constructa 1442
« die 9 may. »

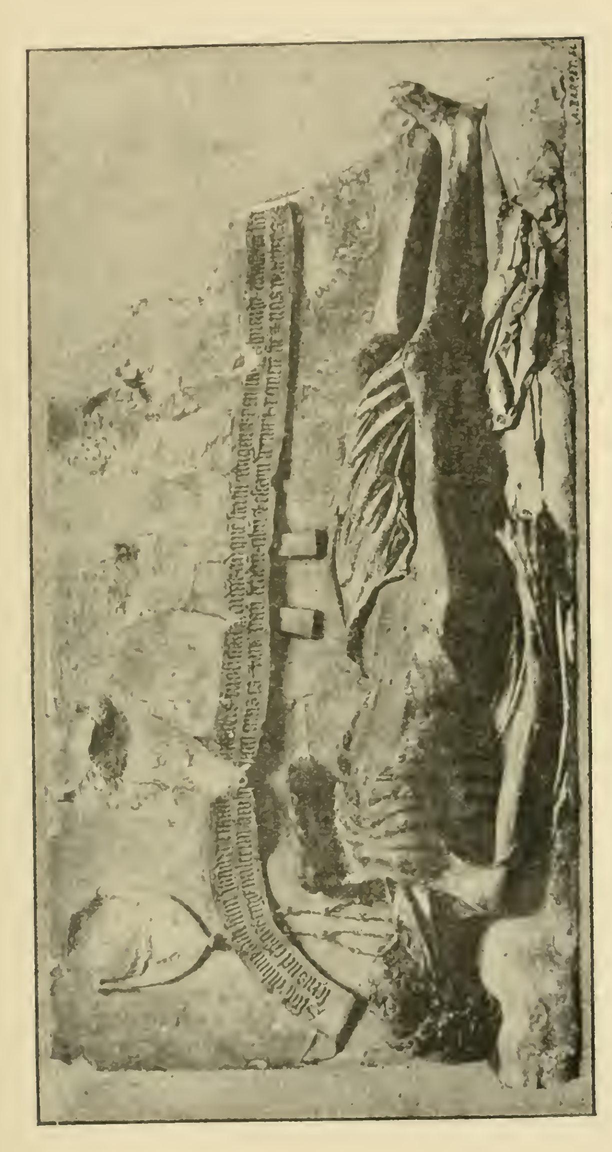
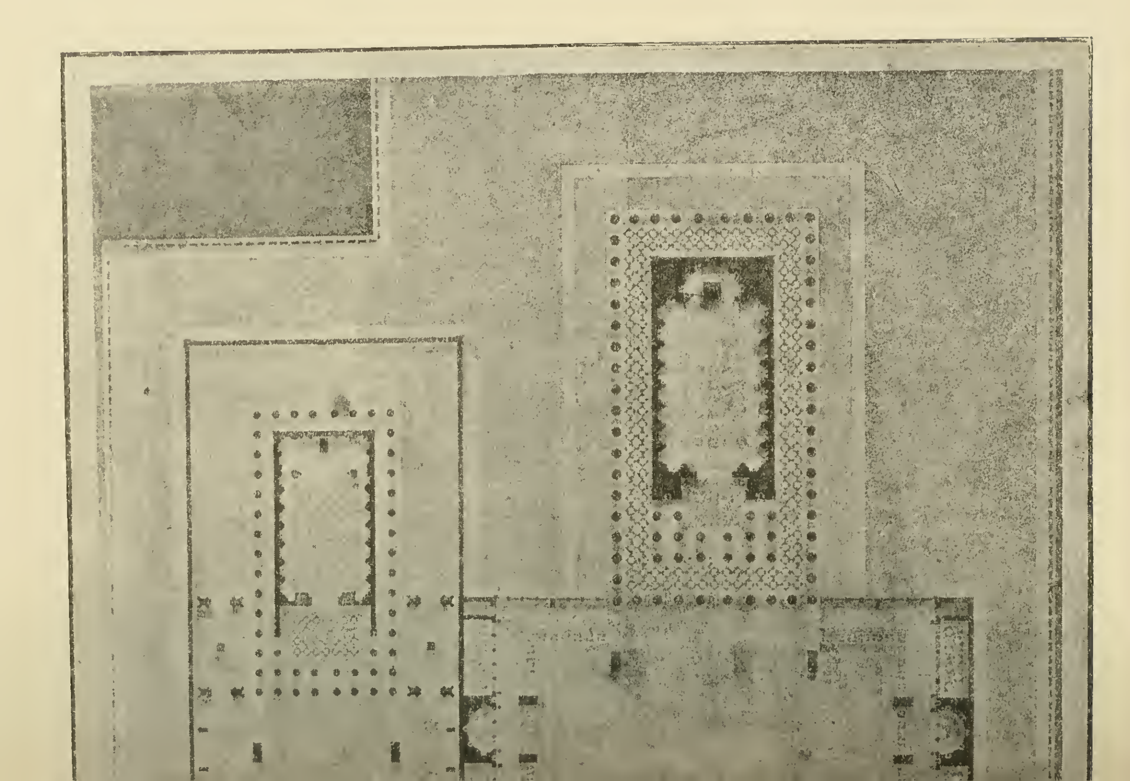


Planche 423. — Le « Transi ». Fragment du tombeau du cardinal de Lagrange (Musée d'Avignon).
D'après une photographie inédite.







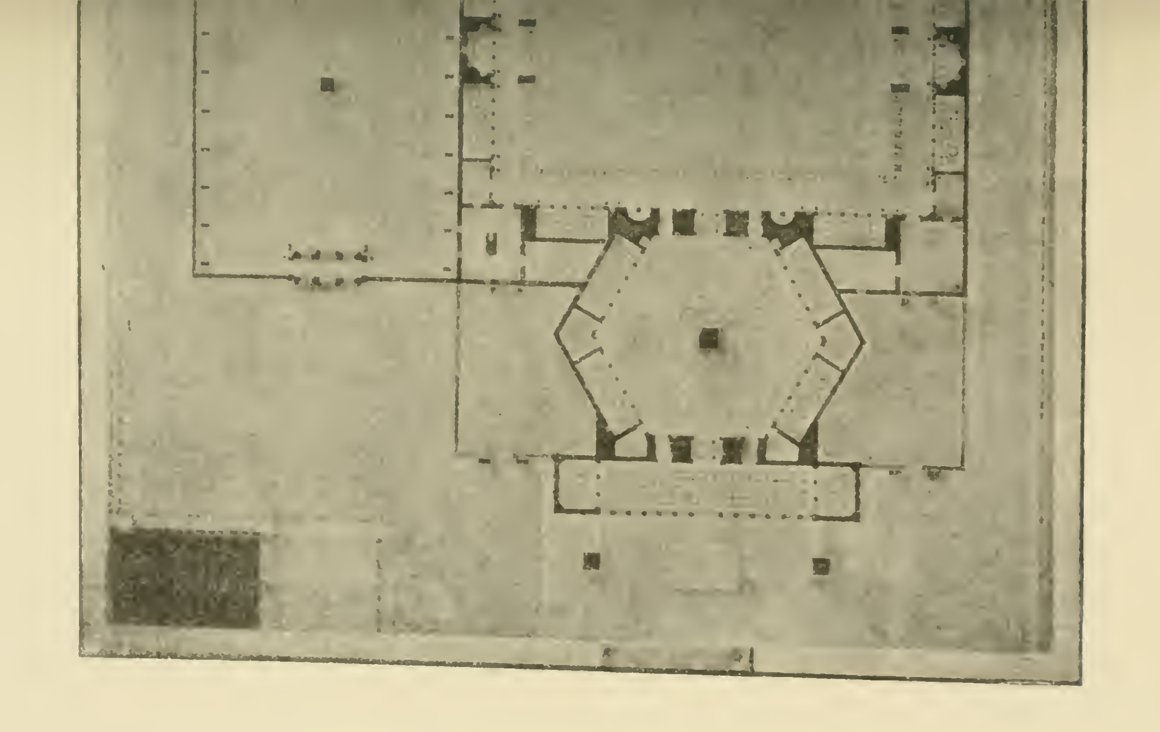


Planche 424-425. — L'Archéologie au Salon d'Architecture de 18[illegible].

Redon. — Reconstitution des Temples de Baalbeck.



Nous donnons ici « le Transi », tombeau du cardinal Lagrange, à Avignon, monument aujourd'hui detruit. L'abondance des gravures ne nous avait point permis de donner cette planche en même temps que l'article de notre collaborateur M. Eugène Muntz (voir page 131, *A travers le comtat Venaissin*, et planche 302-305).

L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE AU SALON

DE 1890

RESTAURATION DU TEMPLE DE BAALBEK

PAR

REDON

Architecte diplômé par le Gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

(Suite. — Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, n° 20, page 230.)

On distingue trois sortes de constructions dans les ruines de Baalbek. L'appareil cyclopéen, l'appareil romain, reconnaissable au soin avec lequel les pierres ont été jointoyées, enfin les assises arabes, très irrégulières, construites avec des fragments des deux temples. Les assises cyclopéennes, sortes de blocs gigantesques formant

On pense que QUONDAM DOMINI THOME doit signifier fils du seigneur Thomas. En effet, au moyen âge, cette forme de phrase, comprise dans le sens qu'on indique ici, était employée très souvent, principalement dans les actes notariés et les écritures commerciales. QUONDAM (quodam tempore, : autrefois *Cic*) DOMINI THOME, autrefois du seigneur Thomas, : signifie qu'autrefois, avant Nicolas Antoine, la maison Spinola était celle du seigneur Thomas, dont le successeur, chef actuel de cette maison, est Nicolas Antoine. Les exemples de forme semblable sont communs; il suffira d'en citer deux, empruntés à l'histoire de Chypre par M. de Mas-Lattrie.

Un document conservé dans les Archives de la banque de Saint-Georges, à Gênes, porte (Reg. VIII, fol. 230), sous la date de MCCCCXXXXVIIII die Martis XXI, Januarii : « Jacobo de Flisco, *quondam* Hectoris, etc.

On lit dans un second document puisé à la même source (Reg. X, fol. 95), sous la date du 8 juillet 1447, à Gênes : « Anthonius de Auria, *quondam* Johanis, etc. »

entourage au temple du Soleil, sont les restes d'un temple phénicien. Le plus grand de ces blocs a 20 mètres de long sur 4 mètres de hauteur et 4 mètres de profondeur.

Les dispositions de l'ensemble du plan se lisent facilement. On montait par de larges escaliers pour arriver sous un vaste portique sur lequel donnaient trois portes dont les chambranles existent encore. On rentrait dans une cour hexagonale, puis dans la grande cour rectangulaire, autour desquelles existent encore des portiques et des exèdres bien conservés. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici quelques-unes des curieuses niches placées sous ces portiques; elles sont d'un style vraiment curieux avec leurs couronnements à frontons courbes et coupés rappelant à la fois notre néo-grec moderne et notre Louis XV dit *rococo*. Au fond de la cour s'élèvent six grandes colonnes en parfait état, seul vestige du grand temple du Soleil dont nous donnons ici une restauration de l'entablement. Voyez à gauche s'élève, mieux conservé, le temple de Jupiter Héliopolitaire, dont le plafond du portique est d'un style fort curieux, mélange de byzantin et de renaissance. La porte du temple, dont nous donnons ici une restauration, est un des morceaux les moins décadents de tout cet ensemble.

Ce qui reste des temples d'Héliopolis est si bien conservé que toute restauration graphique de ces temples ne peut qu'être exacte quant aux grandes lignes. Dans notre restauration, le forum qui précède le temple de Jupiter pourrait seul être contesté. Quant au grand escalier de la façade, escalier dont aucune fouille ne nous a révélé l'existence, deux raisons nous ont poussé à l'imaginer ainsi : d'abord, la configuration du sol, qui ne permettait pas d'accéder aux temples sous un premier escalier; ensuite et surtout une médaille de Philippe le père, dont le revers (avec la légende : COL. JVL. AVG. FEL. HEL. *Colonia*, *Julia*, *Augusta*, *Felix*, *Heliopolitana*), montre un des temples d'Héliopolis, le plus petit sans nul doute, précédé d'un escalier très grand. Le reste de notre restauration doit être la reproduction exacte de ce que furent les temples d'Héliopolis, si merveilleux à l'état de ruines, moins intéressants, hélas ! une fois restaurés. Nous avons cherché à donner l'impression d'une architecture romaine mise à la portée des provinciaux de l'Asie; architecture certes grande dans son ensemble, comme tout ce qu'érigea Rome, mais tapageuse et décadente; architecture d'un paganisme officiel condamné, appelant au secours de ses dogmes en désarroi tout l'appareil des pompes orientales.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

LA PROTECTION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

TENU A PARIS[1]

DES LÉGISLATIONS FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRES ÉTABLIES POUR ASSURER LA CONSERVATION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

PAR

J. CHALLAMEL

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Secrétaire de la Société de législation comparée

Messieurs,

Je dois remercier d'abord le Comité d'organisation d'avoir bien voulu m'inviter à prendre la parole dans votre assemblée. C'est un grand honneur qu'il m'a fait; je lui en suis très reconnaissant.

Mais cet honneur n'est pas sans me causer un peu d'embarras; je me vois entouré en ce moment d'artistes éminents et de savants archéologues, et, bien que j'aime les arts passionnément, je ne suis, hélas! ni un archéologue, ni un artiste.

Aussi, Messieurs, me renfermerai-je très résolument dans le sujet qui m'est dévolu : vous entretenir de quelques-unes des lois qui protègent les monuments historiques et les objets d'art.

1. Voir les procès-verbaux sommaires rédigés par le secrétaire, Charles Normand. Paris, Imprimerie Nationale, 1889, et aux bureaux de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

I

En France, nous sommes sous l'empire d'une loi du 30 mars 1887, complétée par un décret, portant règlement d'administration publique, du 3 janvier 1889.

Ces dates récentes appellent une remarque préliminaire : Comment se fait-il que le premier texte législatif sur une matière si importante se soit produit si tard?

Ce n'est pas que notre pays ne renferme d'admirables et innombrables richesses artistiques ; il en est tout illustré, on pourrait dire accablé.

C'est que le sens critique s'éveille lentement dans les peuples. Les *écoles* sont naturellement intolérantes, et, pour se faire une plus large place, elles nient volontiers tout ce qui n'est pas sorti de leurs mains.

Au moyen âge, tandis que la terre se couvrait de sa blanche robe de cathédrales, il eût été bien nécessaire d'avoir des lois pour protéger les chefs-d'œuvre que l'antiquité nous avait laissés. Pouvait-on seulement y songer?... Dans l'ombre de leurs cloîtres, les moines ont accompli de nombreux sauvetages ; mais, en dehors d'eux, dans la mêlée du monde féodal, qui en avait le loisir et le goût?

Puis la Renaissance est venue ; ses mains païennes avaient peu de respect pour les églises romanes ou gothiques. Le XVIIe siècle, infatué de sa propre grandeur ; le XVIIIe, tout gonflé de philosophie, furent également peu curieux du passé. Voltaire aimait à dire « qu'il n'y a à Paris que quatre beaux monuments : la Sorbonne, le Val-de-Grâce, le Louvre Neuf et le Luxembourg ». Le nouveau goût du jour emportait tout, et, sous prétexte d'embellissements, on dégradait à plaisir les plus admirables monuments.

Enfin la Révolution avec ses colères, l'Empire et la Restauration avec leur ignorance ou leur mépris du beau, se mirent à l'envi à détruire une foule de chefs-d'œuvre.

Il fallut le coup de clairon du romantisme, le génie de Chateaubriand et de Victor Hugo, l'enthousiasme pieux du comte de Montalembert, pour que l'on vît renaître le culte de l'art national. Mais, avant ce moment de tardive justice, combien les siècles n'avaient-ils pas accumulé de ruines!

Et ce n'est pas seulement en France qu'il y a des ruines volontaires, mais dans tous les pays civilisés. Vous n'avez pas oublié les

paroles émues de notre éminent vice-président, M. Da Silva, sur les mutilations subies par les monuments du Portugal.

Ce douloureux examen de conscience serait le même partout. On peut même dire que ces deuils de l'architecture et des arts sont, dans une certaine mesure, une des conditions du mouvement et de la vie des peuples. Heureuse la Chine, dont on vous parlait hier en un si charmant langage! son immobilité a préservé de toute atteinte les monuments peu nombreux qu'elle porte.

L'école romantique avait donc fait le premier pas. L'école historique, avec Michelet, Augustin Thierry, Frédéric Ozanam, est venue compléter l'œuvre de réhabilitation du passé. Voulez-vous en juger? Voici les belles pages qui terminent les *Récits des temps mérovingiens*.

« Cette église (Saint-Germain-des-Prés) fut le tombeau commun
« des princes mérovingiens, de ceux-là surtout qui, enlevés par une
« mort violente, ne purent choisir eux-mêmes leur sépulture. Son
« pavé subsiste, et dans l'enceinte de l'édifice rebâti plusieurs fois,
« garde la poussière des fils du conquérant de la Gaule. Si ces récits
« valent quelque chose, ils augmenteront le respect de notre âge
« pour l'antique abbaye royale, maintenant simple paroisse de Paris,
« et peut-être joindront-ils une émotion de plus aux pensées qu'inspire
« ce lieu de prières consacré il y a 1300 ans. »

Il y a loin de ceci, Messieurs, aux railleries démodées de Voltaire!...

Les esprits ayant un autre cours, d'infatigables ouvriers se mirent en campagne. On ne saurait assez dire tout le bien qui a été fait par les sociétés archéologiques. Elles continuèrent, province par province, l'œuvre de salut et de conservation qui avait été tentée à Paris même par Alexandre Lenoir au milieu des fureurs de la Révolution, et par M. du Sommerard; très souvent leurs efforts ont été couronnés de succès. Il convient de citer au premier rang la Société des antiquaires de Normandie, fondée par Arcisse de Caumont, et présidée aujourd'hui par M. de Marsy.

Mais ce n'est encore jusqu'ici que de l'initiative privée. Il faut arriver à 1837 pour voir la Commission des monuments historiques constituée par un arrêté ministériel. Cet arrêté est signé de M. de Montalivet.

Bien qu'elle fût médiocrement armée pour triompher des ignorances administratives et des fantaisies individuelles, l'œuvre que cette commission a accomplie pendant un demi-siècle est vraiment admi-

rable. Entre tous les noms qui l'ont illustrée, rappelons seulement ceux de MM. Ludovic Vitet, Mérimée, Viollet-le-Duc.

En 1875, à la demande de M. Wallon, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Rousse, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rédigea un premier projet de loi qui reçut de nombreuses modifications, puis fut renvoyé au Conseil d'État.

Enfin les deux Chambres, de 1882 à 1887, votèrent le projet remanié qui leur avait été soumis par le gouvernement.

Toute la loi repose sur cette donnée première : attribuer force obligatoire aux décisions de la Commission des monuments historiques. C'est elle qui prépare le classement des monuments à conserver dans un intérêt national; c'est elle qui surveille l'application des mesures prises en conséquence; tout monument classé se trouve placé sous son protectorat.

Quant au classement (prononcé par un arrêté ministériel ou par un décret du Président de la République, selon les cas), une distinction fondamentale doit être établie entre les monuments publics et ceux des particuliers.

Pour les monuments publics, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à l'État, aux départements, aux communes et aux établissements publics (les fabriques des paroisses, par exemple), le classement est *obligatoire*.

Ce principe est d'une très haute importance et son application est de nature à empêcher bien des destructions.

Ainsi le Château des Papes, à Avignon, fait partie des possessions du ministère de la guerre; on lui a fait subir des mutilations déplorables pour satisfaire aux besoins du casernement; toutes les protestations de la Commission des monuments historiques ont été vaines; il fut impossible de vaincre les résistances du *Génie*.

Il en a été de même pour le couvent des Augustins qui appartient à la ville de Toulouse; on s'est trouvé en présence d'une volonté maîtresse contre laquelle tous les efforts de la Commission sont venus se briser, la municipalité s'obstinant à repousser toute ingérence et tous conseils étrangers.

Désormais de tels abus ne seront plus possibles de la part des administrations publiques, qui devront compter avec la Commission des monuments historiques et s'adresser à elle pour les travaux de quelque importance.

En ce point, la loi de 1887 est excellente; les communes, les admi-

nistrations publiques ne possèdent pas pour elles-mêmes, mais dans un intérêt général. Or il est d'intérêt général que les chefs-d'œuvre des arts soient conservés et pour cela qu'ils soient placés sous la tutelle d'une commission compétente.

Tout au plus pourrait-on dire que la loi n'a pas suffisamment pourvu aux dépenses que cette tutelle doit entraîner. Pour entretenir en bon état tous les monuments publics classés, peut-être faudrait-il augmenter les crédits que le budget met à la disposition de la Commission; ces crédits ne s'élèvent actuellement qu'à 1 400 000 francs par an.

Quant aux monuments des particuliers, le classement ne peut avoir lieu qu'avec le consentement des propriétaires.

Cette condition préalable est de toute justice, car la *servitude archéologique* qui résulte du classement enlève au propriétaire le droit absolu qu'il a sur sa chose et peut, le cas échéant, lui imposer une charge très lourde; cela peut coûter cher d'entretenir un monument d'art comme Chenonceaux, Chambord ou les ruines de Jumièges !

Et l'État n'est obligé à fournir au propriétaire aucun subside. Les articles 8 et 9 du décret du 3 janvier 1889 le disent expressément : le classement d'un monument n'implique pas nécessairement sa participation dans les frais de restauration ou de réparation, non plus que dans les frais d'entretien; l'État ne fournira de subvention que s'il juge à propos de le faire, en vertu d'un accord exprès avec le propriétaire.

Une fois ce classement fait, qu'il s'agisse de monuments publics ou particuliers, voici les effets qui y sont attachés :

1° L'immeuble est grevé d'une servitude légale d'utilité publique qui ne permet plus de le détruire, de le réparer ou de le modifier d'une façon quelconque sans l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

2° Il ne peut être exproprié pour cause d'utilité publique sans que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ait été appelé à présenter ses observations;

3° Il est soustrait aux servitudes d'alignement, de nivellement, de grattage, etc., qui pourraient le dégrader, nuire à son aspect, ou compromettre sa solidité.

Les fouilles restent libres, lorsqu'elles sont faites sur le terrain d'un particulier; s'il en résulte quelque découverte archéologique, le maire de la commune doit seulement en aviser le préfet pour que

l'administration supérieure soit à même de poursuivre l'expropriation, s'il y a lieu.

Lorsque les fouilles sont faites dans des terrains publics, le maire doit assurer provisoirement la conservation des objets découverts et aviser aussitôt le préfet des mesures qui auront été prises.

Quant aux objets mobiliers, deux mots suffiront pour indiquer les conséquences du classement : inaliénabilité et imprescriptibilité absolue de ceux qui appartiennent à l'État; inaliénabilité et faculté de revendication pendant trois années de ceux qui appartiennent aux départements, communes et établissements publics. — Les objets mobiliers appartenant aux particuliers ne peuvent jamais être classés.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du système établi par la loi du 30 mars 1887; si j'ai cru devoir y insister quelque peu, c'est que nous retrouvons les mêmes idées générales dans la plupart des législations étrangères.

Mais, avant de quitter la France, nous devons dire un mot de l'Algérie et de la Tunisie.

En Algérie, l'article 16 de notre loi de 1887 réserve à l'État la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur le sol ou dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou *à des particuliers*.

Pour tout le reste de ses dispositions, la loi du 30 mars 1887 est applicable à l'Algérie.

La Tunisie est sous l'empire d'un décret du 7 mars 1886. Aux termes de l'article 3 de ce décret, le classement peut frapper, même sans leur consentement, les immeubles des particuliers; il doit seulement être précédé d'une enquête, et suivi d'une notification au propriétaire intéressé.

Cette disposition est très rigoureuse, mais, en revanche, l'article 8 pose le principe d'une indemnité pour le dommage que les travaux exécutés par l'administration pourraient faire subir au propriétaire.

En outre, l'administration doit faire apposer sur le monument classé une marque spéciale apparente, le classement n'ayant son plein effet à l'égard des tiers qu'à dater de l'apposition de cette marque.

Quant aux fouilles, nul ne peut en faire, même sur son propre terrain, à l'effet de rechercher des antiquités, sans une autorisation spéciale de l'administration. Les découvertes résultant de fouilles non

archéologiques doivent être suivies immédiatement d'une déclaration au service des antiquités et des arts.

Il faut remarquer, enfin, que la destruction ou la mutilation des monuments classés est passible de peines correctionnelles graves, tandis qu'en France les infractions à la loi du 30 mars 1887 et au règlement du 3 janvier 1889 ne peuvent donner lieu qu'à des peines de simple police de peu d'importance et à des dommages-intérêts.

II

J'arrive maintenant aux lois étrangères, et je commence par la terre classique des arts, l'Italie.

Au commencement de ce siecle, les États pontificaux ont été soumis à une législation sevère, ayant pour but d'empêcher l'enlèvement et la translation hors de Rome des richesses artistiques que la civilisation antique et la civilisation chrétienne y ont accumulées.

Cette législation comprenait un rescrit du 1er octobre 1802, adressé par le pape Pie VII au cardinal Doria Pamphili, et un édit, du 7 avril 1820, du cardinal camerlingue Pacca, reproduisant et confirmant les dispositions du rescrit de 1802.

Je ne sais si, par quelque détour de jurisprudence, ces textes d'autrefois ont survécu à l'indépendance des États romains, mais ce qui est certain, c'est que le nouveau royaume d'Italie ne possède pas, quant à présent, de loi générale pour la protection des objets d'art et des monuments.

Le contraire a été dit de divers côtés, et je dois vous mettre en garde contre les erreurs, malheureusement faciles à commettre, qui prennent place trop souvent dans les documents officiels. En matière de législation comparée, il est malaisé de se procurer des renseignements exacts. Bien des gens se contentent de cette source banale d'informations que donne le journal; en procédant ainsi, que de chances d'erreurs ne court-on pas, surtout à notre époque où l'on dit tant de choses inexactes et tant de choses inutiles! Voyez ce qui se passe en France pour tel ou tel projet de loi non politique, ballotté pendant des années entières d'une Chambre à l'autre; les journaux nous renseignent-ils toujours bien exactement sur l'état des discussions parlementaires? Et songez combien la tâche est plus délicate lorsqu'il s'agit des législations étrangères, qui nous sont toujours imparfaitement connues. En réalité, pour n'être pas induit en erreur,

il faut se faire une règle de n'accepter pour certain que ce qui est promulgué aux *Bulletins des lois* des divers pays.

Puisque j'en ai l'occasion, permettez-moi de vous signaler l'œuvre qui s'accomplit depuis vingt ans déjà, sous les auspices de la *Société de législation comparée*, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Chaque année elle recueille les principaux textes législatifs promulgués dans les États civilisés de l'ancien et du nouveau monde, et elle en donne la traduction en langue française. En recourant à ces documents précieux, on peut être assuré de ne rien hasarder et de ne rien imaginer en fait de textes législatifs.

Or, si je parcours toute la série des Annuaires et des Bulletins de la Société de législation comparée depuis l'époque de la fondation du royaume italien, je ne vois pas de loi sur la protection des monuments historiques.

J'y vois seulement deux projets de loi présentés, l'un par M. Correnti, ministre de l'instruction publique, le 13 mai 1872, l'autre par M. Coppino, autre ministre de l'instruction publique, le 3 février 1877; des discussions parlementaires s'en sont suivies, mais ni l'un ni l'autre n'a été définitivement voté par les Chambres.

La Grèce est sous l'empire d'une loi du 10 mai 1834, inspirée de l'ancienne législation des États de l'Église.

Toute antiquité trouvée dans une propriété privée appartient pour moitié au propriétaire du sol et pour moitié à l'État. Dans les trois jours de la découverte, l'inventeur doit en donner avis à l'éphore, sous peine d'une amende de 1 à 50 drachmes. Si le propriétaire veut aliéner les objets découverts, il faut d'abord qu'il offre la préférence à l'État; si l'administration ne s'accorde pas avec lui sur le prix, la vente à un tiers est autorisée et la moitié du prix revient à l'État, pour être affectée à l'entretien des musées nationaux.

Il est également défendu, sous peine d'amende ou de confiscation, d'exporter aucun antique sans une autorisation administrative.

Les propriétaires de monuments antiques, routes, bains, tombeaux, etc., sont considérés comme possesseurs de biens nationaux; il leur est interdit de les détruire ou de les endommager, de les faire servir à aucun usage ou d'y établir des échafaudages. Si ces monuments menacent ruine, le propriétaire doit en avertir l'administration et la mettre en demeure de prendre les mesures de conservation nécessaires; s'il survenait à cet égard un désaccord entre le proprié-

taire et l'administration, le monument passerait alors à l'État, moyennant payement de la moitié du prix fixé par experts.

Aucune fouille ne peut être faite, même par le propriétaire dans le fonds qui lui appartient, sans une autorisation administrative, sous peine d'amende et de confiscation des objets découverts.

Vous le voyez, ces prescriptions, comme celles de Rome pontificale, sont extrêmement rigoureuses; elles tendent avant tout à conserver à la nation ses richesses artistiques, et l'explorateur étranger est regardé comme une sorte d'ennemi public.

Nos savants se plaignent de ces rigueurs, et je comprends leurs protestations. Leur ambition généreuse est d'aller fouiller le passé et d'élargir le champ de l'histoire; quelle gloire leurs admirables travaux n'ont-ils pas déjà procurée à notre pays! quel sentiment d'orgueil n'éprouvons-nous pas à prononcer les noms d'un Mariette ou d'un Dieulafoy!

Mais, il faut le reconnaître, ces recherches archéologiques et artistiques sont difficiles à concilier avec le principe de conservation qui est l'âme même des législations que nous étudions en ce moment. N'oublions pas que chaque État est souverain sur son territoire; et qui pourrait blâmer le législateur, gardien du sol, de se faire le défenseur jaloux des ruines augustes qui le décorent ou des vestiges qu'il garde encore mystérieusement ensevelis?

Pour concilier les intérêts de la science universelle et ceux de l'art national, je ne connais qu'un moyen, peut-être imparfait, mais qu'il sera possible de perfectionner dans l'avenir, c'est de faire, pour chaque exploration, un traité international donnant aux explorateurs la juste récompense de leurs travaux et réservant à la nation dont le sol recèle de tels trésors une part des richesses cachées.

C'est ainsi que la France a pu faire les fouilles de Delphes, et l'Allemagne, celles d'Olympie. — Je ne dis pas que les traités intervenus soient excellents de tous points, mais il me semble qu'on ne peut songer à procéder autrement, du moins chez les nations civilisées.

En Égypte, une décision du conseil des ministres, du 20 avril 1880, défend absolument l'exportation de toutes sortes d'objets rentrant dans le domaine de l'égyptologie, tels que monnaies, inscriptions anciennes et en général toutes curiosités de même nature que celles déposées au musée de Boulacq. Un décret du 18 décembre 1881 a institué un comité chargé de la conservation des monuments de l'art arabe.

Pour la Turquie, aux termes d'un règlement du 24 mars 1874, toute antiquité non découverte (gisant sous le sol), en quelque endroit qu'elle se trouve, est déclarée appartenir au gouvernement.

Cependant, avec l'autorisation du Ministère de l'instruction publique et sous la surveillance de l'autorité locale, des fouilles peuvent être pratiquées pour la recherche des antiquités ou des trésors; en ce cas les objets découverts appartiennent pour un tiers au gouvernement, pour un tiers à l'*inventeur* et pour un tiers au propriétaire du sol. A défaut d'autorisation, les objets découverts seraient confisqués en totalité. sans préjudice de l'emprisonnement et de l'amende contre le délinquant.

L'autorisation de fouiller ne peut être donnée que pour deux années, mais elle est renouvelable; en outre, il faut que les travaux soient commencés dans les trois mois, et ne soient pas suspendus sans motif durant deux mois.

Si l'emplacement à fouiller se trouve éloigné des localités peuplées et soustrait par suite à la surveillance continuelle de l'autorité, on impose à l'explorateur la présence d'un employé de l'administration, qui doit être rémunéré par lui.

Pour exporter quelque monnaie ou quelque objet d'art que ce soit, il faut en demander l'autorisation au Ministère de l'instruction publique; le gouvernement se réserve le droit de faire l'acquisition des objets qu'il jugerait devoir convenir au Musée impérial.

En Espagne, le décret du 16 décembre 1873 ne vise que les monuments publics et non ceux qui appartiennent aux particuliers.

Ce décret confie aux gouverneurs des provinces le soin de s'opposer à tous travaux ordonnés par les conseils municipaux ou les assemblées provinciales qui pourraient détruire ou dégrader un monument intéressant. A leur défaut, les académies, instituts, sociétés artistiques ou recteurs de l'Université avertiront l'autorité supérieure, qui informera l'académie de Saint-Ferdinand.

L'Académie pourra annuler l'ordre donné par les autorités locales. Si la destruction a été exécutée et qu'elle puisse être réparée, la réparation sera faite aux frais de la commune ou de la province qui aura ordonné les travaux blâmés par l'Académie.

J'insiste peut-être trop sur des détails; je ne sais si leur intérêt compense la perte de temps qu'ils vous infligent.... (*Protestations nombreuses : Si! Si! Continuez! — Vifs applaudissements.*)

Dans les pays scandinaves, c'est principalement aux objets mobiliers trouvés dans les fouilles, monnaies et médailles, objets d'or, d'argent et de cuivre, etc., que s'appliquent les prescriptions légales.

En Danemark, tout trésor sans maître appartient à la couronne, en vertu du vieux droit de *Danefæ*. A l'origine, et lorsque la coutume était dans toute sa rigueur, l'inventeur était tenu de remettre au roi, sans aucune indemnité, les objets précieux qu'il avait trouvés. Mais cette rigueur même semblait appeler la fraude; malgré les peines sévères portées contre la dissimulation, beaucoup de gens faisaient fondre en secret leurs trouvailles. Il fut donc rendu, le 7 août 1752, une ordonnance royale qui, tout en maintenant le principe ancien, accordait à l'inventeur le remboursement de la valeur intégrale de l'objet. Cette disposition eut pour effet d'exciter le zèle des chercheurs de trésors et d'enrichir d'une façon singulière les collections publiques.

Un mouvement artistique très remarquable, analogue à celui qui se produisait en France, signala le commencement de ce siècle. En 1807, fut instituée la Commission royale pour la conservation des antiquités; quelques années plus tard fut fondé le Musée royal des antiquités du Nord, entretenu par des crédits budgétaires annuels et placé sous la direction du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Deux hommes, dont le nom devint bientôt populaire (Thomsen, puis Worsaae), se consacrèrent à éveiller dans le public et jusque chez les paysans le culte des antiquités danoises. Leurs efforts eurent un plein succès; chacun se fit un point d'honneur de contribuer à éclairer et à illustrer l'histoire nationale. Aussi, dit M. Worsaae, les lois prohibitives de l'exportation des antiquités de pierre, de bronze ou de fer, sont-elles ici tout à fait inutiles; le musée royal s'est bien trouvé de faire appel à l'initiative individuelle; non seulement il n'a pas contrarié, mais il a favorisé la formation de collections particulières; l'expérience a montré que c'était le moyen de sauver beaucoup d'objets, qui autrement auraient été perdus, et que, tôt ou tard, les collections particulières font retour au musée royal, du moins en ce qu'elles possèdent d'essentiel.

Pour les monuments, l'intervention de l'État ne fut pas moins active et le sentiment populaire accueillit avec une égale faveur les leçons des archéologues et des artistes qui réclamaient, au nom de l'honneur national, le respect de l'architecture du passé. Mais nous ne trouvons aucune loi spéciale empiétant sur le droit des propriétaires; rien que

des lois de crédits permettant à l'administration de dresser l'inventaire archéologique du pays, de restaurer les monuments du domaine public, et de subventionner les communes, les églises et même les particuliers, qui possèdent des monuments intéressants. De nombreuses acquisitions furent faites par l'État; des souscriptions publiques s'organisèrent et l'aidèrent dans son œuvre.

En outre, une loi du 19 février 1861, sur l'inspection des églises, fixa les règles à suivre pour la restauration des édifices religieux dans leur style primitif et pour la conservation de leur mobilier; elle réserva, au Musée national, la faculté d'acquérir les objets hors de service.

En Norvège, le trésor appartient pour un tiers à l'inventeur, pour un tiers à l'État, et pour un tiers au propriétaire du sol, lorsque la possession en est restée dans sa famille depuis un temps immémorial. A cette différence près, les dispositions du code danois de Christian V et du *placat* royal de 1752 s'appliquent également à la Norvège et protègent les antiquités et objets précieux trouvés dans les ouilles. — Pour le reste, la législation norvégienne est muette.

En Suède, au contraire, une loi du 29 novembre 1867 protège les monuments anciens (tumuli, tombeaux des temps païens, églises et cimetières, etc.), par des dispositions spéciales; les propriétaires ou détenteurs du sol où ces monuments sont situés ne peuvent les détruire ou les dégrader; ils doivent, avant tous travaux, prévenir l'administration, qui prend les mesures de conservation nécessaires. Quant aux trésors, ils appartiennent pour moitié au propriétaire et pour moitié à l'inventeur, à moins qu'il ne s'agisse d'anciennes monnaies, armes, instruments, parures, vases, ou objets analogues; ceux-ci appartiennent à l'inventeur seul; mais, si ces objets sont en or, en argent ou en cuivre, il doit les offrir au trésor royal : loi du 30 mai 1873.

Dans le grand-duché de Finlande, la loi du 2 avril 1883 s'est modelée sur la loi suédoise de 1867. — Les principes sont les mêmes; les détails seuls varient. En voici les dispositions principales.

Toutes les antiquités tenant au sol, les *tumuli*, champs funéraires, signaux de pierre et rocs de garde, les pierres, blocs et rochers couverts d'écritures runiques ou d'autres inscriptions ou représentations; les croix de pierre ou autres signes de même espèce, et tous

autres monuments analogues, assez anciens pour ne plus pouvoir être considérés aujourd'hui comme appartenant à des particuliers, sont placés sous la protection de la loi. Ils ne peuvent en conséquence être modifiés, démolis ou détruits, que sous certaines conditions; l'autorité municipale doit être préalablement avertie; le gouverneur de la province fait alors exécuter une description exacte du monument et l'envoie à la commission archéologique instituée pour la garde des antiquités du pays. — Lorsque cette commission déclare que le monument a une valeur historique et doit être conservé sans changement, le propriétaire ou détenteur du sol peut se faire indemniser du dommage que cette décision lui cause. La commission archéologique a le droit de faire restaurer, dessiner ou rechercher, par fouilles ou tout autre procédé, les antiquités tenant au sol, à la condition que le propriétaire ou détenteur en soit préalablement avisé et reçoive ensuite une indemnité.

Quiconque détruit ou endommage une antiquité tenant au sol est puni de 10 à 20 marks d'amende, s'il est prouvé qu'il savait ou devait savoir le caractère du monument; il est en outre tenu de le rétablir, autant que possible, dans son état primitif. S'il s'y refuse, la restauration aura lieu à ses frais. — Les anciennes peintures ou inscriptions se trouvant sur un monument ne peuvent être effacées avant qu'il en ait été donné avis à la commission archéologique qui prendra toutes mesures utiles. En cas d'infraction à cette prescription, celui qui a la surveillance du bâtiment en est responsable comme pour une faute de service. — S'il est trouvé dans une église ou dans un autre monument public des biens meubles, de nature à conserver le souvenir des usages ou de l'art antiques, et n'appartenant à aucun particulier ni à aucune famille, ces objets ne peuvent être dissipés ou détruits, sous la responsabilité de celui qui doit en avoir la garde par fonction et qui en répondra comme pour une faute de service.

Les trouvailles doivent toujours être offertes en vente au Trésor; si l'acquisition en est décidée, l'inventeur recevra la valeur intégrale de l'objet trouvé et un quart en sus, ou, s'il ne peut y être attaché de valeur vénale, il sera indemnisé sur estimation. Toute dissimulation ou suppression de la trouvaille sera suivie de la confiscation, sans indemnité, de tout ce qui restera de l'objet trouvé; en outre, elle sera punie, en proportion de la valeur évaluée de l'objet dissimulé ou disparu, d'une amende de 10 à 300 marks.

En Hongrie, la loi XXXIX de 1881 s'est également inspirée des

mêmes principes, mais en exagérant encore les conséquences rigoureuses de la servitude qui grève les propriétaires.

Quiconque découvre un édifice ayant le caractère d'un monument historique ou artistique doit le signaler immédiatement à l'autorité communale et le laisser intact pendant soixante jours (ou trente jours, s'il y a quelque motif d'urgence) ; durant ce délai, le Ministre du culte et de l'instruction publique décide s'il y a lieu de classer le monument découvert. — Le propriétaire d'un monument d'art, dont la conservation a été décidée, est tenu de le maintenir *à ses frais* dans son intégrité ; il ne peut y apporter d'améliorations, d'accroissements ou de modifications que sur l'autorisation du Ministre du culte et de l'instruction publique et de la manière qu'il détermine. — S'il néglige de prendre soin de cette conservation malgré l'invitation de l'administration, l'expropriation du monument peut être ordonnée. — Lorsque l'édifice classé constitue la propriété de l'État, d'un municipe, d'une commune ou d'une église d'un culte légalement reçu, l'administration peut ordonner d'exécuter, aux frais du propriétaire négligent, les travaux de conservation ou même de restauration qu'elle juge nécessaires ; l'administration n'est obligée de pourvoir aux frais de ces travaux qu'à titre exceptionnel et si la dépense est manifestement disproportionnée avec les ressources de l'église ou de la commune. — Pour échapper à ces dispositions rigoureuses, le propriétaire n'a qu'un recours : déclarer qu'il renonce à conserver le monument, et, s'il s'agit d'un temple ou d'une chapelle servant au culte, en consentir la désaffectation ; dans ce cas, l'administration sera forcée d'exproprier ou d'opérer le déclassement. Encore faut-il remarquer que ce recours suprême consomme la spoliation du propriétaire : en effet, la valeur historique ou artistique du monument exproprié n'est jamais prise en considération pour la fixation du montant de l'indemnité. Il faut avouer que de telles rigueurs à l'endroit de la propriété privée ne seraient guère tolérables en France et dans la plupart des pays d'Occident. Mais nous sommes dans les plaines de la Hongrie qui, pour les arts, sont de véritables déserts :

« *Les Turcs ont passé là* ; *tout est ruine et deuil!* »

Tout autre est la législation de la Grande-Bretagne ; entreprendre ainsi sur la propriété privée (même en pure théorie) choquerait au plus haut point les traditions libérales du peuple anglais.

Après plusieurs tentatives infructueuses de sir John Lubbock, auteur d'ouvrages très estimés sur l'homme préhistorique, le Parlement

a fini par voter un *act* du 18 août 1882 qui a pour but de protéger un certain nombre d'*anciens monuments*, c'est-à-dire de monuments préhistoriques ou mégalithiques ainsi que des vestiges de la période gallo-romaine ou de la domination danoise. Cet *act* n'impose aucun sacrifice aux propriétaires; ceux-ci sont simplement sollicités de faire appel au concours de commissaires spéciaux qu'ils constitueront gardiens de leurs monuments; ces commissaires prendront toutes mesures utiles de conservation, *aux frais de l'État.*

Pour l'Allemagne et pour l'Autriche il existe, m'a-t-on dit, des prescriptions administratives, mais pas de texte législatif.

Ici, permettez-moi d'exprimer le vœu que quelques-uns des membres étrangers qui ont bien voulu prendre part à notre Congrès consentent à nous fournir des renseignements plus complets. Tout à l'heure j'ai entendu avec le plus grand plaisir M. de Geymüller parler du fonctionnement de la Commission fédérale pour le classement et la conservation des antiquités de la Suisse; déjà cette Commission est parvenue à intéresser à ses efforts le gouvernement de la Confédération qui lui alloue des subventions, en attendant qu'une législation spéciale soit rendue sur cette matière.

En Russie, M. l'amiral Likhatchoff, que j'ai le plaisir de voir en ce moment près de moi, a bien voulu me dire que la Société d'archéologie de Moscou s'occupait de réunir les éléments d'un projet de loi qu'elle soumettra dans un avenir prochain à l'agrément de S. M. l'Empereur.

Le mouvement que nous avons vu se propager dans un grand nombre de pays et que nous avons analysé plus particulièrement pour la France continue donc à se développer et nous pouvons espérer que bientôt, par le progrès de la législation, les grands monuments du passé, à quelque nation qu'ils appartiennent, seront entourés d'une égale protection; il le faut, car ce sont les témoins de l'histoire universelle en même temps que la plus souveraine manifestation de l'art.

Mais si les lois peuvent quelque chose pour la défense des chefs-d'œuvre de l'art, c'est à l'initiative privée qu'il convient surtout de s'en remettre.

A ce propos, j'ai à citer un exemple entre mille : — Qui de vous ne connaît cette antique église, masquée par les tristes maisons de la rue Galande : Saint-Julien-le-Pauvre? Depuis le déplacement de l'Hôtel-Dieu, on ne savait ce qu'elle allait devenir; il avait été question, au Conseil municipal, d'en faire une sorte de musée, frère de l'hôtel de

Cluny, que l'on aurait entouré d'un jardin public. Mais à quelle époque lointaine ce projet aurait-il pu s'exécuter? Et le vieux monument n'aurait-il pas perdu son caractère religieux et le parfum poétique de son histoire? D'autres, plus radicalement, proposaient de le démolir.

Heureusement, l'idée est venue à quelques membres de la colonie grecque d'en faire leur chapelle. Catholiques romains, ils ont demandé à l'archevêque de Paris l'autorisation d'y célébrer leur culte, et, sur la concession qui leur en a été faite, voici l'un des plus vieux et des plus nobles monuments de l'art chrétien sauvé de la ruine.

Je veux donc vous laisser, Messieurs, sur cette conclusion, qui termine la notice que j'ai publiée récemment[1] sur la loi française du 30 mai 1887 : « l'État ne saurait, à lui seul, assurer la conservation des monuments que le génie de nos aïeux a dressés sur le sol de la patrie; sans doute le gouvernement peut beaucoup pour encourager et quelquefois pour diriger l'initiative privée; mais il ne peut la remplacer. C'est à nous d'aimer nos monuments et de veiller sur eux.

« Si l'opinion publique ne l'avait devancée, puis soutenue, la Commission nommée en 1837 n'aurait pu triompher du vandalisme; si l'opinion publique cessait aujourd'hui de lui donner son appui, la Commission n'aurait que faire de la loi de 1887 et ne pourrait lutter contre l'envahissement du goût moderne et des productions à bon marché, contre le carton-pierre et le zinc d'art.... La principale sauvegarde de notre patrimoine artistique sera toujours l'autorité morale dont cette Commission jouira près du public lettré, près des historiens et des artistes. »

(*Applaudissements répétés*).

1. Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art; — Décret du 3 janvier 1889; — *Notices extraites de l'Annuaire de législation française, publié par la Société de législation comparée* (Paris, 1888 et 1890).

LES MONUMENTS DE L'ART ARABE

LE COMITÉ DE CONSERVATION EN ÉGYPTE

PAR

HERTZ

Architecte en chef des monuments arabes, membre du Comité international des monuments (section d'Orient)

(Suite. Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, 1890, page 193.)

De ce tableau il résulte qu'excepté les trois premières années on n'est jamais arrivé à dépenser les modestes sommes allouées, ce qui porterait à croire que les monuments arabes de l'Égypte n'ont besoin de rien pour assurer leur conservation. Il n'en est rien ; les 14000 livres dépensées en 1882-84 n'étaient pas toujours employées pour des monuments dignes des soins du Comité et cela se comprend, car au commencement il y avait trop à faire, trop à protéger pour choisir scrupuleusement les objets. L'existence d'un reliquat dans toutes les années suivantes n'atteste pas que ces fonds étaient superflus, mais témoigne seulement des difficultés rencontrées par le Comité de la part de l'administration chargée de l'exécution de ses décisions.

Ces raisons décidèrent le Comité à chercher un recueil ; il chargea un de ses membres de les exposer à S. A. le khédive qui a daigné accepter en principe les vœux du Comité.

C'est pourquoi dans la séance du 1er février de l'années courante, les résolutions suivantes ont été acceptées à l'unanimité :

1° Personnel. — Le personnel désigné ci-après sera payé sur le budget du Comité et ne s'occupera exclusivement que des affaires relatives à ses travaux, il se composera de :

Un ingénieur en chef, architecte responsable du service.

Un aide-ingénieur[1].

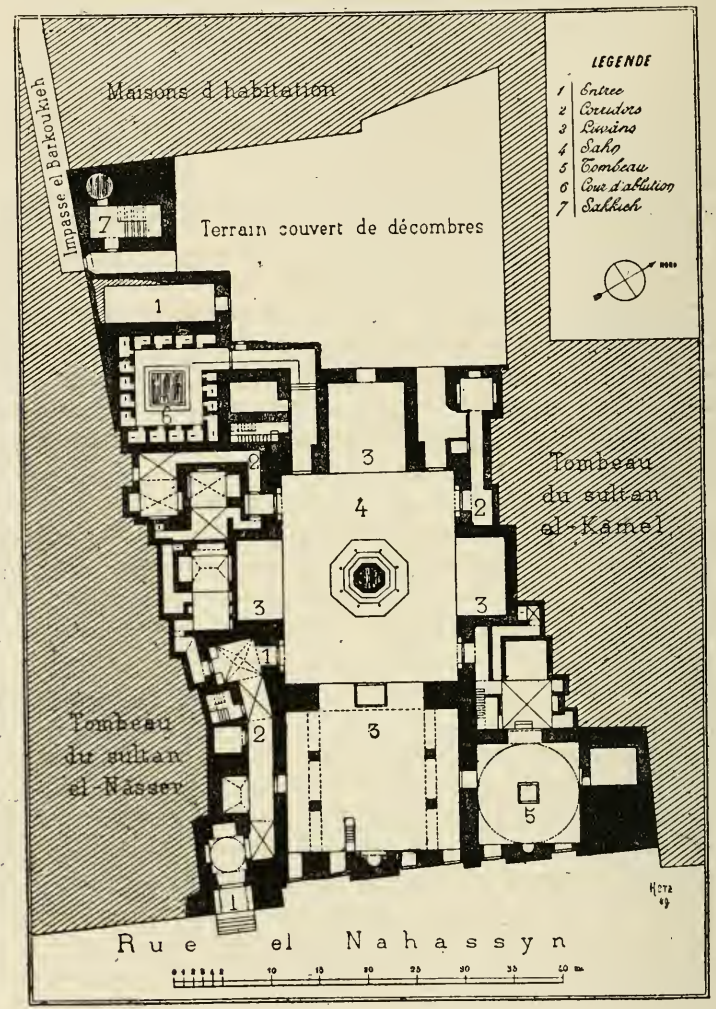
Un écrivain (bon traducteur).

Un saï (chaîneur).

2° La 2me Commission examinera les devis et les soumettra à l'approbation du Comité.

1. Pour la surveillance des travaux, il y a deux contre-maitres hors cadre

3° Les travaux ayant été approuvés par le Comité, la 2ᵐᵉ Commission décidera si leur exécution aura lieu à l'entreprise ou en



MOSQUÉE DU SULTAN BARKOUK - CAIRE

Fig. 426.

régie, elle dressera les contrats et les soumettra à l'approbation du directeur général des Wakfs et en surveillera l'exécution, etc., etc.

Les résultats qu'on attendait de cette résolution se sont bien vite

justifiés. Dès la séance suivante — quarante-cinq jours après l'établissement de ce nouvel ordre de choses — le Comité pouvait notifier que les 3000 livres allouées pour l'année courante étaient engagées ; il en sera de même des 1000 livres qu'on espère obtenir pour l'augmentation du budget.

Au commencement le Comité n'avait qu'une liste des monuments très incomplète à sa disposition ; tant d'édifices étaient négligés depuis des siècles qu'on ne pouvait songer à s'occuper sérieusement que des monuments de premier ordre. C'est aussi pourquoi les noms des monuments de Touloun (876), Kalaoûn (1283), Hassan (1356), Barkouk (1384), etc., ne figurent qu'accompagnés de sommes minimes dans les listes de dépenses. Aujourd'hui le Comité est en état de donner à ces monuments les soins qu'ils réclament. Le commencement a été fait déjà l'année passée avec la mosquée du sultan Barkouk [1] (en ville) et Moayyed.

La première figure sur le budget de cette année, avec le beau chiffre de 500 livres, somme importante en regard des modestes moyens dont le Comité dispose.

Le Président actuel, qui a témoigné toujours un vif intérêt pour les affaires du Comité a bien voulu collaborer pour la restauration de ce monument en portant sur le budget des Wakfs la somme de 400 livres pour la riche peinture et dorure du plafond de l'oratoire sud-est et 300 livres pour la reconstruction du mur sud-ouest, mur qui limite le monument vers le tombeau du sultan El-Nâsser. Je serai bientôt en état de pouvoir annoncer un fait aussi agréable pour celle du sultan El Moayyed.

L'ordre de travail pour l'année 1891 a été fixé dans la dernière séance ; il spécifie l'exécution des travaux à exécuter dans la mosquée du sultan Hassan. On ne peut s'attendre à voir se réaliser le projet de restauration prescrite par feu Salzmann, il y a une vingtaine d'années. Mais il n'y aura pas moins de mérite à réparer tout ce qui menace ruine, à nettoyer et à refaire les parties manquantes, strictement d'après les originaux. Espérons que bientôt ce majestueux spécimen de l'art arabe aura repris une nouvelle splendeur, et cet éclat qui sommeille dans ces incomparables formes, dans son habit de porphyre, dans ses marbres, dans ses bronzes et or, que couvre et dissimule la poussière des siècles.

1. Ci-joint le plan de ce beau monument, dont la disposition est aussi belle qu'originale.

Le Comité a une lourde tâche et un labeur énorme. Souhaitons qu'il s'en acquitte en fidèle héritier du passé, en dépositaire intègre d'un bien qui appartient à l'avenir.

Caire, juin 1890.

LE BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE D'ÉCOS (Eure)

PAR

L. BÉCLARD
Attaché d'ambassade.

Permettez à un de vos nouveaux adhérents de signaler à votre vigilante sollicitude une œuvre d'art digne du plus haut intérêt. Dans l'église de la commune rurale d'Ecos (arrondissement des Andelys Eure), il existe un bas-relief en pierre qui paraît remonter à la fin du xv[e] siècle. On y voit, au milieu, un Christ mort, dressé à mi-corps au-dessus du sépulcre; deux petits anges se tiennant à ses côtés. A sa droite et à sa gauche, deux files, l'une de huit hommes, l'autre de quatre femmes se tiennent agenouillées, dominées chacune par la figure en pied d'un saint. Ce sont, selon toute vraisemblance, les donateurs et donatrices du bas-relief. Les statuettes d'hommes sont mutilées; à peine en reste-t-il deux ou trois qui aient conservé leur tête. Les quatre figures de femmes, au contraire sont presque intactes. Les unes et les autres sont d'une beauté d'attitude, d'une sûreté d'exécution, d'une pureté de style qui fait songer à quelques-unes des images exquises de saintes que Memling nous a laissées. Ce qui passe tout éloge, c'est le visage du Christ, effilé, amaigri, les yeux clos, et gardant je ne sais quel caractère de suave noblesse. Il y a lieu de croire que cette belle œuvre a échappé jusqu'ici aux investigations de l'*Ami des Monuments*, car on ne l'a, m'a-t-on dit, découverte que l'année dernière, et par grand hasard, en déplaçant une dalle d'escalier dont elle ornait le revers. Après l'avoir longuement examinée et admirée, je crois devoir exprimer le désir qu'elle ne reste pas inconnue aux archéologues et aux artistes. Sa place me paraîtrait devoir être dans un de nos musées. J'ignore toutefois si l'église qui en est propriétaire consentirait à s'en dessaisir : à le

supposer, ses exigences, sans doute, ne seraient pas fort modestes. Mais, sans vouloir la troubler dans une possession à laquelle elle a juste lieu de tenir, j'estime qu'il serait d'un grand intérêt de photographier ce chef-d'œuvre, d'abord, et de le mouler ensuite. Cette initiative ne saurait être mieux prise que par l'*Ami des Monuments* à qui j'ai l'honneur de la suggérer.

DOCUMENTS NOUVEAUX

SUR LE TEMPLE D'HADRIEN A CYZIQUE

M. le commandeur J. B. de Rossi a découvert dans les bibliothèques du Vatican, de Naples et de Parme des notes de voyage inédites de Cyriaque d'Ancône. Il les a communiquées à M. Perrot, l'éminent directeur de l'École Normale, qui les a remises à l'un des collègues des *Amis des Monuments*, M. Théodore Reinach, occupé à une étude des antiquités de Cyzique. M. Th. Reinach vient de publier dans le *Bulletin de l'École française d'Athènes* une reconstitution basée sur ces notes et sur les relevés d'un autre de nos collègues, M. Edmond Guillaume. Voici ce que nous apprend ce travail :

Tout d'abord nous connaissons désormais le nom de l'architecte du grand temple de Cyzique. Il se nommait Aristénète. L'inscription restituée qui nous le révèle lui attribue l'épithète, assez insolite, de δῖος. Le temple fut élevé, non aux frais de la ville de Cyzique, ni à ceux du trésor public de l'État romain, mais principalement, sinon exclusivement, aux frais de la province d'Asie ; aussi ce monument doit-il être identifié, comme Belley l'avait pressenti, avec le « *temple de l'Asie* » depuis longtemps connu par des inscriptions.

Le temple peut se reconstituer ainsi :

1° *Ordonnance générale du temple, nombre des colonnes.*

« Le temple, dit M. Théodore Reinach, bâti tout entier en marbre blanc de Proconnèse, était ce qu'on appelle en termes techniques un *périptère hexastyle*, et non pas *octostyle*, comme l'avait supposé M. Guillaume. Le sanctuaire proprement dit, la *cella*, était environné d'une colonnade continue d'un seul rang, ayant 6 colonnes en façade et 15 sur les grands côtés, en comptant deux fois les colonnes d'angle. Les espaces occupés dans les constructions d'époque classique par le *pronaos* et l'*opisthodome* sont ici remplacés par des pro-

menoirs complètement ouverts sur les côtés et remplis par des colonnes plantées dans l'alignement de celles du péristyle. Il n'y a pas moins de 4 rangs de 4 colonnes sur le devant (non compris le rang de la façade) et 2 rangs sur le derrière. Le nombre total des colonnes s'élève ainsi à 62, dont 38 pour le péristyle proprement dit et 24 pour les deux vestibules. Tout cet ensemble devait présenter l'aspect d'une véritable forêt de tiges de marbre et offrait à la foule, qu'attiraient à Cyzique les grandes fêtes pentétériques du culte impérial, un promenoir incomparable, probablement semé de statues et d'offrandes de toute espèce. Ce promenoir était d'ailleurs couvert d'un plafond à caissons (*laquearibus protectæ*) et le sol était revêtu d'un superbe dallage (*pavimentum*) en gros blocs de marbre, analogue sans doute à celui qu'Hadrien avait fait placer à l'agora de Cyzique.

2° *Dimensions des colonnes, des entrecolonnements, de la cella*[1].

La hauteur des colonnes était, d'après Cyriaque, de 70 pieds[2], chiffre sensiblement égal à celui que M. Guillaume avait obtenu par le calcul : on voit donc que Xiphilin a forcé la cote pour obtenir un nombre rond de coudées. Pour l'entrecolonnement, compté de fût à fût, nous avons à choisir entre le chiffre de 13 pieds donné par le manuscrits du Vatican, et celui de 14 qu'on lit dans celui de Naples; pour diverses raisons, qu'on appréciera mieux tout à l'heure, j'ai préféré le second. La *cella* formait un parallélipipède rectangle de 140 pieds de long sur 70 de large et 70 de hauteur, sans le toit. La distance du grand côté de ce rectangle à la colonnade extérieure était de 14 pieds, c'est-à-dire précisément égale à l'entrecolonnement. Il en résulte que le petit côté correspondait exactement à la largeur de 4 colonnes avec leurs entrecolonnements; comme 3 entrecolonnements représentent 42 pieds, il reste pour les 4 colonnes 28 pieds, soit un diamètre de 7 pieds par colonne et une circonférence de 22; ici

1. L'entrecolonnement était de 14 pieds, la cella avait 140 pieds de long, 70 de large, et 70 de hauteur, sans le toit; la distance du long côté de la cella aux colonnes était celle d'un entrecolonnement et le petit côté correspondait à la largeur de quatre colonnes ayant chacune 7 pieds de diamètre.

2. La hauteur de 70 pieds (21 mètres) est supérieure à celle de tous les temples connus de l'antiquité; les colonnes de l'Olympiéion d'Athènes n'ont que 17 mètres, celles du temple de Baalbek, 19. Les colonnes de la Madeleine, à Paris, atteignent à peine 15 mètres; si l'on trouve dans quelques ouvrages le chiffre de 19 mètres ou même $19^{m},50$, c'est qu'on a ajouté à la colonne le stylobate rectangulaire sur lequel repose tout l'édifice.

encore Xiphilin a quelque peu enflé les chiffres pour obtenir un nombre rond d'*orgyes*. On voit que l'entrecolonnement était précisément égal à 2 diamètres ou 4 modules; c'est l'ordonnance que Vitruve (III, 2) appelle *systyle* et qui donne l'impression d'une grande solidité. On ne peut manquer d'être frappé de la symétrie remarquable et de la simplicité de rapports qu'offrent toutes les dimensions; elles semblent se déduire mathématiquement d'un élément unique pris pour unité, le diamètre de la colonne. C'est ainsi que la hauteur de la colonne (base et chapiteau compris) et celle des murs de la *cella* ont 10 diamètres, l'entrecolonnement 2 diamètres, la largeur et la longueur de la *cella* respectivement 10 et 20. On savait depuis longtemps que les rapports numériques simples sont une des lois de l'architecture grecque, mais je ne crois pas qu'on eût encore trouvé d'application aussi frappante et aussi systématique de ce principe.

Quant aux dimensions totales du temple entre colonnes, elles se déduisent sans peine des données précédentes.

Largeur :	6 colonn.	et	5 entrecolonnements	soit	112 pieds
Longueur :	15 «	et	14 «	soit	301 «

Ces chiffres paraissent en désaccord avec ceux de Cyriaque qui donne pour la longueur totale *pro columnarum spatio* 240 coudées (360 pieds), et pour la largeur 140 coudées (165 pieds). Faut-il soupçonner ici une faute de texte? ou bien l'espace ainsi mesuré représente-t-il, non pas le rectangle entre colonnes, mais bien plutôt l'esplanade rectangulaire, exhaussée d'une douzaine de marches, sur laquelle se dressait le temple? Il suffirait pour cela de supposer que de part et d'autre de l'édifice s'étendait un espace vide de 25 à 30 pieds, ce qui n'a rien d'excessif. Pour un pareil monument, ce n'était pas de trop qu'un pareil piédestal.

Quoi qu'il en soit, les dimensions totales et par suite la surface remplie par la construction proprement dite, sont sensiblement inférieures à celles des plus grands temples connus de l'antiquité. Les temples principaux de Sélinonte, d'Agrigente, de Samos, de Didyme, d'Éphèse, l'Olympiéion d'Athènes, mesurent tous entre 340 et 366 pieds de long, 163 et 171 pieds de large. Ainsi, lorsque les auteurs byzantins parlent de l'Hadrianéum de Cyzique comme du plus grand temple du monde, ils entendent parler seulement de la hauteur et non des autres dimensions.

3° *Décoration intérieure et extérieure.*

A l'intérieur de la *cella*, Cyriaque a trouvé des colonnes plus

petites que celles de l'extérieur, mais très richement ornées, et engagées de part et d'autre dans le mur (*parietibus annexæ*[1]). Il ne subsistait plus que dix de ces colonnes lors de sa visite, mais il devait y en avoir eu à l'origine un bien plus grand nombre : on aurait chance d'en trouver quelques-unes à Sainte-Sophie[2] ou dans les mosquées de Brousse. Ces colonnes servaient évidemment à soutenir la galerie circulaire dont j'ai parlé plus haut, le « promenoir suspendu » d'Aristide.

Le fronton était décoré d'énormes et magnifiques statues en marbre (*simulacra*) représentant des divinités, sous la protection de Jupiter lui-même. *Jove ipso optimo protectore*. Il ne faut pas, je crois entendre par ces *simulacres* des bas-reliefs décorant le champ du fronton, (quoique je n'entende pas contester absolument l'existence de pareils bas-reliefs[3]) mais des figures en ronde-bosse, étagées sur les deux côtés du triangle et supportées par de petits gradins horizontaux ou *acrotères* qui s'en détachaient latéralement[4]. Ce principe de décoration, qui surprend notre goût, fut relativement peu employé par les Grecs de la bonne époque, qui se contentaient ordinairement d'un grand antéfixe au sommet du fronton et de deux figures accroupies de médiocres dimensions, ou simplement de deux trépieds, aux extrémités[5]. Mais chez les Étrusques et les Romains cette décoration statuaire devint très à la mode, et on la trouve employée sur les plus célèbres temples de Rome du temps de l'empire : le temple de la Concorde, celui de Trajan, le temple de Jupiter Capitolin, en offrent des exemples. Les statues dont on ornait, ou chargeait ainsi le fronton, étaient même de dimensions colossales; c'est ce qu'attestent les médailles où se trouvent représentés ces édifices[6], et mieux encore les dessins récemment découverts qui représentent la façade du temple de Jupiter Capitolin[7]. Nous devons nous représenter les *simulacra* de Cyriaque dans le même genre, comme des statues

1. Serait-ce une disposition analogue à celle que nous avons constatée au temple de Phigalie, en Morée? (C. N.)
2. Sur les colonnes de Cyzique réquisitionnées pour Sainte-Sophie, cf. Cordinus, *De structura templi S. Sophiæ*, p. 65 B.
3. On pourrait même en trouver une indication dans ces mots de Scalamonti : *ornatissima in fronte*.
4. Vitruve, III, 3, indique la dimension de ces acrotères.
5. Voir cependant Pausanias II, 11 (Titané).
6. Donaldson, *Architectura numismatica*, passim.
7. Voir Audollent dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, IX, (1889), p. 120-3, et Schulze, *Arch. Zeitung*, 1872, pl. I.

colossales, peut-être groupées deux à deux, et se profilant entièrement sur le ciel. Quant au prétendu *Jupiter optimus* qui dominait ou protégeait, d'après les termes un peu vagues de la description de Cyriaque, cette assemblée des dieux, je ne mets pas en doute qu'il ne faille y reconnaître le buste colossal d'Hadrien, mentionné par Malalas.

FOUILLES A FAIRE A TIPASA (Algérie)

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE

Sur la côte algérienne, entre Alger et Cherchell, le petit village de Tipasa est construit au milieu des ruines d'une ville romaine. Colonie fondée sous Claude, Tipasa fut détruite vers la fin du v[e] siècle par les Vandales. L'emplacement resta désert jusqu'en 1857, occupé seulement par quelques gourbis arabes. Aussi les ruines ont été bien conservées et l'on peut encore reconnaître le plan de la ville, avec ses remparts, son théâtre, son amphithéâtre, ses thermes, ses deux basiliques chrétiennes, des colombaires païens et une foule de monuments difficiles à attribuer. Malheureusement, les ruines sont comprises dans la concession d'un colon qui en dispose en maître. Quelques fouilles, la plupart faites au hasard, ont amené, entre autres, la découverte de deux beaux sarcophages en marbre blanc représentant l'un le bon Pasteur, l'autre une scène de fiançailles et les Dioscures.

Ces deux morceaux, trouvés dans une sépulture païenne située sur la voie romaine de Tipasa à Cæsarea (Cherchell) font l'ornement du musée que le propriétaire a réuni dans son jardin. Des fouilles intelligentes amèneraient sans doute d'importantes découvertes.

Jusqu'à présent, les ruines ont peu souffert, mais déjà les maisons du village sont bâties avec les pierres de taille de la cité romaine. Depuis peu une des salles des Thermes a été défigurée et transformée en chaix. Il ne faudrait pas que le propriétaire prît fantaisie d'utiliser ainsi ce qui reste encore debout. Dans l'intérêt de l'art et de l'histoire ne serait-il pas à désirer que l'ensemble si complet des ruines de Tipasa fût classé parmi les monuments historiques? Ce serait les pre-

server d'une destruction possible, surtout en Algérie où les exemples du vandalisme utilitaire sont nombreux.

NOTES SUR ÉPIDAURE

PAR

P. FOUCART

Directeur de l'École française d'Athènes,

H. LECHAT

Membre de cette école,

ET

A. DEFRASSE

Architecte diplômé, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

(Suite. — Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, n° 20, page 206.)

I. Nouveaux détails sur les honoraires des architectes grecs. — II. Le temple d'Asclépios : l'architecte, le statuaire, le prix de revient, date de la construction, l'autel; documents à l'appui de l'opinion de MM. Defrasse et Lechat. — III. La Tholos : sa destination expliquée, marque d'appareillage, date de la construction, nom de l'architecte.

Les fouilles n'ont mis au jour aucun renseignement nouveau pour le théâtre. Heureusement, il n'en est pas de même pour la tholos. Plusieurs des pierres de l'édifice portent des marques d'appareillage. D'après les estampages que M. Cavvadias a eu l'obligeance de me communiquer, les lettres sont d'une très bonne époque; un bloc porte H, au autre MH. C'en serait assez pour prouver que la tholos est du IV[e] siècle et non du V[e], mais voilà tout. Nous pourrons arriver à une date plus précise, grâce à une inscription découverte par M. Staïs et qu'il doit publier prochainement. Ce sont les comptes d'une commission chargée de veiller à la construction d'un édifice dont le nom a disparu avec les premières lignes de l'inscription; mais en comparant quelques-unes des dépenses énumérées avec les ruines de la tholos, que les fouilles de M. Cavvadias ont mises au jour, on reconnaîtra qu'il s'agit de la construction de ce monument. Voici quelques-uns des détails contenus dans les comptes de la commission : fourniture de tuf de Corinthe; de marbre noir pour le sty-

lobate; de marbre pentelique, ce dernier en quantite considerable[1]: exécution de moulures aux deux montants et au linteau de la porte par deux marbriers d'Athènes et un de Paros. »

LES VIEUX MONUMENTS
DANS LES DÉPARTEMENTS

LETTRE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

PAR

ADOLPHE GUILLON

Peintre, membre du Comité de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans sa séance du 3 juillet 1887, la Société des Sciences de l'Yonne a décidé de nommer une Commission composée d'un certain nombre de membres chargés de transmettre à votre bureau des renseignements sur l'état des monuments historiques et archéologiques de leur arrondissement.

Vous m'avez fait l'honneur de me choisir avec MM. le comte de Chastellux, Chevillotte, Degoix, Pallier et l'abbé Rance pour l'arrondissement d'Avallon.

Je viens à ce titre vous signaler l'état déplorable dans lequel on laisse la magnifique église La Madeleine de Vézelay, « ce vaste et « bel édifice qui, ainsi que le disait M. Guizot en 1835, se recommande « trop à l'admiration des artistes, à la sollicitude des historiens et à « l'étude des antiquaires, pour que le Gouvernement ne veille pas à « sa conservation et à son entretien ».

1. Les marbres du Pentélique, comme toutes les marchandises, payaient un droit du 50me à leur sortie du Pirée. Deux payements de ce droit sont mentionnés dans la partie conservée de l'inscription. On eut à verser une fois 120 dr., ce qui suppose une fourniture de 6000 dr.; une autre fois 60 dr. correspondant à une valeur de 3000 dr. De plus, on trouve un droit du 10me sur les marbres du Pentelique, montant à 426 dr., soit 4260 dr., pour le prix d'achat. Il ne faut pas oublier que ces sommes correspondraient de nos jours à des sommes sept ou huit fois plus fortes.

Il n'y a pas une vingtaine d'années que la restauration de l'église est terminée; restauration faite par M. Viollet-le-Duc (1840 à 1861), continuée jusqu'en 1881, et qui a coûté 869 348 fr. 77 centimes, que déjà beaucoup de travaux exécutés sont à refaire.

Ainsi, plusieurs des contreforts qui soutiennent la nef, aussi bien au midi qu'au nord, sont attaqués d'une façon très sérieuse ; la pierre en est gelée, elle s'effrite et tombe en morceaux. De même, quelques modillons et rosaces de l'entablement des bas-côtés sont déjà cassés et tombés.

Les photographies que je joins à cette lettre montreront que je n'exagère pas, en disant qu'il est grand temps de réparer ces accidents, lesquels augmentent chaque année d'une façon inquiétante. Et si l'on ne se décide à faire au plus tôt ces premiers travaux, il faudra assurément, dans quelques années, dépenser une très grosse somme pour remettre l'édifice en bon état.

Dans l'intérieur de l'église, je noterai un autre état de choses : le chœur est encombré de boiseries qui cachent et coupent la ligne qui du portail du narthex s'étend jusqu'au fond de l'abside.

L'admirable effet de perspective qui saisissait le visiteur entrant par la porte du narthex n'existe plus; l'œil se perdait à travers la longue suite d'arcades qui soutiennent les voûtes et maintenant il est attiré et agacé par une tenture d'un ton criard ornée de croix blanches. Cette tenture empêche de voir une partie des admirables colonnes monolithes, qui cependant mesurent 5m,60 de hauteur. L'abside se trouve ainsi complètement cachée.

M. Viollet-le-Duc, voulant ménager la vue de ce chœur qu'il considérait comme un des plus beaux exemples de l'architecture ogivale bourguignonne, avait fait un autel dont il avait calculé la hauteur, de façon à ne pas cacher le fond de l'abside. Cet autel, qui existe encore, est relégué dans un des bas-côtés de l'église.

Il a été, il y a quelques années, remplacé par un autre beaucoup plus grand en pierre blanche sculptée, orné depuis peu de petites figurines peintes et actuellement flanqué d'un énorme buffet surmonté de vases, contenant des fleurs en bois découpé à la mécanique du plus déplorable effet. (Voir la photographie ci-jointe.)

En outre, le chœur est littéralement encombré de pots de fleurs, de cache-pot en bois découpé, de petits bancs, table, tabourets également en bois découpé, qui sont venus s'ajouter à deux énormes porte-cierges ressemblant à des appareils destinés à dresser des buissons d'écrevisses.

Si ces objets étaient de quelque utilité pour les besoins du culte, je ne me permettrais aucune observation, mais ils sont absolument déplacés et gênants dans cet admirable édifice qui ne demande pour tout ornement que le caractère grandiose de son architecture et la beauté des sculptures de ses chapiteaux.

Je ne parle pas des lustres en clinquant accrochés entre les colonnes, ni des statues coloriées à la dernière mode ornant les chapelles qui entourent le chœur.

Dans la crypte se trouvent des peintures décoratives intéressantes du XIIIe siècle et entre autres des écussons aux armes de Blanche de Castille. Sous prétexte d'embellissement, un des anciens curés de l'église a eu l'idée de compléter ces peintures en faisant exécuter sur des piliers des ornements du goût le plus douteux.

Depuis longtemps déjà, on devait faire effacer ces dernières peintures, mais elles sont toujours là.

En vous soumettant ces critiques, monsieur le Président, je me fais l'écho des observations que j'ai entendu émettre par un grand nombre de visiteurs, qui déplorent cet état de choses. De plus, nous avons pensé qu'il serait bon de prévenir l'Administration des Beaux-Arts pour ne pas laisser tomber de nouveau en ruine un édifice dont la restauration a coûté très cher et qui fait l'admiration de tous.

On me répondra peut-être que l'Administration des monuments historiques subventionne seulement les communes qui commencent par voter des fonds pour la réparation de leurs monuments. C'est là un prétexte très commode pour, selon des cas particuliers, attribuer ou refuser des allocations. D'ailleurs cette mesure n'est pas toujours mise en pratique.

La commune de Saint-Père-sous-Vézelay, par exemple, n'a rien voté pour les réparations de son église (le Conseil général de l'Yonne lui a alloué, il est vrai, 2000 francs pour les travaux de consolidation); cependant, l'État dépense actuellement une grosse somme (70000 fr.) pour refaire à neuf des ornements qui certes ne dureront pas plus longtemps que les modillons et les rosaces de la Madeleine de Vézelay.

Car il est à remarquer que dans ces monuments les pierres gelées sont toutes celles qui ont été remises les dernières : celles de l'époque primitive sont en parfait état et verront passer encore bien des siècles avant de subir aucune atteinte.

Les meneaux en pierre blanche des nouvelles fenêtres sont telle-

ment fins et délicats qu'ils ne résisteront pas longtemps à la gelée et aux coups de pierres de gamins; aussi nous demandons-nous quelle utilité il y avait à les faire?

On ne peut pas dire qu'ils consolident le monument, ni que celui-ci soit plus agréable à regarder depuis qu'il est restauré. Au contraire, les pierres blanches ajoutées au tympan de la porte extérieure sont aussi crispantes à voir que le serait une pièce de calicot rapportée sur un habit de drap noir.

L'harmonie de cette ancienne porte, dont tout le monde admirait la patine de vieil ivoire, est absolument détruite.

Avec une portion de la somme employée à faire ces travaux de pur ornement, on aurait pu réparer les brèches de la Madeleine et les voûtes de la Porte-Neuve de Vézelay qui depuis un certain temps menacent ruine.

Il est évident qu'il est plus intéressant pour un architecte de talent, de refaire à neuf un monument, après avoir étudié un beau projet de restauration, que de remplacer simplement quelques pierres, de boucher un trou, de nettoyer une gouttière ou de faire arracher des plantes parasites qui disjoignent les pierres.

Mais il ne faut pas oublier que les nombreux touristes qui se déplacent pour venir visiter Vézelay et Saint-Père, et les jeunes artistes qui viennent étudier ces deux édifices, ne sont attirés que par ce qui est ancien.

Nous avons en France des trésors incomparables comme monuments (les étrangers les apprécient, je le crains bien, plus que nous); chaque année voit disparaître quelques-uns de ces vieux souvenirs du passé, qu'on aurait pu conserver encore longtemps avec une réparation faite à temps.

C'est pourquoi nous insistons pour que les sommes attribuées aux monuments historiques soient employées, non à refaire du faux vieux, mais à consolider, soutenir et entretenir ces précieux témoins de notre histoire nationale.

Vezelay (Yonne), octobre 1890.

LES DERNIÈRES FOUILLES EN ORIENT

COURRIER SPÉCIAL DE GRÈCE

LES RÉCENTES DÉCOUVERTES DE RHAMNUS

PAR

F. CARATHEODORY

Je m'empresse de vous faire connaître que les de fouilles faites à Rhamnous, par les soins de la Société archéologique sous la direction de M. Stay, inspecteur.

On a commencé par trouver, en fouillant le temple de Némésis, trois têtes et quelques torses, des bas-reliefs qui ornaient le soubassement de la statue de Némésis, œuvre de Phidias ou de son élève Agoracritos. Ces bas-reliefs représentaient Hélène conduite par Léda vers Némésis, Tyndarée et ses fils, un cavalier, Agamemnon, Ménélas, Pyrrhus, fils d'Achille, sur son char et un jeune homme. Les parties de ces sculptures qui ont été retrouvées sont de petites dimensions et détériorées, mais la façon en est admirable et représente en petit celles des sculptures du fronton du Parthénon. Elles sont très importantes pour l'histoire de l'art hellénique, car ce sont indubitablement des œuvres de l'école de Phidias ou, d'après Pausanias, de Phidias même. — Un peu plus tard on a trouvé au même endroit dans le temple de Thémis deux statues de femmes de bonne époque hellénique et très bien conservées avec les soubassements portant des inscriptions. L'une des deux statues est de grandeur plus que naturelle et représente la déesse Thémis, dont on célébrait le culte dans ce temple. Elle est l'œuvre de Chairestratos de Rhamnous. L'autre, de grandeur naturelle, représente une prêtresse de Némésis, appelée Aristonoé. Une troisième statue, d'homme, a été également trouvée avec la tête et le piédestal, ainsi que deux autres statues privées de leurs têtes. — Toutes ces sculptures ont été transportées au Musée central d'Athènes où elles attendent leur tour pour être placées convenablement, car le travail de remaniement général des sculptures du Musée, dont vous avez été témoin pendant votre séjour dans cette ville, n'est pas encore terminé.

Les lecteurs de l'*Ami des Monuments* liront peut-être avec intérêt qu'on a commencé les travaux de réparation des mosaïques de la voûte de l'église byzantine de Daphni, mosaïques représentant le Christ Pantocrator. Un artiste de la maison Salviati, de Venise, est occupé actuellement à ce travail très délicat, car la voûte entière, qui menace de s'écrouler doit être reconstruite et la mosaïque replacée telle qu'elle était à l'origine[1].

RESTAURATION DU FORUM ROMAIN

LE TEMPLE DE VESPASIEN

PAR

ALFRED NORMAND

Membre de l'Institut

DESCRIPTION DES RUINES

Le temple de Vespasien fut construit complètement adossé au mur du Tabularium. Sa construction boucha la porte qui, dans le principe, donnait entrée à un escalier, menant du sol du Forum à l'intérieur du Tabularium.

C'est cet escalier que des fouilles ont mis en grande partie à découvert; elles ont laissé voir une construction vraiment admirable d'appareil et de conservation.

Le sol de la Cella était élevé au-dessus du Clivus Capitolinus; on y arrivait par un escalier à marches dures et étroites. Cet escalier, qui, selon toute probabilité, occupait toute la largeur du temple, était interrompu dans son milieu par une sorte de piédestal formant podium, et sur lequel devait se trouver l'autel destiné aux sacrifices et aux cérémonies du culte. La surface de ce podium était très minime. Il existe encore en place l'angle droit du soubassement de ce podium.

La totalité des ruines se compose de trois colonnes qui formaient l'angle droit de la façade principale du temple, d'une portion du mur de la Cella, à gauche du temple, du massif de l'autel, et d'une portion encore en place du soubassement du côté droit du mur de la Cella. Toutes les dimensions générales du temple sont donc parfaitement connues. (*A suivre.*)

1. Acropolis (septembre 1890).



Planche 427. — Forum romain. — Temple de Vespasien.
Restitution d'ALFRED NORMAND, Membre de l'Institut.



FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Tunisie. — Nous exposerons prochainement les résultats d'une importance exceptionnelle obtenus par l'actif directeur du service des Antiquités et des Arts, M. de la Blanchère. Mais nous espérons, dès maintenant, que ceux qui travaillent pour la France recevront de l'État les ressources nécessaires à la sauvegarde et à la mise en place de ce qu'ils ont découvert.

Bourges. — Des fouilles effectuées à Bourges pour l'établissement d'un pont sur l'Auron ont amené la découverte, parallèlement au cours d'eau, d'un alignement de monolithes et de stèles dont quelques-unes sont sculptées, et derrière cet alignement, un amas de terres rapportées contenant un singulier mélange de tuiles romaines, de fragments de poteries de fers à cheval, soit en bronze ou en fer battu. Dans les mêmes parages, on a découvert un moulin à bras et des meules parfaitement conservées. L'Auron ayant été, à une époque assez reculée, détourné de son cours normal, on suppose que l'alignement des stèles avait été établi pour lui servir de barrage.

Vendée : Chaize-le-Vicomte. — *Découverte d'une litre seigneuriale.* — Les travaux de restauration qui se poursuivirent dans l'église de la Chaize-le-Vicomte ont permis de découvrir sur les murs intérieurs de ce curieux édifice des traces d'une ancienne *litre seigneuriale*, et notamment plusieurs écussons aux armes des Mornac, marquis de la Chaize-le-Vicomte (de gueules au chêne d'argent surmonté d'une fleur de lys d'or), et à celles des Le Roux de la Roche des Aubiers (gironné d'argent et de sable de pièces), grande famille de l'Anjou à laquelle les Le Roux de la Corbinière, alliés des Mornac, ont voulu se rattacher.

Cette découverte a son intérêt, car les litres seigneuriales sont peu nombreuses en Vendée. Il en existait naguère dans les églises de Nalliers et de Saint-Martin-des-Fontaines. Celle de la Chaize-le-Vicomte, au dire de M. de Gouttepagnon, ne remonterait qu'à la fin du siècle dernier.

Dans un champ de la commune de Jallertaine on a trouvé, il y a quelques mois, une dizaine de couverts en argent portant deux écus accolés.

Sur l'un d'eux se voient les armes de la famille du Tressay : D'argent à la fasce nouée de gueules, chargée de trois besants d'or; l'autre porte les armoiries de la famille de Barberé : De sable à la fasce de gueules, chargée d'une étoile d'argent et accompagnée de trois trèfles d'or posés deux en chef et une en pointe, avec ces deux mots : « en guerre ». Ce qui laisse entendre que le graveur n'était pas certain de l'exactitude des armes reproduites.

A la Roussière, commune de Saint-Hilaire-de-Voust, nouvelle découverte d'un souterrain-refuge (*Revue du Bas-Poitou*).

Espagne. — Deux jeunes archéologues sévillans, MM. José Cascalès et Félicien Caudau, viennent de découvrir près de Guillena un dolmen à corridor, le seul du genre connu jusqu'à présent en Andalousie, dit le *Posibilista*. Les parois de cette construction, dont la croupe est trapézoïde, sont formées d'énormes pierres brutes de $1^{m},25$ de hauteur; elles ne sont pas reliées par du ciment. Le plafond est constitué par des dalles très larges, dont les dimensions atteignent $2^{m},15$ sur $1^{m},15$ (*Revue archéologique*).

LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

ÉGLISE DE FOUSSAIS

On lit dans la *Revue du Bas-Poitou* 3e année 2e livraison :

« Nous avons le regret de constater que la Commission des monuments historiques malgré l'avis qui lui en avait été donné a été impuissante à protéger contre le vandalisme local la curieuse façade de l'église de Foussais, monument cependant classé. »

DESTRUCTION OU DISPARITION D'UN TEXTE DES TESTAMENTS

Un juge de Chypre, M. Chr. Papadopoulos, a publié dans le Σωτήρ un article sur la bibliothèque arabe de Damas. Parmi les manuscrits grecs conservés dans ce dépôt, il signale un texte en onciales de l'Ancien Testament (version des Septante incomplète), suivi du Nouveau

Testament, de l'Épître à Barnabé et d'une grande partie du pasteur d'Hermas. M. Bliss, s'étant rendu exprès à Damas, chercha vainement ce manuscrit; l'archevêque syrien de Damas affirma qu'il n'existait point; finalement M. Papadopoulos écrivit à M. Lambros qu'il l'avait vu à Damas du temps que Nidhat était ali de Syrie et qu'il en avait signalé l'importance à ce personnage. Donc, de deux choses l'une : ou bien quelque fanatique musulman aura detruit le manuscrit qui intéressait trop un giaour ou bien le gardien de la Bibliothèque l'aura vendu à un voyageur. M. Lambros croit tout à fait inadmissible l'hypothèse d'une mystification tentée par M. Papadopoulos (Salomon Reinach : *Chronique d'Orient* (Revue archéologique).

Extrait du *Courrier de la Creuse* :

« LA TOUR DE CHAMBORAND [1]

« Nous apprenons que quelques personnes peu respectueuses des vieux monuments, sont en train de démanteler la tour de Chamborand, emportant les pierres provenant de la démolition. C'est du vandalisme, et la municipalité a le devoir de mettre fin à ces entreprises. La tour de Chamborand est un curieux spécimen de l'architecture féodale, et on doit respecter ses murailles qui ont résisté si longtemps aux intempéries. »

MUSÉES

MUSÉES PARISIENS

LOUVRE. — *Amélioration.* — De même qu'on a numéroté dernièrement les salles de la peinture, on vient, à la sculpture, de placer au-dessus des portes des plaquettes de bois où sont indiqués, en grosses lettres, les noms de chaque salle, empruntés à l'œuvre d'art la plus marquante qu'elles renferment. Ainsi, il y a

1. N° du 29 octobre 1890, communiqué par M. Mazet.

la salle de Médée, la salle d'Adonis, la salle Melpomène, la salle du Héros combattant, la salle du Tibre, etc.

On vient de terminer au Musée du Louvre la décoration de la nouvelle salle Dieulafoy, dont la frise, large de plus d'un mètre, a été ornée de peintures représentant des vues d'Égypte. On achève de reconstituer dans cette salle le *palais de Darius*.

Quelques remaniements ont eu lieu dans les salles de la colonnade: la statue colossale en argent représentant *l'Abondance* — don de la ville de Paris a Napoléon I[er] — a été définitivement placée dans la première salle, dite *des Vases*.

Dans la salle qui suit, a été placée la collection Piot. M. d'Hautpoul a légué un tableau de Simon Vouet : *le Christ et la Madeleine*.

Peinture, dessins et chalcographie. — M. Maciet a donné un tableau de Pieter Codde (1599 ou 1600-1678) : *Dame à sa toilette*; notre regretté collègue du comité de l'*Ami des Monuments*, M. Philippe Burty, a légué un petit album de croquis par J.-B. Carpeaux. M. F. Heilbuth a légué son *portrait par E. Ricard*.

Les visiteurs de l'Exposition universelle de 1889 ont pu remarquer dans la partie du palais des Beaux-Arts réservée à l'architecture du siècle un nombre relativement considérable de dessins d'architectes illustres. Il y avait là notamment des œuvres de Brongniart, d'Antoine Vaudoyer, de Pierre Baltard, de Percier, de Fontaine, de Chalgrin, de H. Labrouste, de Duban, de Duc; enfin, parmi d'autres encore, des dessins des maîtres de l'école moderne. Presque tous appartenaient à des particuliers, et ils avaient été disposés là par les soins de M. Lucien Magne, fils d'architecte et lui-même architecte du gouvernement, délégué par le comité d'organisation de l'exposition des beaux-arts. La tâche confiée à M. Magne devait créer entre les propriétaires des dessins et lui des rapports presque constants, et bientôt il apprenait que plusieurs d'entre eux seraient très disposés à faire don de leur collection au Louvre, si on leur en garantissait l'exposition. M. Magne se hâta de porter ces intentions à la connaissance du directeur des musées nationaux. Mais une question se posait, paraissant tout d'abord difficile à résoudre. Au cas où les œuvres désirées eussent bien été offertes à l'État, où les aurait-on logées? Les locaux du Louvre sont bondés à l'heure actuelle et sa direction ne possède pas les crédits nécessaires pour des grands travaux d'aménagement. M. Guillaume, architecte du palais, fut consulté; il chercha longtemps sans trouver une place propice et enfin proposa

de transformer en salle d'exposition une longue pièce servant de réserve, qui est située à côté du salon de Beauvais et prend jour sur la rue de Rivoli.

Pendant ce temps l'exposition du Champ de Mars prenait fin. Officieusement, M. Lucien Magne fit des démarches et obtint l'engagement d'un certain nombre de donateurs. M. Kaempfen ordonna alors les travaux d'aménagement de la salle nouvelle.

Ces travaux viennent d'être terminés. Les œuvres offertes vont prendre leur place définitive au Louvre. Il nous suffira d'en citer quelques-unes pour donner une idée de l'importance de la collection ainsi formée à laquelle viendront s'ajouter les quelques pièces que le musée possédait déjà. On pourra notamment voir dans ce nouveau département une superbe *Décoration de salle royale à Aranjuez*, par Percier, offerte par M. Ginain, membre de l'Institut; deux grandes compositions de Fontaine, l'émule et le collaborateur du précédent: *Rome sous les empereurs et Rome sous le pontificat de Pie VI;* le projet de Henri Labrouste pour le tombeau de Napoléon Ier, qui obtint le premier prix au concours, et dans lequel l'artiste abritait sous un large bouclier, porté par des aigles, la dépouille du conquérant; de Viollet le-Duc, des compositions pour Notre-Dame, une vue de Florence prise de San Miniato, enfin un dessin de la colonne Trajane; d'Auguste Magne, la façade du Vaudeville et une vue à l'aquarelle du château de Versailles; de Lassus, une magnifique composition d'orfèvrerie, la *Châsse de sainte Radegonde*, etc. L'œuvre entreprise, on le voit, n'est pas sans intérêt. Des démarches vont être faites pour obtenir de l'administration un certain nombre de pièces considérables qui dorment actuellement dans la poussière des archives. Leur exhumation — et particulièrement celle des compositions de Bernin pour la colonnade du Louvre et de Pierre Baltard pour le Panthéon — serait accueillie avec joie par tous ceux qui s'intéressent d'une façon générale à l'art national.

M. Philippe Burty a légué deux œuvres de Delacroix : *Montée au Calvaire*, un album de notes, croquis et aquarelles sur le Maroc.

— Le *Département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, renaissance et temps modernes*, a fait l'acquisition d'un médaillon de Robinet (1521) représentant *Marin Le Pigny*.

On a exposé dans la salle Rude le groupe en bronze *Centaure et Lapithe*, de A. L. Barye, qui se trouvait au Luxembourg. On a placé dans la même salle le modèle original de *La Dame* de J.-B. Carpeaux, qui figure sur la façade de l'Opéra et celui que le même artiste a sculpté

pour la fontaine du jardin du Luxembourg : *Les quatre parties du monde soutenant la sphère*. Sa veuve a fait don de la maquette de ce groupe et de celle d'une figure de la Charité.

— M. L. Magne a envoyé les chapiteaux qu'il a retrouvés dans les fondations du clocher du XVIe siècle, en faisant les travaux de restauration de l'église Saint-Martin de Montmorency.

A signaler aussi un don anonyme : deux bronzes du XVe siècle, attribués à Ulocrino : *Nymphe et Satyre; Sujet mythologique*, et une *plaque rectangulaire* en émail peint de Venise (fin du XVe siècle).

— *Acquisition d'une épée langue de bœuf* ou *cinquedea*. Cette épée italienne, de la fin du XVe siècle, est de la main de l'orfèvre Hercule de Pesaro, qui fit celle de César Borgia, artiste dont notre collègue M. Charles Yriarte a reconstitué la vie. L'arme est ornée des mêmes gravures; ses armoiries et devises montrent qu'elle appartint à François de Gonzague, marquis de Mantoue, mari d'Isabelle d'Este. Cette arme a figuré à l'exposition rétrospective de Tours en 1890.

Le legs Piot au musée du Louvre. — Le président de la République a signé, il y a quelques jours, le décret autorisant la direction des musées nationaux à accepter le legs que M. Eugène Piot a fait au Louvre.

Malgré le refus qu'opposa la Chambre à la demande de crédit faite par le ministre des beaux-arts pour acquérir une partie du cabinet de ce célèbre amateur d'art, le Louvre a pu entrer en possession de quelques-unes des plus belles pièces de cette collection.

Elles enrichissent le département de la Renaissance et ont été disposées ces jours-ci dans la salle connue sous le nom de chambre à coucher de Henri IV, qu'elles occupent seules.

Au milieu de la salle, sur une colonne de marbre, se dresse le plus précieux joyau de cette petite collection, un buste de Michel-Ange en bronze d'une expression puissante et mélancolique et d'une fonte si fine qu'on semble voir la cire sur laquelle il a été coulé : l'auteur de ce chef-d'œuvre est inconnu; quelques savants hasardent pourtant le nom d'Antonio del Franceze, serviteur du maître.

Près de la cheminée, sur un chevalet, a été disposée une *tête de sainte Élisabeth*, peinte à la détrempe sur toile, que son dessin ferme et souple, son coloris plein d'éclat et de transparence font généralement attribuer à Raphaël.

Sur d'autres chevalets sont placés *trois panneaux de marqueterie de bois* diversement coloriés. Ce sont des ouvrages superbes de la fin du quinzième siècle se rattachant à l'École du nord de l'Italie.

Détachés de la boiserie d'un chœur d'église, ils représentent : le premier, un coq sous une arcade; le deuxième, une sphère, un livre et des instruments de musique; le troisième, une croix archiépiscopale, des calices, des encensoirs, une tête de mort et d'autres attributs religieux.

Dans un angle de la salle est installé un bas-relief de terre cuite d'une facture et d'un sentiment exquis : la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, contenu dans un encadrement de bois peint et doré. Dans cette œuvre, traduction du texte sacré : *Quem genuit adoravit*, on reconnaît la double influence de Donatello et de Michelozzo.

Elle est voisine d'une grande statue de saint Christophe, en bois polychrome, qui est attribuée à Lorenzo Vecchiella, tant elle rappelle la figure de saint Pierre et de la Loggia dei Nobili.

Trois œuvres de sculpture se trouvent encore réparties dans le même endroit. Ce sont des bas-reliefs de bois peint et doré représentant : 1° *Joachim chassé du temple par le grand prêtre;* 2° *Joachim rentrant chez lui avec son offrande et embrassant sainte Anne* 3° *La naissance de la Vierge.* Ces ouvrages sortent, sans nul doute, d'un des ateliers d'ornemanistes si nombreux dans l'Italie du Nord à la fin du quinzième siècle.

Enfin, les dernières pièces du legs Piot sont un siège italien de la Renaissance, de bois doré, en forme d'X, et un lit monumental sculpté et doré. Ce dernier, qu'on a introduit dans l'alcôve, pratiquée dans la chambre, fut acheté à Padoue par M. Piot: son ciel est orné de médaillons peints et son architecture permet de le faire remonter à la première moitié ou au milieu du seizième siècle. Il est recouvert d'une riche étoffe de la même époque.

Antiquités chrétiennes. — Des objets nouveaux ont été exposés dans la salle récemment réouverte au public. On y voit des carreaux en terre cuite venant de Kasrine (Tunisie), un cartel à queues d'aronde où l'on lit un discours mentionnant l'enceinte sacrée des vierges, et une fenêtre provenant d'un tombeau d'un martyr, arcade double par laquelle les fidèles approchaient des étoffes du sarcophage. Une inscription (*memoria*) mentionne des reliques et nous fournit le témoignage le plus ancien de l'habitude de les recueillir et de les transporter. Elle provient d'une ruine située entre Tixter et Ras el Oued.

Des briques à figures en relief et à inscriptions grecques proviennent de Cilicie et de Constantinople; enfin un chapiteau byzantin découvert dans cette dernière ville à Bogdan-Seraï.

Le *Département des antiquités orientales et de la céramique antique* a acquis à la vente Piot : I. Un *roi phénicien*, en bronze et un fragment de *brique émaillée babylonienne.* — II. Une série d'antiquités de Chypre ou de Rhodes : têtes de femmes (calcaire de Chypre), six cavaliers, un guerrier et la partie supérieure d'un autre, une femme diadémée et une maquette d'homme à tiare (toutes en terre cuite de Chypre), qui sont de style archaïque, si bien représenté au musée de Tchinili-Kiosk de Constantinople, et en Amérique. Puis plusieurs poteries de Chypre : aryballes à goulet droit, en forme de tête d'Hercule, œnochoé à embouchure trilobée. Puis un Lébès à trois pieds, un grand alabastre en forme d'Aphrodite drapée et un Aphrodite en forme de gaine ronde. Enfin plusieurs figurines du plus beau style grec, de la fabrique chypriote de Larnaca : buste de Demeter, femme drapée, femme voilée, torses d'Aphrodite assise, de déesse drapée, tête de Silène riant. — III. Antiquités d'Asie Mineure, style hellénistique, fabrique de Smyrne : tête d'Hercule avec traces de dorure, tête d'éphèbe, tête imberbe qui peut être celle d'Alexandre le Grand, tête d'acteur comique, moule d'un groupe : Silène avec chèvre. — IV. Antiquités de Grèce et des îles grecques, plaques de terre cuite de style archaïque qu'on suppose provenir de Milo ; on y a figuré tantôt Scylla à queue de poisson, Bellérophon sur Pégase, un sphinx femelle entre les volutes d'un chapiteau ou coiffée du polos ; puis un fragment de plaquette peinte représentant des restes d'un cavalier et d'un quadrupède, figures noires archaïques, trouvé en 1852 sur l'Acropole d'Athènes. Une figurine de Béotie, probablement de Tanagra, représente un cavalier de style primitif orné de dessins géométriques en noir. Un Hermès portant un bouquetin, de style archaïque, à figurine de Béotie, peut provenir de Thespies. Un vase trouvé à Corinthe a la forme d'une statuette d'homme accroupi, de style ancien égyptisant, revêtu d'un costume à damier blanc et noir. Enfin sur un petit lécythe de fabrique attique, à ornements dorés avec figures rouges à retouches blanches, on a représenté Aphrodite et Eros au bord de la mer. — V. Les antiquités d'Italie sont représentées dans les objets provenant de la vente Piot par un plat rectangulaire, de style italiotte du IVe siècle, provenant de la Basilicate ; on y voit un cadre de poissons et de coquilles peintes, avec figures rouges à retouches blanches et jaunâtres.

Département des antiquités égyptiennes. — M. Rheims a fait don d'une momie d'enfant, d'un prince héritier. Elle provient de Thèbes.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS. — Mme de Hjfalvy Bourdon a offert

une collection de jetons du XVIIe et XVIIIe siècles, frappés d'après d'anciens coins sous Napoléon III.

Le Musée a acquis un grand nombre de cuivres et de bronzes : coupe de Padoue, bassins avec chandeliers et étuis persans, heurtoir vénitien, chandeliers et cassette arabes. Il s'est procuré des faïences et porcelaines : les unes persanes (boîte, plat), les autres italiennes, provenant soit des della Robia (vase), soit des environs de Florence (plat à masque des Médicis), soit de Venise (aiguière et tasses); d'autres pièces sont en faïence de Marseille (assiette), de Rouen (assiette à marli avec décor bleu ; une autre à décor polychrome) ou de Chine et du Japon. Enfin une grande fontaine et deux médailles de M. Roty, l'une pour l'association française pour l'avancement des sciences, l'autre pour le Jockey-Club de Buenos-Ayres.

PARIS. MUSÉE CARNAVALET. — Acquisition du portrait de Santeuil, l'auteur des inscriptions des anciennes fontaines de Paris. Le peintre Toussaint Dumée l'a représenté en son habit de chanoine. Le musée a acquis un dessin de Chasselat : *Cérémonie des funérailles de Louis XVIII à Saint-Denis*, et deux aquarelles d'Isabey : *Chapelle ardente de Louis XVIII aux Tuileries. 1824; Sacre de Charles X à Reims; Entrée de la cathédrale.*

M. E. Arago a offert le dessin original et la gravure de la *Mort de Voltaire*, composition symbolisant les hommages que les quatre parties du monde déposent sur la tombe de l'écrivain.

MUSÉE DES THERMES ET DE L'HOTEL DE CLUNY. — M. Mannheim a fait don d'un important *Panneau, bois sculpté* du XVe siècle de style espagnol et un groupe en bois peint et doré, datant du XIIIe siècle : *la Vierge et l'Enfant-Jésus.*

— Mme veuve Léon a offert une : *Collection de poids français* en bronze du XIIIe au XVIIe siècle, où l'on voit des emblèmes, armoiries ou monogrammes d'un grand nombre de villes de France. Le musée est redevable à M. Piet Lataudrie de plusieurs belles *reliures en maroquin du* XVIIIe *siècle*, à M. Stephane Baron d'un *fauteuil espagnol* du XVIe siècle (bois) et à M. Haas-Lan d'un *chef reliquaire* (XVe siècle).

Le Musée a reçu également une armoire et une table flamandes du XVIIe siècle, une grille de communion du XVIe siècle, un crochet d'épée en acier poli du XVIIIe siècle, un modèle de pommeau d'épée en bronze de Giovanni delle Carniole, trois bossettes, trois pommeaux, deux étuis à poudre; comme objets religieux il faut signaler un

calice avec patène d'argent partiellement doré (xve siècle), deux encensoirs, dont l'un de Limoges et datant du XIIIe siècle est en émail champlevé ; l'autre sans couvercle est un bronze grec du XIIe siècle; puis une Vierge de bronze du XIIe siècle. Le musée a reçu une tête de mort, ivoire délicat, une coupe basse en verrerie de Murano du XVe siècle, une cruche de faïence allemande, des assiettes, l'une de Sinceny, deux autres de Niederwiller et une plaque d'émail de l'atelier de Jehan S. Penicaud.

Paris, Musée Guimet.—M. Aymonnier lui a rapporté du Cambodge des stèles et des statues; M. Guimet, des spécimens de céramique chinoise et un sceptre en jade; M. Tornii a offert un vase en faïence de Satsouma et M. Boulloche des divinités en bois provenant du Tonkin.

Conservatoire national de musique et de déclamation. — Le musée a. acquis un *cistre*, instrument à cordes pincées, à manche et tête sculptée, avec l'étiquette de Stradivarius et la date de 1700.

Notre regretté collègue des *Amis des Monuments*, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a légué un violon de Stradivarius, daté de 1699, dit *longuet* et accompagné d'archets de valeur, d'un alto, de deux violons de Vuillaume. Le musée ne possède malheureusement pas de violon d'un des Amati.

Le Ministère a donné la Bibliothèque musicale d'Adolphe Adam.

Musée du Luxembourg. — On a installé les cadres des graveurs en médaille Chaplain et Roty.

Legs de M. Vince, l'*Ave Maria* de F.-S. Bonvin, de Mme Von Thoren un tableau de son mari *Intérieur d'étable*, de F. Heilbuth sa *jeune femme au bord de l'eau* et sa *Rêverie*.

D'Espouy : *Essai de décoration* d'une voûte pour la villa Médicis.

Trocadéro. Musée de sculpture comparée. — L'aile occidentale a été nouvellement inaugurée. On y remarque les moulages des portails de Moissac, de Saint-Gilles, les portes de l'abbaye de Charlieu, de la sacristie de Bourges et de la cour du lycée de Toulouse ou ancien hôtel de Berny, la voûte du Gros Horloge de Rouen, enfin une travée de l'hôtel d'Écoville, à Caen. — On a posé définitivement dans la salle du XVIIe au XIXe siècle la *Fontaine de Rouen*, des dessins de Viollet-le-Duc et de Steinheil, des œuvres de Barye, Carpeaux, Clodion, David d'Angers, Dumont, Giraud, Julien, Pradier.

Le cabinet des médailles s'est enrichi d'un nouveau *Missorium*. plateau d'argent de 40 centimètres de diamètre, datant du Ve siècle. Il

a été acquis à la vente Piot et l'on y voit Hercule jeune étouffant le lion de Némée.

Musée des antiquités nationales a Saint Germain-en-Laye. — Mme la générale Callier a offert la *Géographie du monde greco romain*, collection de 100 volumes.

Musée du Théatre Français. — Un portrait de Molière vient d'être légué au musée du *Théâtre Français* par M. le docteur Gendrin; c'est, dit-on, celui de Coypel, rendu populaire par la belle gravure de Lépicié, exécutée pour la grande édition Boucher de 1734. Molière est représenté la plume à la main et songeant, accoudé du bras gauche sur deux in-octavos. Il n'a donc pas été fait d'après nature. Mais ce portrait de Coypel reproduit le type Mignard accommodé au goût du temps. C'est le même portrait qui a été gravé par Friquet, sans indication d'origine.

Le portrait d'Émile Augier par M. Jalabert a été placé dans la salle des séances du comité. M. Ed. Dantan a donné à la Comédie son tableau : *Un entr'acte pendant une représentation à la Comédie Française.*

Musée et Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts. — M. Roger Marx a trouvé dans des papiers légués au conservateur du musée de Torigni (Manche) une description des peintures du château de Torigni, par leur auteur Claude Vignon (1573-1670). Ce manuscrit a été donné à l'École par M. Potier. M. Cernuschi lui a offert six cents spécimens de marbres de couleur.

MUSÉES FRANÇAIS

Bordeaux. — Ce Musée, si bien dirigé par M. E. Vallet, a reçu : *l'Exorcisme* par M. J.-J. Weerts, *Mozart mourant*, marbre de M. Carmelo; des médaillons de M. Ringel d'Illzach, et *la Rosée en septembre*, par M. L. V. Watelin.

Cette. — Fondation d'un Musée. — Don par M. A. de Rothschild du *Buste de Puddleur*, par M. Constantin Meunier, d'une médaille de M. O. Roty, d'une eau-forte et deux lithographies.

Lille. — A propos du nom de l'auteur d'un tableau incompréhensible du Musée de Lille, M. Gillet, conservateur du Musée de Châteauroux nous écrit :

Je viens de lire, dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, n° 20 page 245 à l'article « Musées » :

« Lille. — Acquisition d'un tableau de l'École française du « XVIe siècle. Le sujet en est étrange; des personnages sortent d'un « œuf brisé, etc. »

La description et les réflexions d'un Ami des Monuments sur ce tableau m'ont de suite reporté à un tableau que j'ai dans ma collection particulière, qui présente, comme faire et composition étrange, une grande analogie avec celui ci-dessus, voire même que le bonhomme y figure avec la flèche au même endroit.

Il ne m'étonnerait pas que le tableau de Lille fût, comme le mien, de Jérôme Van Aeken dit Bos, artiste hollandais (1470-1516) un des premiers qui peignit à l'huile en Hollande. En dehors de son étrangeté, cet artiste avait du mérite et jouissait d'une certaine réputation. Ses œuvres sont rares; je ne pense pas qu'il en existe au Louvre.

Compiègne. — *Musée Virenel.* — Don par M. A. de Rothschild du *Génie d'Homère*, aquarelle de M. Maurice Leloir, et du tableau *les Dernières Fleurs*, de Mme Jenny Villebesseyx.

Digne. — Réorganisation du Musée. Dons nombreux de M. Paul Martin, de M. et Mme Étienne Martin; aquarelles, tableaux, moulages d'antique du Louvre, envois de la chalcographie sont nouveaux en grand nombre. Une grande plaquette de M. de J.-C. Chaplain reproduit en bronze les traits de Mme Sarah Gustave Simon. — Grâce aux dons et aux classements de M. Lieutaud, la section archéologique est également bien partagée. M. Daime a fort enrichi la section consacrée à l'histoire naturelle.

Douai. — M. A.-P. Mangin a légué au Musée et à la Bibliothèque une collection d'ouvrages sortis des presses de Douai et d'œuvres de poètes-médecins.

Reims. — Don du portrait de Michelet par Couture, et du portrait de la mère du docteur Delacroix par M. Chavaillaud.

Macon. — M. Pyat a donné à la Bibliothèque le manuscrit du poème de *Jocelyn*, de Lamartine.

Nimes. — On vient de recevoir, au Musée de la Maison-Carrée, une pierre avec inscription romaine offerte à la ville par M. Clavel-Ballivet, membre de l'Académie de Nîmes. Elle fut trouvée, il y a quelques années, encastrée dans un mur de la maison où se trouve l'imprimerie, rue Pradier. En voici le texte: *Dis manib. A. Corneli Evhodo — Cornelia uxor.* — *Aux Dieux mânes d'Aulus Cornelius, Evhodus Cornelia, son épouse.* Par suite de fracture, il ne reste, en haut de la pierre, que la moitié des lettres de la première ligne, et en bas. à la quatrième ligne, il y a à peine de quoi reconstituer cette

épitaphe. Entre autres remarques, celle-ci : que, le mari et la femme portant le même nom, il est à supposer que l'un était affranchi de l'autre.

Rouen. — A l'occasion de l'inauguration du monument de Flaubert par M. Chapu, la direction des Beaux-Arts a donné au Musée de Rouen le beau tableau de M. Albert Fourié, représentant la mort de *Madame Bovary*, qui valut à son auteur une mention honorable au Salon de 1883 et une médaille d'or de la ville à l'exposition de Rouen en 1884.

Rouen. — *Musée céramique.* — M. G. Lebreton vient d'acquérir à la vente Lefrançois une pendule de faïence de Niederviller de forme Louis XV.

Saint-Dizier. — Le Ministère a envoyé le tableau *Automne*, de M. G.-A. Jacquin. — M. Jacquemin a offert le modèle de François de Lorraine, duc d'Aumale, défenseur de Metz, statuette de bronze.

ALLEMAGNE. — Trèves. — Acquisition des découvertes faites dans les environs à Ehrang : statue de Wodan, statue équestre, socle de statue orné de figures, chapiteaux, urne en terre glaise trouvée dans les restes d'une sépulture.

Cologne. — *Museum Walfray-Richart.* Suivant un correspondant du *Courrier de l'Art* le Gonzalès récemment acheté est faux et a été payé un prix scandaleux.

Cologne. — *Kunstgewerbe Museum.* — Ce Musée, nouvellement installé en face et avec une partie des collections du Musée précédent a pour but de fournir aux artisans allemands de bons modèles, de façon à relever le niveau de l'industrie allemande vis-à-vis de ses concurrents étrangers. L'organisation en serait très pratique.

AUTRICHE. — *Collections de la Maison Impériale.* — L'empereur d'Autriche a décidé que les collections de monnaies et d'antiquités laissées par le vice-amiral Georges de Millosicz seraient achetées pour les collections d'art historique de la maison impériale.

ANGLETERRE. — *British Museum.* — Cinq mille gravures et dessins ont été acquis en 1889. — Acquisition d'un vase grec provenant des collections du comte de Carlisle à Castle Howard, signé et sur lequel est figurée l'histoire d'Alcmène.

A Londres, les travaux pour l'agrandissement de la *National Gallery* sont poussés activement. Les nouvelles constructions du Musée sont destinées à la galerie des portraits nationaux. — Nouvelles acquisitions: Simon Marmion : *Chœur d'anges, l'Ame de saint Bertin portée au ciel.* — Donck : *Portrait de Jean van Hansbeek et de sa*

femme. — Th. Barker : *Paysage.* — Holbein : *les Ambassadeurs.* — Vélasquez : *Portrait d'Adrien Pulidor Paréjo.* — Moroni : *Portrait de gentilhomme italien.*

Musée municipal de Manchester. — M. Ross a donné cinquante-huit aquarelles d'artistes anglais à condition qu'il ne soit perçu aucun droit d'entrée.

BELGIQUE. — ANVERS. — Le Musée nouveau a été inauguré le 11 août.

BRUXELLES. — M. Evenepoel a offert *les Syndics et jurés du serment de Saint-Georges*, par Martin de Vos.

ÉTATS-UNIS. — CHICAGO. — *L'Art Institute* a acquis récemment vingt et un tableaux provenant des collections Demidoff, Pillet, Rothan, Kotchoubey, de May. On remarque : Cuyp : *Portrait d'homme.* — École allemande : *Typtique.* — Frans Hals : *Portrait de son fils.* — Hobbema : *Paysage avec moulin.* — Holbein : *Portrait d'homme.* — Jan Steen : *Le concert de famille.* — Mieris : *L'heureuse mère.* — Rembrandt : *Portrait de jeune fille.* — Rubens : *Portrait du marquis de Spinola.* — Ruysdael : *le château et paysage.* — Teniers : *le corps de garde* et *le fumeur.* — Terburg : *la leçon de guitare.* — Van Capelle : *Marine.* — Van der Neer : *Patineurs.* — A. Van de Velde : *Pâturage.* — G. Van de Velde : *Marine.* — Van Dyck : *Portrait de femme.* — Van Ostade : *la cinquantaine.* — Zeman : *Marine.*

ITALIE. — FLORENCE. — *Museum dell'Opera del Duomo.* — Ce Musée projeté renfermerait tout ce qui est relatif à l'histoire et à la construction de Sainte-Marie-des-Fleurs.

VÉRONE. — La Bibliothèque communale vient de recevoir de M. le docteur Gambini le don de quatre autographes de Mercadante.

SUISSE. — NEUFCHATEL. — Legs par M. C. Bachelin, d'une collection d'armes et de costumes.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE D'INSCRIPTIONS

Août (fin) 1890. M. Bréal étudie les rapports des alphabets étrusque et latin ; M. Boissier fait ses réserves à cet égard. — M. Deloche lit son mémoire sur le jour civil en Gaule. — M. Héron de Villefosse

présente les photographies de la collection Marchant récemment offerte au Louvre.

Septembre. — M. Siméon Luce annonce qu'il a retrouvé une brique émaillée du monument de Louis d'Estouteville; il a reconnu la pierre tombale; elle sert de recul à la maison de l'ancien meunier de l'abbaye. — M. Clermont Ganneau signale une inscription himyarite recueillie aux environs d'Obock par M. Lagarde, gouverneur de la colonie. — M. Bréal étudie diverses étymologies. — M. Deloche s'attache à démontrer que Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) formait à l'époque mérovingienne une dépendance de l'abbaye de Saint-Rémy de Reims. L'acte de l'an 1100 n'est pas celui de la fondation du prieuré de Saint-Rémy, mais a eu pour but d'améliorer son état matériel; l'opinion qui identifie Saint-Rémy avec *Glanum* et *ireta* serait également inexacte. — M. l'abbé Battifol expose que la chronique arabe de Sicile, dite chronique de Cambridge, est l'adaptation musulmane d'une chronique grecque chrétienne. — M. Grellet-Balguerie estime que l'annotation chronologique de Lucerios a été écrite l'an IV de Dagobert II (670-680). — M. Oppert cite un contrat en caractères cunéiformes, témoignant de la liberté civile dont jouissaient les femmes à Babylone.

M. Grellet-Balguerie démontre que le poème de *Waltarius*, épopée latine du moyen âge est attribué à tort à un Allemand; l'auteur est un moine, Géraud de Saint-Benoît-sur-Loire.

M. Oppert tire d'un passage de Ptolémée et sa source babylonienne une fixation plus précise pour certaines dates de la chronologie perse. — M. E. Le Blant à propos de trois statues cachées par les anciens expose que ces idoles furent cachées à dessein par les dévots de la vieille religion pour les préserver. — M. Michel Bréal étudie la prononciation du *c* en latin.

M. Grellet Balguerie soutient, malgré l'opinion commune, que l'ère chrétienne fut d'usage dès 632 et non à partir de la seconde moitié du VIIIe siècle.

Octobre. — M. Léopold Delisle étudie les traductions françaises des « Remèdes de l'une et l'autre Fortune », par Pétrarque; l'une fut exécutée vers 1378, l'autre en 1503. — M. Hamy signale les fouilles dirigées par M. le Dr Verneau aux Mureaux près Meulan (Seine-et-Oise); on a mis au jour une allée couverte comprenant une chambre sépulcrale et un vestibule, renfermant de nombreux squelettes accroupis, avec objets en os et silex. Les enfants étaient inhumés à part. L'entrée de la galerie a été en partie démolie lors de la construction d'une voie

romaine, civilisation dont on a retrouvé divers débris aux environs : entre autres un petit édifice carré, couvert de peintures, notamment une sorte de phénix polychrome. — Selon M. L. Battifol, de 1139 à 1412, la municipalité parisienne et toutes les libertés de la Ville furent supprimées; les Parisiens considèrent toujours le prévôt des marchands comme le véritable chef du peuple de Paris, quoique ses fonctions fussent exercées par un commissaire du gouvernement. — Il n'est pas exact, démontre M. René de Maulde-la-Clavière que le canton du Tessin doive sa naissance à Louis XII. Les Suisses arrachèrent par la violence ce lambeau de la Lombardie; ils le gardèrent par l'appui de l'Allemagne et de ses amis en Italie. — MM. Ramsay et Hogarth ont rapporté d'un récent voyage en Cappadoce des photographies de sculptures rupestres et des estampages d'inscriptions. M. Sayce a compris la valeur idéographique de « construire, faire, fonder », signe que M. Menant, sans connaître ces recherches, avait traduit par « construction, temple, palais, forteresse ». — M. Théodore Reinach, rectifiant et complétant les conclusions des Allemands Humann et Puchstein, établit la série généalogique des rois de Commagène pendant sept siècles, depuis Darius, fils d'Hystaspe, à Trajan. — M. Grellet-Balguerie rectifie la chronologie des papes de 649 à 683.

Novembre. — M. Huart a recueilli en Lycaonie et Isaurie des inscriptions qui fournissent des données nouvelles sur la dynastie des Seldjoukides et des textes latins et grec importants. — M. Viollet signale l'ordonnance de saint Louis de 1245; elle manque dans le « Recueil des ordonnances » de Laurière. — M. Casati présente des reproductions de la tombe découverte en Étrurie, à Posano près Orvieto, et de bijoux étrusques de Chuisi, d'Orvieto.

Les commissions de prix sont formées, pour l'antiquité classique, de MM. Jules Girard, Georges Perrot, Boissier, Croiset; pour l'Orient de MM. Renan, Barbier de Meynard, Sénart, Maspéro; pour le moyen âge, de MM. Delisle, Gaston Paris, Siméon Luce, Paul Meyer. L'Académie propose divers sujets de prix. — M. de Nolhac a trouvé un *De Viris illustribus* de Pétrarque inédit, tracé sur un plan plus vaste que celui qu'on connaît. Pétrarque s'y montre le précurseur très naïf encore, mais très zélé, des savants orientalistes de notre temps. — M. l'abbé Duchesne, par ses fouilles de septembre 1890 à Saint-Servan (Ile-et-Vilaine) a reconstitué le plan de l'ancienne église d'Alet, construite à la fin du x[e] siècle; particularité singulière : l'édifice se terminait à chaque extrémité par une abside semi-circulaire.

L'Académie reçoit un recueil de pensées de S. M. l'empereur du

Brésil. — Sur la proposition de M. Deloche, l'Académie vote des remerciements à M. Delisle pour son zèle à faire entrer au Cabinet des médailles la collection de Ponton d'Amécourt. M. de la Blanchère présente un diptyque de plomb trouvé dans les fouilles exécutées pour le service beylical à Sousse (Hadrumète) par M. Doublet : la figure de Vénus et l'Amour a un caractère particulier, jusqu'ici unique. M. P. Meyer signale un manuscrit de Durham. M. Oppert disserte sur un contrat babylonien. M. Viollet signale une ordonnance inédite de février 1358 : c'est la révocation des concessions faites aux États particuliers des provinces du royaume. M. Renan signale la restitution par M. Geiger, du nom de Sab dans un passage du livre de Jésus, fils de Sirach. — M. Hamy communique, de la part de M. Devéria, des recherches sur les inscriptions découvertes par M. Yadrintzeff, sur les bords de l'Orkhoun : cette écriture, non encore déchiffrée, comprend 38 à 42 caractères alphabétiques. M. Alexandre Bertrand présente les résultats obtenus par M. Léon Bidault, dans ses fouilles du cimetière mérovingien de Noiron-lez-Citeaux, près Dijon, et un magnifique silex taillé à éclats, provenant de la découverte de Volgu (Saône-et-Loire). M. Clermont-Ganneau communique une inscription envoyée par M. Durighello; on y nomme l'archonte des couteliers, dont l'industrie sidonnienne était célèbre.

On n'avait encore retrouvé aucune des œuvres que Jean Foucquet avait dû exécuter pour Louis XI. M. Paul Durrieu a reconnu qu'un exemplaire des statuts de l'Ordre de Saint-Michel est son œuvre et fut l'exemplaire de Louis XI, fondateur de l'Ordre. M. l'abbé Duchesne étudie un manuscrit de Saint-Optat ; M. Boissier montre qu'il prouve que Constantin se fit chrétien avant la mort de sa femme et de son fils. M. Héron de Villefosse annonce la découverte à Châlons-sur-Marne des monuments funéraires de deux cavaliers romains.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Séance du 26 février 1890[1]. — M. Lecoy de la Marche donne lecture d'un mémoire relatif au bagage d'un étudiant en Sorbonne trouvé mort sur la grande route de Nevers à Paris, près de Châ-

1. L'abondance des matières nous a empêché jusqu'ici de publier ces comptes rendus.

teau-Landon en 1437. L'inventaire de ce bagage fait connaître par le menu comment vivaient les écoliers aisés de ce temps.

M. Adrien Blanchet présente une anse de vase qui, après avoir fait partie de la collection Benjamin Fillon, appartient aujourd'hui à M. Paul Rattier. M. Fillon pensait qu'il fallait voir dans la figure principale de ce bronze remarquable : la Gaule assise dans l'attitude de la douleur. M. Blanchet indique les rapprochements qui doivent être faits avec les figures du grand camée de France.

M. Héron de Villefosse communique une lettre de M. Duvernoy, conservateur du musée de Montbéliard, relative aux antiquités trouvées à Mandeuve. M. de Villefosse fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à dresser une liste des objets anciens trouvés dans cette localité et dispersés aujourd'hui dans les musées d'Europe ou dans les collections particulières.

M. de Lasteyrie lit une lettre de M. Palustre au sujet de la communication de M. Ramon, publiée dans le Bulletin de la Société sur l'écusson qui existe dans la cour de l'École des Chartes.

M. l'abbé Thèvenot présente, de la part de M. Maire, le dessin d'une inscription romaine funéraire trouvée il y a quelques mois, à Clermont-Ferrand.

Séances des 5 et 12 mars.. — M. Roman signale la découverte faite au mois d'août 1889 à Riotier (Hautes-Alpes) de diverses antiquités en bronze : ces objets ont été trouvés dans une source ferrugineuse située près de la voie romaine.

M. Omont lit une note sur un projet de réunion en 1327 des églises grecques et latines sur la mission du dominicain Benoit de Côme envoyé à cet effet par le roi de France, Charles le Bel, et par le pape Jean XXII, auprès de l'empereur de Constantinople, Androvic II (Paléologue).

M. E. Petit soumet le dessin d'une cheminée du XVIe siècle qui se trouve au château de Jouvency, près Noyers (Yonne).

M. Michon met sous les yeux de la Société des poids anciens récemment acquis par le musée du Louvre.

M. le baron de Baye lit un rapport sur le congrès réuni à Moscou à l'occasion de la fête jubilaire de l'Association archéologique de cette ville.

M. Ramon présente cinq bagues en or trouvées en Dauphiné ; deux de ces bagues datent de l'époque romaine et l'une d'elles porte une inscription.

M. l'abbé Thévenot communique une fibule en forme de semelle

avec l'inscription AVESEVDE trouvée par M. l'abbé Morillat à Beire-le-Chatel.

M. Courajod signale l'existence d'une fabrique de faux ivoires anciens qui a inondé de ses produits la France et les pays voisins et continue encore sa production.

M. Flouest indique certains caractères qui doivent faire distinguer parmi les autels trouvés en Gaule ceux que l'on doit rattacher à l'influence de la mythologie romaine et ceux au contraire qui appartiennent à la religion indigène. Ces derniers, par leurs formes allongées, pourraient conserver un souvenir des menhirs et autres monuments analogues.

M. Ruelle signale un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient un texte correct d'Hernias (Scholies sur le Phèdre de Platon), permettant de corriger la publication faite anciennement d'après le manuscrit de Munich.

Séances des 26 mars et 2 avril 1890. — M. l'abbé Duchesne met sous les yeux des membres de la Société la photographie d'une inscription chrétienne du IVe siècle, découverte au Maroc, près de Tanger, par M. de la Martinière; c'est l'épitaphe de Crémentia, « ancilla Christi », c'est-à-dire qu'elle a consacré sa virginité au Christ.

C'est la seule inscription chrétienne connue jusqu'ici qui ait été trouvée dans l'ancienne Muritanie Tangitane.

M. Babelon continue la lecture du mémoire de M. de Laigue, consul de France à Cadix, sur le sarcophage phénicien du musée de Cadix.

M. de Villefosse signale l'intérêt qu'il y aurait à comparer ce sarcophage avec les sarcophages phéniciens du Louvre et autres similaires.

M. Mowat communique l'empreinte d'une bague en or, un anneau de mariage sans doute, trouvée à Rouen et acquise par le musée de cette ville.

Séance du 9 avril 1890. — M. Flouest fait passer sous les yeux de la Société des statuettes de bronzes découvertes à Marbieux (Ain); elles sont d'une basse époque, banales, et d'une exécution très lâchée; dans le nombre, il y a le dieu au maillet, dieu gaulois dont M. Flouest avait entretenu la Société dans une séance précédente.

M. le baron de Baye communique plusieurs objets provenant de la necropole de Mauranka, gouvernement de Simbirsk (Russie), décou-

verte par MM. Polivanoff et de Tolski. Les sépultures sont datées par des monnaies barbares du xive siècle.

M. Ulysse Robert donne lecture d'un petit mémoire sur un traité conclu le 16 juin 1120 entre la cour de Rome, avec l'autorisation du pape Calixte II, et les Génois, au sujet de la consécration des évêques de Corse; il donne notamment l'indication des sommes en argent et des petits cadeaux faits aux cardinaux et à des nobles romains.

Séance du 16 avril 1890. — M. le Dr Thonion, membre de la Société Florimont d'Annecy, soumet à la Société le produit d'une intéressante découverte d'antiquités gauloises, épées, fibules, fer de lame, bracelets, dents d'ours, etc., faite sous un tumulus construit en pierre sèche, dans le voisinage d'Annecy.

M. Flouest complète les indications fournies par M. le Dr Thonion: cette sépulture se rapporte aux derniers temps de l'indépendance gauloise et à l'invasion de César en Gaule.

M. Heuzey communique à la Société un monument (plateau) de schiste vert, de style oriental, trouvé en Égypte, qui représente une tribu asiatique en expédition.

M. Courajod fait une communication sur un bas-relief en marbre italien de la collection Rastier, rapporté en 1846 d'Italie par M. Piault: cette pièce a été attribuée à Léonard de Vinci; elle a été publiée par M. Barodet dans son travail sur Verrochio. M. Courajod lui attribue un caractère léonardesque; M. de Geymüller ajoute quelques observations au sujet des analogies qu'il présente avec les œuvres florentines, il lui attribue aussi un caractère léonardesque.

M. Duruflé communique à la Société un statère de Lampsaque qui remonte à la fin du ve siècle avant l'ère chrétienne. Ce statère est probablement unique, la tête représente Actéon. M. Babelon signale un statère de Cyzique, imité de celui de Lampsaque.

M. Durrieu présente à la Société un triptyque acquis récemment par le musée du Louvre. Il expose qu'il est possible que ce tableau soit l'œuvre d'un artiste franco-flamand plutôt que celle d'un artiste appartenant à la pure École flamande.

Séances des 23 avril et 14 mai 1890. — M. Chatel fait une communication sur une mosaïque découverte à Tourmont (Jura) en 1454.

M. l'abbé Duchesne présente, au nom de la Société des Bollandistes, une brochure intitulée: *Passiones tres martyrum Africanorum.* Ces trois documents inédits ont un grand intérêt pour l'histoire de l'Église et des institutions romaines en Afrique.

M. Müntz communique de nouveaux renseignements sur une série d'architectes avignonnais du XIVe siècle : Guillaume d'Avignon qui construisit en 1333 un pont à Raudnitz, en Bohême; Jean Poisson, qui dirigea, de 1335 à 1338, la restauration de Saint-Pierre de Rome; Jean de Voubières et Pierre Obriez, architectes du Palais des Papes, et enfin sur Bernard de Manse et Henri Clusel, architectes des monuments élevés à Montpellier par Urbain V.

M. Collignon défend l'authenticité contestée par quelques auteurs d'un vase du musée d'Athènes. Les sujets représentés sont les suivants : en premier lieu, deux êtres mixtes à tête humaine et à corps d'animal affrontés, puis une scène de chasse où l'on voit un chien poursuivant deux sangliers. M. Collignon, par des considérations tirées des dessins eux-mêmes, maintient son opinion déjà exprimée en faveur de l'authenticité et indique le milieu du VIIe siècle comme l'époque probable.

M. Courajod, à l'occasion d'un manuscrit à vignettes du Musée Plantin, à Anvers, donne une nouvelle preuve de la coexistence dans les ateliers, à la fin du XIVe siècle, d'escouades d'artistes de nationalités différentes. Dans ce manuscrit, on peut distinguer entremêlées des miniatures des Écoles allemande, franco-flamande et italienne. Le manuscrit n'a pas été terminé, certaine quantité de feuillets ne porte que des esquisses non gouachées, ce qui permet de juger de la grâce et de la finesse des dessins gothiques.

M. Mowat donne connaissance d'une lettre de M. Decombe, directeur du musée de Rennes, annonçant la découverte d'une douzaine de bornes milliaires ayant servi de matériaux de construction dans les anciens remparts de la ville. On rencontre sur ces monuments le nom des empereurs Septime Sévère, Maximin Victorin et Tetricus.

Séances des 21 et 28 mai 1890. — M. Babelon communique une monnaie d'argent d'Histiaca (Eubée) représentant la nymphe Histiaca assise sur une proue de navire. Il fait ensuite une communication ayant pour but d'expliquer le type d'Apollon assis sur l'Omphalos qui paraît sur les monnaies des rois de Syrie.

M. Courajod annonce que les revendications de la Société des antiquaires de France qui n'a jamais cessé d'exercer au sujet des objets détournés de l'ancien musée des monuments français, désaffectés malheureusement après 1816 commencent à produire leur effet. La vierge en terre cuite de Germain Pilon, autrefois à la Sainte-Chapelle, égarée longtemps à Saint-Cyr, vient de rentrer au Louvre ainsi que la vierge en marbre qui décorait autrefois la chapelle du

château d'Écouen et qui était déposée, depuis la Restauration, dans la sacristie de la paroisse Notre-Dame de Versailles; c'est le commencement de la reconstitution du musée des monuments français.

M. l'abbé Millard envoie une note sur deux bornes situées dans le canton de Montmirail (Marne) et qui portent une figure sculptée de la vierge avec l'enfant Jésus, avec l'inscription, *Le Val Dieu*, en caractères gothiques; ce sont des bornes de propriété de l'ancien prieuré du Val Dieu, situé dans le voisinage et fondé par Blanche de Navarre.

M. Courajod, au moyen de divers rapprochements avec la porte de bronze de la basilique de Saint-Pierre de Rome et s'appuyant sur d'autres comparaisons, démontre que le bas-relief de bronze conservé dans la salle de Michel-Ange, au musée du Louvre, est un ouvrage de Filarete.

Séances des 28 mai et 4 juin 1890. — M. Nadrintzoff, directeur de la Revue orientale d'Iskautok (Sibérie), expose les résultats de son exploration archéologique dans la Mongolie occidentale, au sud du lac Baïkal et aux sources de l'Orkhon. Le but principal de ce voyage était de rechercher l'emplacement de Karakoum, l'ancienne capitale de l'empire Mongol. C'est à Khara (Balgoussam), sur la rive gauche de l'Orkhon, au confluent de l'*Ourtautamir*, que se trouvent les ruines de cette ville; l'explorateur a retrouvé, tant dans cet endroit que dans les pays circonvoisins, une grande quantité d'inscriptions; les unes sont faites dans un caractère dont l'aspect rappelle les inscriptions puniques, les autres sont tracées en caractères chinois. Ces découvertes confirment l'opinion d'Abel de Rémusat sur l'emplacement de Karakoroum.

M. Adrien Blanchet faît une communication au sujet de l'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires, peine qui a pu avoir une influence sur certains types monétaires.

M. Babelon parle des pièces d'argent acquises par le cabinet des médailles à la vente de la collection Piot. Il signale également quelques-unes des pièces acquises à la vente de Photiadés Pacha.

M. Héron de Villefosse, au nom de M. Lalance, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, lit une notice sur un taureau à trois cornes, en bronze, trouvé à Mandeure au mois de juin 1889.

MM. Flouest et Babelon présentent quelques observations au sujet de cette communication.

M. Héron de Villefosse communique un certain nombre de pièces

en terre cuite trouvées à Alcolea (Espagne) et acquises par M. Engel; deux de ces terres cuites portent des graffites curieux.

M. Chatel signale une mosaïque anciennement découverte à Tourmont (Jura) et aujourd'hui de nouveau enfouie sous terre.

M. Mowat présente au nom de M. Paillard, à Deneuvre (Vosges), les débris d'une patène dont le manche porte une série d'estampilles toutes différentes; sans doute les essais d'un fabricant de poinçon.

Séance du 11 juin 1890. — M. Gueymuller fait hommage d'une importante étude tendant à établir que le projet accepté pour la nouvelle façade de la cathédrale de Milan ne répond pas aux intentions de ses fondateurs.

M. l'abbé Thévenot présente un estampage de M. Cagnat, démontrant la fausseté de l'inscription à *Mercurius Negotiator*, jadis publiée par Boissard.

Il communique ensuite une bague antique, en or, de la collection du baron Pichon, portant en entaille sur saphir une tête laurée.

M. Courajod explique l'erreur qui a fait désigner un *Thomas de Lomoelrica*, qui n'a jamais existé, comme ayant travaillé à la Mayor de Marseille. Le personnage signalé n'est autre que le célèbre *Thomaso Malvito da Camo*.

M. Babelon, en raison de l'importance de la colonie juive qui a constitué la première population d'Apamée, de Phrygie, rattache aux seules traditions bibliques la figuration de l'Arche et l'allusion au déluge remarquées sur les monnaies de cette ville.

M. le baron de Baye montre des reproductions de curieuses parures découvertes à Kalouga, en Russie. On les suppose remonter au VIe ou au VIIe siècle.

Séance du 18 juin 1890. — Une communication de M. de Laigue, consul général de France à Cadix, signale de légères erreurs dans la reproduction par le *Corpus* de deux inscriptions romaines conservées aujourd'hui dans le musée de cette ville.

M. Homolle complète, dans des conditions particulièrement importantes et par des arguments de haute valeur, une précédente communication sur l'emploi de la polychromie par les statuaires grecs de toutes les époques, afin de procurer à leurs œuvres l'effet qu'ils estimaient le plus favorable.

M. Courajod rappelle que la peinture des statues au moyen âge, d'abord contestée, est aujourd'hui bien reconnue.

Un avis du professeur Cagnat signale la découverte, en Thrace, par M. Level, de deux inscriptions romaines.

Séance du 25 juin 1890. — La Société reçoit de Mme la comtesse Ouvaroff, par l'intermédiaire de M. le baron de Baye, une importante collection d'ouvrages archéologiques concernant la Russie.

M. Gaidoz, rappelant la récente communication de M. Homolle sur la peinture des statues antiques, explique pourquoi le minium y était si largement employé à l'origine et à quelle préoccupation ritualiste il correspondait.

M. Flouest présente le moulage d'un monument antique qui a quelque célébrité à Marseille et se trouve encastré dans la façade d'une maison de la place Leriche. Il établit que ce monument est probablement composé d'éléments originairement étrangers les uns aux autres et que le bas-relief supérieur se rattache, ainsi qu'en témoignent nombre de monuments similaires, au culte du dieu gaulois au maillet.

5 et 12 novembre. — M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Victor Guérin. Il présente ensuite un estampage de la petite plaque d'argent avec inscription trouvée à Demeuvre, près Baccarat, par M. Payard; il communique de la part du même deux photographies d'une stèle et d'un bas-relief découverts également à Demeuvre. M. le capitaine Espérandieu adresse une urne funéraire trouvée à Vichy et conservée au Musée de Moulins, avec les mots : C. J (ulii) Cintuomi. M. l'abbé Bouillet communique, au nom de M. le chanoine Lucot, les photographies d'une inscription latine et d'une stèle portant une inscription latine au-dessous d'un bas-relief représentant sur la face de gauche un personnage debout, sur la face antérieure un cavalier lançant un javelot sur un cerf que l'on voit sur la face de droite. Ces objets ont été découverts au commencement du mois d'octobre, sur l'emplacement de l'ancien évêché, en creusant les fondations du nouveau collège Saint-Étienne. M. Babelon lit de la part de M. Prost le commencement d'une dissertation sur les différents noms d'Aix-la-Chapelle.

M. Bertrand communique des fragments d'objets gaulois découverts dans les ruines du temple de Mercure au pied du Puy-de-Dôme. M. Émile Molinier présente une répétition, possédée par le Musée du Louvre, d'un tableau acquis récemment par le Musée de Munich et que l'on a cru pouvoir attribuer à Léonard de Vinci. Le tableau du Louvre est très certainement une œuvre flamande et rien ne prouve que le tableau de Munich ne soit un original italien. Tout au plus, peut-on supposer que ces deux tableaux sont des copies exécutées par des Flamands d'après un original perdu. MM. Muntz et Durrieu

se rangent à l'opinion de M. Molinier. M. Heron de Villefosse annonce qu'il a reçu deux statuettes russes trouvées à Poitiers. Il lit en même temps une lettre de M. Dumuys, d'Orléans, qui apprend que ces objets étaient fabriqués à Paris, rue de la Huchette.

M. de Geymuller, à propos de la communication faite par M. Molinier sur une Vierge du Musée du Louvre, dit que la Vierge de Munich dont celle du Louvre peut passer pour une copie est certainement une œuvre italienne, et, selon toute probabilité, un original de Léonard de Vinci, mais une œuvre de sa jeunesse. M. Nicolas Kharousin étudie les anciennes églises russes construites en forme de tentes.

M. Corroyer signale les peintures de la fin du XIIIe siècle, découvertes dans la coupole de la cathédrale de Cahors. Elles représentent les 4 grands prophètes, 4 petits et l'apothéose de Saint-Étienne. M. l'abbé Batifol présente la photographie d'une Vierge du XVe siècle qu'il a vue à Corigliano, en Calabre, exécutée aux frais d'Athanase Chalkeopylos mort évêque de Gerare. M. de Villemoisy lit une note sur la découverte en 1889, à Chambalud (Isère) de plus de 2 000 oboles de Marseille et d'une bague formée d'un fil d'or. M. Bapst pense que les théâtres du moyen âge étaient quelquefois constitués comme de nos jours avec des loges à clés et que la mise en scène était des plus soignées et souvent confiée aux grands peintres du temps.

M. le chanoine Lucot étudie une verrerie de Saint-Étienne à Châlons-sur-Marne.

M. Michon, associé correspondant, communique deux petits colliers d'origine grecque et un pendant de colliers, d'origine byzantine, acquis par le musée du Louvre. M. Courajod, combattu par M. l'abbé Duchesne, rapproche la décoration du temple Saint-Jean à Poitiers et celles de nombreux sarcophages mérovingiens, des ossuaires judéo-grecs du Musée du Louvre et des ossuaires publiés par M. Clermont-Ganneau.

Décembre 1890. — Sont élus membres du Bureau MM. Corroyer, architecte, Président. — De Lasteyrie, membre de l'Institut, et l'abbé Duchesne, Vice-présidents. — MM. de Rougé et Flovest, Secrétaires.

Les secrétaires,

DE BAYE, ÉD. FLOUEST, ULYSSE ROBERT, V. DE ROUGÉ.

LIVRES REÇUS



Fig. 428. — Garde française : 1721 (chérau).

Il n'est rendu compte que des ouvrages dont un double exemplaire est adressé; les autres sont mentionnés. Il n'est fait exception que pour les bulletins des principales Sociétés départementales. Nous sommes obligés de remettre à plus tard le compte rendu d'un grand nombre de livres reçus.

Ary Renan. — *Le costume en France.* — Paris, Librairies-Imprimeries réunies, ancienne maison Quantin, 300 p. et 150 gravures.

Le volume qui parait est un tableau résumé de l'histoire du costume en France; quelle peinture plus vivante des mœurs et coutumes d'une époque, que les transformations de l'enveloppe artificielle dont l'homme se revêt? M. Ary Renan a fait la description des modes des villes et des cours, des habillements des hommes de lois et d'épée, de tous les corps d'état, des pauvres comme des riches.

. **Jules Martha.** — *L'Archéologie Étrusque et Romaine.* — Paris — Quantin. Nouvelle édition.

Le Pileur et Gaetano Milanesi. — *Les Correspondants de Michel-Ange. I. Sebastiano del Piombo*, in-4° illustré, Paris, Cité d'Antin, 1890.

Le surintendant des Archives d'État de Florence, publie trente-six lettres, adressées à Mickel-Ange par Sebastiano del Piombo, toutes inédites. La correspondance de Sebastiano del Piombo, du plus haut intérêt pour la connaissance de l'illustre peintre vénitien, abonde



Planche 429. — Archers sous Louis XI.

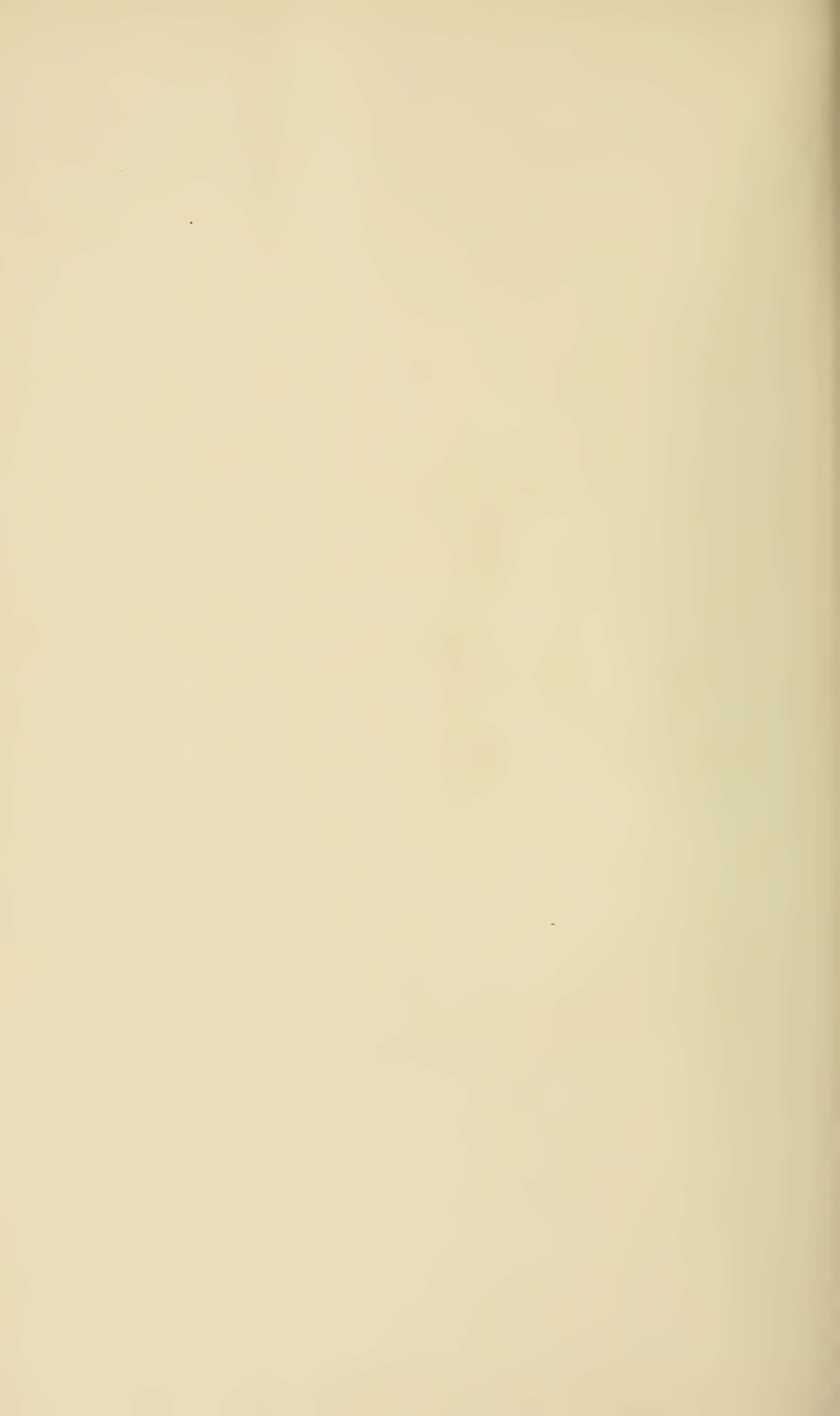




Planche 4[illegible]o. — Un éventail au XVIe siècle
D'après un portrait de femme attribué à S. del Piomb[illegible]
Musée de Francfort-sur-le-Mein.

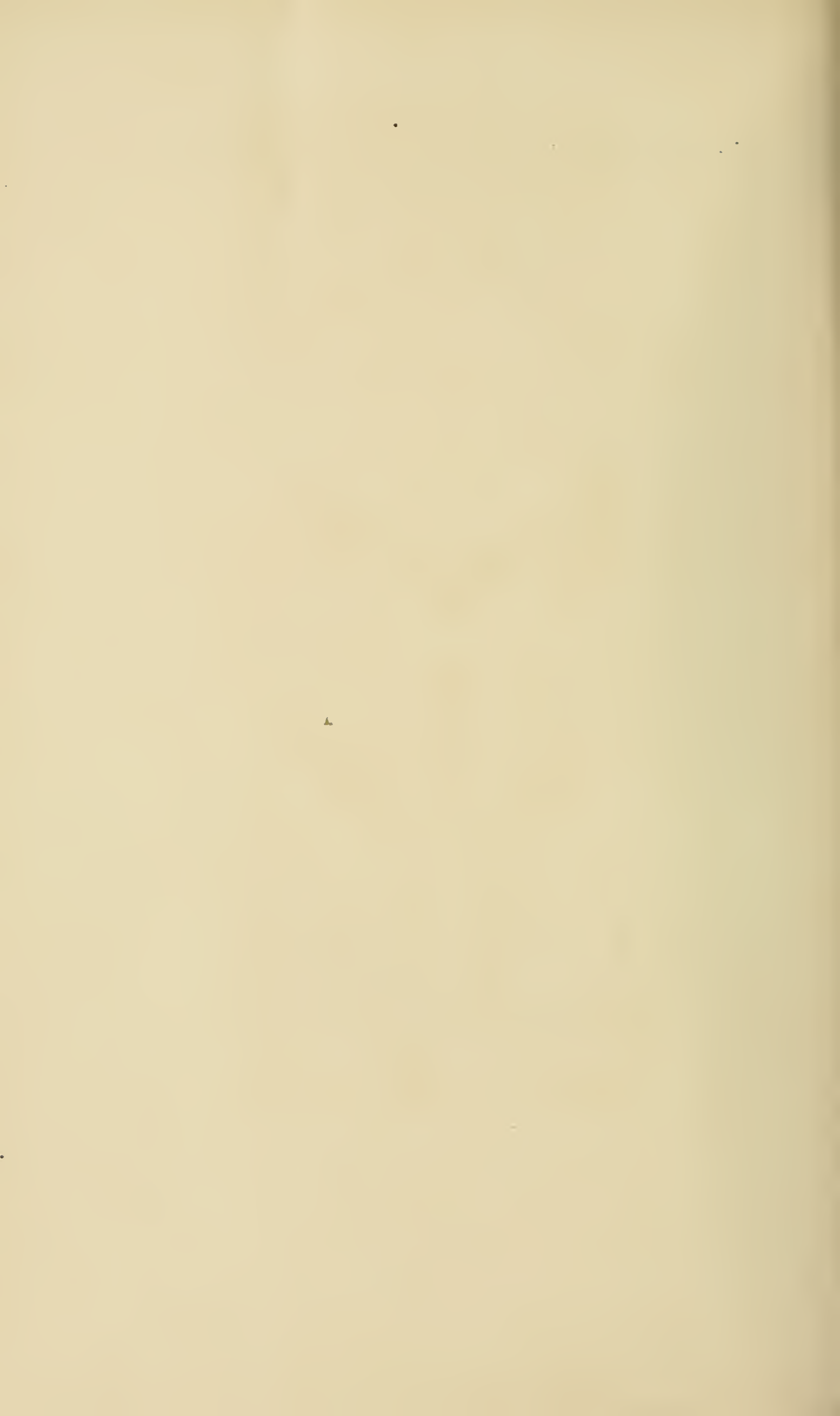




Planche 431. — Bambaja. — Statue funéraire de Gaston de Foix.
Musée archeologique de Milan.





Planche 432. — Portrait de l'architecte Fra Giocondo (Soconde).
D'après le bas-relief du Palazzo della Ragione, à Verone.



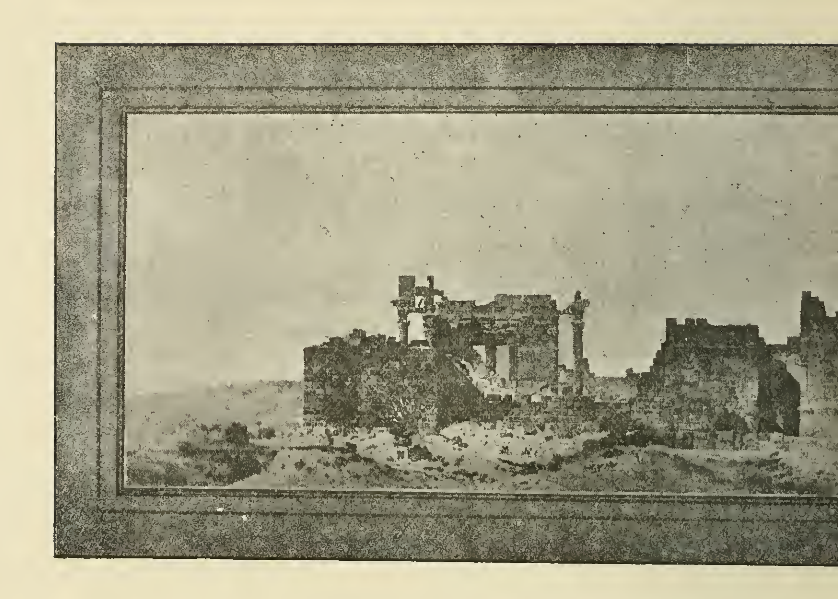


Planche 433. — Buste en mardre bu pape Alexandre VI — Musée de Berlin.



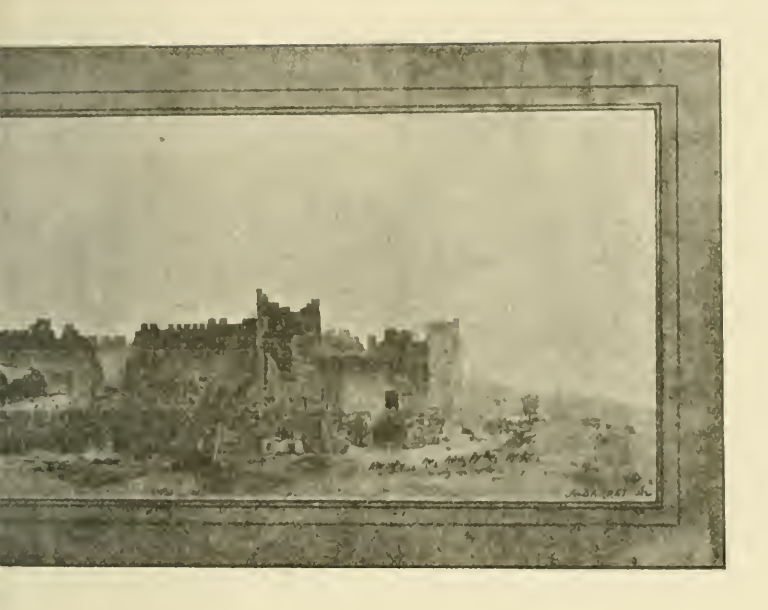


L'A. d. M., Paris, 98, rue de Miromesnil.

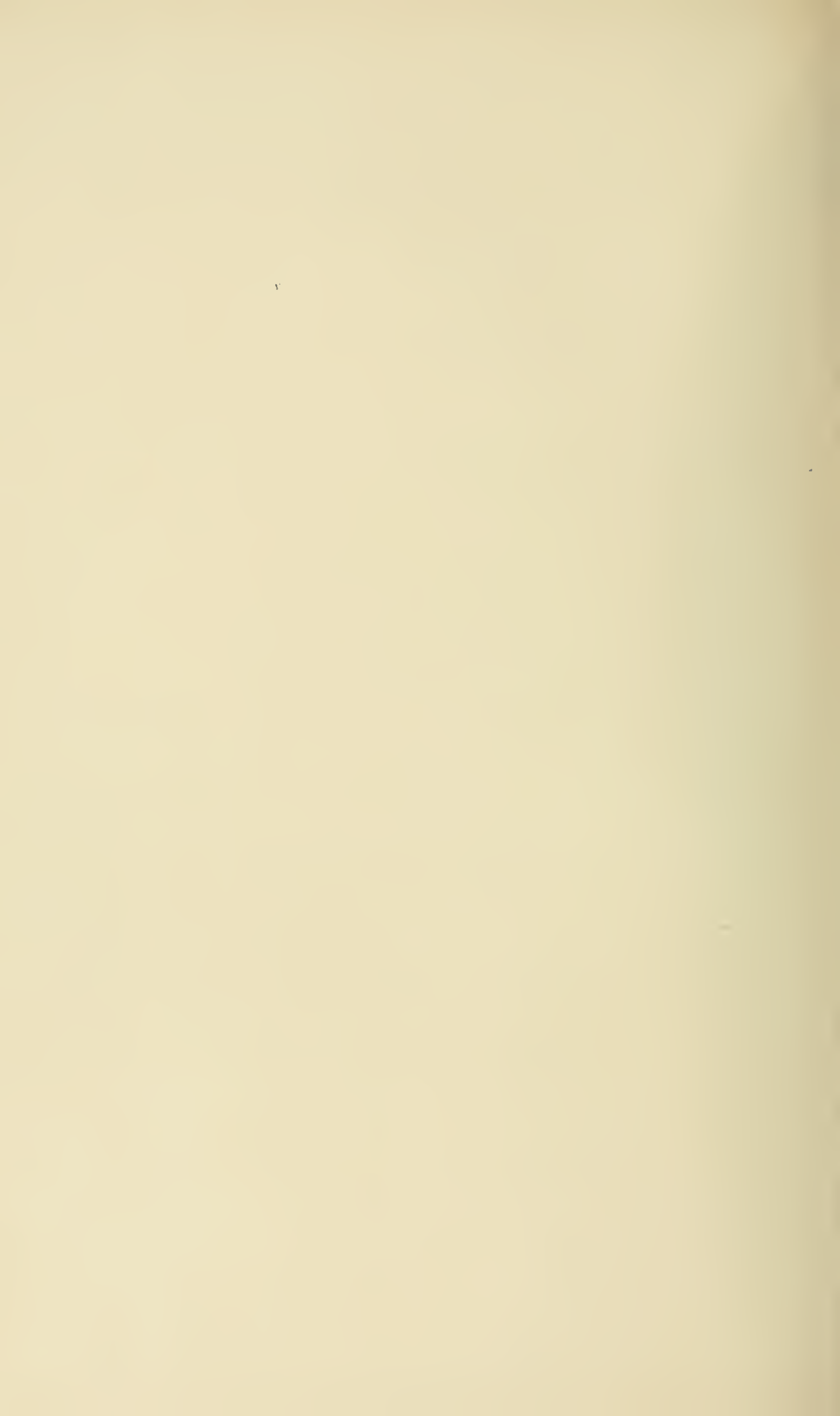


L'Archéologie mon

Planche 434-435. — Re



ale au Salon.
on de M. Redon.



en détails sur la rivalité de Raphael et de Michel-Ange, sur les *Tombeaux des Médicis*, sur les travaux de Jacopo Sansovino, de Jean d'Udine, qui compléta [illegible] l'œuvre de son maître Raphael, et d'une foule d'autres artistes. Une traduction française, due à M. le Dr Le Pileur, facilite l'intelligence des lettres de Sebastiano; une introduction, due à M. Eugène Muntz, résume les traits principaux et la biographie de l'artiste et sa correspondance

Roger Marx. — *La décoration et l'art industriel* à l'Exposition universelle de 1889-1890. — In-4°, grav. Paris.

Conférence faite à la Société centrale des architectes français. Les architectes, dit M. Marx, ont découvert des ressources ignorées dans l'emploi du fer; il pense que le fer s'est émancipé, que son rôle d'auxiliaire caché est devenu apparent et décoratif; enfin qu'il tend à former l'élément d'un style nouveau, en parfaite concordance avec l'esprit et la fièvre de notre temps. Aucune équivoque cependant. « Pareilles remarques ne concernent en rien le treillage métallique quadrangulaire, haut de trois cents mètres... »

« .... Je contredis moins à son utilité pratique qu'à la « saisissante beauté que la « convention lui prête ».

M. Marx se plaît à reconnaître la beauté du travail, l'ingéniosité des artisans du meuble; il signale un penchant plus original chez quelques-uns de nos ébénistes, tels que M. Blanqui. M. Émile Gallé s'est révélé encore comme potier et verrier.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, 1890, dirigés par MM. Depoin.

Excursion à Conflans-Saint-Honorine et à Éragny-sur-Oise. — Une petite-nièce de saint Louis, Malraut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, par L. Léger. — Stalles de l'Isle-Adam et de Presles, par M. l'abbé L. Marsaux. — L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres, par L.-D. Dutilleux. — Bibliographie historique du Vexin et de ses abords pendant l'année 1888, par M. L. Regnier. — *Id.* Autographe, par M. Depoin. — Le Vexin au Salon de 1889, par M. L. Regnier.

Émile Jolibois. — *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn.* — Nos 8 et 9.

L'administration communale dans l'Albigeois avant la Révolution. — Les gorges du Viaur dans le département du Tarn (sites pittoresques, anciens monuments et souvenirs historiques). — La peste d'Albi en 1630-1631-1632. — Donation d'une église à l'abbaye de Castres (vers 1065).

Pierre Benouville, Philippe Lauzun. — *L'abbaye de Flaran, en Armagnac.* — 1890, in-8°, avec 7 planches. — G. Foix, à Auch.

L. Cloquet. — *Église collégiale des Saints Pierre et Paul.* — Petit in-8°.

J. de Mely. — *La croix des premiers croisés.* — 1890, in-8°, grav.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1890, nos 1 et 2.

L'abondance des ouvrages ne nous permet point d'en rendre compte aujourd'hui; mais nous tenons à signaler les progrès réalisés sous la direction de notre collègue et collaborateur M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut.

Diehl. *Excursions archéologiques en Grèce.* In-18, Colin. — Paris, 1890. — 8 plans.

L'auteur résume très bien quelques-unes des plus récentes découvertes, qui ont

renouvelé notre connaissance de l'art grec. Ce travail fait désirer vivement que des travaux plus étendus viennent révéler ces curieuses recherches qui n'ont pas encore été reproduites chez nous; nous nous laissons devancer dans cet ordre de publications, si important pour la connaissance du génie humain. — Il faudrait que la France, pour conserver son rang en Orient, se hâte. — Les beaux et glorieux efforts de notre belle École française d'Athènes ne sont point mis en valeur ni connus, comme il conviendrait, chez nous : Délos en est un exemple. Le livre de M. Diehl donne du moins un aperçu fort bien fait. C. N.

Eugène Müntz. — *Histoire de l'Art pendant la Renaissance. — Italie. — l'Age d'or.* — Paris, Hachette, 1890. — Nombreuses illustrations.

Quelle belle et radieuse époque pour l'art italien que celle qui s'ouvre avec l'apparition de Laurent le Magnifique, de Bramante et de Léonard de Vinci, et qui se ferme à la mort de Raphaël et de Léon X. Il faudrait copier tout ce que dit de cette période fortunée M. Eugène Müntz. « Partout éclatent la joie de vivre et le désir de consacrer la vie aux plus hautes jouissances intellectuelles; partout des idées sublimes, les sentiments les plus nobles, le charme infini de la forme, et la pureté ou la chaleur du style, l'ampleur, la plénitude. Alors on a foi dans les causes généreuses; on adore les fêtes, mais on sait à l'occasion s'affliger ou s'indigner. Comment les formes supérieures de l'art n'auraient-elles pas bénéficié de données aussi propices! M. Müntz montre aussi les ombres du tableau, notamment l'affaiblissement du patriotisme, et, comme conséquence, l'invasion étrangère, avec les fléaux sans nombre qui lui font cortège. Il dit très justement : « On ne peut que prendre en pitié ceux qui considèrent comme pernicieuse l'influence antique. Jamais, sans les leçons de l'antiquité, la Renaissance n'eût atteint ni à la pureté et à l'ampleur des formes, ni surtout à l'éloquence et à l'éclat des personnifications, que nous admirons dans ses productions. » Avec une grande largeur de vues, l'auteur recherche les ressources littéraires ou artistiques que l'étude de l'antiquité offrait à la seconde Renaissance! il énumère les sujets, il présente le parti que l'on tira de ces enseignements; le réalisme, utile comme correctif, manque de raison d'être comme but : ériger « les imperfections en lois, aboutit fatalement à la proscription de l'art, aussi bien qu'à la proscription de la morale, de la poésie, toutes si intimement liées les unes aux autres. » M. Müntz étudie jusqu'aux plus menus objets, tels que l'éventail : au début, petit fanion de soie fixé au bout d'une baguette, ou faisceau de plumes muni d'un manche; les exemples ci-joints montreront à nos lectrices tout le charme de l'abondante illustration dont MM. Templier ont su agrémenter le texte.

M. Müntz dit aussi combien est heureux pour nous et pour elle que l'Italie n'ait pas connu le règlement vexatoire de nos édiles modernes; il rappelle à cet égard la campagne poursuivie en ce sens par les *Amis des Monuments* (p. 326).

Voici que le sentiment d'hostilité contre le moyen âge, plus ou moins latent, éclate au grand jour. Raphaël s'en fait l'acusateur public dans son rapport à Léon X : « C'est alors, dit-il, à partir du moyen âge que surgit presque partout l'architecture allemande, si éloignée de la belle manière des Romains et des anciens.... Les Allemands, au contraire, dont la manière est encore en faveur dans beaucoup d'endroits, emploient souvent pour ornements ou pour consoles des petites figures rabougries et mal exécutées, des animaux étranges, des figures et du feuillage traités sans goût aucun; on ne saurait rien imaginer de plus opposé au bon sens. »

M. Eugène Müntz achève son ouvrage avec ces qualités d'écrivain et d'historien si justement appréciées; rien n'échappe à son observation; la dimension du cadre est une nouvelle preuve de l'étendue de ce remarquable ouvrage. C. N.

Alex. Kock. — *Academy of architecture and annual architectural Review.* — 1889 et 1890, in-8° grav. Paris, André Daly fils et Cie.

Charmant recueil; croquis à la plume de nos confrères anglais, projets, dessins, monuments exécutés.

Despois de Folleville. — *Bulletin annuel de la Société protectrice des Monuments.* — 1890, in-16. — Rouen. Imprimerie nouvelle.

Georges Farcy. — *L'École Militaire de Paris.* — 1890, in-8°, gravures. — Paris, André Daly et fils.

L'auteur décrit ce remarquable édifice, et le représente par une série de plans, coupes et façades. Il étudie l'enseignement théorique et pratique de cet important établissement, il présente le tableau des changements de régimes. De tels livres sont très utiles.

G. Dobray. — *Les monuments de Jeanne d'Arc.* — Rouen, Lapierre. — 1890, in-16, gravures.

Henri Mager. — *Les droits coloniaux de la France.* — In-16. 1890. Paris, Bayle, éditeur.

Prince Roland Bonaparte. — *Le glacier de l'Aletsch et le lac de Marjelen* In-8°, gravures.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus. — In-8°, Paris, Picard.

Société normande de Géographie. — In-8°, 1890. — Rouen, imprimerie Cagniard.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — N° 1, 1890, in-8°.

L. Morise (Préface du comte de Dion). — *L'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay*, avec 50 planches au trait. — In-8°.

La préface constitue à elle seule un remarquable travail sur les églises de l'ordre de Cîteaux, leur condition d'établissement aux XIe et XIIe siècles, leur réforme, et sur l'architecture religieuse de l'ordre de Saint-Bernard; le type rudimentaire d'une église cistercienne est une nef flanquée ou non de bas côtés, un chœur rectangulaire, un transept ayant vers l'ouest des chapelles carrées. Pourtant ces dispositions subirent des modifications nombreuses, que l'on trouvera dans le livre de MM. de Dion et Morise. M. de Dion propose de donner au *transept* le nom de *transnef*; je me rallie complètement à ce mot très heureux, très logique, clair pour tous; je propose à mes confrères de l'employer dans leurs écrits comme un progrès réel.

E. Grebaut. — *Le Musée Égyptien.* — Recueil de monuments choisis et de notices sur les fouilles en Égypte. — 1890. Le Caire. Nombreuses planches en phototypie. In-4°.

Charles Normand. — PARIS. *Nouvel itinéraire-guide artistique et archéologique de la capitale.* — Paris. 1890, aux bureaux de la Revue *l'Ami des Monuments*, 98, rue de Miromesnil. — Publié sous le patronage de la Société des Amis des Monuments Parisiens.

Les livraisons 8, 9, 10, 11, renferment l'histoire du vandalisme à la Sainte-Chapelle, le premier essai d'histoire chronologique du Palais de Justice, la fin de la Cité, avec notes, éclaircissements et bibliographie, la monographie la plus détaillée qu'on ait encore publiée sur l'île Saint-Louis et ses vieux hôtels. Les ponts de la Cité sont étudiés dans un chapitre spécial, où sont rectifiées un certain nombre d'erreurs qui ont cours, même dans les ouvrages les plus récents. L'étude de la rive droite est commencée par l'Arsenal, le quartier Saint-Paul, le curieux hôtel de Sens etc ... Le grand nombre des illustrations est devenu si important dans cette région qu'une livraison tout entière est uniquement composée de gravures, qui feront bientôt un livre introuvable de ce premier essai d'inventaire général de Paris.

Monographie des rues, places et monuments de Senlis, par l'abbé Eug. Muller. — 1880-1882-1884. In-8°, avec gravures.

Paul Saintenoy. — *Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments,* tenu à Paris, et le cinquième Congrès d'histoire et

d'archéologie de Belgique, tenu à Middelbourg (Zélande, Pays-Bas). — In-8°, 1890. Bruxelles.

Paul Saintenoy. *La mise en scène de* Salammbô *au point de vue archéologique.* — In-8°, 1890. Bruxelles.

The American Journal of archæology and of the History of the fine arts. — In-8°, avec gravures. — Décembre 1889, Boston.

Prince Roland Bonaparte. — *Le premier établissement des Néerlandais à Maurice.* — Grand in-8°, avec gravures.

A. Lecoy de la Marche. — *Le treizième siècle artistique.* — 1889, in-8°, gravures. — Lille. Desclée De Brouwer et Cie.

Exposition universelle de Paris. — 1889. *Les constructions françaises et étrangères réunies,* par L. Farge, arch.

Éditeur André Daly et Cie, 51, rue des Écoles, 3e et 4e fascicules. — In-4° avec gravures. — Charles Garnier : Maisons indoue, étrusque, grecque, persane. — Paul Sédille : Portes séparatives. — Fabre : Cambodge. — Lorain : Porte. — Fivaz : Porte. — Ulmann : Porte. — Bouvard : Ville de Paris. — Sauvestre : Nicaragua. — Fouquiau : Bolivie. — Hardy : Suez-Panama. — Ch. Garnier : Maisons romaine, italienne, gallo-romaine, byzantine, russe, japonaise, chinoise. — Dauvergne : Brésil. — Strauss : Porte. — Schmit : Uruguay. — Duvillard : Pavillon des broderies anciennes. — Daly : Pavillon Picon. — Poupinel : Espagne. — Janty : Monaco.

L. Cloquet. — *Église collégiale des SS. Pierre et Paul,* à Chimay.

Émile Espérandieu. — *Notice du baptistère Saint-Jean de Poitiers.* — 1890, in-16, gravures. — Poitiers, Druinaut.

Revue des traditions populaires. — In-8°, avec gravures. — 1890, Paris, Ernest Leroux.

Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — In-8°, avec gravures. — Bruxelles, A. Vromaut et Cie.

1890. Annuaire. — Livraisons 1-2.

Revue de l'art chrétien. — In-8°, illustré, 1890. — Nos 2, 3, 4.

L'Émulation. — Année 1890, avec gravures. — Editeur Ch. Claesen, 26, rue du Jardin-Public, à Liège (Belgique).

Revue des Études grecques. — In-8°, 1890. — Paris, Ern. Leroux, éditeur.

A propos de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, par A. de Dion. — Grand in-8°, avec gravures, 1889. Tours.

Revue du Bas Poitou. — Illustré in-8°, 1890, 1re et 2e livraisons. — Fontenay-le-Comte.

Revue archéologique. In-8°, avec gravures, 1890. — Paris, Leroux, éditeur.

Revue historique. — In-8°, 1890. — Paris, Félix Alcan, éditeur.

La Semaine des Constructeurs. — Administration André Daly et Cie, 51, rue des Écoles.

TABLES DES GRAVURES

N° 17.

N° 18.

N° 19.

N° 20.

N°s 21-22

TABLES DES ARTICLES

N° 17.

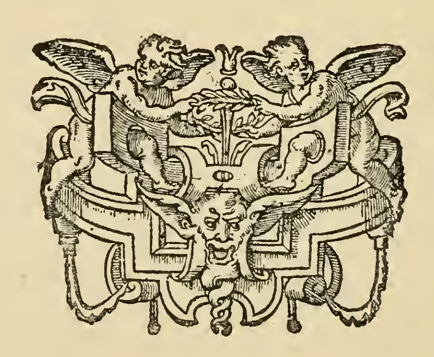
N° 18.

N° 19.

N° 20.

Nos 21-22.

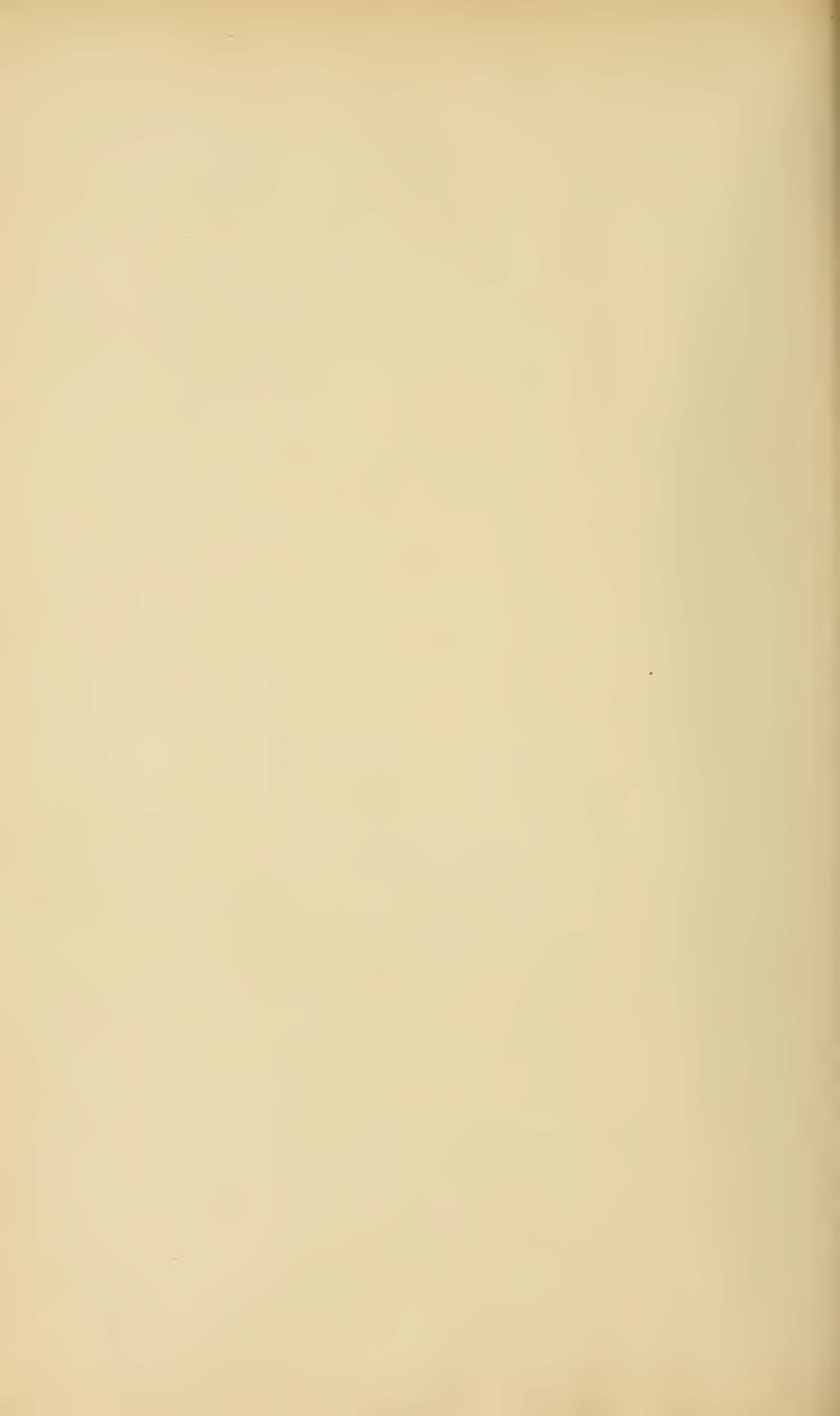
FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



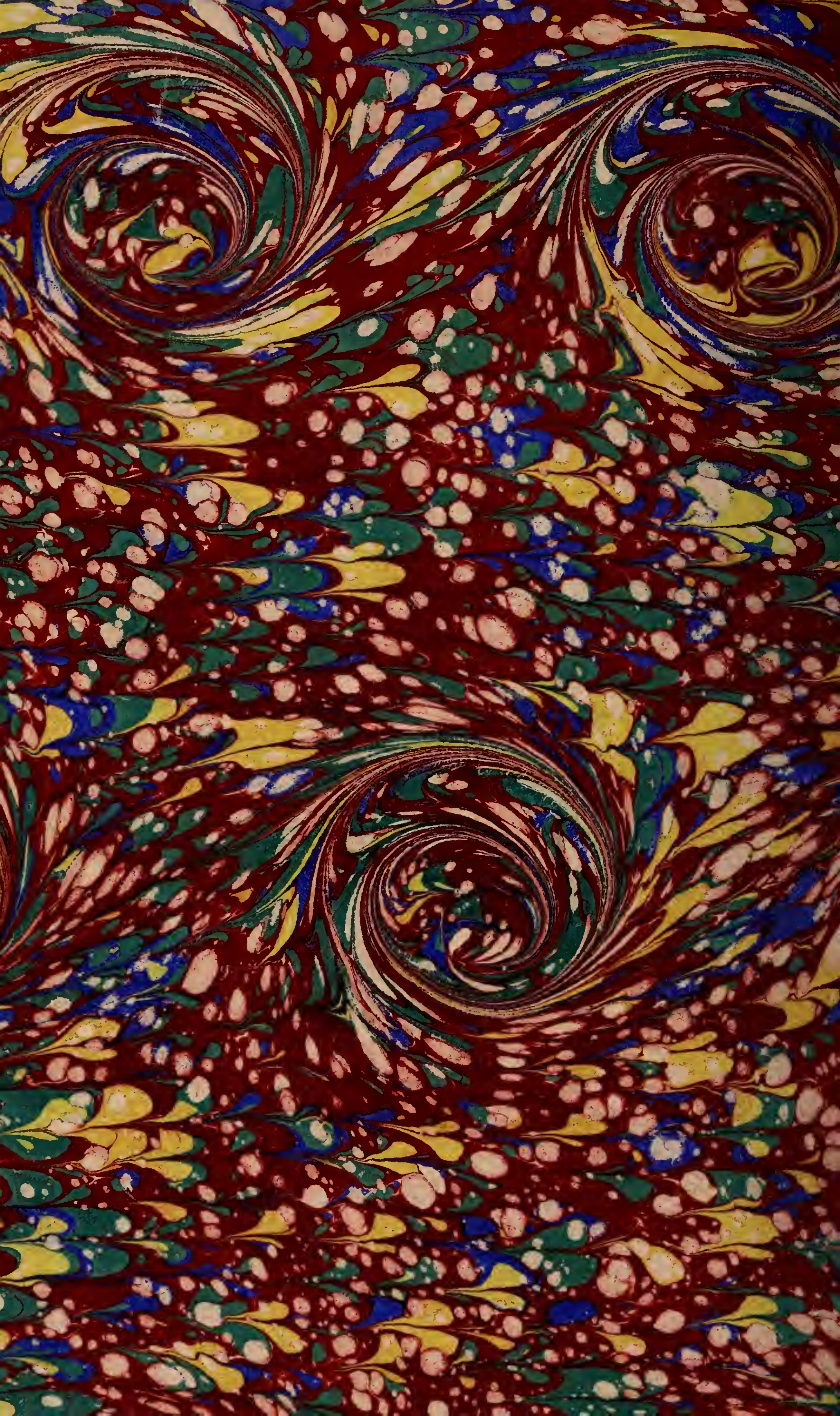
Le propriétaire-gérant : Ch. Normand.

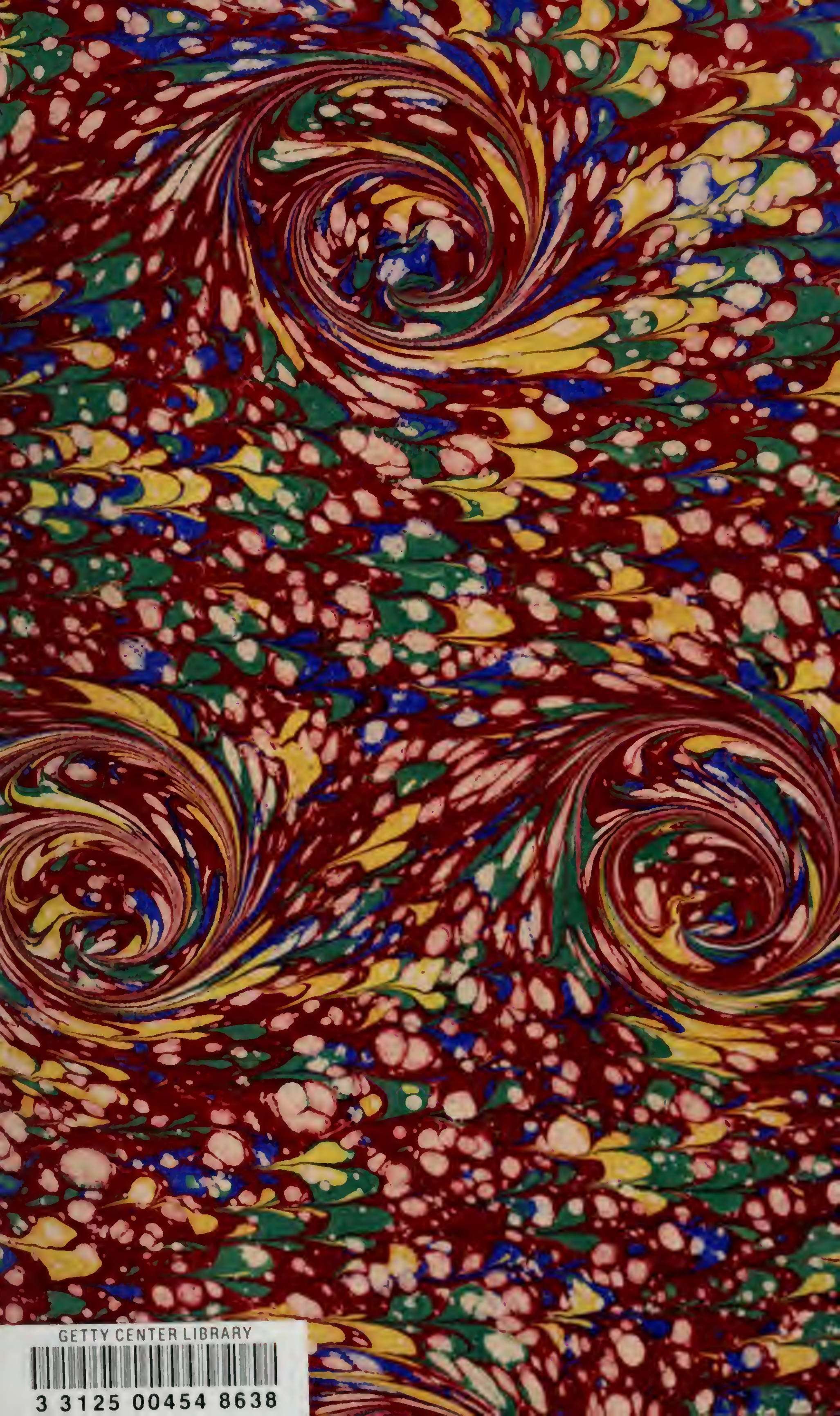
20719. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.










GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00454 8638

